



La dissuasion nucléaire française depuis De Gaulle

Actes du colloque
des 26 et 27
novembre 2024



cea



La dissuasion nucléaire française depuis De Gaulle

La dissuasion nucléaire française depuis De Gaulle

**Actes du colloque
des 26 et 27 novembre 2024**



Sommaire

Présentation générale de l'ouvrage 13

PREMIÈRE JOURNÉE 21

**Allocution d'ouverture par Hervé Gaymard,
président de la fondation Charles de Gaulle** 23

**1^{re} session
L'aventure de l'arme nucléaire française**

TABLE RONDE N°1

L'héritage historique du général de Gaulle 29
Frédéric Fogacci (animateur): Arnaud Teyssier,
Jenny Raflik-Grenouilleau, Patrick Boureille, Frédéric Turpin

**2^e session
La Dissuasion comme socle politico-stratégique au cœur de l'État**

TABLE RONDE N°2

Dissuasion et État stratège :
adaptations, doctrine et format des forces 59
Mélanie Rosselet (animatrice): Amiral (2s) Edouard Scott de Martinville,
Corentin Brustlein, Général (2s) Philippe Steininger, Dominique Mongin

TABLE RONDE N°3

Le Président face à la Bombe 89
Bruno Tertrais (animateur): Amiral (2s) Bernard Rogel, Louis Gautier, Yannick Pincé

**3^e session
Dissuasion nucléaire et positionnement international de la France**

TABLE RONDE N°4

Dissuasion, Europe et relations transatlantiques 119
Camille Grand (animateur): Georges-Henri Soutou, Frédéric Gloriant

DEUXIÈME JOURNÉE 139

1^{re} session

La constitution d'un champ historiographique spécifique

TABLE RONDE N°5

Les travaux pionniers du colloque d'Arc-et-Senans (1984) et du GREFHAN (1986-1994)	141
Dominique Mongin (animateur): Maurice Vaisse, Jacques Aben, Robert Belot, Wolfgang Krieger	

TABLE RONDE N°6

La question des sources et les nouveaux champs historiographiques	169
Frédéric Gloriant (animateur): Maïlys Mangin, Manatea Taiarui, Marion Soutet	

2^e session

Dissuasion et enjeux stratégiques actuels

TABLE RONDE N°7

Le positionnement de la France dans le nouveau contexte stratégique	197
Paul Zajac (animateur): Héloïse Fayet, Guillaume Ollagnier, Emmanuelle Maitre	

TABLE RONDE N°8

Fabriquer la dissuasion	219
Corentin Brustlein (animateur): Sébastien Barré, Ingénieur général de l'armement François-Xavier Dufer, Loïc Rocard	

TABLE RONDE N°9

Porter la dissuasion	241
Frédéric Fogacci (animateur): Capitaine de Vaisseau Jérôme Colonna d'Istria, Colonel Raphaël Venot, Capitaine de Vaisseau Sébastien Martinot	

Allocution de clôture, par Jérôme Demoment,

directeur des applications militaires du CEA	263
---	-----

ANNEXES

269

Glossaire	271
-----------------	-----

Notices biographiques	275
-----------------------------	-----

Notes	283
-------------	-----

Présentation générale de l'ouvrage

Cet ouvrage constitue les actes du colloque « La dissuasion nucléaire française depuis de Gaulle », organisé conjointement par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et la Fondation Charles de Gaulle, et qui a eu lieu les 26 et 27 novembre 2024, à l'hôtel national des Invalides et à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Ces deux journées ont tenu à s'inscrire dans la continuité d'un colloque fondateur sur le plan historiographique, intitulé « L'aventure de la Bombe – de Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969) », qui avait eu lieu à Arc-et-Senans, organisé à l'époque par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle. Cet évènement avait constitué une forme de point de départ des études nucléaires en France, parce qu'il avait réuni des témoignages exceptionnels et riches d'acteurs de premier plan de l'aventure nucléaire française, nourrissant les travaux pionniers du GREFHAN. Deux séries de raisons conduisaient à reprendre ce fil directeur quarante années plus tard. La première avait évidemment trait à la multiplication des travaux, et donc au regard renouvelé qu'il était possible de porter sur les fondements de cette histoire, de la création du CEA (octobre 1945), à la mise en place progressive du programme nucléaire sous la IV^e République, achevée et institutionnalisée de manière décisive sous la V^e. Mais la seconde renvoyait aux développements de cette histoire postérieurs à 1984 : c'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de distinguer dans l'économie générale du colloque un *socle*, remontant aux années fondatrices de la V^e, qui se déploie dans le domaine militaire et technologique, mais aussi dans la mise en place d'un cadre institutionnel permanent et efficace, et une *adaptation*, liée aux évolutions géopolitiques, capacitives et technologiques. Cette dialectique entre permanences et adaptations nous semblait rendre justice aux dynamiques animant la dissuasion française, tout en prolongeant le propos d'Arc-et-Senans. Elle a, dès lors, guidé l'organisation général du propos, **contribuant à un renouvellement de l'approche historiographique de ce sujet.**

Dans un premier temps (qui correspond à la première journée du colloque), il était important de montrer comment le nucléaire de défense constitue *un socle politico-stratégique au cœur du positionnement international de la France*. Et, dans un souci pédagogique, il était indispensable de rappeler **l'héritage historique du fondateur de la Cinquième République** (thématique de la table-ronde n°1), même si la genèse de cette histoire remonte à la IV^e République. Car, comme le souligne l'historien Frédéric Fogacci, de Gaulle joue un rôle de catalyseur. Son rôle est d'autant plus central que Charles de Gaulle fait partie de ces officiers qui ont pensé comme des poli-

tiques, fait remarquer l'historien Arnaud Teyssier, qui rappelle également les influences de quelques grands penseurs militaires, tels que Vauban, Guibert et Clausewitz, pour mieux appréhender sa vision stratégique. Toutefois, comme le met en exergue le professeur Frédéric Turpin, la nucléarisation des forces a impliqué des transformations systémiques de l'appareil politico-militaire français, parfois rudes, avec une concentration sans précédent du processus de décision au service de la volonté politique. À la disposition du décideur politique, c'est une Triade stratégique, complétée par des armements nucléaires tactiques qui, initialement, fut mise en place, avec en appui des programmes adjacents, rappelle l'historien Patrick Boureille. À la même époque, comme le souligne la professeure Jenny Raflik-Grenouilleau, une idée phare émerge : ni le risque nucléaire, ni la décision d'emploi ne peuvent être partagés, même si un dialogue stratégique reste possible avec les partenaires européens. La dissuasion française sera donc autonome sur le plan technologique.

Dans ce contexte, la dissuasion nucléaire ne peut perdurer dans les décennies suivantes que si elle est portée par **un État stratège, avec des adaptations, une doctrine et un format des forces** (thématique de la table-ronde n°2), clairement établis. Cela se traduit par l'effort pour maintenir la singularité du modèle français, analyse la diplomate Mélanie Rosselet, mais aussi par la recherche constante d'un équilibre entre continuité et adaptation. Et c'est bien la continuité de la doctrine nucléaire française, et l'organisation adjacente qui la met en œuvre, qui font le succès du programme nucléaire de défense française, souligne l'historien Dominique Mongin, qui en rappelle les concepts centraux. En ce qui concerne le format et les capacités des forces nucléaires, le général (2S) Philippe Steininger retrace l'histoire de la montée en puissance des Forces aériennes stratégiques (FAS, mises en alerte en 1964), qu'il a dirigées, et de la Force océanique stratégique (FOST, mise en alerte en 1971). Puis, l'amiral (2S) Édouard Scott de Martinville donne son témoignage, en tant qu'ancien membre de l'état-major particulier (EMP) du président de la République, sur une période charnière, celle de la révision de la posture de dissuasion (1998-2001), qui a permis l'adaptation de la doctrine française et des moyens au nouveau contexte stratégique. Pour sa part, le politiste Corentin Brustlein revient sur la question centrale de l'articulation entre l'armement conventionnel et l'armement nucléaire, en distinguant une période de couplage fort au temps de la Guerre froide, puis de rééquilibrage au sortir de celle-ci, avant la période de «réaprentissage» que nous connaissons aujourd'hui.

On a déjà évoqué la concentration de la décision attachée à la dissuasion nucléaire, d'où l'utilité de s'interroger sur **le rôle du président de la République face à la Bombe** (thématique de la table-ronde n°3). Comme le rappelle le politiste Bruno Tertrais, la France est le seul État nucléaire où celui qui est détenteur du pouvoir nucléaire est élu au suffrage universel direct, ce qui fonde sa légitimité et sa crédibilité. En tant qu'ancien chef de l'état-major particulier du Président (CEMP), l'amiral (2S) Bernard Rogel met en exergue

les deux points fondamentaux qui l'ont marqué dans la pratique de la dissuasion : la maîtrise du temps long et la crédibilité, opérationnelle, technologique et politique. Puis, Louis Gautier, qui a été secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), fait part de son expérience, en évoquant la fabrique des décisions relative à la politique de dissuasion nucléaire, avec un focus particulier sur les Conseils des armements nucléaires (CAN), et insiste sur des formes de continuité et de consensus qui se dégagent au sein de l'État, mais aussi chez les gouvernants, quel que soit leur bord politique. L'approche historique proposée par l'historien Yannick Pincé permet d'élargir la réflexion en incluant d'autres acteurs que le chef de l'État (et chef des armées), en tenant compte à la fois de l'opinion publique et des débats au Parlement, en nuancant l'idée de «consensus».

Ce colloque a permis d'élargir encore un peu plus le spectre en s'intéressant au positionnement international de la France en tant que puissance nucléaire, en partant de ce que l'accès à une dissuasion autonome dans les années 1960 rend possible ; d'où la thématique suivante proposée : **Dissuasion, Europe et relations transatlantiques** (thématique de la table-ronde n°4). Il revient à Camille Grand, qui a été secrétaire général adjoint de l'OTAN, d'introduire le sujet en soulignant que cette dimension internationale est intimement liée à l'histoire de la dissuasion nucléaire française ; parfois «en contre», pour affirmer la singularité de la France par rapport à un discours ou une pratique dominante en Europe. Puis, le professeur Georges-Henri Soutou dresse un panorama historique depuis l'époque décisive de 1954, celle du gouvernement Pierre Mendès France qui a lancé le programme nucléaire de défense français, pour indiquer que le nucléaire est toujours resté fermement attaché à la notion d'indépendance nationale depuis 1958, avec le retour au pouvoir du général de Gaulle. Enfin, l'historien Frédéric Gloriant propose un zoom sur une période décisive (mi-décembre 1962 à fin janvier 1963) dans les relations entre la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique, avec la rencontre de Rambouillet (entre Harold Macmillan et le général de Gaulle), les accords de Nassau, le «double veto» de De Gaulle à des initiatives anglo-américaines, et le traité franco-allemand de l'Élysée (1963), signé au débouché d'une négociation inachevée sur la dimension européenne de la dissuasion française.

Dans un second temps (qui correspond à la deuxième journée du colloque), l'approche des intervenants a porté sur la manière dont l'historiographie française du nucléaire de défense a évolué depuis le colloque d'Arc-et-Senans de 1984, et a mis en exergue les nouveaux défis stratégiques auxquels la France est confrontée. En ce qui concerne la **constitution d'un champ historiographique spécifique** (thématique de la table-ronde n°5), Dominique Mongin rappelle que si le colloque d'Arc-et-Senans a été un acte fondateur (en 1984), les premiers chercheurs universitaires à s'être intéressés à l'histoire du nucléaire de défense français ont été des historiens britanniques et

américains. En tant que grand témoin du colloque d'Arc-et-Senans, le professeur Jacques Aben restitue l'ambiance et la teneur des débats qui s'étaient alors tenus, qui furent d'autant plus fructueux qu'ils croisèrent les regards de décideurs politiques et de praticiens de la dissuasion nucléaire française avec celui des chercheurs universitaires. Puis, le professeur Wolfgang Krieger attire l'attention sur le rôle-clé exercé par le *Nuclear History Program* (NHP), un réseau multinational (américain, britannique, ouest-allemand et français) de chercheurs et de grands témoins, mis en place en 1986 dans le cadre de la crise des Euromissiles. L'apport historiographique majeur et pionnier de la branche française du NHP – le Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire (GREFHAN) – est souligné par le professeur Maurice Vaisse, qui en dirigea les travaux. Pour sa part, le professeur Robert Belot revient sur le rôle du général Pierre-Marie Gallois dans la genèse de la doctrine nucléaire française.

Afin de faire état du renouveau de la recherche dans ce domaine, le colloque a abordé **la question des sources et les nouveaux champs historiographiques** (thématique de la table-ronde n°6). C'est ainsi que le doctorant Mana-tea Taiarui fait un état de ses recherches en cours qui portent sur une histoire internationale et transnationale des essais nucléaires en Polynésie française ; pour lui, les circulations des savoirs, d'expertises et d'acteurs permettent de montrer que le programme national d'essais nucléaires s'insère dans des dynamiques internationales. L'archiviste Marion Soutet évoque quant à elle la question de l'accès en France aux archives relatives à l'histoire de la dissuasion nucléaire, et plus particulièrement la politique de déclassification mise en œuvre au Service historique de la défense (SHD) dans le cadre de l'ouverture des archives concernant le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP). Puis, Frédéric Gloriant dresse un panorama comparatif des dernières avancées de l'historiographie du nucléaire militaire en Grande-Bretagne et en Allemagne, en concluant que si l'histoire du nucléaire français est riche, elle reste insuffisamment étudiée par les jeunes chercheurs. Enfin, la politiste Maïlys Mangin retrace les grandes orientations de la science politique nord-américaine et sa façon d'appréhender la dissuasion nucléaire depuis la fin de la Guerre froide, et en dégage les principales perspectives historiographiques.

Pour introduire la question du **positionnement de la France dans le nouveau contexte stratégique** (thématique de la table-ronde n°7), le diplomate Paul Zajac souligne la dimension nucléaire des bouleversements stratégiques induits par la refonte profonde de l'ordre international depuis la fin de la Guerre froide, *a fortiori* depuis la guerre conduite par la Russie contre l'Ukraine. Dans ce contexte, le diplomate Guillaume Ollagnier attire l'attention sur le bouleversement radical, depuis quelques années, du paysage nucléaire mondial et sur la nouvelle dynamique de prolifération en cours, en insistant sur la nécessité de préserver l'architecture mondiale de contrôle des armements et de lutte contre la prolifération. Sur cette thématique, la politiste

Emmanuelle Maitre met en exergue l'effondrement du régime de maîtrise des armements hérité de la Guerre froide et la manière dont les normes de comportement, qui fondent l'ordre nucléaire mondial, se sont dégradées, notamment avec l'agression russe contre l'Ukraine, qui se déroule sous une espèce d'ombre portée du nucléaire. Après avoir évoqué la menace militaire russe et la montée en puissance de la Chine sur le plan militaire, la politiste Héloïse Fayet pose la question de la reprise en main par l'Europe de sa défense et de sa dissuasion, et du rôle que la France et la Grande-Bretagne pourraient être amenées à exercer.

Fabriquer la dissuasion (thématique de la table-ronde n°8) est un enjeu stratégique majeur qui, comme le souligne Corentin Brustlein, a représenté un effort considérable de création de toutes pièces de domaines d'excellence, de filières industrielles et de ressources humaines *ad hoc*, afin d'être en mesure d'offrir au chef de l'État la dissuasion nucléaire dont il dispose aujourd'hui. En tant que directeur des armes nucléaires du CEA/DAM, Sébastien Barré souligne que la dissuasion se fait sur le temps long et qu'elle s'inscrit dans un socle de R&D ; pour la DAM, c'est celui du CEA, qui est un grand acteur de la recherche dans le domaine du nucléaire, lui permettant d'assurer des maîtrises d'ouvrages dans trois domaines : les armes nucléaires, la propulsion nucléaire et les matières stratégiques propres à la dissuasion. Puis, il revient à l'ingénieur général de l'armement François-Xavier Dufer, adjoint Dissuasion au délégué général pour l'armement, de revenir sur le rôle clé de « *l'Œuvre commune* » Armées/CEA : mise en œuvre depuis 1961, elle structure l'édifice de la dissuasion nucléaire et permet son fonctionnement, grâce à l'action conjointe de la Direction générale de l'armement (DGA) du ministère des Armées et de la Direction des applications militaires (DAM) du CEA. En tant que PDG de Technicatome, Loïc Rocard vient compléter ces propos en mettant en exergue le rôle des industriels, et en particulier de l'entreprise qu'il dirige, dont la raison d'être est de maîtriser dans la longue durée les technologies de l'énergie nucléaire au service de la dissuasion, plus particulièrement dans le domaine de la propulsion.

Ce colloque s'est terminé en donnant, de manière inédite, la parole à **ceux qui portent la dissuasion** (thématique de la table-ronde n°9), à savoir les militaires qui se trouvent au bout de la chaîne de décision en matière de dissuasion nucléaire, et qui confirment à leur niveau la crédibilité de l'ensemble du dispositif. Frédéric Fogacci introduit le propos en rappelant le poids des responsabilités qui pèse sur ces militaires qui doivent garantir au président de la République que l'outil de la dissuasion est opérationnel et disponible en permanence au profit de l'autorité politique. Issu de la Force océanique stratégique (FOST), le capitaine de vaisseau Jérôme Colonna d'Istria souligne l'action de la FOST, la composante qui est indétectable : la permanence à la mer des patrouilles de SNLE, les responsabilités du commandant, et la formation – morale et professionnelle – des équipages de sous-marins. Pour sa part,

Présentation générale de l'ouvrage

au titre des Forces aériennes stratégiques (FAS), le colonel Raphaël Venot, apporte un éclairage sur la composante aéroportée, en montrant son apport et sa complémentarité : elle est la composante qui se voit, elle est agile, elle est modulable et elle est réactive, autant de facteurs qui permettent d'alimenter fortement le dialogue stratégique. Le capitaine de vaisseau Sébastien Martinot vient compléter ce tour d'horizon des forces nucléaires opérationnelles en évoquant le rôle de la Force aéronavale nucléaire (FANU), une composante qui s'articule autour du porte-avions nucléaire, qui est «nucléaire» à deux titres : par sa propulsion nucléaire et par sa capacité d'emport d'armes nucléaires.

Au total, cet ouvrage permet de balayer l'ensemble de l'histoire et des grandes problématiques actuelles du programme de dissuasion français, et de renouveler le dialogue entre universitaires et acteurs de la dissuasion. Plus que tout, il montre la *cohérence* (institutionnelle, doctrinale, technologique, capacitaire, humaine) du système progressivement mis en place et structuré par le général de Gaulle : c'est aussi cette cohérence qui permet son adaptation à l'évolution des menaces et à la dégradation actuelle du contexte géostratégique, face à laquelle il constitue une garantie majeure pour notre pays.

PREMIÈRE JOURNÉE

HÔTEL NATIONAL
DES INVALIDES

MARDI

26 NOVEMBRE 2024

Allocution d'ouverture d'Hervé Gaymard, président de la fondation Charles de Gaulle

C'est un honneur pour le président de la Fondation Charles de Gaulle de vous accueillir aujourd'hui, 40 ans, après le colloque fondateur d'Arc-et-Senans, «l'aventure de la bombe», qui ouvrait véritablement les archives, les témoignages et les études sur la dissuasion en France. C'est aussi une responsabilité particulière, alors que les enjeux de dissuasion retrouvent en Europe une angoissante actualité.

Je veux ici saluer des historiens et des penseurs de la dissuasion, des praticiens, des spécialistes, mais également des étudiants, des lycéens de classe défense qui nous accompagnent en cette matinée pour réfléchir à cet aspect si crucial de notre défense et de notre sécurité. C'est en vous ayant particulièrement à l'esprit, vous qui êtes à l'orée de votre carrière et de vos engagements, que je voudrais prononcer ces quelques mots d'introduction et remercier ô combien la Direction des applications militaires du CEA, sans qui nous ne serions pas ici ensemble ce matin. La récente réédition de l'ouvrage de Jean-Raymond Tournoux, *La tragédie du Général*, publié initialement en 1967, nous rappelait une sentence du général de Gaulle datant de 1958, dont l'actualité montre la rude véracité : «*De plus en plus, les puissances se classent en deux catégories : celles qui ont les bombes, les fusées et les autres*».

Si nous sommes réunis ici aujourd'hui, c'est pour mettre en lumière la constance avec laquelle le Général a voulu que notre pays se situe dans la première catégorie, de la création par ses soins du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en 1945 à celle de la Direction des applications militaires en septembre 1958, concomitamment à la naissance de la V^e République. Mais c'est aussi pour étudier la cohérence du système solide et adaptable, à la fois politique et institutionnel, militaire, stratégique, industriel, qu'il a alors mis en place : c'est, au prix d'adaptations, ce qui concourt à assurer la permanence et l'évolution de notre dissuasion. C'est enfin pour voir dans quelle mesure cette compétence et cette sécurité ont permis à la France d'être entendue, de peser d'un poids particulier, y compris dans le contexte géostratégique profondément dégradé dans lequel nous nous trouvons actuellement. Un socle, que de Gaulle a contribué à forger avec tant d'autres, et une dynamique, une adaptation qui mobilise le cœur de nos ressources institutionnelles, technologiques, industrielles et militaires : voici le fil directeur de ce colloque.

Comment définir ce terme de *dissuasion*? En termes simples, il s'agit de se donner les moyens, par la maîtrise du feu nucléaire et la diversification de ses vecteurs d'emport, d'infliger à un éventuel agresseur étatique, en toutes circonstances, des dommages si inacceptables qu'ils le dissuaderont de s'en prendre à nos *intérêts vitaux*, et de procéder à une agression d'ampleur à notre encontre – sous quelque forme que ce soit.

Dès 1945, au lendemain des frappes nucléaires américaines sur Hiroshima et Nagasaki, l'amiral Castex, l'un des plus grands penseurs stratégiques français, en fait le constat; la bombe nucléaire change intégralement les données du conflit armé. La France, comme on ne le sait pas assez, était pionnière avant la guerre dans la recherche sur les matières fissiles, grâce à des savants comme Frédéric Joliot-Curie, comme aussi à des hommes d'entreprise comme Raoul Dautry. Il faut voir à ce sujet ce film franco-norvégien, *La bataille de l'eau lourde*, sorti en 1948 et récemment réédité en DVD. Je vous conseille de le voir, parce que Dautry et Joliot-Curie jouent leur propre rôle dans ce film!

Sur la base de cet héritage d'avant-guerre, la France réactive alors son programme de maîtrise de l'atome et se dote, par la volonté du général de Gaulle, chef du gouvernement provisoire de la République française, d'une structure, le CEA, créé par ordonnance en octobre 1945. Il s'agit d'abord d'un organisme de recherche qui s'oriente progressivement, subtilement et secrètement, à partir des années 1950 vers la recherche militaire, selon la volonté des présidents du Conseil Pierre Mendès France, Guy Mollet ou Félix Gaillard, de proches du général de Gaulle comme Pierre Guillaumat, Gaston Palewski ou Jacques Chaban-Delmas, et grâce aux talents de savants comme Yves Rocard, Francis Perrin ou Bertrand Goldschmidt – dont il faut lire et relire le maître-livre *Le complexe atomique*, paru au début des années 80.

En 1958, quand naît la V^e République, le général de Gaulle ne part donc pas d'une page blanche, loin s'en faut. Pour autant, la définition gaullienne de notre dissuasion est fondatrice, car elle pose un certain nombre de repères qui forment un tout cohérent et pérenne et dont, pour partie, nous vivons encore. Je voudrais, rapidement, en définir quelques-uns.

La première pierre de touche est stratégique. Pourquoi posséder une force de dissuasion? Le mérite du Général est d'avoir apporté à cette question une réponse claire. Il s'agit d'un moyen de garantir non seulement la sécurité, mais aussi l'indépendance de la France, de faire en sorte que, « *si elle fait la guerre, cela soit sa guerre* ». C'est pourquoi, de son point de vue, notre dissuasion ne peut être que nationale dans sa conception, car Mars ne se divise pas, même si ce qu'elle protège – nos *intérêts vitaux* – peut outrepasser notre territoire et revêtir une dimension européenne, dans un flou savamment et délibérément entretenu pour compliquer le choix de tout agresseur éventuel.

Il s'agit aussi d'assumer clairement ce choix vis-à-vis de l'opinion publique. De Gaulle comprend, ce que le général Gallois appelait « le pouvoir égalisateur de l'atome », la possibilité pour la France de peser face à

des puissances infiniment mieux dotées en masse, car, pour citer de Gaulle, «*puisqu'un homme et un pays ne peuvent mourir qu'une fois, la dissuasion existe dès lors qu'on a de quoi blesser à mort son éventuel agresseur, qu'on y est très résolu et que lui-même en est bien convaincu*». Chaque mot dans cette citation a son importance.

À compter de la mise en alerte aérienne des Forces aériennes stratégiques (FAS) en 1964 – nous étions à Saint-Dizier, il y a quelques semaines, pour en remémorer l'événement – la France change de statut, intègre le club des puissances nucléaires, en dépit, bien sûr, d'un volume d'armement beaucoup plus réduit que celui des deux grands de l'époque : c'est la fameuse *dissuasion du faible au fort*. Le choix est fait ensuite de multiplier les vecteurs, Mirage IV, SNLE, composante terrestre – la fameuse triade – et d'assurer une dissuasion *tous azimuts*, comme l'écrira le général Ailleret dans un article fondateur dans la *Revue de défense nationale* en 1967.

Donc : sanctuariser le territoire national, mais avoir la capacité de frapper chaque point du globe, d'où la France pourrait elle-même être frappée. Mais cette maîtrise et cet entretien ont un coût élevé, financier, évidemment, mais aussi technologique et industriel.

Et c'est là, précisément, cette seconde pierre de touche. La permanence est un défi qui nécessite un effort d'innovation constant, le maintien d'une excellence technologique, avec, en particulier, la création du corps des ingénieurs de l'armement.

La mise en place de la «triade stratégique» a nécessité des campagnes d'essai, un effort d'ingénierie assuré par la Direction des applications militaires (DAM) du CEA, mais aussi un effort industriel portant sur les vecteurs dans lequel des entreprises comme Dassault, à travers le Mirage IV, puis le Rafale, ou Naval Group, autrefois la Direction des chantiers navals, maître d'œuvre des SNLE, ont joué un rôle décisif. Il faut aussi mentionner l'ensemble des acteurs, Thales (ex-Thomson), TechnicAtome, MBDA et tout un système de «start-ups», comme on ne les appelait pas encore à l'époque, apte à faire vivre des technologies orphelines qui ne vivent que par et pour la dissuasion. Une forme d'exploit technologique et industriel pour un pays de la taille du nôtre est accomplie dans les années 1960, exploit fondateur et exigeant pour les successeurs que nous sommes.

Le troisième pilier est, lui, institutionnel, car, en effet, maintenir ses compétences critiques nécessite un dialogue permanent entre les industriels et l'État via la Direction générale de l'armement (DGA), mais aussi entre le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et les Armées, que l'on nomme *Œuvre commune*. La concomitance entre la naissance de la DAM en septembre 1958 et celle de la V^e République n'est pas un hasard.

Il existe au sein de la Ve une «constitution nucléaire» mise en place par de Gaulle qui modèle nos institutions dans le sens d'une verticalité assumée, de l'élection du président, détenteur du feu nucléaire, au suffrage universel, à la refonte de la chaîne de commandement militaire : cela passe par la création de l'état-major particulier du président de la République (EMP) et par la refonte du ministère des Armées. En effet, aux côtés du ministre Pierre Messmer, apparaissent en 1961 deux grands adjoints, le chef d'état-major des armées et le délégué ministériel pour l'armement, qui ont pour mission de placer la nucléarisation au cœur de la refonte de nos forces, tandis que le troisième grand adjoint, le secrétaire général pour l'administration, que je salue, s'assure du respect des lois de programmation militaire privilégiant la dissuasion, et de l'évolution de l'état d'esprit au sein du ministère.

Je voudrais rappeler, pour ceux qui ne le sauraient pas, que ce travail fondateur, au début des années 1960, s'est fait dans un contexte d'hostilité, hostilité politique, puisque le fameux article 49-3 a été utilisé pour la première fois pour les lois de programmation militaire, dont, je rappelle que les premières concernaient principalement l'armement nucléaire. Mais ce contexte d'hostilité politique au Parlement et dans la classe politique et dans la presse, existait aussi au sein même des Armées. Il ne faut pas l'oublier, le nucléaire n'était pas accueilli avec faveur par l'ensemble de l'établissement militaire, qui y voyait avant tout le sacrifice financier de vecteurs conventionnels. Cette rupture du début des années 1960 a donc d'abord nécessité une volonté politique forte et la mise en place d'un système institutionnel cohérent et ordonné. «*Tout se tient*», comme le disait le Général.

De nos jours, le système a peu évolué : il est toujours défini par la permanence et la recherche d'efficacité, avec une chaîne de décisions très courte et une doctrine dont les fondements sont fixés et qui évolueront progressivement par la définition de nos *intérêts vitaux*. Cette mécanique institutionnelle de précision est complétée par une instance de concertation et de décision présidée par le chef de l'État, chef des Armées : le Conseil des armements nucléaires (CAN). Le président français a donc entre les mains une arme puissante qui définit son rang parmi les alliés et qui donne à la France des marges de manœuvre.

C'est donc le quatrième pilier, le lien entre la maîtrise de l'outil, l'établissement de la doctrine et la politique étrangère de la France. Là encore, de Gaulle use de cet atout pour faire entendre la voix de la France, indépendante, sans pour autant s'affranchir de la solidarité atlantique face aux menaces soviétiques, ce qu'il prouve par une vraie pratique de l'ambiguïté stratégique et une réponse très ferme lors des crises de Berlin et de Cuba.

La dissuasion française recouvre une dimension mondiale, «tous azimuts», mais flexible, notamment grâce à la moins connue de nos composantes, la Force aéronavale nucléaire (FANU), développée à partir de la fin des années 1970 et s'appuyant sur le porte-avions.

Mais il existe une dimension européenne dans nos *intérêts vitaux*. À ce jour, la France est la seule puissance dotée de l'Union européenne, ce qui lui confère une responsabilité particulière.

Ce système que j'ai tâché de décrire à grands traits est donc marqué par quelques caractéristiques dont il faut toujours se souvenir. Une cohérence globale, une doctrine de dissuasion, un effort d'innovation constant vu comme une clé de l'indépendance, une chaîne de commandement direct assurant le primat du politique sur le militaire...

Je laisse à nos intervenants le soin d'en approfondir, d'en discuter ou même d'en contester certains points, car le débat est ouvert. Notre système est sans cesse mis au défi des crises géopolitiques et des disruptions technologiques, mais il rassure les Français et donne à la France une assise. C'est ce système que nous voudrions passer au crible en partant de l'histoire de De Gaulle et de tous les autres pour aller vers les missions de dissuasion actuelles de la Direction des applications militaires, de nos armées, de notre diplomatie, alors que les menaces réapparaissent.

Je voudrais, pour terminer, remercier celles et ceux qui ont rendu cette rencontre possible aujourd'hui et demain. D'abord, le musée de l'Armée qui nous accueille et son directeur, le général Yann Gravéthe. À la Direction des applications militaires, notre co-organisateur, les équipes de Jérôme Demoment, particulièrement Paul Zajac, Dominique Mongin et, aux sources du projet, Mélanie Rosselet et Frédéric Fogacci. Le conseil scientifique de la fondation Charles de Gaulle, Arnaud Teyssier, Maurice Vaïsse, pionnier de ce champ de recherche que je salue.

Je remercie également Sophie Junien-Lavillauroy, Elisabeth Veltz, ainsi que les enseignants qui nous permettent cette rencontre avec des lycéens ce matin, ainsi qu'Antoine Broussy, Catherine Trouiller, Jean-Baptiste Berque et Erwan Pivet. Reste enfin à remercier tous les intervenants, chercheurs, praticiens, militaires, diplomates, ingénieurs, entrepreneurs qui ont accepté de mêler leur voix et leur savoir pour éclairer cette «carrière de la dissuasion» que le général de Gaulle a contribué à nous ouvrir, voilà plus de 60 ans.

1^{re} session

L'aventure de l'arme nucléaire française

TABLE-RONDE N°1

L'héritage historique du général de Gaulle

FRÉDÉRIC FOGACCI: Cette première table ronde renoue un petit peu le fil des temps. L'idée est de revoir l'œuvre fondatrice, entamée sous la IV^e et mise en place par la V^e République, qu'est l'élaboration d'une dissuasion nationale, en partant de la base fondatrice que fut le colloque d'Arc et Senans de 1984, et en intégrant les apports d'une recherche qui a prospéré sur le sujet, grâce à un accès élargi aux sources. Nous allons donc, au cours de cette matinée, reparcourir un cheminement historique qui débute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et qui nous amènera aux enjeux actuels. Évidemment, la figure du général de Gaulle apparaît centrale dans ce cheminement, et un certain nombre de cadres institutionnels et de concepts définis sous son autorité sont encore opérationnels aujourd'hui. Mais il me semble que pour lui rendre justice, et pour introduire correctement ce sujet – et ici, je m'adresse particulièrement aux lycéens et aux étudiants présents qui essayent d'appréhender ces questions – il faut essayer d'éviter un certain nombre d'écueils et de fausses évidences. Je voudrais en lister trois, avant de passer la parole aux intervenants.

Le premier écueil – le président Hervé Gaymard l'a souligné en introduction – est de considérer que *rien n'aurait été fait avant 1958* et que la dissuasion française serait née avec le général de Gaulle. C'est une vision erronée, et de nombreux travaux, notamment ceux du Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire (GREFHAN), sous l'impulsion de Maurice Vaïsse et de Dominique Mongin, l'ont montré. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) est créé en octobre 1945, et assure une continuité de l'effort, et on voit se dessiner cette orientation progressive vers le nucléaire militaire à travers des décisions politiques – celles de Félix Gaillard et de Pierre Mendès France notamment – et à travers des tournants géostratégiques – notamment l'humiliation de Suez, qui va servir d'accélérateur pour les militaires français du

tournant vers une dissuasion nationale et autonome. On voit aussi que dès la IV^e République, il existe un groupe d'influence politico-militaire qui est à l'œuvre, avec notamment des hommes comme les généraux Ailleret ou Gallois : autant de figures que l'on retrouvera à l'œuvre et aux responsabilités sous la V^e.

Cependant, si la IV^e République fait sans doute œuvre dans le domaine de la dissuasion, elle le fait sans savoir pourquoi et sans savoir dans quel objectif. C'est là quelque chose de très caractéristique de la IV^e République : faire les choses secrètement, un peu à l'écart du débat public, et surtout faire les choses sans continuité, c'est-à-dire sans véritable volonté. Car finalement, si on regarde bien, le nucléaire et la IV^e République, c'est une forme de non-choix. On veut une dissuasion autonome, mais on veut aussi la construction européenne, la réconciliation franco-allemande, l'Alliance atlantique et même le maintien de l'Algérie française : il n'y a pas de hiérarchie, il faut juxtaposer des priorités peu compatibles. C'est peut-être un peu par défaut que la dissuasion va pouvoir croître et prospérer sous la IV^e République, en particulier parce que le CEA va pouvoir travailler assez à l'abri des vicissitudes politiques, que la continuité va être plus administrative et militaire que politique. Maurice Vaïsse rapporte cette fameuse anecdote selon laquelle, début 1958, le haut-commissaire à l'énergie atomique, Francis Perrin, va trouver le président du Conseil, Félix Gaillard, et l'interpelle ainsi, « *Monsieur le président, vous allez devoir nous dire ce qu'on doit faire de cette bombe, parce qu'encore quelques mois de travail et on vous l'amènera dans une brouette dans la cour de l'hôtel Matignon. Notre travail est de la construire. Ce n'est évidemment pas d'élaborer la doctrine d'emploi.* ».

Le second écueil est de considérer que *le Général de Gaulle aurait voulu et fait la dissuasion seul*. Les réformes de 1958 dans leur globalité, pas seulement l'accélération de la dissuasion, résultent d'une rencontre entre la volonté gaullienne et une génération de militaires et de hauts fonctionnaires, qui a connu l'effondrement de 1940, qui est animée par une vision de la souveraineté du pays, de son redressement, et qui n'hésite pas, d'ailleurs, parfois, à parler franchement et à se confronter au pouvoir politique. Pierre Messmer confiait, au soir de sa vie, que ce qui avait structuré son engagement, son œuvre, c'était d'avoir vécu l'effondrement de 1940 et d'être déterminé, par tous les moyens, à se donner les moyens de ne jamais le revivre. Le choix de la dissuasion autonome s'explique aussi par cet état d'esprit, alors largement répandu. Avant même 1958, les acteurs, de ce qui sera la mise en place militaire, industrielle, mais aussi stratégique et doctrinale de la dissuasion sont déjà à l'œuvre : les généraux Ailleret, Beaufre et Gallois, Pierre Guillaumat, Francis Perrin, Bertrand Goldschmidt, et évidemment, des hommes politiques, enfin, plus exactement, des administrateurs, à l'époque, comme Pierre Messmer, futur ministre des Armées, comme Bernard Tricot, futur premier secrétaire général pour l'administration, deux hommes qui vont notamment

penser au reformatage du ministère des Armées, lequel va se réinventer autour des questions nucléaires au début des années 1960.

Mais le dernier écueil, ce serait, à force de relativiser son rôle personnel, de sous-estimer ce que de Gaulle lui-même apporte. Ce que de Gaulle apporte, c'est une vision stratégique, c'est une grammaire et c'est aussi un cadre, c'est-à-dire des institutions qui garantissent une pérennité, qui donnent du temps, et également, qui garantissent la continuité de l'effort financier. Les lois de programmation militaire sont essentielles et, à l'apogée, en 1967, 26% du budget militaire, dans la deuxième loi de programmation militaire, seront consacrés à la mise en œuvre de la dissuasion. Cette dissuasion – c'est aussi l'un des aspects importants qui oblige à partir du général de Gaulle – est institutionnalisée et présente dans nos institutions, elle les modèle, comme le faisait remarquer le président Gaymard. Elle explique en partie la réforme de 1962 sur l'élection du président au suffrage universel : après tout, il faut que les Français choisissent directement un homme qui va avoir une si lourde responsabilité, et elle explique également, le fameux décret de janvier 1964 qui met les Forces aériennes stratégiques sous les ordres directs du président qui peut les mobiliser. Enfin, dernier point, c'est de Gaulle qui définit la doctrine – on y reviendra un petit peu, surtout dans la deuxième table ronde – à travers des interventions régulières, notamment devant l'IHEDN, et qui assume le découplage sur ces questions avec l'OTAN.

Ce que l'on voudrait sonder avec cette première table ronde, c'est la cohérence du système gaullien et la cohérence de la mise en œuvre de notre système de dissuasion. Parmi nos intervenants :

- Arnaud Teyssier, haut fonctionnaire et historien, président du Conseil scientifique de la fondation Charles de Gaulle, qui va nous parler de la vision globale, de la vision stratégique du Général. Il vient de publier aux éditions Perrin une biographie, *De Gaulle, l'angoisse et la grandeur*. Il me semble que « l'angoisse » et « la grandeur » sont deux termes qui encadrent très bien, la dimension nucléaire de la V^e, « l'angoisse » du déclin, du déclassement de notre pays, et, en réponse une politique de « grandeur » dont la dissuasion autonome est l'un des principaux outils.
- Frédéric Turpin, professeur à l'Université de Savoie-Mont-Blanc, spécialiste de relations internationales, mais aussi de questions de défense, auteur d'une biographie, il y a 4 ans de Pierre Messmer, dans laquelle il explorait le système politico-militaire de la V^e et, en particulier, la refonte par Messmer du ministère des Armées, puisque Messmer est le ministre du Général de Gaulle pour un mandat exceptionnellement long et stable, allant de 1960 à 1969.
- Jenny Raflik-Grenouilleau, professeure d'histoire contemporaine à l'Université de Nantes, qui, à travers ses multiples casquettes, est une spécialiste de la relation transatlantique, puisque sa thèse était consacrée à la IV^e République et à l'OTAN. C'est la question des alliances, du rang et, surtout,

de la manière dont l'accès à une dissuasion indépendante va redéfinir la place de la France dans le contexte géopolitique des années 1960, qui est encore marqué par la Guerre froide et par les débuts de la construction européenne, qui seront au cœur de son exposé.

- Patrick Boureille, enfin, chargé de recherche et référent NRBC du Service historique de la défense (SHD) et spécialiste des questions industrielles et technologiques liées à la dissuasion, auteur d'une thèse de référence, *La Marine et le fait nucléaire 1945-1972*, qui nous parlera de la mise en place de la triade stratégique, c'est-à-dire des trois vecteurs, le vecteur aérien, le vecteur sous-marin et le vecteur terrestre, qui est le grand œuvre des années 1960 et du début des années 1970.

Arnaud Teyssier, commençons avec vous. Finalement, comment peut-on inscrire la dissuasion dans la pensée stratégique et dans la vision institutionnelle globale du général de Gaulle ?

ARNAUD TEYSSIER : Je vais, de manière très synthétique, essayer d'abord d'expliquer comment se forge chez de Gaulle une vision globale qui est à la fois politique, institutionnelle, économique, sociale, administrative, et dans laquelle le sujet militaire – et notamment le sujet nucléaire – s'intègre très bien. Dans un deuxième temps, je tenterai de m'interroger sur les sources de la pensée gaullienne et, notamment, ses sources militaires. Le Général fait d'ailleurs partie de ces militaires qui ont pensé comme des politiques, comme j'y reviendrai dans quelques instants.

Il y a une formule de Bertrand Renouvin que j'aime bien, et qui dit que « *De Gaulle n'a pas une doctrine, il a une pensée* ». Je crois que cela résume bien l'extrême cohérence du propos gaullien et de sa mise en œuvre. En 1962, pour l'édition de *L'année politique* – lecture toujours passionnante – la préface était l'œuvre d'Edgar Faure, qui était une figure de la IV^e République, et dont la route croisera celle du général de Gaulle sous la V^e. Il écrit : « *Considérée dans son ensemble, l'année 1962 offre un certain aspect de composition dramatique. On discerne à travers ces différentes séries d'épisodes, ou du moins la plupart d'entre elles, un élément commun d'intervention qui est la volonté planificatrice du chef de l'exécutif français. Il nous paraît certain que le général de Gaulle a conçu, dès l'époque de son retour au pouvoir, un programme dont il poursuit la réalisation, étape par étape, tout en tenant le compte qu'il juge le meilleur des éléments favorables ou contraires qui lui sont fournis par le jeu des événements. La France donne l'impression, par contraste, d'être en mouvement et de peser sur les affaires du monde.* » Il cite, parmi les éléments clés, le renforcement des institutions et l'entrée au club atomique qui entraîne, dit-il, « *une certaine indépendance militaire* », et, bien sûr, le dégagement colonial et la fin de la guerre algérienne, ainsi que toute une autre série d'éléments qui vont tous dans le même sens.

Pour comprendre la psychologie de De Gaulle et sa pensée, il faut savoir, et se souvenir que, pour lui, l'espace de temps qui va du 17 juin 1940 – lorsqu'il prend la décision capitale de partir incarner la France – jusqu'à son départ du pouvoir en 1969, c'est-à-dire une période extrêmement courte, moins de 30 ans, un peu plus d'un quart de siècle, constitue pour lui un trait continu. La IV^e République n'est dans cette perspective qu'une fâcheuse parenthèse, retardant un seul mouvement en cours d'accomplissement. Il veut libérer la France, non seulement pour qu'elle recouvre sa souveraineté, bien évidemment, mais aussi pour la reconstruire sur des bases nouvelles, afin qu'elle se donne les moyens de ne plus jamais la perdre. L'œuvre de la Libération, l'œuvre du gouvernement provisoire, c'est une première phase, seulement une première phase, qu'il va devoir laisser en l'état, sans avoir réalisé le volet politique. En 1958, il va reprendre les choses où il les avait laissées, et travailler à reconstruire la France, plus profondément. Cette puissante continuité est capitale pour comprendre l'action de De Gaulle.

Pour autant, l'élan donné en 1945 ne s'est pas essoufflé et a continué de poursuivre ses effets. Ces hommes de De Gaulle qu'évoquaient à l'instant Hervé Gaymard et Frédéric Fogacci, qui sont présents sous la IV^e République et qui poursuivent en quelque sorte, chacun dans leur domaine, le mouvement amorcé en 1945 ; cette administration qui a été réformée par de Gaulle, c'est la personnification du trait continu, qui permet à de Gaulle, même lorsqu'il n'est pas au pouvoir, de poursuivre la mise en œuvre de ce qui est un programme cohérent – on le verra d'ailleurs au moment du discours du putsch d'Alger : sa fureur tient précisément à cela, en 1961, lorsqu'il dit aux Français « *Ce groupe et ce quartier possèdent un savoir-faire limité et expéditif. Mais ils ne voient, ils ne connaissent la Nation et le monde que déformés au travers de leur frénésie. Leur entreprise ne peut conduire qu'à un désastre national. Car l'immense effort de redressement de la France entamé depuis le fond de l'abîme le 18 juin 1940, mené ensuite en dépit de tout jusqu'à ce que la victoire fut remportée, l'indépendance assurée, la République restaurée ; repris depuis 3 ans afin de refaire l'État, de maintenir l'unité nationale, de reconstituer notre puissance, de rétablir notre rang au dehors, de poursuivre notre œuvre outremer, à travers une nécessaire décolonisation ; tout cela risque d'être rendu vain à la veille même de la réussite par l'odieuse et stupide aventure d'Algérie.* ».

Lorsque le 3 novembre 1959, il fait son inspection à l'École militaire et à ses organismes, il déclare : « *J'ai eu ici l'impression d'un tout dont l'organisation, la qualité et l'esprit sont ce qu'ils doivent être* ». Formulation, évidemment, extrêmement gaullienne, qui exprime l'idée qu'il faut absolument lier la défense à l'État, à l'activité nationale, à la Communauté, qui est encore d'actualité à l'époque, aux données internationales. C'est exactement ce qui formera le soubassement de sa doctrine nucléaire. Il parle d'ailleurs, en 1959, de définir une doctrine moderne et aussi une méthode pour déga-

ger des relations dans les cas particuliers qui sont la guerre, car les guerres, rappelle-t-il, « *se composent indéfiniment de cas particuliers et surgissent à l'improviste. Il faut que la défense soit française* ». Pour le général de Gaulle, « *un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort (...), que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon* ».

C'est donc là un raisonnement qui s'inscrit profondément dans sa conception du pouvoir et des institutions. D'une certaine manière, il l'évoquait dès 1924 dans son premier livre, *La discorde chez l'ennemi*, quand il parlait du « jardin à la française » : la construction française doit être l'harmonie entre un système politique extrêmement puissant, un système administratif également puissant, une société soudée, où la lutte des classes doit perdre de sa raison d'être, une économie puissante, qui se place dans le cadre de l'économie libérale mais où l'État intervient là encore puissamment, notamment à travers la planification, l'ensemble étant mû par une force morale qui fonde l'ensemble, l'unit, lui donne son sens et l'inscrit dans l'avenir. Je crois qu'il définit en cela une des clés de ce qui fonde la dissuasion, de ce qui la rend crédible. Il l'avait dit d'ailleurs dès 1950, dans une interview : « *être fort et de la manière qu'il faut pour mener le jeu au lieu de le subir* ». Tout cela conduit à l'adoption de l'élection au suffrage universel du président de la République, en 1962, et à la célèbre conférence de presse de janvier 1964, qui est strictement contemporaine du décret évoqué par Frédéric Fogacci. C'est véritablement une constitution atomique qui se dessine, qui s'inscrit elle-même dans une forme de constitution militaire.

Dans un second temps, pour aller plus au fond des choses, il faut s'interroger sur les influences qui se sont exercées sur de Gaulle. Ce dernier, encore une fois, a une pensée et non une doctrine. Mais cette pensée, quelquefois, prend la forme d'une doctrine. Je veux dire que la pensée est beaucoup plus mobile. La doctrine a quelque chose qui fige. Mais sa pensée a bel et bien été influencée par des militaires qui étaient aussi, d'une certaine manière, des penseurs politiques. Ils sont, à mon avis, au nombre de trois, très importants : Vauban, le comte de Guibert et Clausewitz, dont je vais dire un mot, parce que l'influence de Clausewitz sur de Gaulle est très discutée – beaucoup disent qu'elle n'existe pas parce que de Gaulle le cite très peu. C'est un élément qui me paraît cependant peu convaincant, parce que de Gaulle cite, d'une manière générale, assez peu ses influences et ses sources – quand par ailleurs, on peut constater qu'il en est imprégné. En réalité, c'est dans sa nature, d'authentique écrivain peut-être, jaloux de protéger les sources de sa pensée et de son style. On remarquera par exemple, que l'influence d'un homme comme Péguy, qui irrigue toute l'œuvre littéraire et politique de De Gaulle, n'a véritablement été exprimée, attestée, que dans une conversation avec Alain Peyrefitte. Vau-
ban, pourquoi ? Dans un livre très intéressant, *Trois études*, publié par Lucien Nachin au moment de la Libération, il y a une très curieuse esquisse d'une

doctrine militaire de De Gaulle, qui n'est d'ailleurs pas présentée comme telle. Nachin parle de la «vision stéréoscopique» de De Gaulle, qui voit tout en relief. C'est-à-dire que lorsqu'il voit un problème militaire, il voit aussi-tôt sa dimension politique. Et lorsqu'il voit un phénomène politique, il voit aussitôt sa dimension militaire. Dans ces trois études, une porte sur les fortifications, l'autre sur le caractère du chef, et la troisième n'est autre que le fameux mémorandum de janvier 1940, document incroyable que de Gaulle envoie à 80 personnalités, en pleine guerre, pour rappeler l'importance de l'arme blindée et de sa mobilité.

Vauban, pourquoi les fortifications ? Parce que de Gaulle sait que les aspects défensifs, offensifs, ça s'ajuste nécessairement dans le cours d'une guerre, mais aussi et surtout parce que Vauban a une conception globale de la défense. Vauban est aussi l'auteur de *la Dîme royale* et des *Oisivetés*, ces écrits composés au fil du temps et en marge de ses voyages : il pense en permanence la réforme du royaume. Vauban est un homme qui pense la défense, les questions militaires comme étant les éléments de quelque chose de plus global – la force, la puissance du royaume mais aussi le bien-être de ses sujets.

Pourquoi Guibert ? Guibert, je m'attarderai peu, c'est une influence qui est relativement connue dans le champ de la pensée militaire, encore qu'elle n'est pas souvent évoquée au sujet de De Gaulle. L'œuvre majeure de Guibert, c'est *l'Essai général de tactique* publié en 1772, qui traduit l'intérêt porté par une partie du milieu militaire français à Frédéric II et à ses réformes. Le roi de Prusse conçoit son pays comme un ensemble, où l'élément militaire est un élément qui compose autre chose. Il y a, dans le discours qui précède *l'Essai général de tactique* de Guibert, des passages extraordinaires d'actualité où Guibert explique que le bon gouvernement d'un royaume, ce sont des branches, qui doivent être en harmonie, c'est une vision d'ensemble. Le bon gouvernement, pour lui, c'est une constitution militaire qui s'ajoute – même si l'on n'exprime pas cela de la même façon – à une constitution politique, une constitution sociale, une constitution administrative. «*Toutes les parties du gouvernement ont entre elles des rapports immédiats et nécessaires. Ce sont des rameaux du même tronc. Il s'en faut bien cependant qu'elles soient conduites en conséquence. Dans presque tous les États de l'Europe, les différentes branches d'administration sont dirigées par des ministres particuliers, dont les vues et les intérêts se croisent et se nuisent [...] L'État n'ayant point de système, ils n'y savent pas suppléer. Ils gouvernent comme ils vivent, du jour à la journée. Au lieu de maîtriser les événements, ils sont maîtrisés par eux*». Mais estime Guibert, si l'on met plus de discernement dans le choix des hommes et plus de stabilité dans leurs fonctions, «*du concours des connaissances, répandues sur chaque branche, se forme ainsi peu à peu cette masse de lumières, qui éclaire toute l'administration. Au milieu de ces hommes, il suffit qu'il s'élève, et il ne peut manquer de s'élever quelque génie vaste. Celui-là s'empare, si je peux m'exprimer ainsi, des connaissances de tous,*

crée ou perfectionne le système politique, se place au haut de la machine, et lui imprime le mouvement. Pour diriger l'ensemble de l'administration, il n'est pas nécessaire qu'il ait approfondi les détails de toutes les parties. Il suffit qu'il connaisse ceux des parties principales, le résultat des autres, la relation que chacune d'elles doit avoir avec le tout. Il suffit que, quand il aura besoin de descendre vers les détails d'une partie, pour éclairer les sous-ordres qui en sont chargés, ou pour la raccorder au système général, il ait ce tact subit et précieux, qui voit et qui juge. » On sait que Guibert a beaucoup influencé Bonaparte dans sa vision générale des choses, et il est évident aussi qu'il a beaucoup influencé de Gaulle et que c'était un de ses livres de chevet. Bonaparte et de Gaulle : deux militaires qui ont été de grands constructeurs de l'État.

Enfin, Clausewitz. L'influence de Clausewitz, encore une fois, est très contestée. Il faut observer que la grande réédition, la nouvelle traduction de Clausewitz paraît en 1955, traduite par Denise Naville. On en déduit souvent que de Gaulle, finalement, n'aurait pas été tellement influencé par Clausewitz, ou l'aurait été tardivement. À mon avis, à cela, il y a deux réserves importantes à apporter. Nous ne savons pas ce que de Gaulle lisait dans le détail avant la guerre, puisque sa première bibliothèque a été perdue. Nous n'avons comme référence que celle encore à la Boisserie. Par ailleurs, on sait que de Gaulle, étant peu fortuné, lisait beaucoup de livres empruntés en bibliothèque. Or, l'œuvre de Clausewitz a été traduite ou retraduite massivement au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, et abondamment lue alors dans les cercles d'officiers. De Gaulle, d'ailleurs, a travaillé en Pologne sous les ordres du général Niessel, qui était le chef de la mission militaire – il était même son plus proche collaborateur. Et Niessel a été l'un des grands introducteurs ou réintroducteurs de Clausewitz dans la pensée militaire française. Il est donc vraisemblable que de Gaulle, qui, par ailleurs, lisait l'allemand, a été influencé par les idées générales de Clausewitz, notamment sur la dimension morale de la guerre et sur la nécessité de la force morale. Comme il l'écrivit tout simplement à sa mère, le 7 décembre 1914 : « *Il faut vaincre. Le vainqueur est celui qui le veut le plus énergiquement.* »

En revanche, je ne sais pas si de Gaulle s'est intéressé de près au grand débat qui se développe dans les années 1950-1960 autour des écrits de Raymond Aron et de son interprétation de *De la guerre* : je pense en particulier à l'interprétation optimiste de Aron, qui espère que cette conception qu'il trouve chez Clausewitz dans la confrontation des forces aboutira, avec la dissuasion, à l'introduction d'une forme de rationalité qui mettra fin au risque de guerre. Cette vision a été largement débattue à l'époque, et ce débat se poursuivra jusqu'à la relecture beaucoup plus apocalyptique qu'en fera René Girard, longtemps après, dans *Achever Clausewitz*, affirmant que la tentation de la montée aux extrêmes revient toujours dans sa pulsion destructrice. Je pense que de Gaulle, disciple des moralistes chrétiens du XVII^e siècle, serait

plutôt lecteur, à mon avis, de René Girard aujourd’hui que de Raymond Aron, connaissant le poids des passions et de l’irrationnel dans la politique. Mais c’est une autre question... Mais il existe un texte de Clausewitz, parmi tant d’autres, qui est un peu oublié, mais pourtant fort important et qui est traduit à l’époque où de Gaulle est jeune officier : les *Notes sur la Prusse dans sa grande catastrophe 1806*, traduites précisément par le général Niessel, et qui s’ouvrent par un aperçu sur l’esprit de l’armée et de l’administration. « *Le défaut de la machine gouvernementale pèse plus lourd que ceux de la matière militaire* », écrit Clausewitz. « *La Prusse s’était noyée dans les formes de son gouvernement et de son armée. Une confiance démesurée et mêlée de vanité dans ses formes laissait bien voir que l’esprit en avait disparu. On entendait là encore la machine faire du bruit et personne ne se demandait si elle faisait encore son service. L’esprit d’ordre et d’économie de Frédéric Guillaume I^e, la force de création de Frédéric le Grand, avaient depuis longtemps disparu des formes qu’ils avaient données à l’État. L’essence s’en était évanouie et l’œil du gouvernement n’était plus dirigé que sur ces formes.* » Extraordinaire résonance de ce propos lorsqu’on le rapproche de l’effondrement de l’Empire allemand en 1918, puis de la République française en 1940.

Je terminerai là-dessus. Ce qui est fondamental chez de Gaulle, dans la Constitution militaire, qui est une réalité dans son esprit, c'est qu'elle est indissociable de la Constitution politique, de la Constitution administrative, de la Constitution sociale, et même de la Constitution morale d'un pays et de sa force morale. Je pense donc qu'un des grands sujets de la dissuasion, c'est la solidité globale de notre « régime » saisi dans la totalité de ses composantes – c'est peut-être l'un des legs majeurs que de Gaulle nous fait pour nos pensées, nos projets, notre façon d'envisager l'avenir : nous rappeler que la crédibilité de la dissuasion, notre sécurité, notre poids dans le monde reposent sur la force de notre constitution politique, administrative, sociale, économique et sur notre force morale, pas seulement sur nos armements. C'est la ligne qui relie de Gaulle à Vauban, Guibert, Clausewitz. Elle est nourrie par l'histoire et elle a entièrement inspiré la constitution d'un grand ministère des Armées unifié avec Pierre Messmer et Bernard Tricot, ainsi que l'affirmation de la « monarchie nucléaire ». Et je pense que cela donne matière à beaucoup de réflexions dans les jours difficiles que nous vivons.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup, Arnaud. L'idée importante est celle de la cohérence dans la vision et dans la mise en œuvre du système gouvernemental : si on l'applique à la dissuasion, on voit bien que pour de Gaulle, elle ne se résume pas, comme sous la IV^e République, à un aspect purement militaire ou technique, mais qu'il y a un système institutionnel, politique, économique, moral, technologique qui l'entoure, qui la charpente, qui la rend possible et qui assure sa pérennité. Nous allons essayer de décliner cette cohérence. La première intervention en ce sens sera celle de Frédéric Turpin.

Finalement, Frédéric, est-ce que le système politico-militaire, notamment le ministère des Armées, n'est pas réinventé complètement par la V^e République autour de ce primat de la dissuasion ?

FRÉDÉRIC TURPIN : Le préambule d'un des décrets du 5 avril 1961 qui créent le ministère des Armées indique qu'*« une politique rationnelle des fabrications d'armements, et notamment la fabrication des armes les plus modernes, exige la concentration de l'autorité et des moyens qui favorisent un meilleur emploi des hommes, un rendement plus élevé de l'infrastructure industrielle, une utilisation plus efficace des crédits »*.

Comme l'explique le général de Gaulle, lors de son allocution au centre des hautes études de défense, le 27 janvier 1968, à propos de l'arme nucléaire : *« c'est un armement complètement nouveau, qui implique une refonte militaire et une refonte de puissance, sans comparaison avec tout ce qu'on a pu connaître avant »*. La nucléarisation des forces nécessite en effet des transformations systémiques de l'appareil politico-militaire qui conduisent à la création d'un véritable ministère des Armées. Pierre Messmer, dans ses Mémoires, évoque en ce sens, pour la deuxième loi de programmation militaire, une « véritable révolution copernicienne »¹ tandis qu'Alain Peyrefitte expliquera que de Gaulle a « ordonné les armées sur l'axe de la dissuasion en les sortant de la fournaise algérienne »².

Sous la présidence du général de Gaulle se produit une « véritable révolution copernicienne » à la faveur de la création puis du développement de la force de frappe nucléaire. Cette création *ex nihilo* représente – le titre du colloque fondateur de 1984 était, à mon sens, particulièrement bien choisi – une « aventure » technique et humaine absolument extraordinaire parce que tout est à créer³. Le propos vaut également pour les structures du ministère qui doivent rendre possibles cette création et sa pérennité. Mais il faut bien garder à l'esprit la complexité incroyable d'une telle réalisation. Il ne s'agit pas, pour prendre une comparaison culinaire, de réaliser un gâteau à partir d'un livre de recettes et d'ingrédients achetés dans le commerce. Là, il n'y a pas de livre de recettes et les ingrédients sont à inventer. Il faut tout faire au niveau politique, au niveau militaire, au niveau industriel et, bien sûr, au niveau scientifique, avec une aide très limitée, pour ne pas dire très faible, de l'extérieur (États-Unis) et un coût budgétaire exorbitant, ce qui va poser des problèmes par rapport aux armements conventionnels.

Pour réussir une telle aventure, il faut d'abord procéder à une concentration du processus de décision entre quelques mains. Avec la V^e République et dans l'esprit du général de Gaulle, ce ne peut être que celles du président de la République. Malgré les ambiguïtés quant au partage des compétences sur la défense nationale entre le président et le gouvernement (et son Premier ministre) dans la Constitution, le président est Chef des armées et ce pouvoir de commandement, de chef suprême des armées, est renforcé par le décret du

18 juillet 1962 sur la présidence des comités et conseils de défense et celui du 14 janvier 1964 sur la mise en œuvre de la force de frappe nucléaire.

Mais De Gaulle ne peut évidemment pas tout faire seul. Il lui faut pouvoir compter sur des adjoints et notamment un adjoint direct qui, dans le système de la République gaullienne des années 1960, ne peut être que le ministre des Armées. D'où le fait que le ministère des Armées n'a été occupé que par deux titulaires entre 1958 et 1969, Pierre Guillaumat, qui est l'un des grands artisans de cette aventure atomique française, et Pierre Messmer⁴ qui, initialement, n'a rien à voir avec l'arme nucléaire, si ce n'est qu'elle lui a sauvé la vie en 1945 en Indochine : les bombes d'Hiroshima et Nagasaki ont permis d'arrêter un peu plus vite la guerre contre le Japon – il avait été parachuté en Indochine. Dans ce schéma institutionnel, le ministre des Armées est l'adjoint direct du Général : il prend ses directives directement auprès du chef de l'État. Il y a un lien direct qui aboutit très largement à court-circuiter le Premier ministre. Cela posera un certain nombre de problèmes de susceptibilité tant que Michel Debré est à Matignon (1959-1962). Son successeur Georges Pompidou (1962-1968) accepte plus aisément cette forme de dessaisissement au profit du tandem Président-ministre des Armées. Cela n'empêche pas des frictions au moment des arbitrages budgétaires rendus par le Premier ministre au détriment du ministère des Armées et à la force de frappe. Pierre Messmer monte alors directement au créneau auprès du Général et obtient à chaque fois gain de cause au grand dam du ministre des Finances et de Georges Pompidou.

Dans ce schéma présidentiel de la défense nationale, c'est effectivement le ministre des Armées qui a la responsabilité principale de la création de la force de frappe nucléaire décidée par le général de Gaulle. Cette action, il la mène avec d'autant plus de vigueur qu'il se sait directement appuyé par le chef de l'État qui en fixe les grandes lignes.

La dynamique de création de la force de frappe appelle une concentration inédite des efforts et donc le dépassement des structures administratives et industrielles propres à chaque armée. Le 5 avril 1961, l'unification du ministère est entérinée par Pierre Messmer.

Il lui faut ordonner le ministère ou plutôt recréer des structures qui permettent cette nécessaire concentration, une capacité à gérer ces efforts kaléidoscopiques. Il ne s'agit pas simplement de la création de prototypes d'armes à tester pour les sécuriser et valider les procédés physiques. Il s'agit aussi de les standardiser pour les produire en série avec sécurité. L'objectif, c'est de doter la France d'un arsenal d'armes nucléaires et de différents vecteurs qui puissent atteindre leurs destinations. Toute la recherche théorique, puis appliquée, doit s'insérer dans un processus industriel qui doit permettre une production standardisée et sécurisée. Ensuite, les autorités militaires et politiques vont mettre en place les doctrines d'emploi. Mais pour le ministère des Armées, il s'agit tout d'abord d'encadrer, d'impulser un certain nombre de recherches dans tous les domaines.

Il s'agit d'avoir les vecteurs *ad hoc* pour les envoyer exactement où l'on souhaite que ça explose. C'est tout un processus kaléidoscopique qui vise à doter la France des instruments industriels et des personnels compétents du point de vue militaire, d'une doctrine, etc. Ce qui implique une profonde réforme du ministère qui en a la charge. Cette réforme est enclenchée avec les décrets du 5 avril 1961. Ceux-ci consistent fondamentalement à faire évoluer les structures du ministère des Armées de manière à en faire « un ministère unique » et non la somme des trois anciens secrétariats d'État d'arme plus ou moins bien coordonnés par un ministre : suppression des délégués ministériels, tout en conservant, pour les problèmes spécifiques de l'armement, en particulier nucléaire, un délégué ministériel pour l'armement sous son autorité. C'est la fin des vestiges du système tripartite (trois secrétariats d'État d'armes, Terre, Air et Mer) qui, en 1958, avaient été supprimés et remplacés par des délégations ministérielles.

Le ministre des Armées décide également, afin de rationaliser l'administration des personnels, de recréer un Secrétariat général pour l'administration confié à Bernard Tricot. De nombreux services fusionnent ainsi que des corps de métiers. Face aux difficultés techniques et aux conservatismes des administrations et des corps de métiers qui peinent à travailler ensemble, Messmer impose la fusion, en avril 1961, des délégations techniques d'armes en une délégation ministérielle à l'armement dirigée par le général Lavaud sous son autorité directe⁵. Il faut créer un ensemble sur lequel le ministre des Armées puisse s'appuyer et éviter que chacun travaille de son côté. La DGA devient rapidement un élément crucial du dispositif protéiforme de nucléarisation des forces françaises. Ce qui ne va pas sans problème car, au-delà de l'effet d'annonce, il faut faire travailler ensemble des personnels avec des statuts, des corps différents dans une même dynamique. Pierre Messmer doit en particulier s'y reprendre à plusieurs fois pour aboutir à la fusion en un corps unique des ingénieurs de l'armement, chacun ayant des corps d'ingénieur de l'armement – naval, terre et air – ayant ses statuts, ses différences – parfois légitimes – dans les manières de travailler. En 1965, le ministre des Armées Messmer crée auprès de lui le Centre de prospective et d'évaluation qui l'assiste dans les choix des systèmes d'armes, notamment nucléaires, suivant les méthodes américaines de « coût-efficacité », ainsi que la doctrine de leur emploi⁶.

La mise en place ou le fait d'ordonner le ministère dans le sens de la dissuasion va de pair avec un coût budgétaire qui est exorbitant pour la France des années 1960. Pour y faire face, le ministère des Armées est le premier à utiliser des lois de programme (LPM)⁷ : la première du 8 décembre 1960, pour la période 1960-1964, la deuxième du 23 décembre 1964, couvrant 1965-1969, qui permet de parachever la mise en place des premiers éléments de la force de frappe. Ces LPM constituent des actes politiques forts qui traduisent en termes financiers des choix stratégiques découlant de l'analyse des menaces

et des missions confiées aux armées. Au-delà des aléas d'une programmation budgétaire annuelle, elles permettent de donner la nécessaire continuité à un ensemble de programmes de longue haleine. Elles permettent également d'afficher les choix stratégiques et les actions correspondantes aux yeux de toutes et de tous, Français comme étrangers.

Bien sûr, une Loi de programme militaire (LPM), c'est une loi souple qui est soumise à l'annualité du budget et donc aux autorisations d'engagement chaque année, ce qui conduit à des ajustements. Mais ces deux premières LPM forment le cœur du réacteur de la nucléarisation des forces, sans quoi ce caractère kaléidoscopique de l'effort avec une coordination au niveau du ministère des Armées et une autorité, celle du général de Gaulle, n'aurait probablement pas pu se faire. D'ailleurs, il faut toute l'autorité du Général pour les mener à bien alors que les deux premières LPM excèdent largement les prévisions budgétaires : dépassement en exécution de plus de 50%. Malgré trois déflations successives des effectifs, un tel coût financier a des conséquences en matière d'équilibre puisque le « tout nucléaire » se fait au détriment des armements conventionnels. Cela suscite des crispations et tensions assez sérieuses au sein des armées, en particulier dans l'armée de Terre, plus que dans la Marine, qui prend très tôt le virage du nucléaire, ainsi que l'armée de l'Air. Mais l'armée de Terre, la « reine des batailles » qui était considérée jusqu'ici au premier plan des préoccupations ministérielles, se retrouve largement déshabillée du point de vue financier au profit de l'arme nucléaire. Et lorsque les missiles tactiques Pluton sont ajoutés, en cours d'exécution, à la deuxième LPM, il faut, à enveloppe constante, déshabiller d'autres programmes d'armements conventionnels.

Il ne faut pas penser que la mise en place d'un tel programme se soit faite dans un environnement politique consensuel. De très fortes oppositions politiques se sont manifestées au sein du Parlement et dans la classe politique française, que ce soit de la part du centre et de la droite euro-atlantiste, mais aussi, bien sûr, du Parti communiste français, ce qui est logique compte tenu de sa position de soutien à l'Union soviétique. L'opposition se situe également au sein de la gauche, socialiste notamment, qui considère que la bombe coûte trop cher et n'est pas à la hauteur des capacités françaises. La première LPM, en décembre 1960, est adoptée en recourant au 49-3, après trois tentatives de censure. Pour la deuxième LPM, la guérilla parlementaire ne se fait pas sur le vote de la LPM, en décembre 1964, mais chaque année sur le vote des autorisations d'engagement. Tout au long des années 1960, ces oppositions perdurent et le consensus est long à se dessiner⁸.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup, Frédéric. Ce qu'on peut retenir, c'est qu'il y a une forme de réinvention, peut-être même d'invention du ministère des Armées autour de cette volonté de « concentration d'autorité et de moyens », qui rendent possible la priorisation d'objectifs. Et la priorité c'est la

dissuasion. Mais cette dissuasion, il faut la construire. C'est aussi un défi économique, c'est aussi un défi scientifique, c'est aussi un défi technologique. Et là, je me tourne vers Patrick Boureille, chargé de recherche et référent NRBC au service historique de la Défense. En introduction, Hervé Gaymard qualifiait la mise en place de la triade stratégique d'« exploit industriel français » : est-ce un terme qui vous paraît approprié ?

PATRICK BOUREILLE : Je vais essayer d'y répondre. Après le premier essai nucléaire français (*Gerboise bleue*) réalisé le 13 février 1960 à Reggane, le général de Gaulle a voulu constituer une force nucléaire significative. Cela nécessitait un effort soutenu dans les domaines scientifiques, techniques et industriels, des moyens financiers importants alloués selon un calendrier précis pour réaliser des programmes s'échelonnant sur dix ou quinze ans pour certains. Le recours à des lois de programme était indispensable pour obtenir l'accord du Parlement sur des engagements pluriannuels et affirmer la priorité donnée au nucléaire dans l'équipement des forces armées vis-à-vis de l'opinion publique. La priorité a été accordée, selon les termes du général François Maurin, chef d'état-major des armées entre 1971 et 1975, « *à la mise en place d'un armement nucléaire stratégique capable d'infliger au candidat agresseur en représailles des dommages tels qu'ils compromettent non seulement l'existence organisée actuelle de son pays, mais aussi son avenir dans les domaines capitaux de son activité* ». À l'issue des deux premières lois de programme, les éléments constitutifs de la triade stratégique ont été admis au service actif ou sont sur le point de l'être. La présentation de ces éléments constituera la première partie de cette communication, le développement des programmes adjacents la deuxième, l'armement nucléaire tactique la dernière.

La constitution de la triade stratégique

Chronologiquement, le premier élément opérationnel a été la force *Mirage IV*. Suite au programme de bombardier supersonique stratégique lancé en décembre 1956 à l'issue duquel le *Mirage IV* a été retenu, le prototype effectue son premier vol en juin 1959 et les premiers avions sont opérationnels en octobre 1964, constituant l'escadron de bombardement *Gascogne* basé à Mont-de-Marsan. Ils délivrent une bombe de 60 kilotonnes (KT), soit 60 000 tonnes de TNT, une capacité de destruction jusque-là inconnue dans les armées françaises. Elle a été mise au point par la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique dans ses différents centres, notamment à Valduc et au Ripault, à partir des résultats des expérimentations réalisées dans les centres sahariens de Reggane et In Ekker. Des avions ravitailleurs *KC-135* de fabrication américaine sont acquis pour augmenter le rayon d'action de cette force.

La montée en puissance de la composante aérienne stratégique a lieu de 1964 à 1968. Le poste de commandement est installé à Taverny dans la région parisienne. Elle comprend trois escadres de bombardement, comprenant chacune trois escadrons, soit trente-six *Mirage IV A* et trois escadrons de ravitailleurs *KC-135*, répartis sur douze bases en métropole. Implantés sur ces bases, les Dépôts d'ateliers pour armes spéciales (DAMS) sont des sites nucléaires où l'on procède aux opérations de manutention, de montage, de démontage et de stockage des engins. Telle est la première étape de la constitution de la Triade stratégique. L'expérimentation nucléaire exécutée au large de l'atoll de Mururoa le 19 juillet 1966 à partir d'un *Mirage IV A* avec une bombe opérationnelle, *Tamouré*, valide et crédibilise l'acquisition de cette capacité.

Le Système sol-sol balistique stratégique (SSBS) constitue la deuxième étape de la mise sur pied de l'outil de dissuasion. Initialement conçu comme une composante intérimaire, il doit assurer le maintien du niveau de dissuasion entre la première génération admise au service actif en octobre 1964 et la seconde génération composée de sous-marins nucléaires à propulsion atomique, lanceurs d'engins à tête nucléaire uranium tritium attendue en 1972. Une des grandes innovations de la V^e République a été de fonctionner grâce à un ensemble d'« organisations » dotées chacune d'un comité directeur, d'un groupe opérationnel et d'un groupe technique. Leur action est cadencée par les réunions du Comité mixte Armées-CEA créé le 13 juin 1961 sur décision du Premier ministre Michel Debré dans le cadre d'une « *Oeuvre commune* au ministère des Armées et au CEA ». Une organisation *Athéna* est ainsi responsable à partir de mai 1964 de la cohérence et du déroulement du programme SSBS sur les plans technique, industriel et financier. Son action donne lieu à des succès remarquables comme le programme balistique de base dit des « pierres précieuses » ou la mise en orbite basse d'*Astérix*, premier satellite français, en 1965 au Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux (CIEES) d'Hammaguir en Algérie, faisant de la France la troisième puissance spatiale après les États-Unis et l'URSS. Le Centre d'essais des Landes (CEL) prend la relève d'Hammaguir à partir de 1967.

Oeuvre de la Société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques (SEREB) créée en septembre 1959, le missile à propergols solides a été réalisé au Centre d'achèvement et d'essais de propulseurs et d'engins (CAEPE) de Saint-Médard-en-Jalles, près de Bordeaux. Par ailleurs, décision est prise en 1963 par le CEA de créer non loin de là, dans la commune du Barp, le Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine (CESTA) pour le département « militarisation » de la Direction des applications militaires. Enfin, les emprises voisines de la Société européenne de propulsion (SEP) et de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), créées en juin 1969 et janvier 1970 pour assurer le développement des missiles en parallèle de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) créée en juin 1971 pour

les propergols solides, complètent cet écosystème. Les technologies étant communes aux vecteurs SSBS et MSBS (mer-sol balistique stratégique), des tirs de maquettes des missiles ont lieu depuis le golfe de Gascogne par un sous-marin dédié, le *Gymnote*, en direction des Açores à partir de février 1966. La trajectoire des engins est suivie sur l'ensemble de leur parcours par les instruments du bâtiment d'essais et de mesures *Henri Poincaré* de la Marine nationale, des avions DC 7 et une station *ad hoc* implantée dans l'île de Flores, à proximité du point d'impact et de recueil de la maquette. Sont ainsi admis au service actif en août 1971 et avril 1972 dix-huit silos répartis en deux unités de neuf missiles S 2 d'une portée voisine de 3 000 kilomètres. Disposant chacune d'un poste de commande de tir enterré et relié au Centre de commandement des Forces aériennes stratégiques (COFAS) par des moyens de transmission redondants, elles sont implantées sur le plateau d'Albion à l'issue de travaux menés par la Direction technique des engins de la Délégation ministérielle pour l'armement et de la Direction de l'infrastructure de l'air. Le premier groupement de missiles stratégiques (GMS) est créé en septembre 1968.

Dernier élément de la Triade stratégique : la Force océanique stratégique (FOST) constituée des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). Il s'agit du SNLE *Le Redoutable*, admis au service actif en juillet 1971, et de ses «sister-ships» *Le Terrible* et *Le Foudroyant*, prévus par la seconde loi de programme mais encore en construction en 1971. Six unités constituent cette classe, aux standards constamment améliorés jusqu'en 1985.

L'organisation *Cœlacanthe* joue vis-à-vis du programme MSBS le même rôle que l'organisation *Athéna* vis-à-vis du SSBS : souplesse, réactivité et audace. L'échec du sous-marin *Q 244* à uranium naturel et eau lourde en 1959 aboutit ainsi à la réalisation d'un prototype à terre (PAT) de réacteur de propulsion navale à uranium enrichi et eau légère pressurisée qui diverge à Cadarache en août 1964. Parallèlement, s'achève en 1967 la construction de l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte dont la production d'uranium enrichi alimente les réacteurs des sous-marins et permet le développement d'un armement thermonucléaire.

Mis sur cale en novembre 1964, *Le Redoutable* est lancé à Cherbourg le 29 mars 1967. Il effectue ses essais à la mer en 1969-1971 et quitte la base opérationnelle de l'Île Longue en rade de Brest pour entamer sa première patrouille le 28 janvier 1972, à 17h06, pourvu de 16 missiles M1 dotés chacun d'une ogive de 500 KT pour une portée de 2 500 km. Véritable «station-service», une base opérationnelle comprenant des bassins couverts et des ateliers pour effectuer les travaux d'entretien des SNLE entre deux patrouilles ainsi que le jonctionnement des missiles et de leurs têtes est créée en moins de cinq ans à l'Île longue, avec ses annexes à Guenvenez en presqu'île de Crozon pour les missiles, et au bassin 10 du port de Brest pour les grands carénages.

De nombreuses autres difficultés ont été surmontées, qu'il s'agisse des problèmes propres à l'emploi d'acières à Haute limite d'élasticité (HLE) pour des coques de grandes dimensions, à l'adaptation des bassins de l'arsenal de Cherbourg aux contraintes de la propulsion nucléaire et au lancement de grands sous-marins, à la mise au point des centrales inertielles de navigation pour un positionnement exact du mobile – garantie d'un lancement en immersion précis, ledit mobile émettant le minimum de bruit rayonné et autorisant une vie à bord en espace confiné pendant plus de deux mois... La FOST est officiellement créée le 1^{er} mars 1972, et l'amiral la commandant dispose d'un PC à Houilles. L'enchaînement rapide des événements démontre la volonté politique. Le cap étant fixé, il n'y avait plus qu'à faire. La constitution des Forces nucléaires stratégiques (FNS) a été effectuée de manière régulière et progressive pour aboutir à un ensemble cohérent. Elle impliquait cependant des progrès considérables réalisés dans le domaine des armes nucléaires et des missiles.

Les indispensables programmes adjacents

La validation scientifique des formules d'armes requiert des essais. Jusqu'en 1967, ils ont lieu dans des centres d'expérimentation situés en Algérie, à Reggane dans le Tanezrouft d'abord, à In Ekker dans le Hoggar ensuite. Le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) prend la relève le 2 juillet 1966, avec le tir *Aldébaran* réalisé sur l'atoll de Mururoa en Polynésie. Le 24 août 1968, la France accède au club ultra fermé des puissances atomiques dotées d'un armement thermonucléaire avec l'essai *Canopus* d'une puissance supérieure à deux mégatonnes (MT : million de tonnes de TNT) sur l'atoll de Fangataufa. Le 30 janvier 1964, un décret a créé la Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN).

En parallèle des programmes SSBS et MSBS, un important programme de vecteurs est mené : le missile mer-sol M1 tient compte des acquis de son homologue sol-sol S2 et des spécificités du milieu marin (chasse hors du SNLE, sortie de l'eau et allumage du premier étage). À cette fin, des essais sont menés successivement à Hammaguir en 1966, au Centre d'essais et de recherche d'engins spéciaux (CERES) sur l'Île du Levant en Méditerranée et au Centre d'essais des Landes (CEL) à partir d'un caisson immergéeable ou du sous-marin *Gymnote*. Le développement des versions M 2 en 1967 et M 20 en 1970 d'une portée accrue vise à contrer la présence croissante des navires de surface et des sous-marins d'attaque soviétiques dans les zones de patrouille et la mise en place d'un système de missiles anti-missiles balistiques (ABM) autour des principaux centres urbains de l'URSS. Entre la fin 1971 et la fin 1974, la Direction des applications militaires du CEA réalise des têtes nucléaires optimisées, de moins en moins lourdes et durcies contre les frappes ABM.

Par ailleurs, les matières militaires constituent un enjeu par leur quantité et leur qualité pour toute la période. Le plutonium est extrait dans les usines d'extraction de Marcoule et de La Hague. Par ailleurs, deux réacteurs baptisés Célestin produisent du tritium à Marcoule en 1967 et 1968.

Cet effort caractérise aussi l'appréhension de leur environnement par les SNLE en général, les connaissances hydrographiques et océanographiques (la bathythermie notamment) relatives aux zones de déploiement des SNLE en particulier.

Autant de domaines nouveaux que militaires, scientifiques et ingénieurs approfondissent ensemble.

La triple chaîne hiérarchique, avec la mise et le maintien en condition opérationnelle assurés par l'état-major de la Marine, l'emploi opérationnel relevant de l'état-major des Armées via sa division Forces nucléaires, et l'ordre de tir relevant exclusivement du président de la République, est spécifique à la dissuasion nucléaire. Elle requiert des liaisons fiables et sécurisées par ondes longues ou très longues, grâce à un réseau de stations maillé, redondant et durci couvrant le territoire métropolitain.

Dernier point, mais non des moindres, une attention marquée est portée aux personnels militaires indispensables au développement de la stratégie de dissuasion, tant sur le plan de leur nombre que de leur formation. Des avantages pécuniaires non négligeables sont concédés pour encourager les vocations : promotions, soldes à la mer, triplement des annuités de pension. Le sextuplement des effectifs de sous-mariniers de 1967 dotés de connaissances scientifiques sans commune mesure avec celles de leurs prédécesseurs est l'objectif assigné en 1980. Des institutions comme l'École atomique de Cherbourg créée en 1957 témoignent de cette exigence.

Le nucléaire tactique, complément du nucléaire stratégique

Décidé en son principe dès 1963, la réalisation d'un armement nucléaire tactique (ANT) hors loi de programme figure parmi les conclusions d'un conseil de Défense en novembre 1966, huit mois après la décision de retirer les forces françaises du commandement intégré de l'OTAN, décision qui prive celles stationnées en RFA de leurs capacités nucléaires d'origine américaine.

Deux escadrons de *Mirage III E* et trois de *Jaguar A* reçoivent leurs premières bombes AN 52 de 20 KT en 1972 au sein de la Force aérienne tactique (FATAC). Cinq régiments *Pluton* d'engins dotés d'une charge AN 51 de 10 ou 25 KT et d'une portée de 120 kilomètres sont déployés sur le territoire métropolitain à partir de 1974. Les maquettes en défilent le 14 juillet : savoir-faire et faire savoir...

Cette composante a pour but de tester l'agressivité de l'adversaire engagé dans un conflit, de lui adresser un «ultime avertissement» et de restaurer le dialogue dissuasif avant d'engager le cas échéant les forces nucléaires stra-

tégiques. L'effet final recherché est bien de faire peser une menace tout à fait certaine de représailles dans une relation *perdant-perdant*⁹.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup à Patrick Boureille. Ce que l'exposé montre parfaitement, c'est à quel point la différence entre des puissances qui appartiennent au club atomique et des puissances qui ne le sont pas repose souvent sur tout ce passé, tout cet écosystème technologique et industriel, toutes ces compétences qu'il faut former, forger et surtout entretenir et maintenir, ce qui nécessite évidemment un effort constant, donc une volonté politique et un système à la fois administratif, technologique et industriel. On retrouve le lien établi précédemment avec la constance de la volonté politique et la cohérence de l'effort gouvernemental propres aux débuts de la V^e République.

Cet effort et cette performance, pour quels objectifs et quels gains ? Je me tourne vers Jenny Raflik-Grenouilleau, pour le dernier temps de notre table ronde. Comment est-ce que le général de Gaulle va, à partir de là, exploiter ce changement de statut de la France et comment cela repositionne-t-il la France dans le jeu géopolitique du début des années 1960, qui est marqué par la Guerre froide, mais aussi par les débuts de la construction européenne ?

JENNY RAFLIK-GRENOUILLEAU : Je vais partir, moi aussi, de la citation déjà évoquée par Arnaud Teyssier de novembre 1959 : « *Il faut que la défense de la France soit française. Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. (...) La conséquence, c'est qu'il faut, évidemment, que nous sachions nous pourvoir, au cours des prochaines années, d'une force capable d'agir pour notre compte, de ce qu'on est convenu d'appeler "une force de frappe" susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où. Il va de soi qu'à la base de cette force sera un armement atomique...mais qui doit nous appartenir* ». De Gaulle définit une dissuasion française reposant sur une force de frappe autonome, indépendante de tout pouvoir étranger, à capacité immédiate et permanente. Le tout au service de deux objectifs : garantir la sécurité du territoire et rendre à la France une capacité d'initiative en matière de politique étrangère. À cela s'ajoute une sorte de « bonus » : dans le contexte incertain qui est alors celui de la guerre froide, de Gaulle avance l'argument que la dissuasion française peut, aussi, contribuer à l'équilibre du monde : « *Qui peut dire si* », déclare-t-il le 10 novembre 1959, « *dans l'avenir, les données politiques ayant complètement changé, [...] la France, en se dotant d'un armement nucléaire, rend service à l'équilibre du monde.* »

Le problème est que, au sein du bloc occidental, tout le monde ne semble pas convaincu qu'une dissuasion nucléaire française autonome serve l'intérêt général.

Les partenaires européens d'abord. Parce que lorsque de Gaulle revient au pouvoir le 1^{er} juin 1958, le programme nucléaire français est bien avancé, mais il était plutôt considéré par les dirigeants de la Quatrième comme un atout à faire valoir dans les instances européennes et atlantiques pour peser au sein de ces instances. La forme choisie, celle d'une coopération nucléaire tripartite avec l'Allemagne et l'Italie, via les accords de 1957, ouvrait la porte à une bombe européenne. Malgré de nombreux travaux historiques, le doute persiste sur les objectifs de ces coopérations. S'agissait-il de construire une bombe française au service des Européens ou une bombe européenne au service de l'OTAN ? Je ne suis pas certaine que les dirigeants de la Quatrième aient eux-mêmes été d'accords et aient vraiment choisi, puisque, à la fin de la IV^e République, les efforts français se développent parallèlement dans trois directions nationale, européenne et atlantique via la négociation sur l'implantation des IRBM. Le tout dans le contexte plus général des négociations internationales sur le désarmement... Ce qui est sûr est que les Européens doutent. La crise de Suez a montré les limites du soutien américain vis-à-vis des Européens. Et le lancement du Spoutnik a mis en évidence la vulnérabilité du territoire américain. Dans ce contexte, les Européens craignent que les États-Unis refusent, en cas d'agression soviétique en Europe, d'engager leur arsenal stratégique, pour ne pas exposer leur population à des représailles nucléaires. De retour au pouvoir, de Gaulle met fin à cette coopération européenne en matière nucléaire.

Pour autant, le Général ne ferme pas immédiatement et totalement la porte aux échanges avec les Américains. Le processus est progressif. Car à Paris, on espère toujours voir les États-Unis assouplir la loi McMahon. Le 5 juillet 1958, John Foster Dulles, le secrétaire d'État américain, est en visite à Paris. De Gaulle lui dit : « *Tout s'organise en fonction de la force atomique. Cette force, vous l'avez. (...) Nous sommes très en retard sur vous (...) mais nous sommes sur la voie de devenir une puissance atomique. Une chose est certaine : nous aurons l'arme atomique* ». Et dans la même conversation, de Gaulle rappelle à Dulles que le fonctionnement de l'OTAN serait plus efficace si les États-Unis, le Royaume-Uni, et la France collaboraient pour la définition de la stratégie globale.

On a déjà en substance la teneur du mémorandum de septembre... Mais à ce moment-là, la porte n'est pas définitivement et totalement fermée à une coopération avec les États-Unis. L'échange ayant lieu en novembre 1958 entre Macmillan et de Gaulle, est particulièrement intéressant. Dans ses mémoires, Jean Chauvel raconte que le Général est encore ouvert à la discussion. Mais les signaux envoyés par les Américains ne vont pas dans ce sens. Et la distanciation va crescendo : plusieurs étapes, avec des responsabilités partagées :

- le refus français des IRBM en mai 1959,
- les moratoires sur les essais nucléaires décidés unilatéralement par les Soviétiques et les Anglo-saxons qui irritent de Gaulle,

- l'essai réussi du 13 février 1960,
- enfin une autre initiative américaine, accentuant les tensions : la proposition de Kennedy, en mai 1961, de constituer une force multilatérale (MLF) de sous-marins de différentes nationalités dotés d'armes nucléaires, le tout dans le cadre de l'OTAN.

Il s'agit de faire participer les Européens à l'emploi de ces armes, sous un contrôle américain. En contrepartie, Kennedy demande un moratoire des essais nucléaires atmosphériques, ce qui ne peut que nuire aux efforts de la France pour se munir d'une dissuasion autonome. L'argumentation développée par Kennedy ne peut, par ailleurs, que déplaire à la France. Dans sa lettre du 30 décembre 1961, il écrit : «*Ce qui nous gêne, c'est que, dans le cas d'une capacité nucléaire spécifiquement française, nous n'aurions guère d'argument pour résister à une inévitable forte pression de la part de l'Allemagne pour obtenir un traitement parallèle.*». L'assimilation entre la France et l'Allemagne ne peut que bloquer à Paris. Par contre, Paris demande l'égalité de droits avec la Grande Bretagne. La réponse du Général, remise à Kennedy par Hervé Alphand, est l'occasion de répéter qu'il est nécessaire que les trois pays possédant des moyens atomiques, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, se mettent d'accord sur une politique et une stratégie communes. Mais aux États-Unis, l'administration n'est pas favorable à la coopération avec la France. Dean Rusk, le secrétaire d'État et McNamara, le secrétaire à la Défense, y sont opposés.

Kennedy fait néanmoins une nouvelle proposition aux Français, en décembre 1962, dans le sillage de la rencontre des Bahamas, à Nassau. Washington y échange la fourniture de missiles Polaris (les vecteurs dont les Britanniques ont besoin pour leurs bombes) contre un resserrement des liens de la force nucléaire britannique avec l'OTAN. Kennedy accompagne, à la demande de Macmillan, l'arrangement américano-britannique d'une proposition similaire en direction de Paris. Il fait savoir que l'acceptation des Polaris permettrait de débloquer au Congrès des amendements à la loi McMahon et de fournir à la France les informations nécessaires à ce qu'elle devienne une puissance nucléaire. Le Général refuse. Il refuse car la France ne dispose pas des moyens de mettre au point l'ogive susceptible d'être montée sur le Polaris, et parce que de Gaulle est irrité par l'attitude britannique : Macmillan a accepté les conditions américaines sans le consulter, choisissant donc les États-Unis plutôt que l'Europe. D'où le rejet, en même temps de la proposition de Kennedy et de la candidature britannique au Marché commun (conférence de presse du 14 janvier). L'opposition française à la MLF est croissante, d'autant qu'elle apparaît pour l'administration Kennedy comme un contrepoids à la politique gaulliste, un moyen d'encourager la construction européenne, tout en la contrôlant. Les positions se radicalisent en fait de part et d'autre.

Le refus français du traité de Moscou en 1963 n'arrange pas les relations avec les États-Unis. Dans sa conférence de presse du 29 juillet 1963, de Gaulle prononce cette phrase : « *Mais, pour nous, dans l'espèce, l'intégration est une chose inimaginable* ». À la fin de l'année 1965, Washington entérine l'échec de la MLF. Comme contrepartie à leur assentiment à l'adoption officielle de la doctrine de la « riposte flexible », Washington met en place une procédure d'information sur ses stratégies nucléaires sous la forme du Groupe des plans nucléaires de l'OTAN (NPG) en décembre 1966, groupe auquel la France, sortie du commandement intégré en mars, ne participe évidemment pas. La décision de quitter le commandement militaire intégré de l'OTAN (sans remettre en cause l'Alliance) en mars 1966 est évidemment l'aboutissement de toutes les tensions que je viens d'évoquer.

Le dossier nucléaire – et le retrait du commandement intégré de l'OTAN – génère aussi des tensions avec les principaux partenaires européens. Collectivement, les Européens s'inquiètent de l'évolution de la doctrine stratégique américaine vers la doctrine de « riposte graduée » affirmée pour la première fois officiellement par McNamara dans son discours à l'université du Michigan le 16 juin 1962. Les Français y voient un moyen déguisé des États-Unis de confiner les risques à l'Europe. Il existe des doutes sur la réalité efficiente de la protection nucléaire américaine. Mais s'ils partagent cette inquiétude, certains partenaires européens, dont l'Allemagne, s'inquiètent de voir la France acquérir une puissance nucléaire indépendante de l'OTAN. Par sa politique, la France ne risquait-t-elle pas de précipiter le désengagement américain de l'Europe occidentale, les États-Unis considérant que le « parapluie atomique » français suffirait ? En outre, les Allemands ne sont pas très enthousiastes à l'idée d'échanger la protection américaine contre une hypothétique protection française. De son côté, la Grande-Bretagne y voit un défi jeté à sa propre force nucléaire intégrée.

Bref, c'est tout le débat sur l'euroéanité de la dissuasion qui émerge... évoqué dans le Livre Blanc de 1972 : « *Si la dissuasion est réservée à la protection de nos intérêts vitaux, la limite de ceux-ci est nécessairement floue. [...] La France vit dans un tissu d'intérêts qui dépasse ses frontières. Elle n'est pas isolée. L'Europe occidentale ne peut donc dans son ensemble manquer de bénéficier, indirectement de la stratégie française qui constitue un facteur stable et déterminant de la sécurité en Europe. [...] Il convient enfin d'ajouter, comme il a été dit, que, toute nationale qu'elle soit, notre force nucléaire de dissuasion est un élément qui ne peut manquer de compter pour la prévention d'une crise en Europe* ». Ici, on voit émerger deux idées : premièrement, que le risque nucléaire ne se partage pas. Par conséquent, la décision ne se partage pas. Mais que la dissuasion nucléaire française, qui revêt une dimension européenne floue, peut contribuer à la sécurité européenne. On comprend la méfiance des Allemands... Toute dissuasion, qu'elle soit américaine ou française, repose, pour son efficience, sur

un certain flou vis-à-vis des adversaires. Mais, par ricochet, ce flou existe aussi entre alliés...

Comment conclure ? Il me semble que la dissuasion agit comme un révélateur, en soulignant les lignes de force et les failles des systèmes d'alliance, en aiguisant les rivalités et les méfiances internes qui préexistaient. Elle est plus un catalyseur, le moyen qui permet de conduire à des ruptures, comme celle de 1966, que la cause intrinsèque desdites ruptures.

Je terminerai par deux points à souligner :

- 1) Pour les Français, il y a deux points sensibles : la différence inacceptable de statut nucléaire entre la France et la Grande-Bretagne ; et au contraire l'assimilation de la France à l'Allemagne : en bref, le rang de la France au sein du bloc occidental.
- 2) Deux dossiers sont en permanence étroitement liés : les questions atomiques et la réorganisation de l'OTAN.

DÉBAT

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup, Jenny, pour cet exposé qui montre bien la complexité du chemin qui conduit à la mise en place du système français. Si je devais le résumer en une équation : terreau de compétences, volonté politique, mise en cohérence de l'appareil militaire et industriel, effort diplomatique = indépendance, autant qu'il est possible, dans un monde que dès 1960 de Gaulle qualifie d'interdépendant. Finalement, les quatre interventions ont convergé autour de la volonté de bâtir une forme d'indépendance française, aussi loin, justement, qu'on puisse aller dans la définition du terme d'indépendance, auquel de Gaulle préférait le terme de souveraineté. Telle est la question que je voudrais poser à tous les intervenants avant d'ouvrir le débat à la salle. Est-ce que, finalement, de votre point de vue, cet objectif d'indépendance est le moteur des principales réformes qui sont impulsées ? Avant tout, la vision gaullienne. Est-ce que, à ton avis, Arnaud, de Gaulle est porté dans cet effort par la vision d'une France qui peut être aussi indépendante ou souveraine qu'il est possible dans le monde des années 1960 ?

ARNAUD TEYSSIER : Oui, je ferais un peu de nuance entre souveraineté et indépendance. De Gaulle sait pertinemment que l'indépendance absolue n'existe pas en matière internationale, qu'il y a des réseaux d'interdépendance, qui, sans paraphraser Edgar Faure, jouent et que les rapports des forces supposent qu'on prenne en compte tous ces éléments. D'ailleurs, il y a un moment, cela a été cité, où il dit que c'est un élément d'équilibre dans les relations internationales.

Ce qui est très important pour lui, c'est la souveraineté. Pour lui, c'est le fondement de la démocratie. L'arme atomique est un instrument de souveraineté. En définitive, la guerre doit être toujours la guerre de la France. C'est sa force qui est en cause et c'est sa force morale. La souveraineté est donc ce qui définit la raison d'être d'un peuple. C'est en cela, d'ailleurs, qu'il condamnait Vichy d'emblée en juillet 1940 : c'est un État qui n'est pas souverain, et à partir du moment où on n'est pas souverain, c'est une descente morale et politique aux abîmes.

Évidemment, l'indépendance est un terme évocateur, parce que sur le plan militaire, c'est capital, mais je crois que c'est vraiment la souveraineté qui prime dans le raisonnement. Alors, la souveraineté peut sans doute s'associer à d'autres formes de souveraineté. Là, effectivement, comme Jenny Raflik-Grenouilleau le disait, il y a une dimension européenne de la dissuasion que de Gaulle a pris en considération, comme il semble l'avoir esquissé à travers ses discussions avec Adenauer. Mais c'est un autre modèle qui l'a emporté pour l'Europe. C'est le modèle de Jean Monnet, le modèle euro-atlantique qui, pour de Gaulle, ne permettait précisément pas de garantir cette souveraineté – qu'elle fût française ou en synergie avec l'Europe –, mais il n'était pas hostile à une forme d'interdépendance qui lui paraissait au cœur des réalités internationales.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci. Je me tourne vers Patrick Boureille. Quel sens peut-on donner à cette souveraineté dans le domaine technologique et industriel pour la France des années 1960 ? Comment est-ce qu'on la construit ? Est-ce que c'est un objectif ? Et quelle est la part, aussi, de pragmatisme ? Je pense à la question des avions ravitailleurs C135 F, achetés sur étagère aux États-Unis, par exemple.

PATRICK BOUREILLE : Des percées technologiques accompagnent le développement de chacune des étapes de la constitution des forces nucléaires stratégiques. Les leçons ont pu être tirées des échecs rencontrés : la filière à uranium naturel et eau lourde pour la propulsion navale en est un excellent exemple qui, une fois le constat de carence effectué en 1959, préserve les décideurs militaires et politiques d'une excessive comitologie et les scientifiques d'un entêtement excessif. La souveraineté est donc ménagée autant que faire se peut : l'aide des responsables militaires et politiques américains est régulièrement sollicitée, avec plus ou moins de succès. Le prêt d'uranium enrichi par les États-Unis pour le prototype-à-terre (PAT) et les avions ravitailleurs acquis auprès des États-Unis sont les marques d'un pragmatisme certain. Mais dans le premier cas, l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte rétablit rapidement la souveraineté sur un élément majeur de la dissuasion nucléaire.

La mobilisation des compétences est impressionnante tout au long de cette période. Le Commissariat à l'énergie atomique est le modèle même d'un rassemblement de compétences hors pair depuis 1945. À côté de cela,

l'État a été un grand stratège industriel à l'origine d'entreprises publiques ou mixtes : ont été citées la SEREB, la SNIAS, la SNPE, la SEP, etc. constituées pour permettre, dans une association public - privé, de défricher des domaines scientifiques.

L'objectif est de ne pas dépendre d'autrui. De ce point de vue, l'aide parcimonieuse des Américains a constraint les Français à surmonter les difficultés par eux-mêmes. S'il n'y a pas eu cette association quasi fusionnelle entre la dissuasion des deux pays – comme ce fut le cas pour les Britanniques – mais des informations parcellaires fournies chichement, les progrès réalisés ont crédibilisé l'œuvre accomplie et ont ouvert la voie à la collaboration fructueuse entre pays souverains que nous connaissons aujourd'hui.

FRÉDÉRIC FOGACCI : La nucléarisation des forces, Frédéric, s'inscrit dans une refonte globale du format des armées françaises, mais également dans une refonte globale de ses priorités. Tu as notamment beaucoup travaillé, justement, sur l'Afrique. Comment l'épaulement se met-il en place, c'est-à-dire l'articulation entre l'émergence de la force nucléaire et le redimensionnement des forces conventionnelles ? D'autre part, comment les armées encaissent-elles cette révision du format, qui est aussi un renouvellement des missions et de la vision stratégique ?

FRÉDÉRIC TURPIN : Pour faire simple, on passe d'une puissance impériale à une puissance nucléaire. Le format des armées françaises était dirigé sur un combat Centre-Europe type OTAN et défense de la France dans le cadre de la guerre froide et une défense de l'Empire jusqu'à l'indépendance de l'Algérie en 1962. L'armée française était notamment calibrée pour pouvoir intervenir et défendre la souveraineté de l'Union française puis de la communauté franco-africaine jusqu'en 1960-1961. Il y a donc un reformatage général, comme De Gaulle l'énonce lui-même, autour de l'axe de la dissuasion avec une priorité absolue, à la nucléarisation des forces, tout le reste en découlant.

Une capacité opérationnelle dans le domaine conventionnel sur le secteur Centre-Europe est maintenue, avec le développement, notamment dans le plan initial, de 5 divisions blindées, de tous les éléments d'assistance, et aussi une capacité de projection de force pour maintenir, notamment, notre « pré carré » africain autour d'un certain nombre de régiments parachutistes. Mais cela est assez compliqué puisque la deuxième LPM a sacrifié encore plus d'armements conventionnels ; ce qui explique notamment, à la fin des années 1960, les dotations relativement faméliques en chars AMX 30 des divisions blindées françaises. D'où des tensions et des oppositions, tout particulièrement au sein de l'armée de Terre, ainsi que dans la Marine – puisque la marine de surface est largement sacrifiée au profit des SNLE et des SNA.

L'armée de Terre connaît un choc systémique. En 1960, il y avait encore 750 000 hommes dans l'armée de Terre. En 1969, il en reste 325 000. C'est le résultat de 3 déflations d'effectifs qui sont aussi perçues par une partie des personnels comme très politiques à l'heure où les séquelles de la guerre d'Algérie sont encore très sensibles.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Tout cela, pourquoi ? On a beaucoup parlé de souvenance, de la dissuasion nucléaire française. Jenny, est-ce que, dans l'esprit du général de Gaulle, il y a, dès le début, une dimension européenne potentielle de cette dissuasion française ? Cela joue-t-il, en particulier, dans le rapprochement franco-allemand de 1962-1963, à ton avis ?

JENNY RAFLIK-GRENOUILLEAU : Je crois qu'il ne faut pas plaquer le débat actuel sur ce qui se passe dans les années 1950-1960. Il y a une dimension européenne qui est liée tout simplement au contexte géopolitique, c'est-à-dire que la menace vient d'URSS. On a quand même un bloc, et chez de Gaulle la solidarité occidentale demeure. Elle est très forte et elle s'exprime pendant la crise de Berlin. Elle est très importante pendant la crise de Cuba. Pourtant, il ne le sait pas, mais cela finit par se retourner contre la France : il existe un mémorandum de Rusk, le secrétaire d'État américain, qui écrit à Kennedy pour lui expliquer qu'il est inutile de faire des efforts particuliers avec les Français, car ils sont solidaires, ce que la crise démontre. Dès lors, il n'y a pas besoin d'aller plus en avant dans les discussions. Donc, finalement, de Gaulle est peut-être trop solidaire dans la façon dont la chose est perçue par les Américains. L'administration américaine est divisée aussi sur la question : McNamara et Rusk sont opposés à toute collaboration avec les Français. Kennedy, comme Eisenhower avant lui, sont plus ambigus. Donc, la question se pose. Mais, de fait, le contexte fait que la sécurité de la France dépend de la sécurité de l'Europe et notamment de l'Allemagne. C'est une évidence. Si les Soviétiques attaquent, ce sera une offensive générale sur l'ensemble du continent. La dimension européenne vient de là. Si on regarde bien dans les détails, le traité de l'Élysée, par exemple, n'a absolument aucune dimension nucléaire. C'est totalement absent. Il y a eu des négociations avant, mais qui ont échoué. Dans le texte du traité de l'Élysée, il n'y a rien sur ces questions, et on contourne, finalement, cette question.

Dernier point, il y avait cette question de consensus de l'opinion publique. Il y a une pression très anti-nucléaire qui joue beaucoup dans l'opinion publique allemande. C'est pour ça que, dès 1957, il faut que les accords, le protocole de Colomb-Béchar, etc., soient tenus secrets. Le chancelier allemand s'inquiète de son opinion et de la pression de l'opinion publique allemande, déjà en 1957. Cela va crescendo, notamment avec la crise de Berlin. Tous ces facteurs jouent. La dimension européenne est forcément là parce que la sécurité de la France dépendra d'un champ de

bataille beaucoup plus global, celui de l'Europe de la guerre froide. Mais, en même temps, ça ne veut pas dire qu'il va la concevoir comme un moyen absolu de protéger l'Allemagne. D'où les méfiances des Allemands, qui sont sceptiques, qui se posent autant de questions face à la dissuasion française que face à la dissuasion américaine.

Il y a tout un pan que je n'ai pas évoqué : le nucléaire tactique. Les Allemands sont là aux premières loges. Pour résumer en une phrase, les Allemands, dans la confrontation franco-soviétique, ou France-Pacte de Varsovie, au cas où il y en aurait une, expérimenteraient la mauvaise position géographique que les Polonais ont pu expérimenter dans les années 1930 entre l'Allemagne et l'Union soviétique de Staline. Évidemment, l'Allemagne est de ce fait très réservée sur le nucléaire tactique français et sur le nucléaire français en général, parce qu'elle considère que le bras le plus fort est encore le bras américain, et, d'autre part, parce qu'elle peut subir sur son territoire des frappes françaises pour stopper les Soviétiques. C'est un élément fondamental.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Sur la question de ce que de Gaulle pensait de l'avenir d'une défense européenne avec le nucléaire. C'est extrêmement complexe. C'est passionnant. La professeure Raflik-Grenouilleau a mentionné l'obsession de Washington contre la prolifération française, qui, aux yeux d'un certain nombre d'Américains, et notamment de George Ball, conduirait inévitablement à créer un précédent pour l'arme nucléaire allemande. De Gaulle, dans sa correspondance n'écarte pas totalement l'idée qu'un jour, il y aura une défense européenne nucléaire avec l'Allemagne. Il a rejeté les accords Chaban-Delmas (1957-1958) élargis à l'Italie, etc. Mais Adenauer parlait avec de Gaulle de cette question. Certes, Strauss était, lui, trop publiquement en faveur d'une arme nucléaire allemande, et Adenauer s'en est un peu écarté. Mais de Gaulle n'a jamais écarté totalement l'idée qu'il y aurait une défense européenne avec le nucléaire. Ce qui est intéressant, c'est l'attitude de De Gaulle vis-à-vis d'une possible coopération avec les Américains. Je crois qu'il y avait, au Département d'État, à cause de la MLF, une opposition absolument radicale, à cause de la loi McMahon.

JENNY RAFLIK-GRENOUILLEAU : Une précision, puisqu'on parle de l'Allemagne : l'Allemagne a renoncé à fabriquer des armes nucléaires. L'Allemagne ne peut pas devenir une puissance nucléaire autonome parce que dans les accords qui entourent son entrée dans l'OTAN et les accords de l'UEO, elle renonce unilatéralement à fabriquer sur son sol une arme nucléaire. Mais elle ne renonce pas à envoyer des ingénieurs la fabriquer sur le territoire voisin. D'où les coopérations... Évidemment, c'est extrêmement important, parce que l'Allemagne a besoin d'une coopération européenne. Elle ne peut pas fabriquer d'armes toute seule sur son territoire. Elle n'en a pas le droit. Elle y a renoncé. Donc l'Allemagne va être forcément beaucoup plus favorable que

les Français à ces coopérations pour des raisons juridiques. Il en va de même pour les Italiens qui ont, eux aussi, dans le traité de paix, renoncé à une fabrication, sur leur sol et en propre. On a là des petites subtilités et évidemment des intérêts divergents, puisque les Français, eux, peuvent se doter légalement.

Sur les accords et la proposition de Kennedy à Nassau : il y a un échange sur plusieurs points : les Américains proposent des Polaris, ils proposent également l'intégration dans l'OTAN. Mais il y a quand même un point important, c'est que les Britanniques, à ce moment-là, ne sont pas capables de mettre au point l'ogive qui serait montée sur le Polaris. C'est une proposition intéressante, mais sans être immédiatement utile et efficace. Kennedy propose et affirme que ça permettra au Congrès d'étudier des amendements à la loi McMahon, mais ce n'est pas une promesse non plus : il y a quand même une ambiguïté qui l'entoure. C'est intéressant, certes, mais ce n'est pas immédiatement intéressant. Et ça peut être interprété.

Il reste aussi cette question de l'intégration, parce qu'en attendant, les Américains n'ont toujours pas répondu positivement au mémorandum de 1958. La question de la décision du directoire dans le cas d'une intégration du nucléaire dans l'OTAN demeure. Si on parle toujours du directoire, il existait au sein de l'OTAN un groupe à trois, le groupe permanent de l'OTAN, qui est un directoire à trois, avec trois officiers généraux, français, britannique et américain. En 1954, c'est au sein de ce groupe qu'il y a déjà des échanges sur le nucléaire, la dissuasion et les conditions d'utilisation. Entre avril et août 1954, le groupe permanent discute de ces questions. Mais on voit bien les limites, les informations ne passent pas, et de façon significative, si le groupe permanent se réunit au sein du Pentagone, les Français se sont rendus compte qu'ils n'ont pas accès aux mêmes locaux que les Britanniques, montrant qu'il n'y a pas une égalité réelle, les Britanniques ayant accès à certaines ailes du Pentagone et les Français non. Il y a des tensions permanentes, ça ne marche pas, et la confiance n'est pas là non plus.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci aux intervenants pour ces communications qui ont posé le socle gaullien, politique, militaire, technologique et géostratégique, dont on voit bien apparaître la cohérence. Comment ce socle évolue-t-il avec les tournants géopolitiques des années 1980-1990 ? Je passe le relais à Mélanie Rosselet.

2^e session

La dissuasion comme socle politico-stratégique au cœur de l'État

TABLE-RONDE N°2

Dissuasion et État stratège : adaptations, doctrine et format des forces

MÉLANIE ROSSELET : Cette deuxième session va permettre d'approfondir les thèmes de la première session, consacrée aux fondamentaux de la dissuasion nucléaire française et à l'héritage du général de Gaulle. Cette session comportera deux tables rondes : l'une consacrée à la dissuasion comme socle politico-stratégique au cœur de l'État, puis la seconde, intitulée « Le Président et la bombe », qui abordera les liens entre l'arme nucléaire et la fonction présidentielle. En premier lieu, nous allons nous demander en quoi la dissuasion est une incarnation de l'État-stratège, en nous intéressant aux adaptations, à la doctrine et au format des forces.

La première question qui irriguera nos échanges sera celle de la singularité du modèle français. Maurice Vaïsse développe, au sujet de la politique mise en œuvre par le général de Gaulle, la notion de « souveraineté nucléaire ». De Gaulle disait en 1959 qu'*« Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. [...] Il va de soi, évidemment, que notre défense, la mise sur pied de nos moyens, la conception de la conduite de la guerre, doivent être pour nous combinées avec ce qui est dans d'autres pays. [...] Mais que chacun ait sa part à lui*¹⁰*»*. La constitution de la « force de frappe » découlait de cette volonté. Quelle a été au cours du temps la combinaison unique entre une posture nucléaire d'indépendance et l'appartenance assumée de la France à l'alliance atlantique et à l'Union européenne ? Quelles sont les caractéristiques de cette singularité française ?

Le deuxième axe, à travers une réflexion sur les adaptations au fil du temps de la doctrine et du format des forces, interrogera l'équilibre entre continuité et adaptation. Comme j'ai pu l'entendre dire par Corentin Brustlein, « *la doctrine française est stable, mais pas statique* ». Par ailleurs, Arnaud Teyssier soulignait tout à l'heure que De Gaulle n'avait pas une *doctrine*, mais une *pensée* du nucléaire. Il s'agit alors de regarder en quoi l'une des caractéristiques de la stra-

tégie nucléaire française tient à la capacité de combiner continuité et adaptation. La temporalité des programmes est en effet une temporalité de temps très long, alors que la temporalité du contexte stratégique, elle, peut être plus mouvante, et que la temporalité politique est encore d'une autre nature. La stratégie française a toujours intégré la nécessité de faire face à l'imprévisibilité et l'incertitude, en ayant «un coup d'avance». Comment ces temporalités sont-elles articulées?

Il y a eu de grandes césures également au cours de cette histoire. Après la période de montée en puissance du programme nucléaire, la période de la Guerre froide peut elle-même être scindée en sous-périodes liées à des enjeux spécifiques qui ont conduit à faire évoluer les programmes et les doctrines. L'après-Guerre froide a marqué une césure majeure, avec en particulier l'arrêt des essais nucléaires et le lancement du programme simulation. À présent, ce sont peut-être de nouveaux défis qui apparaissent et qui posent de manière renouvelée la question de la poursuite de l'adaptation.

Pour aborder ces questions, nous nous efforcerons d'être le plus didactiques possible et avons le plaisir de réunir ici parmi les meilleurs spécialistes du sujet.

Nous avons tout d'abord Dominique Mongin, historien. Il a soutenu en 1991 la première thèse de doctorat en histoire en France sur la dissuasion nucléaire française, intitulée *La genèse de l'armement nucléaire français (1945-1958)*, sous la direction du professeur Maurice Vaïsse. Il connaît très bien l'appareil de défense français, puisqu'il a été membre du cabinet du ministre de la Défense, a travaillé au Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) et a été rapporteur de la commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008. Il enseigne à l'ENS et est expert associé au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques, le CIENS. Il a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de la dissuasion nucléaire française. Son prochain ouvrage, à paraître en 2025 aux éditions Odile Jacob, s'intitulera *L'ultime garantie – Une histoire politique de la dissuasion nucléaire française depuis la première cohabitation (1986-2017)*. Dominique brossera un tableau des différentes évolutions de la doctrine nucléaire française et nous expliquera comment ont évolué les instances de décision sur le nucléaire de défense en France.

Le général (2s) Philippe Steininger, qui a fait une carrière de pilote de chasse dans l'armée de l'Air, interviendra ensuite. Il a commandé les Forces aériennes stratégiques (FAS) et a occupé les fonctions de secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Depuis 2018, il est conseiller militaire du président directeur général du Centre national d'études spatiales (CNES). Vous avez, vous aussi, publié de nombreux articles sur la puissance aérienne, sur la dissuasion et l'espace militaire, et trois ouvrages : en 1998, *La Campagne aérienne*, en 2020, *Les Fondamentaux de la puissance aérienne moderne* et en 2024, *Révolution spatiale*. Dans votre exposé, vous aborderez pour nous les grands programmes et leur évolution en matière de dissuasion nucléaire.

Ensuite, je passerai la parole à l'amiral (2s) Edouard Scott de Martinville. Vous êtes ancien inspecteur général des armées et avez commandé plusieurs sous-marins, l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque, les forces sous-marines et la Force océanique stratégique (FOST). Vous aussi, vous avez été secrétaire général adjoint de la Défense nationale (SGDN). Vous avez travaillé à l'Élysée, en tant qu'adjoint au chef d'état-major particulier du président de la République (EMP). Vous avez également participé à tous les travaux de la Commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 dont vous étiez membre.

Et enfin, je donnerai la parole à Corentin Brustlein, docteur en sciences politiques de l'Université Jean Moulin - Lyon III. Vous enseignez également la stratégie nucléaire à Sciences Po Paris depuis 2020. En 2021, vous avez rejoint le ministère des Armées où vous occupez la fonction de délégué politique et prospective de défense au sein de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS). Avant de rejoindre le ministère des Armées, Corentin Brustlein était chercheur et directeur du centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales (IFRI) entre 2015 et 2021, et avait rejoint l'IFRI en 2008 comme chercheur, devenant en 2012 responsable du programme dissuasion et prolifération. Vous êtes un grand spécialiste des questions de stratégie de défense, des politiques nucléaires, des équilibres militaires, de la maîtrise des armements et de la réduction des risques stratégiques.

Sans plus d'introduction, je passe la parole à Dominique Mongin.

DOMINIQUE MONGIN : Merci, Mélanie. Effectivement, je comptais revenir sur quelques concepts clés de la doctrine de dissuasion nucléaire française, avec l'idée d'être assez didactique, en particulier pour le public de lycéens et d'étudiants qui sont dans la salle. C'est en effet important de revenir sur ces concepts qui, pour certains, ont d'ailleurs déjà été abordés au cours du début de la matinée.

Tout d'abord, revenons sur le concept de *dissuasion du faible au fort*. Comme l'a souligné précédemment Hervé Gaymard, c'est un stratège français qui n'est pas suffisamment mis en valeur, l'amiral Castex qui, dès octobre 1945, soit deux mois après Hiroshima et Nagasaki, a écrit un article dans la *Revue de défense nationale* dans lequel il mettait en avant le principe même de ce qui allait devenir la *dissuasion du faible au fort*. En effet, il disait qu'un État «faible» peut *dissuader* (même si ce verbe n'est pas encore utilisé à l'époque dans le domaine du nucléaire) un État «fort» de l'attaquer grâce à l'arme nucléaire. C'est l'embryon de la doctrine qui sera ensuite élaborée progressivement tout au long des années 1950, en particulier par le général Pierre-Marie Gallois. Ce dernier, lors du colloque d'Arc-et-Senans de 1984, a relaté précisément l'émergence de cette doctrine de la *dissuasion du faible au fort*, en évoquant en particulier son entretien avec le général de Gaulle en 1956 (durant

sa «traversée du désert»), à l'hôtel La Pérouse. Il lui expose précisément les grands principes de cette doctrine et est surpris de voir que, de fait, de Gaulle avait déjà tout compris et fait sienne cette stratégie, en faisant valoir qu'*«il suffit à la France qu'elle soit capable d'arracher un bras à son agresseur»* pour le dissuader d'attaquer¹¹. Avec ce principe-là, nul besoin d'avoir un arsenal très développé en matière d'armes nucléaires pour dissuader un adversaire potentiel. Par conséquent, l'accent qui est mis avec cette stratégie *du faible au fort* porte sur la dissuasion. Mais, qu'est-ce que la dissuasion ? L'étymologie du mot *dissuasion* signifie «*parler pour détourner quelqu'un de faire quelque chose*», donc, ici, détourner l'acte d'un agresseur potentiel. C'est ainsi qu'on peut parler de «*dialogue dissuasif*», sous réserve de disposer de capacités militaires en appui de ce dialogue. La *dissuasion du faible fort*, qu'on peut appeler aussi la *dissuasion proportionnelle*, met en avant les enjeux et les risques. C'est le grand thème développé par le général Gallois : mettre en rapport les enjeux d'attaquer un autre État et les risques encourus par l'agresseur. Quid de l'enjeu de l'attaque ? Si un agresseur cherche à attaquer la France, la question qui se pose alors est celle de l'enjeu que représente la France à ses yeux : pour lui, l'enjeu en vaut-il la peine, *a fortiori* s'il fait face à une puissance nucléaire ?

On peut accoler à ce concept de dissuasion du faible au fort le concept de *suffisance*, concept qui se développe à partir de la présidence de Pompidou, mais qui date des années de Gaulle, avec l'idée que la qualité prime sur la quantité. Ce qui est fondamental dans le domaine de la dissuasion nucléaire, c'est d'avoir des armements qui sont capables de franchir les défenses adverses, en particulier les systèmes de défense anti-missile (ABM). Il faut donc disposer de têtes nucléaires susceptibles de franchir les défenses adverses. Cela répond aussi à cette idée du *pouvoir égalisateur de l'atome* développée par le général Gallois. Avec le concept de *suffisance*, il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un arsenal important.

Avec la fin de la Guerre froide et l'entrée dans une nouvelle ère, ce concept de *dissuasion du faible au fort* est remis en cause, en particulier avec le développement du phénomène de prolifération. Dès le Livre blanc sur la défense de 1994, un focus est alors mis sur le concept de *dommages inacceptables*, concept qui n'est pas nouveau, mais qui est souligné en 1994 avec l'idée d'être en mesure de pouvoir provoquer des *dommages inacceptables* sur le territoire de l'adversaire – dommages *inacceptables* tels que perçus par l'agresseur potentiel. Cette idée de *dommages inacceptables* alimente toute une réflexion de 1998 à 2001, avec la révision de la posture de dissuasion, sous la présidence de Jacques Chirac mais dans un cadre de Cohabitation, le Premier ministre étant Lionel Jospin. Cette cohabitation a produit une révision de la posture de dissuasion, fondamentale dans l'évolution de la doctrine nucléaire française, avec une idée phare : être en mesure d'adapter les frappes possibles, en s'appuyant en particulier sur le concept du *tous azimuts*, c'est-à-dire être en capacité de frapper un adversaire partout dans le monde.

Ce concept de *stratégie tous azimuts* date d'un article du général Ailleret (alors chef d'état-major des armées) en 1967 dans la *Revue de défense nationale*, dans lequel il indiquait qu'il fallait que la France soit en mesure dans le futur de frapper un adversaire partout dans le monde, en partant du principe qu'on ne pouvait pas savoir *a priori* où se situeront lesdits adversaires dans le futur et comment ils évolueront. Cet article avait alors fait grand bruit, en particulier de l'autre côté de l'Atlantique, les Américains ne comprenant pas bien comment un membre de l'Alliance atlantique pouvait dire que les frappes possibles n'étaient pas uniquement dirigées vers l'Est. Quand on remet en perspective cet article, on voit à quel point il était très prospectif et on voit aussi comment les capacités en termes d'armement nucléaire ont fortement évolué depuis 1967, avec une capacité aujourd'hui réellement *tous azimuts*, qui est liée, en particulier aux missiles M51, mais aussi aux avions des Forces aériennes stratégiques qui ont une capacité également intercontinentale, en particulier grâce aux avions ravitailleurs. Pour mémoire, cet article de 1967 du général Ailleret avait été validé par le général de Gaulle, comme en ont témoigné plusieurs officiers lors du colloque d'Arc-et-Senans.

Autre concept sur lequel je veux revenir, celui d'*ultime avertissement*, concept élaboré au cours des années 1960, en particulier par le général Lucien Poirier. Il met en valeur le rôle de ce qu'on appelait à l'époque l'arme nucléaire «tactique» (ANT). Le général Poirier associait ce concept d'*ultime avertissement* avec le concept de *seuil d'agressivité critique*, avec l'idée qu'il faut, si un agresseur cherche à envahir la France, le tester, pour qu'il «signe» son agression et voir ensuite dans quelle mesure il persiste dans son intention belliqueuse. D'où le recours possible à l'ANT dans ce but exclusif. Et s'il veut aller plus loin, on passera au niveau de l'arme nucléaire stratégique. Ce concept d'*ultime avertissement* a été rendu public en septembre 1981, suite à l'alternance politique. Si on remet cela en perspective, on voit que le Premier ministre Raymond Barre, à Mailly, en 1977, parlait de *dernier et solennel avertissement* avec l'idée de marquer la limite des «intérêts vitaux» par un avertissement nucléaire, avant donc le passage au tout stratégique. Ainsi, lorsqu'on parle d'armement nucléaire tactique, dans le cas français cette arme n'est pas une arme du champ de bataille mais une arme qui reste politique et qui est destinée à montrer, grâce à l'*ultime avertissement*, que l'on veut stopper l'escalade. Il y a donc un refus de la bataille nucléaire, de la *riposte graduée*, qui est propre à la stratégie américaine. À partir de 1984, sous la présidence Mitterrand, le concept évolue : on ne parle plus que d'armes nucléaires «préstratégiques», puis, à partir du début des années 1990, on ne parle plus que d'armes «stratégiques» lorsqu'on évoque l'ensemble de l'arsenal nucléaire français. C'était une volonté du président Mitterrand de souligner le rôle politique de l'arme nucléaire.

Enfin, la dimension *europeenne* des « intérêts vitaux » a déjà été évoquée à plusieurs reprises, elle date même du début des années 1960. Pour le général de Gaulle, la France ne constituait en aucune façon un isolat en Europe, puis cela a été repris par les décideurs politiques français : c'est ainsi que dès juillet 1962 le Premier ministre Pompidou déclarait que la possession par la France d'un armement atomique sera pour la défense européenne « *un atout essentiel* », et il abordait déjà la question d'une force nucléaire dans un cadre européen. Ensuite, un autre Premier ministre, Jacques Chirac à Mailly, en février 1975, a souligné combien les armes nucléaires françaises apportent « *par leur existence même* » une contribution à la défense de l'Europe. L'année précédente, la déclaration d'Ottawa de l'OTAN allait déjà dans ce sens, mais il était important qu'un chef de gouvernement l'exprime ainsi. Toutefois, le Livre blanc de 1994 et le discours de François Mitterrand du 5 mai 1994 montrent la limite de l'exercice, en considérant qu'une dissuasion européenne ne peut pas être possible en l'absence d'« intérêts vitaux » *communs*. Enfin, la déclaration bilatérale des *Chequers* d'octobre 1995 entre la France et la Grande-Bretagne, a fait valoir qu'on ne peut pas imaginer de situation dans laquelle les « intérêts vitaux » de l'un des deux pays, la France ou la Grande-Bretagne, seraient menacés sans que les « intérêts vitaux » de l'autre pays ne le soient également. C'est un point capital entre deux puissances nucléaires européennes alliées¹².

Autre point majeur de la doctrine française exprimée dès l'origine par le général de Gaulle : la volonté de concilier autonomie stratégique et cadre allié. Le socle de cette politique a déjà été rappelé, en particulier par le grand discours du général de Gaulle à l'école militaire en 1959. Mais, et cela est moins connu, les bases de ce discours étaient déjà contenues dans une conférence de presse du général de Gaulle d'avril 1954, au cours de laquelle il avait également expliqué l'une des raisons pour lesquelles il avait créé le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) dès octobre 1945 : permettre à la France de devenir une puissance nucléaire.

Enfin, sur les aspects de doctrine, il faut rappeler ici le caractère strictement *nucléaire* de la dissuasion dans le cas français, ce qui n'est pas le cas des autres puissances nucléaires.

Pour terminer, je voudrais très rapidement parler des instances décisionnelles en matière de nucléaire de défense. Au niveau du pouvoir exécutif, cela concerne d'abord les enceintes politiques clés, à savoir les conseils de défense, avec en particulier un conseil de défense spécialisé : le Conseil des armements nucléaires (CAN). La composition de ce conseil a évolué, en particulier après la fin des essais nucléaires français en 1996 et le lancement du programme Simulation. En effet, depuis 2009, le délégué général pour l'armement et le directeur des applications militaires du CEA en font partie officiellement, même s'ils y participaient depuis le début des années 2000. Au niveau du pouvoir législatif, cela concerne bien évidemment le Parlement,

avec les auditions en commission, le vote du budget de la défense et le vote de la Loi de programmation militaire (LPM) ; c'est l'un des moyens pour faire valider la politique de la France en matière de dissuasion.

Enfin, il faut évoquer les instances de coordination. On a déjà parlé de l'état-major particulier du président de la République (EMP), qui joue un rôle clé, déjà ne serait-ce que pour instruire le chef de l'État lorsqu'il prend ses fonctions sur la complexité du commandement en matière de dissuasion nucléaire. L'instance qui assure la coordination et instruit les dossiers des CAN est le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). En outre, il faut aussi souligner le rôle essentiel de l'État-major des armées (EMA) et de sa division « forces nucléaires ». Par ailleurs, le Comité mixte Armées-CEA, créé en 1961, était une volonté du général de Gaulle pour faire en sorte qu'il y ait une synergie parfaite entre les Armées et le CEA en matière d'activités nucléaires de défense. D'ailleurs, si on remonte un peu dans le temps, on voit que cette synergie avait déjà été élaborée sous la IV^e République, dès 1955, avec le premier protocole d'accord Armées-CEA, voulu par le ministre (gaulliste) Gaston Palewski¹³.

En conclusion, on voit bien la continuité de la doctrine nucléaire française et l'organisation qui la met en œuvre ; et c'est bien cette continuité qui fait le succès du programme nucléaire de défense français.

MÉLANIE ROSSELET : Merci de nous avoir apporté des éléments très substantiels et de réponse à notre double question, à la fois sur la singularité – on l'a vu à travers des concepts que vous avez développés tels *l'ultime avertissement*, le caractère strictement *nucléaire* de la dissuasion – et sur la grande continuité, cependant associée à des évolutions. J'ai été frappée par vos développements sur la *dissuasion tous azimuts* d'Ailleret et sa dimension très prospective, puisque, effectivement, ce concept a été redécouvert dans un autre contexte, post-Guerre froide.

Je passe maintenant la parole au général Philippe Steininger, ancien commandant des FAS, pour une présentation des évolutions capacitaire et des césures ainsi que de leurs raisons.

GÉNÉRAL (2S) PHILIPPE STEININGER : Trois périodes successives peuvent être distinguées s'agissant du format et des capacités des forces françaises de dissuasion nucléaire : une période initiale de montée en puissance, une période de pleine maturité adaptée au contexte de *Guerre froide*, et une période prenant en compte la fin de cette dernière.

Rappelons tout d'abord avant d'évoquer ces trois périodes que la feuille de route initiale de la dissuasion française a été fixée par le Conseil de défense du 3 mai 1963. Celle-ci prévoyait une première génération fondée sur une force de 62 bombardiers *Mirage IV*, puis sur une seconde génération fondée sur des moyens océaniques. Entre ces deux générations était prévue, à titre

«intérimaire» entre 1968 et 1972, une force de missiles balistiques sol-sol dont la mise en œuvre avait été confiée à l'armée de l'Air dès 1959.

La montée en puissance – La dissuasion est incarnée par les Forces aériennes stratégiques (FAS) pour sa première décennie d'existence

À partir d'octobre 1964, 62 *Mirage IV*, dont 39 sont affectés en permanence à la mission de dissuasion, tiennent – avec des ravitailleurs de fabrication américaine C-135 – une alerte permanente depuis 9 bases aériennes. Un tiers de ces avions doit pouvoir décoller à tout moment dans un délai inférieur à 5 minutes, ce délai étant rapidement porté à 15 minutes, le reste de la flotte devant pouvoir prendre l'air dans l'heure suivant la réception de l'ordre d'engagement. Ce régime d'alerte est tenu jusqu'en octobre 1971.

Les *Mirage IV* sont armés dans un premier temps de bombes à gravité largables depuis la haute altitude type *AN-11* de 40 KT, qui sont vite remplacées par les *AN-21/22*, plus puissantes (70 KT) et pouvant aussi être larguées en basse altitude. Les objectifs sont des villes soviétiques devant être atteints selon deux axes : par le sud et la Méditerranée pour viser des villes ukrainiennes ; par le nord pour frapper des villes baltes et du nord-ouest de l'URSS.

Puis, au début des années 70, deux autres composantes entrent en service.

D'abord, en août 1971, entre en service au sein des *Forces aériennes stratégiques* une composante sol-sol qui met en œuvre, depuis le plateau d'Albion dans le Vaucluse, 9 missiles sol-sol balistiques stratégiques (SSBS) S-2, équipés d'une tête de 150 KT et d'une portée de 3 000 km, ce nombre de missiles étant doublé 8 mois plus tard. Charles de Gaulle a insisté pour que les moyens de cette nouvelle force soient très dispersés dans une infrastructure particulièrement durcie. De fait, les silos de missiles sont répartis dans un rectangle de 35 kilomètres sur 20 et les PC de tir sont enfouis sous 500 mètres de roche. Dans ces conditions, une frappe nucléaire visant la destruction de la composante sol-sol généreraient beaucoup de retombées radioactives qui seraient poussées vers l'Est compte tenu du régime de vents dominants en Europe. Il s'agissait d'un élément dissuasif supplémentaire pour les Soviétiques.

À partir du début des années 70, la composante sol-sol vient ainsi renforcer substantiellement la composante aéroportée et offrir à la dissuasion française à la fois :

- une capacité de frappe en second robuste sur la plupart des grandes villes soviétiques, dont en particulier Moscou ;
- une très forte réactivité, puisqu'un tir de missile pouvait être réalisé dans la minute suivant la réception de l'ordre d'engagement ;
- une sanctuarisation du territoire, qui entre en jeu dans le dialogue stratégique avec un potentiel adversaire.

En janvier 1972, c'est la composante océanique qui parvient ensuite à un premier statut opérationnel lorsque le SNLE «Le Redoutable» débute sa première patrouille avec à son bord 16 missiles *M-1*, emportant une tête d'une

puissance de 500 KT et d'une portée de 2 500 km. Ainsi, les forces nucléaires de dissuasion commencent-elles à prendre la forme initialement envisagée par les autorités politiques. Pour autant, les missiles qu'emporte « Le Redoutable » ne peuvent atteindre qu'un quart de la surface du territoire soviétique que peuvent frapper les SSBS ; qui plus est avec un degré de réactivité bien moindre, puisque le délai de réaction est alors d'environ une vingtaine de minutes. Surtout, avec un seul SNLE, la permanence à la mer n'est pas encore atteignable. C'est seulement quatre années plus tard, en janvier 1976, que celle-ci deviendra une réalité avec l'entrée dans le cycle opérationnel du 4^e SNLE.

À partir de là, s'ouvre une nouvelle période où la force de dissuasion nucléaire est pleinement mature.

*La dissuasion française au temps de la Guerre froide –
La composante océanique « pointe de diamant de la dissuasion »*

Pendant environ deux décennies, de 1975 à 1995, la France dispose de trois composantes nucléaires stratégiques pour dissuader l'URSS en parallèle de celles des Alliés. Cette période de *Guerre froide* marque logiquement l'apogée de la dissuasion française en termes de moyens déployés ; de l'ordre de 500 têtes sont alors en dotation dans les forces.

La composante océanique apparaît alors, selon les termes du président Mitterrand en 1981, comme « la pointe de diamant de la dissuasion ». Avec six SNLE opérationnels entre 1985 et 1991, elle assure la permanence à la mer de plusieurs sous-marins et détient même un moment 80 % des têtes nucléaires françaises. À partir de la fin des années quatre-vingt, les SNLE emportent chacun 16 missiles balistiques « mirvés » à six têtes *M-4* d'une portée de 4 000 km, puis *M-45* d'une portée de 6 000 km à partir de 1997.

La composante aéroportée connaît en revanche un point bas à la fin des années quatre-vingt alors que le format de la flotte de *Mirage IV* chargés de la mission nucléaire est ramené en 1986 à 18 appareils comme conséquence de la montée en puissance de la composante océanique et que son successeur, le *Mirage 2000N*, n'est pas encore en service. À partir de 1988, une cinquantaine de ce nouveau porteur particulièrement performant seront progressivement déployés, emportant le missile supersonique *ASMP* d'une portée maximum de 400 km et d'une puissance de 300 KT.

La composante sol-sol continue quant à elle d'incarner la capacité française à riposter de manière quasi-instantanée à une frappe soviétique sur ses intérêts vitaux au moyen de 18 missiles balistiques *S-3*, puis *S-3D* de puissance mégatonique et d'une portée de 3 500 km. Ses qualités ont convaincu les autorités politiques de ne pas en faire la capacité intérimaire qu'elle devait être, mais de la maintenir en service pendant un quart de siècle.

À partir du milieu des années 70, des armes nucléaires « pré-stratégiques » sont par ailleurs déployées. Elles doivent permettre de réaliser une unique frappe d'*avertissement* afin de rétablir la dissuasion. L'armée de Terre, qui fait

son entrée dans le club nucléaire national, déploie dans cette logique à partir de 1974 une quarantaine de missiles *Pluton* d'une puissance de 10 ou 25 KT au choix et d'une portée légèrement supérieure à la centaine de kilomètres. Une centaine de bombes *AN-52*, d'une puissance de 25 KT, peuvent par ailleurs être emportées par des chasseurs-bombardiers tactiques de l'armée de l'Air, à partir de 1973, et de la Marine nationale, à partir de 1978.

L'adaptation au nouveau contexte stratégique après l'effondrement de l'Union soviétique

La fin de la Guerre froide transforme profondément les données du débat stratégique au début des années 1990 et impacte la dissuasion française dans son format, sa posture et ses capacités. Dans un premier temps, la nouvelle donne stratégique ne tarde pas à pousser certains à vouloir « toucher les dividendes de la paix », selon une expression qui a fait florès à l'époque. Cette démarche, qui procède d'une logique de recherche d'économies budgétaires et de désarmement nucléaire, ouvre la voie à une série de mesures :

- C'est d'abord un retrait des armes « préstratégiques », qui menaçaient notamment le territoire d'une Allemagne réunifiée, qui est décidé par le président Mitterrand dès 1991. Son successeur, Jacques Chirac achèvera le mouvement en 1996 en mettant fin au programme *Hadès* ;
- C'est ensuite la suppression de l'ensemble de la composante sol-sol décidée par Jacques Chirac en 1996, peu après son élection ;
- C'est aussi la réduction du format des forces nucléaires avec un passage de la composante océanique de six à quatre SNLE décidée toujours en 1996 par Jacques Chirac, puis la réduction d'un tiers du format des *Forces aériennes stratégiques* par son successeur Nicolas Sarkozy en 2008 ;
- C'est encore le choix par Jacques Chirac d'équiper, dans une logique d'économie budgétaire, la nouvelle génération de SNLE du missile M-51 ;
- Au-delà des forces, l'arrêt définitif des essais nucléaires est également décidé en 1996 par Jacques Chirac et un grand programme de simulation du fonctionnement des armes est lancé en substitution. Cette décision n'est pas sans conséquence sur la conception des têtes qui deviennent « robustes » et intègrent des marges, dès lors qu'elles sont conçues sans la validation d'essais réels ;
- La production de matière pour les armes est enfin stoppée et le démantèlement définitif des installations afférentes est lancé.

Le nouveau paysage stratégique qui apparaît à la fin de la Guerre froide est aussi moins monolithique et plus exigeant sur le plan militaire que le précédent et impose de ce fait de nouvelles exigences capacitaires pour les forces nucléaires. Celles-ci doivent ainsi :

- devenir plus flexibles dans leur potentiel emploi ;

- acquérir une allonge significativement augmentée afin de traiter des objectifs lointains. Le déploiement à bord des SNLE à partir de 2010 de missiles *M-51* d'une portée de près de 10 000 km marque ainsi une augmentation d'un tiers de celle-ci par rapport à la génération précédente ;
- augmenter la précision de leurs frappes afin de s'en prendre aux centres de pouvoir en produisant des effets aussi réduits que possible sur les populations qui ne constituent plus des objectifs ;
- améliorer l'aptitude à pénétrer des défenses adverses de plus en plus durcies.

C'est ainsi, pour conclure, que nous disposons aujourd'hui de deux composantes complémentaires, indissociables et non hiérarchisées, chacune capable de toutes les missions de dissuasion, de *l'ultime avertissement* à la frappe en second :

- Une composante océanique particulièrement bien adaptée à la frappe en second et à très longue distance de quatre sous-marins assurant une permanence à la mer et dotés de trois lots de 16 missiles *M-51*, dont les performances ne cessent de s'améliorer ;
- Une composante aéroportée particulièrement bien adaptée aux autres scénarios d'emploi de la dissuasion, mettant en œuvre des flottes de *Rafale* et de ravitailleurs *Phénix* et 54 vecteurs supersoniques *ASMPA* d'une remarquable précision. De manière non permanente, elle peut aussi être mise en œuvre depuis le porte-avions « Charles de Gaulle ».

Sur le plan quantitatif, en vertu du principe de *stricte suffisance*, environ 300 têtes nucléaires, sont réparties entre les forces nucléaires, dans une situation bien plus équilibrée entre les deux composantes qu'elle ne le fut dans le passé.

MÉLANIE ROSSELET : Merci Général, c'était extrêmement clair sur la montée en puissance, la maturité, la sortie de la Guerre froide. Ce qui me frappe, c'est que les capacités de dissuasion françaises ont connu des évolutions qui ont été communes à tous les grands programmes nucléaires militaires ; la miniaturisation, le mirvage, l'elongation des portées et d'autres caractéristiques plus récentes. Et en même temps, ce sont bien des réponses françaises qui ont été apportées aux problèmes posés par le contexte stratégique et par l'évolution des défenses adverses.

Je vais donner maintenant la parole à l'amiral Scott de Martinville. Vous allez aborder la révision de la posture qui a eu lieu à la fin des années 1990 et au début des années 2000, quand vous étiez à l'Élysée. Vous avez vécu cette période caractérisée par une mutation des menaces. C'est un très bel exemple, je pense, de continuité et d'adaptation que vous allez nous relater.

AMIRAL (2S) EDOUARD SCOTT DE MARTINVILLE : Mon intervention est effectivement un témoignage, qui s'inscrit dans la mise en perspective historique du général Steininger sur les évolutions des capacités de dissuasion de notre pays. Il s'appuie essentiellement sur ce que j'ai vécu à l'état-major particulier du président Jacques Chirac dans cette période charnière de 1997-2000, d'adaptation de notre doctrine et de nos moyens de dissuasion au nouveau contexte stratégique. On a déjà donné les grands éléments de ce nouveau contexte stratégique : l'effondrement de l'URSS et les « dividendes de la paix » qui y avaient été associés ; l'essor de l'Asie – avec essentiellement les développements de capacités chinoises, sans beaucoup de transparence ; et enfin l'apparition de puissances régionales dotées d'armes de destruction massive.

Les travaux de révision de notre posture nucléaire qui ont été menés dans cette période venaient juste après les décisions relatives aux réductions des capacités. Je rappelle les principales : la fermeture du plateau d'Albion et le démantèlement des missiles Hadès en particulier. Et la dernière campagne d'essais qui avait permis de valider un concept de *charges robustes* et reproductibles grâce aux moyens du programme de simulation. Des charges plus lourdes et moins sophistiquées que ce qu'étaient les charges qui avaient pu être développées avant parce que l'objectif était bien de pouvoir en concevoir d'autres par la suite sans avoir à les essayer.

Ces travaux ne sont pas très connus. Ils se sont parfaitement déroulés dans un contexte de Cohabitation et ont débouché sur des décisions importantes ; celles-ci ont fait l'objet d'un consensus qui doit être souligné. À l'issue, le président de la République s'est exprimé dans un discours à l'École militaire en juin 2001 : force est de reconnaître que celui-ci a eu assez peu d'échos. Les évolutions annoncées, certes en filigrane, n'ont pas été bien perçues. Je vais donc essayer de rappeler, le cheminement qui a amené à la prise de ces décisions qui sont très importantes.

Pour les résumer, on peut dire que les principes sont demeurés, tandis que les capacités de dissuasion et leur mise en œuvre ont été adaptées. Dans son discours de 2001, le président de la République a ainsi souligné que cette adaptation était indispensable « *afin de garantir à la France de disposer d'un ensemble suffisamment diversifié pour assurer la crédibilité de notre dissuasion en toutes circonstances, et quelle que soit la localisation ou la nature de la menace* ».

La pertinence des principes

Jusqu'à l'effondrement de l'URSS, le scénario était assez simple, même avec la problématique des États anciennement dotés. Les travaux menés à partir de 1998 ont intégré la diversité des scénarios auxquels notre dissuasion pouvait être confrontée. Ainsi, deux grandes catégories de situations ont été distinguées : celles impliquant une puissance majeure – même lointaine –

et celles impliquant une puissance régionale dotée d'armes de destruction massive. Même si ce facteur d'évolution a été très important, il ne faut pas en exagérer l'impact sur la façon dont on a calibré et adapté nos moyens. La réflexion a beaucoup porté sur les scénarios du deuxième type. Il fallait en effet se demander si la grammaire de la dissuasion nucléaire pouvait y être appliquée de manière pertinente et quelle devait être la menace à pouvoir y afficher pour en garantir la crédibilité. Il y avait bien entendu le risque de faire de l'arme nucléaire une arme de bataille et non pas une arme politique et stratégique comme face aux puissances majeures. C'était un enjeu essentiel.

Au bilan de ces travaux, le principe est demeuré que, quels que soient les scénarios, il fallait disposer de moyens crédibles permettant de dissuader un adversaire de s'en prendre à nos *intérêts vitaux* par l'exercice d'une menace de *dommages inacceptables* pour lui. Rien n'était donc véritablement changé. Mais il s'agissait bien alors de déterminer les conditions de la crédibilité de la dissuasion nucléaire française, confrontée à ces scénarios multiples et de faire les choix nécessaires.

Les évolutions nécessaires

Les réflexions qui ont le plus fait évoluer ce qu'on a demandé à nos capacités de dissuasion ont été celles sur les *dommages inacceptables* face à la multiplicité des scénarios et les façons d'exercer *l'ultime avertissement*.

La question des *dommages inacceptables* était évidemment la première à laquelle il fallait répondre : quels objectifs pouvoir cibler et à quelle distance ? Le discours de 2001 du président de la République, tout comme un témoignage postérieur du général Bentégeat – qui était alors chef de l'état-major particulier et avec lequel j'ai servi –, cité par Jean Guisnel et Bruno Tertrais dans leur ouvrage *Le Président et la bombe*, traduisent bien les résultats de ces adaptations. Le président de la République a ainsi déclaré que « *les dommages auxquels s'exposerait un éventuel agresseur s'exerceraient en priorité sur ses centres de pouvoir politiques, économiques et militaires* ». Le président de la République parlait d'une puissance régionale dotée d'armes de destruction massive qui voudrait s'en prendre à nos *intérêts vitaux*. Dans le cas d'une puissance majeure, il s'agirait de *dommages inacceptables* « de toute nature ». Tout cela est très éloigné de l'anti-cités dont on a parlé à l'origine – et a donc entraîné des évolutions pour nos capacités.

Le général Bentégeat a ajouté les éléments suivants : « *Nous avons beaucoup travaillé là-dessus avec des directives du président et du Premier ministre en cherchant une alternative à l'anti-cités. Nous l'avons d'autant plus recherché que l'anti-cités était quelque chose qui gênait beaucoup les autorités morales¹⁴* ». Et il a précisé, s'agissant des centres de pouvoir, qu'il fallait entendre par là : « *Les centres de pouvoir politiques : sièges du gouvernement avec différentes capacités ; les centres de pouvoir militaires, avec évidemment les principales capacités de mettre en œuvre des forces*

militaires, et enfin les centres économiques, c'est-à-dire ce qui peut faire tenir un pays et vivre quelques semaines ou quelques mois et sans lesquelles le pays s'effondre».

S'agissant de la distance, il est apparu évident que notre pays devrait disposer d'une capacité de dissuasion crédible dans des scénarios où il pourrait être impliqué seul ou en coalition en Asie. C'est un point de vue qu'a en particulier beaucoup défendu Thérèse Delpech, dont je salue la mémoire. C'était à une période où peu mettaient l'accent sur ce qui se passait en Asie. Aujourd'hui, cela semble beaucoup plus évident, mais c'était en 1997-2000, il y a longtemps donc. Il était clair que notre territoire était à portée des missiles dont étaient dotés certains pays de la région et qu'il risquait de l'être davantage à l'avenir. Dans son allocution d'octobre 1999 devant l'IHEDN, le Premier ministre, Lionel Jospin, a indiqué qu'il s'agissait bien de pouvoir «*s'opposer à la matérialisation d'une menace sur nos intérêts vitaux, quelle qu'en soit l'origine –même lointaine–, la nature ou la forme*». Il est très vraisemblable que l'utilisation du qualificatif *lointain* faisait référence à la dissuasion multipolaire en Asie.

De ces travaux sur les *dommages inacceptables* à pouvoir afficher de façon crédible dans une grande diversité de situations, a découlé le besoin de disposer d'une capacité de dissuasion intercontinentale, ce qui était assez nouveau. C'était en quelque sorte la matérialisation du concept du *tous azimuts*, dont on a déjà largement parlé, défini par le général Ailleret en décembre 1967 dans un article publié dans la *Revue de Défense nationale*. La sortie de l'anti-cités a imposé par ailleurs, surtout dans les scénarios lointains, d'améliorer la précision de nos systèmes d'armes, balistiques surtout. Ça a été tout le débat sur le viseur astral du M51 qui a fini par être mis en place, compte tenu de ce que l'on voulait pouvoir réaliser à grande distance, si besoin était.

Le deuxième facteur d'évolution est lié à la question de *l'ultime avertissement*, qui a été l'un des concepts les plus débattus dans les groupes de travail de cette période. Celui-ci figure de longue date dans la doctrine française, mais il a été à nouveau beaucoup débattu. Au bout du compte, sans méconnaître le risque de confusion avec la *bataille nucléaire*, idée que notre pays a toujours récusée, le besoin de disposer d'une capacité de rétablissement de la dissuasion vis-à-vis d'un adversaire qui se méprendrait face à une situation complexe, a été confirmé. C'est ce que le président de la République a rappelé dans son intervention de 2001 : «*Notre concept de dissuasion, fondé sur le principe de l'unicité, n'exclut pas la capacité de marquer le moment venu à un adversaire éventuel, que nos intérêts vitaux sont en jeu et que nous sommes déterminés à les sauvegarder*».

Le besoin de pouvoir exercer cet *ultime avertissement* dans différents scénarios, même *lointains*, et sous diverses formes, nécessitait bien entendu d'adapter nos systèmes d'armes. Il fallait donner en particulier à la composante balistique la souplesse de mise en œuvre dont elle ne disposait pas

jusque-là. Elle était en effet calibrée *grosso modo* pour un scénario quasi-ment unique, la souplesse étant essentiellement apportée par la composante pilotée. Il fallait donc lui donner bien d'autres aptitudes plus modulables, tout ceci avec des mesures de contrôle gouvernemental très strictes, comme cela a toujours été pour l'arme nucléaire française, aussi bien en termes d'emploi que de conformité de l'emploi.

Au bilan, pour faire face aux différentes situations auxquelles notre dissuasion pourrait être confrontée, il a donc été conclu que nous devions bien disposer de deux composantes complémentaires, aux caractéristiques techniques différentes. Ces deux composantes *stratégiques* – comme annoncé par le président de la République en 1996 – ne devaient pas être spécialisées pour tel ou tel type de scénario ou de planification. Les adaptations issues des travaux de 1998-2001 ont ainsi visé à offrir au chef de l'État une gamme crédible et suffisamment large de modes d'action. Elles s'inscrivaient dans un concept inchangé que l'on qualifie parfois de «non-emploi» et dans le respect, bien entendu, du principe de *stricte suffisance*.

MÉLANIE ROSSELET: Merci, amiral, pour ce récit passionnant et l'hommage à Thérèse Delpech, auquel nous sommes sensibles. Le CEA avait organisé avec la Fondation pour la Recherche Stratégique un colloque il y a deux ans, intitulé *Démocratie(s) et dissuasion*, précédé d'une journée à l'ENS-ULM rendant hommage à Thérèse Delpech et à sa clairvoyance sur les menaces futures.

On voit aussi à travers cet exemple de l'adaptation du format à la doctrine ce que l'on doit au général de Gaulle et à sa vision. C'est cette vision qui est restée pertinente et nous a permis, dans un autre contexte, de pouvoir faire face à de nouvelles menaces avec une dissuasion crédible et adaptée.

Je passe la parole à Corentin Brustlein, qui va évoquer une problématique à la fois transverse – elle a irrigué toute la période depuis les débuts de l'aventure de la Bombe – et qui se repose aujourd'hui d'une manière un peu différente : celle de l'articulation entre le conventionnel et le nucléaire.

CORENTIN BRUSTLEIN: Merci beaucoup, Mélanie. J'ai effectivement choisi de me focaliser sur cette articulation qui, à mon sens, incarne bien les deux thèmes proposés en ouverture : la continuité et la singularité de la posture française.

La continuité, parce que la manière dont on approche aujourd'hui l'articulation entre le niveau nucléaire et le niveau conventionnel, ou entre les forces nucléaires et les forces conventionnelles, reste encore influencée par la manière dont on a approché la dissuasion à l'origine. Et vous verrez que des éléments de continuité très nets existent avec ce qu'a évoqué Dominique Mongin, par exemple, et évidemment avec ce qu'a ensuite présenté l'amiral Scott de Martinville. Ces éléments de continuité se doublent d'éléments

de singularité, parce que la France a, sur la place du conventionnel dans la dissuasion, une posture singulière encore aujourd’hui, y compris à l’échelle de l’Alliance.

Trois raisons m’ont amené à centrer cet exposé sur cette articulation entre conventionnel et nucléaire.

La première, c’est parce que, pour les bonnes raisons qu’évoquait Dominique, en France on considère que la dissuasion ne peut être que nucléaire et que la dissuasion conventionnelle n’existe pas, ou qu’elle existe mais qu’elle ne marche pas, on l’a vu dans notre histoire. Si on formulait un jugement un peu plus nuancé, ce n’est pas tant qu’elle ne peut pas exister, mais que les conditions de son efficacité sont soit hors de notre portée, soit sources de déséquilibre. Or, dès lors qu’on considère que la dissuasion ne peut être que nucléaire, que cela signifie-t-il pour le rôle des forces conventionnelles ? Leur activité se fait-elle alors sans lien avec les forces nucléaires ? En réalité, ça n’a jamais été le cas. L’action des forces conventionnelles, pendant la Guerre froide qui sera la première phase de mon exposé, avait pour mission prioritaire l’appui à la manœuvre de la dissuasion – et il faut être très clair là-dessus. Il y a donc eu dès l’origine une articulation entre les deux, articulation qui était doctrinale mais aussi capacitaire.

La deuxième raison est qu’il s’agit d’un élément de notre doctrine qui a évolué avec le temps, cela – de manière schématique – en trois phases. D’abord, un couplage fort pendant la Guerre froide, c’est le modèle établi par le Livre blanc de 1972. Ensuite, avec la fin de la Guerre froide, une phase de rééquilibrage – il ne s’agit pas d’un découplage, mais d’un rééquilibrage – jusqu’à une troisième phase, aujourd’hui, de réapprentissage de cet épaulement entre nucléaire et conventionnel. Ainsi, l’articulation conventionnel-nucléaire est l’un des domaines dans lesquels notre stratégie a évolué.

Dernier point pour lequel il m’a paru important de faire cet exposé, c’est parce qu’aujourd’hui le contexte met cette problématique à nouveau sur le devant de la scène, avec en particulier l’émergence de puissances nucléaires révisionnistes qui voient dans l’arme nucléaire un levier d’intimidation et de coercition. Ainsi émerge à nouveau le besoin de pouvoir prévenir, voire de faire face à une menace de *sanctuarisation agressive*¹⁵. Assurer un épaulement mutuel robuste des forces nucléaires et conventionnelles doit permettre de se préparer à de tels scénarios.

Guerre froide : l’ère du couplage fort

Une fois prise la décision de développer une *force de frappe* nucléaire s’est posée la question du rôle qui serait dévolu aux forces conventionnelles françaises face au Pacte de Varsovie, et donc de leur dimensionnement. L’effort financier et capacitaire requis pour édifier la *force de frappe* a entraîné des effets d’éviction qui ne pouvaient qu’affaiblir le niveau d’ambition national pour les forces conventionnelles. Cela s’est ainsi traduit dans

la réduction des formats et dans l'évolution des attentes vis-à-vis de cette composante classique de nos armées.

La France a fait le choix de placer la dissuasion au centre et de prioriser cette mission sur toutes les autres pouvant être dévolues aux forces conventionnelles. Dans les faits, il y avait différentes manières de traduire cette nouvelle relation entre nucléaire et conventionnel. Une école a été proposée par les Américains à partir du début des années 1960, la *riposte flexible*, c'est-à-dire avoir comme niveau d'ambition de constituer des forces conventionnelles suffisamment fortes pour retarder un éventuel recours au nucléaire, en sachant parer la force offensive soviétique. Les forces conventionnelles avaient ainsi pour mission théorique de parvenir à éléver le seuil d'emploi de l'arme nucléaire, et devaient être complétées par des leviers de gestion de l'escalade devant crédibiliser la protection offerte aux Alliés –armes nucléaires tactiques, ciblage contre-forces, etc. En France, cette option a très vite été rejetée car des contraintes matérielles nous imposaient de fixer un niveau d'ambition plus limité pour les forces conventionnelles, mais aussi pour des raisons politiques et stratégiques ayant essentiellement trait à l'affirmation d'une stratégie de dissuasion indépendante.

De ce fait, comment a-t-on défini en France ce niveau d'ambition pour les forces conventionnelles ? Le Livre blanc de 1972 identifie deux missions pour les forces conventionnelles en articulation avec la dissuasion¹⁶. La première mission est de prévenir son contournement par le bas. La décision de recourir à l'arme nucléaire n'étant crédible que dans des circonstances extrêmes, qu'en cas d'attente majeure aux *intérêts vitaux*, il faut disposer de moyens permettant de répondre à des scénarios d'agression plus limités, et donc par là-même entraver les options d'agression d'un adversaire potentiel. Les forces conventionnelles se voient confier cette tâche-là, c'est-à-dire de compléter l'effet des forces nucléaires sur les calculs adverses, en disposant de capacités classiques suffisantes pour répondre aux scénarios d'attaque limitée adverse. La deuxième mission présentée par le Livre blanc de 1972 est la mission de «test et d'information». L'idée est qu'en s'engageant dans le combat, les forces conventionnelles doivent pouvoir forcer l'adversaire à dévoiler son intention. En sacrifiant le corps blindé mécanisé qu'on a constitué et qui était prêt à s'engager en cas de guerre contre le pacte de Varsovie, la France aurait amené l'adversaire à consentir un effort suffisant à détruire nos forces et donc l'aurait amené à manifester de manière évidente son intention de s'en prendre à nos *intérêts vitaux*. C'est donc par le sacrifice des forces conventionnelles, qui se dressaient physiquement entre l'agresseur et les *intérêts vitaux*, qu'on démontre notre détermination à résister et qu'on force l'adversaire à démontrer son intention de s'attaquer à ce qu'il y a de plus cher pour nous, et donc à «signer» son ambition.

On voit de ce fait se poser la problématique du calibrage de ce niveau d'ambition conventionnel. On cherche à avoir – le Livre blanc est très clair là-dessus – une force conventionnelle suffisamment forte pour être crédible face au scénario d'attaque limitée, mais pas si forte qu'elle envoie le mauvais message à l'adversaire, qui, dans la perception française, serait le message de la *riposte flexible*. En France, on accepte sciemment la possibilité de recours à l'arme nucléaire en premier et on accepte aussi, de fait, de limiter l'ambition pour les forces conventionnelles. Là où l'objectif américain était de crédibiliser la dissuasion élargie offerte à l'Europe en retardant le moment critique où l'emploi de l'arme nucléaire tactique serait nécessaire, la France assumait quant à elle un niveau d'ambition plus modeste pour ses forces conventionnelles, quitte à menacer l'adversaire d'une montée aux extrêmes moins progressive. Le rôle des forces conventionnelles dans cette stratégie n'est pas de vaincre et de relever le seuil d'emploi, mais bien de crédibiliser la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire dans une construction cohérente à chaque échelon. Il faut garder à l'esprit que l'arsenal français comportait à cette époque des armes nucléaires tactiques – appelées ensuite « préstratégiques » – pour le chaînage entre le niveau conventionnel et celui des forces nucléaires stratégiques.

Fin de la Guerre froide : entre rééquilibrage et couplage affaibli

À la fin de la Guerre froide, plusieurs données de base évoluent et posent cette question de l'articulation d'une manière différente, amenant à un rééquilibrage entre forces nucléaires et forces conventionnelles. Il s'agit d'abord de l'évolution de la conflictualité, dominée par des scénarios de conflits limités, qui n'exposent plus nos *intérêts vitaux*, ou plus de manière directe, et qui prennent dorénavant la forme d'interventions extérieures. C'est l'époque du « maintien de la paix » et des « opérations de coercition », avant l'époque de la contre-insurrection, qui finit par arriver quelques années plus tard. Nos priorités stratégiques d'alors n'ont rien à voir avec les *intérêts vitaux*, puisqu'on est, littéralement, sur la défense d'« intérêts limités », les contraintes et la retenue allant de pair.

En parallèle survient une forme d'inversion des déséquilibres sous-jacents à l'exercice de la dissuasion : pendant la Guerre froide, la France comme l'ensemble de l'Alliance souffrait d'une situation d'infériorité conventionnelle face au pacte de Varsovie, ce qui rendait l'Alliance si dépendante de la dissuasion nucléaire. À l'inverse, l'Alliance de l'après-Guerre froide bénéficie, grâce aux États-Unis, d'une supériorité conventionnelle nette sur ses adversaires potentiels, à commencer par la Russie¹⁷. La guerre du Golfe (1991) marque ce tournant aux yeux de nos compétiteurs, qui voient en l'arme nucléaire un moyen de compenser cet avantage conventionnel. Celui-ci amène la France à anticiper des scénarios d'opérations expéditionnaires au sein de coalitions bénéficiant d'une supériorité assez nette sur l'adversaire, ce qui interroge la

pérennité et l'applicabilité de la logique du *faible au fort* qui sous-tendait notre stratégie nucléaire, en particulier dès lors qu'on envisage des scénarios face à des puissances régionales.

La traduction concrète de ces tendances est visible dans le Livre blanc de 1994, qui constate l'exposition moins directe de nos *intérêts vitaux*, en raison du caractère plus lointain et plus limité des scénarios de conflit, plus limités à la fois dans la nature des intérêts en jeu, dans leur intensité et dans les risques et les coûts qu'on serait prêts à consentir pour les conduire. Le Livre blanc appelle de ce fait à un équilibre différent entre *dissuasion* et *action* dans les missions des forces, ce qui modifie pour partie le rôle des moyens conventionnels. La mission prioritaire des forces conventionnelles n'est donc plus l'appui à la manœuvre de la dissuasion. Le Livre blanc affirme explicitement que, dans certains cas, ces forces conventionnelles peuvent même avoir «un rôle stratégique propre», ce qui constitue un revirement certain par rapport à la stratégie d'origine¹⁸.

Néanmoins, deux raisons amènent à ne pas voir dans ce rééquilibrage un découplage total du nucléaire et du conventionnel. D'abord, l'une des formes du couplage entre les deux types de force, le rôle des forces conventionnelles d'appui aux forces nucléaires – que ce soit lorsqu'elles sortent du goulet de Brest, lorsqu'il y a un raid des Forces aériennes stratégiques ou lorsqu'il s'agit de protéger des bases sur le territoire national en scénario de haute intensité – perdure à la fin de la Guerre froide et ne s'est jamais arrêté. Ensuite, le Livre blanc de 1994 pose explicitement la question du lien entre certains scénarios de conflit et nos *intérêts vitaux*, et donc du lien qui pourrait perdurer entre l'action à distance des forces conventionnelles et la dissuasion nucléaire. Le Livre blanc ne clôt pas le chapitre, qui sera en réalité clos dans l'épisode relaté par l'amiral Scott de Martinville, mais ouvre une page alors nouvelle dans laquelle la place de la dissuasion nucléaire n'est pas simplement de protéger nos *intérêts vitaux* au sens classique d'une agression majeure, mais aussi de préserver notre liberté d'action extérieure en nous prémunissant contre une tentative de chantage. Il s'agit ainsi d'une inflexion importante, dans la mesure où on voit dès lors une conception de l'articulation entre conventionnel et nucléaire qui n'est plus simplement à sens unique, où les forces conventionnelles viennent en appui de la dissuasion, mais où la dissuasion aussi vient en appui de la liberté d'action conventionnelle. Ce développement préfigure l'idée présente ensuite dans le discours présidentiel de 2020 selon laquelle il s'agit bien d'un épaulement mutuel et pas simplement un épaulement à sens unique.

Ceci étant dit, le Livre blanc de 1994 n'a ni appelé de ses vœux ni anticipé la fonte des budgets de défense et des structures de force qui a suivi. Malgré la prudence de ses orientations, il ouvre une ère où l'articulation entre conventionnel et nucléaire s'affaiblit relativement, en particulier au plan intellectuel, où on commence *de facto* à séparer les missions de manière assez nette dans la manière de les conduire et, surtout, de les appréhender. On a, d'une part,

la dissuasion qui s'appuie sur « cette arme de non-emploi », une assurance-vie qu'on a du mal à relier à des considérations du quotidien, et, d'autre part, des conflits en Afghanistan, dans le Sahel, où la connexion avec les *intérêts vitaux* est tellement inexistante que la problématique de l'épaulement ne s'y pose absolument pas, ni sur le terrain ni à Paris.

Aujourd'hui : le réapprentissage

Où en est-on aujourd'hui ? Nous semblons avoir glissé dans une espèce de troisième âge de l'articulation conventionnel / nucléaire voyant, depuis une dizaine d'années, des signes clairs qui indiquent que des puissances nucléaires, qu'elles soient en Europe, comme la Russie, ou hors d'Europe, ont des velléités révisionnistes et de contestation du *statu quo*. Dans la mise en œuvre de leurs ambitions, en particulier quand on parle de la Russie, ces puissances recourent à une stratégie articulant dissuasion nucléaire et moyens conventionnels d'action rapide pour prendre des gages territoriaux afin de tester, de bousculer voire d'emporter les défenses adverses – moyens d'action rapide qui sont appuyés par les capacités d'interdiction avancée, de déni d'accès, qu'il s'agisse des capacités de frappe à longue portée, des capacités anti-aériennes ou antinavires, etc. Tout ceci est placé sous l'ombre portée de l'arme nucléaire russe, qui s'inscrit non plus seulement dans une logique de dissuasion pure, au sens où nous l'entendons, et donc strictement défensive, mais également d'intimidation¹⁹. C'est cette inflexion, que l'on pressentait dès 2014 avec l'annexion de la Crimée par la Russie, qui nous a forcés à réapprendre la raison d'être et les principes de cet épaulement entre nucléaire et conventionnel, souligné par le président de la République dans son discours en 2020²⁰, réapprentissage qui est devenu d'autant plus impérieux depuis le début de la guerre en Ukraine.

La logique reste, dans une large mesure, fidèle aux origines : la France ne voit pas dans les forces conventionnelles un moyen de dissuasion autonome, elle ne cherche ni à remplacer des missions nucléaires par des capacités conventionnelles, ni à réduire la discontinuité fondamentale qui ne peut que perdurer entre les opérations conventionnelles et le recours éventuel à l'arme nucléaire. Pour autant, on cherche à s'assurer qu'à l'échelle du modèle d'armée, à l'échelle de notre stratégie d'ensemble, les forces nucléaires et les forces conventionnelles se complètent de manière harmonieuse, avec une seule fin : maximiser les effets de notre stratégie de dissuasion sur nos adversaires potentiels et donc les contraindre de la manière la plus complète possible, c'est-à-dire dissuader leurs modes d'action les plus extrêmes, mais aussi, idéalement, leurs modes d'action plus limités²¹.

Ceci implique de prendre en compte les données nouvelles – ou renouvelées – du problème, qu'il s'agisse des scénarios ou du cadre d'engagement. Un des changements majeurs qui a été introduit depuis l'origine est notre retour dans les structures du commandement intégré de l'Alliance atlantique et le

fait qu'aujourd'hui, on ait des forces conventionnelles déployées sur le flanc Est dans des logiques de réassurance, et des forces conventionnelles prévues pour être mobilisées dans les plans de défense de l'Alliance si jamais l'article 5 était activé. Il s'agit d'un élément à prendre en compte. Une deuxième évolution porte sur les évolutions capacitaire : il convient de veiller à ce que notre modèle d'armée permette un épaulement qui soit suffisamment robuste pour à la fois préserver la liberté d'action du président de la République et éviter un contournement de la dissuasion par le bas²².

DÉBAT

MÉLANIE ROSSELET : Merci Corentin. Pour citer Thérèse Delpech, « *Celui qui cesse de penser a déjà perdu* ». Cette intervention et celle de l'amiral expriment très bien en quoi la dissuasion est un système qui nous oblige à continuer de penser, pour être crédibles, pour comprendre la pensée stratégique de l'adversaire potentiel. Lorsque l'on annonce que tel « jalon capacitaire » est franchi, cette annonce est en général sobre. Vos propos permettent de mesurer à quel point ce résultat est au contraire l'aboutissement d'un processus extrêmement complexe, ayant fait intervenir des réflexions sur le contexte, la conflictualité et les moyens, dont a découlé la décision politique, puis la mise en œuvre programmatique – elle aussi tout aussi complexe. Les interventions très riches suscitent, de ma part, beaucoup d'intérêt et de questions, mais je vais essayer de me limiter à une question par intervenant, avant d'ouvrir le débat avec la salle.

Dominique Mongin, sur cette idée de continuité et d'évolution, qui nécessitent qu'il y ait une forme de consensus sur ce que nous voulons atteindre, par exemple sur notre doctrine, le contexte stratégique, les évolutions des défenses adverses que nous voulons traiter, etc., je voulais vous poser la question, parce que vous avez connu de l'intérieur une période de Cohabitation (celle de 1986-1988) et que vous avez réfléchi à cette question : comment, dans un cas de Cohabitation, ce consensus existe-t-il, est-il créé, et comment les décisions programmatiques et ces inflexions peuvent-elles être décidées ?

DOMINIQUE MONGIN : Quand on parle de consensus en matière de dissuasion nucléaire, je pense que le grand tournant est l'alternance politique de 1981, avec l'arrivée au pouvoir du président Mitterrand, qui, au tout début des années 1960, s'était opposé à ce que la gauche appelait la « bombinette ». Mais on a vu le long cheminement et son appropriation du phénomène de la dissuasion nucléaire, ce qui lui a aussi permis d'arriver au pouvoir en 1981. Là où les choses évoluent en matière de consensus, c'est lors d'un autre tournant, avec la première Cohabitation, celle de 1986-1988 qui allait structurer la politique bipartisane en matière de dissuasion nucléaire. Mais « consensus »

ne signifie pas qu'il n'y a pas débat : en l'occurrence, il y a eu des débats, et en particulier lors de la première Cohabitation.

Je citerai ici un premier débat, celui relatif au projet de *Strategic Defence Initiative* (SDI) du président Reagan : certains membres du gouvernement, de droite, étaient plutôt favorables à une coopération avec les Américains, tandis que François Mitterrand y était résolument hostile. Dans la pratique, il n'y a pas eu de coopération dans ce domaine : la parole présidentielle a prévalu.

Un deuxième débat est apparu en 1986-1988, en pleine crise des euromissiles, celui de la question des négociations en matière de Forces nucléaires intermédiaires (FNI). Il y eut là aussi tout un débat, en particulier sur les différentes *options zéros* proposées par les Soviétiques. Le président Mitterrand estimait que, d'abord, la France n'avait pas à s'engager dans ce débat, étant donné qu'elle n'était pas partie prenante aux négociations et que, si on commençait à prendre parti, on risquait, de fait, d'être partie prenante des négociations, alors même que cela était exclu, en raison du différentiel considérable entre l'arsenal nucléaire français et ceux des Deux Grands. Mais en même temps, le ministre de la Défense de l'époque, André Giraud, attira l'attention sur le fait que ces négociations en matière de désarmement visaient *in fine* au désarmement nucléaire de l'Europe, qui a toujours été une priorité de l'URSS tout au long de la Guerre froide. Cela a quand même abouti au traité FNI de décembre 1987, sans qu'il y ait divergence persistante à la tête de l'exécutif.

Autre sujet qui était apparu à l'époque, celui de l'avenir des missiles sol-sol stratégique du plateau d'Albion. Certains membres du gouvernement souhaitaient une évolution dans ce domaine, en optant pour des missiles mobiles sol-sol, alors que le président Mitterrand tenait absolument à garder le plateau d'Albion tel qu'il existait, en estimant que si un agresseur nous attaquait, cela marquerait, « signerait » son agression. En l'occurrence, son successeur, le président Chirac, décidera en 1996 le démantèlement du plateau d'Albion.

La deuxième Cohabitation, celle de 1993-1995, a été marquée par un débat au sujet du moratoire sur les essais nucléaires que le président Mitterrand avait décrété en 1992. Pour le gouvernement d'Édouard Balladur, la priorité était la reprise des essais nucléaires, à la demande des experts français du nucléaire de défense, qui jugeaient indispensable une ultime campagne pour valider le passage au programme Simulation, avec en particulier le passage aux *charges robustes*. C'est donc ce que fit le président Chirac, avec une ultime campagne d'essais, en 1995-1996, et ensuite, le démantèlement du plateau d'Albion et le démantèlement des sites d'essais nucléaire, constituant de la sorte une grande œuvre en matière de désarmement unilatéral.

Enfin, la troisième Cohabitation, sur la période 1997-2001, a eu pour grand sujet, la révision de la posture de dissuasion nucléaire, dont a témoigné l'amiral Scott de Martinville. On voit qu'il y a eu un consensus sur le sujet, mais là aussi, avec de forts débats, en particulier sur la question du risque d'emploi de l'arme, et une possible dérive vers la *riposte graduée*. À chaque fois, tout a été

recadré sur le fait que, traditionnellement et depuis l'origine, la France – c'était la volonté du général de Gaulle – a toujours refusé d'avaliser la stratégie de *riposte graduée*. *In fine*, c'est évidemment le chef de l'État qui clôt les différents débats, mais il y a bien eu des débats lors de ces périodes de cohabitation.

MÉLANIE ROSSELET : Général, si je peux me tourner vers vous, parce que vous avez commandé les Forces aériennes stratégiques, pourriez-vous nous en dire plus sur les raisons qui ont conduit à garder deux composantes nucléaires, comment cela a-t-il été arbitré ?

GÉNÉRAL (2S) PHILIPPE STEININGER : La vision initiale n'était pas d'avoir deux composantes, mais bien d'avoir une seule composante, qui serait une composante océanique. Dans un premier temps, ce qui était le plus accessible, c'était une composante aéroportée avec les Mirage IV. Au cours du temps, les qualités de la composante aéroportée et celles de la composante sol-sol, toutes les deux au sein des Forces aériennes stratégiques, ont montré leurs qualités et leurs vertus. Elles ont donc été maintenues dans le temps, un quart de siècle pour la composante sol-sol, plus longtemps pour la composante aéroportée.

Aujourd'hui, on a deux composantes qui sont complémentaires, qui ont des points forts, qui font que le président de la République a dans la main une palette assez large d'options, qui sont ouvertes par le fait que ces deux composantes existent. Pour l'agresseur éventuel, cela complique son calcul. C'est quand même beaucoup moins simple de faire face à ces deux types de pénétrations d'armes qui peuvent le viser, par la voie balistique tirée depuis un sous-marin et par la voie atmosphérique tirée depuis des avions.

Cela nous met aussi à l'abri d'un grave problème technique qui pourrait survenir et affecter la flotte de sous-marins ou qui pourrait affecter la flotte aérienne. Je ne crois pas qu'à moyen long terme, on puisse envisager faire tomber ce qui fait tout l'intérêt de la composante océanique aujourd'hui, c'est-à-dire le fait qu'elle est indétectable. Mais dans 35, dans 40 ans, qui sait ? Je crois donc vraiment utile de garder ces deux composantes qui offrent beaucoup de souplesse et d'options au président de la République.

MÉLANIE ROSSELET : Amiral, je voudrais à présent vous interroger sur la manière dont le passage au programme Simulation a constitué une césure, et ce que cela a changé – ou non – dans la manière de garantir la crédibilité de la dissuasion nucléaire française.

AMIRAL (2S) ÉDOUARD SCOTT DE MARTINVILLE : Je ne sais pas si je suis le plus qualifié pour répondre à cette question – ce serait plutôt au directeur des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de répondre. J'ai beaucoup d'admiration pour celui qui occupe ces fonctions, puisque, comme vous le savez, c'est lui qui est

chargé de garantir au président de la République que les têtes nucléaires dont est doté notre pays fonctionneront si besoin est et dégageront l'énergie adoptée. Dans les travaux dont j'ai parlé, un des points importants portait sur le choix de l'énergie des têtes que nous allions fabriquer. C'est le directeur des applications militaires qui doit garantir que l'énergie des têtes portées par les missiles des avions ou des sous-marins est bien celle qui a été adoptée. C'est à partir de cela que les équipes compétentes de l'État-major des armées (EMA) établissent quels dommages peuvent être faits, compte-tenu de la précision de nos systèmes d'armes. Évidemment, il faut être absolument certain que cette énergie sera obtenue. C'est donc cela, la responsabilité du directeur des applications militaires du CEA.

Je suis arrivé à l'état-major particulier du président de la République (EMP) juste après la dernière campagne d'essais. Et pour vous apporter un témoignage personnel des échanges que j'ai eus avec ceux qui avaient supervisé cette campagne pour le compte du président de la République, tant à l'état-major particulier qu'au sein de la cellule diplomatique, j'ai eu l'impression qu'ils en gardaient un souvenir très marquant, compte tenu du contexte, avec les réactions internationales négatives qui ont eu lieu et des risques politiques que cela représentait pour le président de la République de se lancer dans cette campagne. Je trouve que c'était une décision extrêmement courageuse dont notre pays avait absolument besoin. Où en serions-nous aujourd'hui si cette campagne n'avait pas été entreprise ? Ce fut donc une décision très difficile à prendre pour le président Chirac dont il faut se souvenir. Vous savez qu'il y avait un nombre d'essais qui était prévu et, finalement, la pression était telle qu'il fallait, si on le pouvait, en faire moins. Ce fut aussi bien pour le directeur des applications militaires de l'époque, Jacques Bouchard, avec qui j'en ai souvent parlé, que pour les membres de l'état-major particulier une grande responsabilité de conseiller au président de la République, au vu des résultats obtenus, de ne pas faire les deux derniers essais prévus.

Après, nous sommes passés au programme de simulation avec des concepteurs d'armes qui ont pris la suite de ceux qui les concevaient avant eux. Ils ont dépouillé ensemble les résultats des essais pour vérifier que tout ceci correspondait bien à ce qui avait été prévu par leurs codes de calcul et les ont recalés si besoin. Ainsi, le programme de simulation vise à pouvoir développer des armes qui fonctionnent à partir du concept de *charge robuste* validé lors de la dernière campagne d'essais. C'est donc un très grand changement en termes de crédibilité technique, mais pour ceux qui, derrière, mettent en œuvre les armes, cela ne change pas grand-chose. Nous avons l'habitude de faire confiance à ceux qui construisent les moyens que nous mettons en œuvre, aussi bien les porteurs que les armes. Ce n'est donc pas un très grand changement pour nous, mais c'en est un, certainement, pour ceux qui ont à concevoir des systèmes dont on veut absolument qu'ils soient crédibles.

Pour dissuader, un élément fondamental est la crédibilité. Autrement, tout ce que nous disons et faisons ne sert à rien. Dans le dialogue dissuasif, le président de la République doit pouvoir s'appuyer sur des capacités dont la crédibilité est connue de tout le monde. Il en est de même, évidemment, pour les missiles. Nous faisons très peu d'essais de missile, balistique comme anaérobie. Ils sont surveillés, j'imagine, et connus par tous ceux qui ont besoin de savoir ce que nous savons faire et qui sont très intéressés par les résultats. Lors de ces essais, nous démontrons que la dissuasion fonctionne – il y a très peu d'échecs. Ceci montre bien que notre crédibilité existe. Le dernier lancement d'essai de missile balistique décidé par le président Poutine avec une cible en Ukraine (tir d'un Oreshnik le 21 novembre 2024, sans charge nucléaire) me paraît s'inscrire dans cette logique de démonstration des capacités techniques : montrer que ce qui est annoncé repose sur des armes qui existent. Dans le dialogue dissuasif, il y a bien des éléments de crédibilité technique qui sont fondamentaux. Ou bien alors, le dialogue dissuasif n'existe pas et peut s'apparenter à du *bluff*, et la réalité risque de s'imposer très vite. La crédibilité est donc un facteur essentiel.

MÉLANIE ROSSELET : Corentin, sur cette articulation conventionnel-nucléaire, quelle est la spécificité de notre modèle et son lien avec l'Alliance atlantique ? L'épaulement s'applique-t-il aux nouveaux domaines, du cyber, du spatial ? Est-ce qu'il y a là matière à réflexion pour la suite ?

CORENTIN BRUSTLEIN : Je rebondis sur la remarque de l'amiral Scott de Martinville sur le tir d'un missile balistique russe de portée intermédiaire. Il y a sans aucun doute une volonté russe de montrer à la fois les muscles et de démontrer une capacité d'innovation, volonté particulièrement manifeste depuis 2018. Quitte à faire les échecs, par ailleurs en nombre substantiel, ou à adopter une rhétorique exagérant la performance des systèmes ou à présenter des banalités comme des ruptures, comme lorsque Vladimir Poutine insiste sur le caractère hypersonique du missile tiré, alors même que tout missile balistique de portée intermédiaire, y compris ceux déployés dans les années 1960, atteint des vitesses hypersoniques...

Ma première remarque porte sur le lien avec l'Alliance. C'est un sujet délicat pour nous, pour toutes les raisons qu'on a déjà dites, en filigrane depuis le début de cette session. Le problème principal, c'est la coexistence dans l'Alliance de deux doctrines qui suivent des principes différents. Ces principes peuvent être convergents, parce qu'à l'échelle de l'Alliance, on agit comme des centres de décision indépendants et que le produit de nos dissuasions indépendantes contribue à compliquer les calculs de nos adversaires. Pour autant, le fait que nous rejetons la *riposte flexible* qui reste encore l'approche qui prévaut dans le cadre de l'Alliance atlantique, pour les États-Unis et dans une certaine mesure pour le Royaume-Uni, crée un décalage, avec

lequel on vit depuis des décennies, mais qui perdure néanmoins. Ce décalage se retrouve notamment dans la manière d'aborder des problématiques récentes telles que le niveau d'ambition qui devrait être celui de l'Alliance dans son renforcement du flanc Est : jusqu'où faut-il le renforcer face à la menace russe ? Faut-il être capable de faire face à tout, d'avoir en chaque point du flanc Est des concentrations de forces de l'OTAN suffisantes pour répondre à une concentration de forces russes, ou quelque chose d'un peu moins ambitieux ou en tout cas d'un peu plus dynamique, qu'on a privilégié jusqu'à présent, qui vise un déploiement limité ayant vocation à être renforcé si besoin plutôt qu'une présence très lourde permanente qui fixerait des forces ?

Sur ces problématiques-là, on se retrouve à conserver une certaine approche du sujet, fondée à la fois sur notre conception de ce que c'est que la dissuasion, mais aussi sur la réalité de ce qu'on peut fournir – il faut aussi l'admettre, on a encore des contraintes non négligeables qui existent. Dans la perspective des Alliés orientaux, la priorité est la défense de leur propre territoire, faisant face à une menace immédiate, particulièrement forte pour eux, et qui apparaît d'autant plus forte aujourd'hui avec les interrogations qu'ils peuvent avoir sur la solidité du lien transatlantique. Cela ne signifie pas qu'on n'arrive pas, heureusement, à converger sur ces sujets-là. Toute la phase depuis 2014 a démontré que nous permettions à l'Alliance d'avancer pour permettre, à son échelle, une cohérence entre la défense conventionnelle et la dissuasion.

Sur les nouveaux domaines, c'est une question qui ouvre beaucoup de sous-sujets, qui n'est pas forcément évidente à traiter, mais il me semble que la logique de l'épaulement peut dans le principe s'y appliquer. Pour donner un exemple, dès lors qu'on considère qu'il faut que les forces nucléaires soient protégées sur le territoire national face aux agressions adverses, quelle qu'en soit la forme, on imagine qu'il y a une dimension cyber à cet élément-là qui existe forcément et qui est absolument indispensable. Ainsi, de la même manière qu'il faut des forces conventionnelles pour protéger les forces nucléaires sur le territoire face à des agressions, par exemple face à une frappe limitée, cette protection doit inclure un volet cyber. Si on regarde ensuite au-delà du défensif, en examinant d'autres options, cela devient à mon sens beaucoup plus compliqué, ne serait-ce que parce que le cyber demeure un domaine dans lequel les avantages sont très évolutifs, et où tout est sur mesure. Par conséquent, il apparaît très compliqué d'avoir des résultats garantis en cyber, tandis qu'avec des forces conventionnelles telles que des capacités de frappe dans la profondeur, on peut assez bien anticiper voire maîtriser les effets que cela peut avoir. Le cyber nous situe dans un monde plus incertain, dans lequel des leviers peuvent exister, mais au cas par cas. Dans l'idée, on peut néanmoins imaginer des choses articulant mission nucléaire et épaullement cyber. Les rumeurs autour du raid de 2007 d'Israël contre le réacteur plutonigène qui était en construction en Syrie, raid qui aurait été rendu possible par le recours à une cyberarme qui

aurait neutralisé les défenses aériennes syriennes, amènent à se poser des questions sur la manière dont d'autres pourraient envisager l'articulation entre du cyberoffensif pour ouvrir un théâtre d'opération et un raid, qu'il soit conventionnel ou nucléaire.

MÉLANIE ROSSELET : Merci beaucoup pour ces réflexions stimulantes. Le moment est venu d'ouvrir le débat au public et de prendre quelques questions.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Où place-t-on les bombes à neutrons et considère-t-on que ce sont des forces stratégiques ?

CORENTIN BRUSTLEIN : Les armes à rayonnement renforcé, ou bombes à neutrons, ont été développées pendant la Guerre froide avec une logique très tactique d'essayer de neutraliser des formations blindées. La réalité est que cela restait quand même des armes nucléaires. L'idée était d'exacerber les rayonnements ionisants tout en limitant l'effet thermique et l'effet de souffle ; cela ne faisait toutefois pas disparaître l'effet thermique et l'effet de souffle, il ne faut pas se leurrer. Cela répondait à des considérations très tactiques, très orientées vers les besoins de la défense du Centre-Europe, dans les années 1980. Aujourd'hui, je ne vois pas beaucoup de considérations qui s'y apparentent et qui seraient susceptibles d'amener des États à s'intéresser à ce genre d'outils.

AMIRAL (2S) ÉDOUARD SCOTT DE MARTINVILLE : En effet, c'est un concept d'armes ancien. Aujourd'hui, il n'est pas question de développer une arme dite « de bataille ». Notre concept de dissuasion repose sur une capacité d'infliger des *dommages inacceptables* afin de protéger nos *intérêts vitaux*, après éventuellement un *ultime avertissement* exercé avec différents moyens.

MÉLANIE ROSSELET : Merci beaucoup pour ce témoignage. Donc, si l'un d'entre vous souhaite s'exprimer sur le même thème, sur la France et le pré-stratégique. Et deuxième angle, comment interprétez-vous le retour rhétorique du nucléaire tactique ou des idées de guerre nucléaire limitée ? Y a-t-il des éléments sur la manière dont cela est pris en compte dans notre propre vision ?

AMIRAL (2S) ÉDOUARD SCOTT DE MARTINVILLE : Je ne suis pas du tout un spécialiste de la mise en œuvre du Hadès ou des armes nucléaires tactiques. Ce que je peux dire, c'est que s'agissant d'une arme politique – et c'est comme cela depuis l'origine – sont mises en place des dispositions de contrôle gouvernemental qui ont deux objectifs. D'une part, il s'agit de garantir au président de la République que les objectifs qu'il a choisis sont ceux qui vont être désignés au système d'armes, sans intervention humaine ; c'est ce qu'on appelle la « conformité de l'emploi ». La deuxième garantie qui doit être appor-

tée au président de la République, c'est celle de « l'emploi ». Il faut garantir à tout moment sa capacité d'engager les forces nucléaires. Cela signifie que nul dans la chaîne de transmission des ordres ne pourra faire quoi que ce soit qui aille à l'encontre. Il faut également rendre impossible la mise en action des armes nucléaires sans ordre du président de la République. Ces garanties reposent sur la mise en place d'un ensemble de mesure classifiées qui sont très régulièrement contrôlées.

La qualification de « stratégiques » donnée par le président de la République en 1996 à l'ensemble de nos capacités de dissuasion nucléaire avec les mesures de contrôle gouvernemental que je viens de décrire me semble être en totale conformité avec ce qu'est notre doctrine. En 1998-2001, il y avait évidemment une crainte que le besoin de souplesse n'engendre des dérives. Le président de la République a rappelé que le contrôle gouvernemental devait être d'autant plus strict que l'on donnait davantage de souplesse aux systèmes d'armes. C'est particulièrement vrai pour la composante balistique pour laquelle les moyens comme les procédures de transmission doivent permettre de respecter les impératifs de contrôle gouvernemental qui viennent d'être décrits. C'est un sujet qui a été examiné très en détails dans les travaux de 1998-2001. Un groupe technique spécifique avait été mis en place pour le traiter.

CORENTIN BRUSTLEIN : Je répondrai à la remarque sur les armes nucléaires tactiques et je reviendrai ensuite sur la question de Mélanie. D'abord, les armes nucléaires tactiques étaient un élément important du chaînage entre le conventionnel et le nucléaire stratégique. Les armes nucléaires tactiques permettaient de maximiser les dilemmes posés à l'agresseur, parce que l'existence ou la possibilité de déploiement d'armes nucléaires tactiques en appui de la 1^{re} armée française revenait à inciter l'agresseur à ne pas se concentrer pour attaquer, parce que s'il concentrerait ses forces, cela l'amènerait à former des cibles particulièrement intéressantes pour des charges nucléaires. À l'inverse, s'il se dispersait, il resterait moins performant pour l'offensive, renforçant la capacité de l'adversaire à y faire face.

Pour la France, le grand changement introduit à la fin de la Guerre froide est la fin des armes nucléaires tactiques ou pré-stratégiques, et le fait que ces armes ne soient plus requises dans notre épaulement aujourd'hui. La mission des armes nucléaires tactiques était *in fine* l'avertissement, qui lui perdure sans requérir d'arme ou de composante spécifique. Cette articulation s'est reconstruite autour des concepts qui ont été très bien évoqués à la fois par Dominique Mongin et par l'amiral Scott de Martinville.

Pour revenir à la question sur le retour du nucléaire tactique, il n'y a pas beaucoup d'États possesseurs dans le monde et chacun fait ses choix sur la base de considérations singulières : en fait, il n'y a que des exceptions à l'échelle des États possesseurs. Plus on creuse, plus on se rend compte que

chacun répond à ses spécificités. Ce n'est pas forcément la même logique qui est suivie par la Russie, par le Pakistan ou par la Corée du Nord quand ils mettent en exergue l'importance d'avoir des armes nucléaires tactiques ou de champ de bataille. Cela s'inscrit ainsi dans la stratégie d'intimidation russe – on l'a vu avec la publicité donnée aux exercices qui ont été faits avec la Biélorussie à la fin du printemps 2024. Dans le cas du Pakistan, cela répond plutôt à des logiques qu'ils appellent de *full spectrum deterrence*, d'essayer de se prémunir face à une menace indienne qui dispose d'une supériorité conventionnelle. Ils se retrouvent eux-mêmes à devoir mettre l'accent sur la capacité à employer très vite et très tôt l'armement nucléaire tactique, peut-être même plus vite et plus tôt que ce qu'on imaginait entre l'OTAN et le pacte de Varsovie dans les années 1970 et 1980. La Corée du Nord, c'est encore autre chose.

À côté de cela, il y a aussi ce qu'annoncent les États-Unis et qui répond à une logique radicalement différente : ce n'est pas une arme de champ de bataille et l'Administration Biden a très explicitement exclu cette logique. Les États-Unis hésitent même aujourd'hui à parler d'armes nucléaires tactiques sauf pour parler des autres, puisqu'ils s'accordent avec nous pour dire que toute arme nucléaire est stratégique par nature et que tout emploi de l'arme nucléaire serait stratégique par nature. On voit donc que la communication publique américaine autour de ces options nucléaires de puissance réduite est devenue de plus en plus prudente : elle est restée dans une logique de non-emploi, mais elle cherche quand même à s'assurer – et c'est là l'objectif premier de l'intérêt renouvelé pour ces options aux États-Unis – qu'aucun agresseur ne pourrait penser que les États-Unis seraient démunis face à un emploi limité de l'arme nucléaire. Cela reste donc dans une optique de dissuasion et leur approche, fidèle à la *riposte flexible*, est de dire que pour dissuader un emploi limité, il est préférable d'avoir des options d'emploi limité crédibles. Derrière l'idée de renouveau du nucléaire tactique qu'on retrouve parfois, on voit en réalité des logiques qui peuvent être très différentes à l'échelle des différents États concernés.

TABLE-RONDE N°3

Le Président face à la Bombe

BRUNO TERTRAIS : Je ne vais pas faire une introduction très longue, mais ayant écrit avec Jean Guisnel l'ouvrage *Le Président et la Bombe*, j'aurais été frustré de ne pas introduire le sujet en disant que la clé de notre sujet réside quelque part entre l'élection présidentielle, le suffrage universel direct et la dissuasion nucléaire. Nous sommes le seul État nucléaire où celui qui est détenteur du pouvoir atomique est élu au suffrage universel direct. C'est une question de légitimité et de crédibilité, à la fois en interne, vis-à-vis de l'opinion, et en externe vis-à-vis des adversaires. Cette conjonction, à mon sens, est à la fois le socle de notre défense, avec le rapport particulier qu'entretient du fait de la dissuasion le président avec le ministre des Armées, mais aussi les Armées elles-mêmes, avec la fonction de chef d'état-major particulier du président de la République, née de la dissuasion, mais qui ne se limite plus depuis longtemps à la dissuasion. C'est aussi le socle de notre diplomatie. Jenny Raflik-Grenouilleau ce matin a rappelé cette phrase d'Harold Macmillan, selon laquelle la Grande-Bretagne souhaitait, à l'époque, se doter, « *d'un petit potentiel destiné à soutenir sa diplomatie* ». C'est délicieusement britannique, dans la manière où c'était exprimé, mais cela dit aussi quelque chose de l'autre puissance nucléaire moyenne qu'est la France. Ainsi, c'est une affaire de statut et de dialogue entre « grands ». Pour les Britanniques, c'est peut-être plus une question de dialogue avec les États-Unis et pour la France, c'est autant une question de dialogue avec les États-Unis que de dialogue avec la Russie.

Dans l'immédiat après élection américaine, je note le contraste – s'agissant du pouvoir présidentiel – entre ce qui s'est passé pendant le premier mandat de Trump et ce qui va très probablement se passer dans les semaines qui viennent, le débat américain, donc, et le quasi non-débat français. Ce que je veux dire par là, c'est que l'autorité présidentielle sur la force nucléaire a beaucoup moins été contestée en France qu'elle ne l'a été, et qu'elle ne risque de l'être dans les mois qui viennent, aux États-Unis. Il y a eu en effet des auditions parlementaires entières en 2018 sur la question de savoir s'il est normal que le président des États-Unis soit le seul à disposer du code nécessaire à l'engagement des forces nucléaires.

Je voulais citer quatre points pour terminer qui me semblent importants comme illustration du sujet. D'abord, les épisodes d'affirmation du pouvoir présidentiel à travers le nucléaire. Les circonstances qui ont entouré l'essai Gerboise Verte de 1961 mettent en exergue que si de Gaulle donne l'ordre, au moment précis où il le fait, de procéder à l'essai, malgré les conditions

atmosphériques suboptimales, c'est aussi une affirmation et une démonstration du pouvoir présidentiel. Il y a d'autres exemples, notamment celui de Valéry Giscard d'Estaing qui impose à une partie de l'*establishment* la fin des essais dans l'atmosphère. Il y a aussi des situations particulières où le pouvoir d'engagement des forces nucléaires se fait sans la légitimité du suffrage universel direct, en particulier, les deux intérim. Lors du premier, le président du Sénat, président par intérim, n'a, dit-on, pas pu récupérer tout de suite les codes nécessaires. Le ministre des Armées de l'époque, Pierre Messmer, aurait fait un peu de rétention, paraît-il. Il y a en tout cas deux moments dans l'histoire de la V^e République où le détenteur du pouvoir nucléaire n'est pas élu au suffrage universel direct. Et il y a aussi ce qu'on appelle les procédures de dévolution, pour prendre en compte des circonstances extrêmes, qui font partie de la dissuasion. Ces procédures ont entre autres pour but de dire « *Même si vous tuez le président et que le président par intérim n'est pas là, on est sûr que le système fonctionnera.* » Je pense que cela fait aussi partie de la dissuasion. Il y a, bien sûr, les cohabitations. Pendant les cohabitations, on n'a pas eu, à ma connaissance, de vrais débats sur les conditions de la décision d'emploi. On a eu des débats sur les décisions de politique nucléaire, à commencer par ce que certains ont appelé la « première cohabitation », Giscard-Chirac ; la deuxième, avec les essais et le fameux « testament nucléaire » de François Mitterrand en mai 1994, dans la salle des fêtes de l'Élysée ; et la troisième cohabitation à partir de 1997, avec la remise à plat de notre politique de dissuasion.

Enfin, les campagnes électorales. Je n'ai jamais pu en retrouver la trace exacte, mais j'ai le souvenir très précis d'avoir vu qu'entre 1978 et 1981, Chirac s'adressait à un groupe de journalistes étrangers et, en soulignant sa stature de président potentiel, disait « *Moi, j'aurais la capacité d'appuyer sur le bouton.* » Sous-entendu, l'actuel président... « *n'en serait pas forcément capable.* » Je terminerai en mentionnant certaines accusations de certaines forces politiques ou certains responsables politiques qui ont cru bon de dire que s'il y avait un débat sur Europe et dissuasion, c'est parce que la France envisageait ou s'apprêtait à partager la décision nucléaire. Évidemment, il n'en a jamais été question, mais c'est seulement à ce type de moment qu'est venu un tout petit débat.

J'ai à mes côtés un praticien, un praticien expert et un expert. Même si vous êtes tous des experts, je commencerai par donner la parole à l'amiral Bernard Rogel, qui a été chef d'état-major de la Marine et surtout chef de l'état-major particulier du président de la République. Ensuite, je donnerai la parole à Louis Gautier, qui a été non seulement conseiller défense de Lionel Jospin, mais aussi secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale et qui actuellement préside la chaire Grands enjeux stratégiques de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Enfin, ce sera au tour de Yannick Pincé, chercheur associé au CIENS, le centre interdisciplinaire d'études stratégiques de l'École normale supérieure.

AMIRAL (2S) BERNARD ROGEL : Je suis très heureux d'être parmi vous cet après-midi. Pour compléter un peu ce qui a été dit sur ma présentation, j'ai été, avant d'être chef d'état-major de la marine et chef d'état-major particulier, commandant de sous-marins nucléaires et sous-chef d'état-major opérations à l'EMA. Je rappelle que la division de forces nucléaires fait partie de la chaîne d'opération de l'EMA. Je ne sais donc pas si je suis un expert, mais en tout cas je suis un observateur averti. J'essaierai de m'inscrire dans la perspective de l'histoire de notre force de dissuasion depuis les années 1980. Pour la période précédente, je laisserai les historiens se prononcer, même si j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le livre de Bruno Tertrais et Jean Guisnel et en particulier l'épisode du tir Gerboise, très intéressant en termes de psychologie.

Alors, avant de parler du rôle fondamental du chef de l'État dans notre dissuasion nucléaire, je voudrais m'arrêter sur deux points fondamentaux qui m'ont beaucoup marqué dans la pratique de la dissuasion.

Le premier, c'est la maîtrise du temps long. Je crois qu'il faut en être conscient. Le président de la République, lorsqu'il a lancé le sous-marin nucléaire d'attaque Suffren en juillet 2019, a fait dans son discours un éloge du temps long, qui s'applique, naturellement, aux forces de la dissuasion. Il faut bien se rendre compte, pour les non-praticiens, que, concernant la dissuasion, il faut souvent une, voire deux dizaines d'années, entre la première décision prise dans un Conseil des armements nucléaires et le moment où l'objet va arriver. Si je devais donner, d'ailleurs, un exemple – mes amis aviateurs ne m'en voudront pas – je vais prendre l'objet le plus complexe qui existe, qui est le sous-marin nucléaire lanceur d'engins. Sa durée de vie est de soixante ans. Soixante ans, ça fait douze quinquennats. Sa durée de vie, à savoir la durée entre le moment où le premier trait de crayon est dessiné et le moment où il est déconstruit. Le sous-marin nucléaire lanceur d'engins est l'objet le plus complexe que l'homme ait inventé, largement devant la navette spatiale – je pourrais faire la même démonstration avec le Rafale, l'ASMPA et la tête qui va avec. Nous sommes là face à des objets d'une complexité et d'une technologie absolument importantes. Et il faut, pendant ces douze quinquennats, qu'il y ait un cap, un cap constant que fixe le président de la République et qui doit être à la fois présent dès l'élaboration de l'objet, mais qui doit continuer aussi dans la durée.

Je reviendrai à cette deuxième idée fondamentale : pour être crédible, il faut que tout au long de la vie de l'objet – SNLE, porteurs aériens, missiles, têtes, etc. – cet objet demeure crédible. Je vous assure que ce n'est pas un travail d'amateur : c'est un vrai tour de force de faire ça. Ça veut dire qu'il faut avoir une vision, en particulier, de la haute technologie pendant soixante ans. Il faut être capable de maîtriser ça pendant soixante ans.

Cette maîtrise du temps long est évidemment vitale dans le domaine de la technologie. Elle l'est aussi en matière de compétences humaines, parce qu'il ne faudrait pas réduire uniquement les capacités qui servent à la dissuasion :

il faut aussi parler des gens qui servent ces capacités. Pendant 60 ans, il faut arriver à maintenir les compétences d'aviateurs, de sous-mariniers, de constructeurs d'avions, de constructeurs de sous-marins, de concepteurs d'armes, de concepteurs de missiles, etc. C'est un système qui est d'une extrême complexité technologique et humaine, qui demande une volonté centrale très forte pour arriver à mettre tous les éléments en même temps au bon moment.

Donc, premier point fondamental : il faut des gardiens vigilants de ce système de dissuasion. Le premier, c'est naturellement le président de la République. Auparavant, je qualifiais le poste de président de la République de « clé de voûte » de la dissuasion. Finalement, « clé de voûte », paraît un peu statique. Or ce que j'ai vécu était plutôt dynamique. En tout cas, il est le moteur central de cette dissuasion. Les autres gardiens, ce sont les ingénieurs du CEA/DAM, les ingénieurs de l'armement, les industriels, les chefs militaires. Ce sont aussi les acteurs militaires de la dissuasion, c'est-à-dire ceux qui opèrent la dissuasion. Encore une fois, là, on a affaire à des spécialités qui sont extrêmement rares. Finalement, c'est un ensemble d'une complexité rare et qui doit être maintenu dans le temps. On a peu d'exemples, en réalité, d'objets de telle nature.

Le deuxième point fondamental, c'est un terme dont vous avez tous entendu parler : la crédibilité. Pour qu'une dissuasion soit efficace, il faut qu'elle soit crédible. Si elle ne l'est pas, elle ne sert à rien. La crédibilité est en fait composée par un triptyque. Trois jambes qui soutiennent la dissuasion.

La première jambe est une crédibilité opérationnelle. Je veux parler des gens qui assurent la permanence de la dissuasion, aviateurs et marins pour l'essentiel – bien qu'on trouve un espace interarmées autour du chef d'état-major des armées également. Ce dont il faut bien avoir conscience, c'est la verticalité extrême qui existe entre un président de la République et un commandant de base aérienne ou un commandant de SNLE dans le domaine de l'engagement. C'est-à-dire qu'à partir du moment où l'ordre d'engagement serait donné, il n'y aurait plus personne entre les deux. Ça doit donc aller vite. Il faut aussi une confiance mutuelle qui est extrêmement importante. Cela fait partie du processus d'approfondissement de la culture nucléaire des nouveaux présidents. C'est très frappant : quand on va sur un SNLE ou une base aérienne nucléaire, on voit bien que cette liaison directe avec le président existe et qu'elle est extrêmement forte.

La deuxième jambe est la crédibilité technologique. Celle-là se traduit par une indépendance totale dans le domaine des équipements de la dissuasion. Elle repose évidemment sur la démonstration des tirs d'exercice, mais pas seulement. Elle repose également sur la capacité technologique et opérationnelle de nos forces conventionnelles. Quand on a eu l'opération Hamilton (en 2018), c'était une démonstration extrêmement forte du savoir-faire. L'opération Hamilton, c'était le tir contre les infrastructures syriennes chimiques, notamment après le massacre de la Ghouta. L'opération Hamilton dans sa partie

aérienne a été une démonstration extrêmement forte de ce qu'on sait faire en termes de raid de longue durée. Cela aussi concourt à la fois à la crédibilité opérationnelle et à la crédibilité technologique. Cette crédibilité technologique tire tout l'ensemble. Si on n'avait pas de crédibilité technologique dans le domaine de la très haute technologie, extrêmement rare, extrêmement compliquée, on s'arrêterait assez vite.

Mais la plus forte, je vais dire, des crédibilités, celle qui maintient les deux autres et qui fait finalement que le tabouret tient bien, c'est bien sûr la crédibilité politique. Depuis le général de Gaulle, tous les présidents ont endossé complètement la dissuasion, dont on peut dire d'ailleurs qu'elle est assez consubstantielle à l'existence même de la V^e République. Il faut toutefois se souvenir que les prémisses de la force de frappe ont commencé sous la IV^e République. Quand le général de Gaulle a décidé de mettre en place ce système de dissuasion française, c'était à la fois le «plus jamais la guerre sur notre territoire», issu de 1940, mais c'était aussi une prise de conscience des limites de l'indépendance de notre pays, la limite de l'influence dans un monde où le nucléaire était un marqueur, la limite de l'autonomie stratégique, dont la crise de Suez a été le révélateur, et la limite de l'engagement américain pour la défense de l'Europe – toute ressemblance avec la situation actuelle n'est pas fortuite.

Cette crédibilité politique de la dissuasion tient essentiellement à la volonté du président. Je veux venir là plus précisément aux présidents de la République que j'ai connus. J'étais membre de l'état-major particulier de trois Présidents de la République : Jacques Chirac, François Hollande et Emmanuel Macron. Ce que je peux vous assurer, c'est que pour que cela tienne sur la volonté du Président, il faut qu'il s'approprie totalement la dissuasion. C'est un processus, non pas d'acculturation – parce que je pense que la plupart des présidents ont bien réfléchi à la question avant – mais un processus d'approfondissement à plusieurs étages. Le premier étage est la passation de suite. N'attendez pas de moi que je vous explique comment ça fonctionne pour des raisons évidentes de confidentialité. Il s'agit du premier rendez-vous qu'a un Président après son investiture, avec son chef d'état-major particulier qui lui parle de la dissuasion. Ce rendez-vous est en particulier dédié à la mise à jour des procédures pour la mise en œuvre des forces nucléaires afin de s'assurer que seul le Président en exercice peut donner un tel ordre. Bruno Tertrais a parlé également de la légitimité liée au suffrage universel. Ce qui est clair, c'est qu'au moment de cette passation de suite, au moment où il prend en charge la dissuasion nucléaire, il devient, devant le peuple, garant de la sécurité ultime de notre pays, mais aussi de son indépendance. C'est un moment assez unique pour lui. C'est d'abord le moment où il revêt officiellement l'uniforme de chef des Armées. Quand j'ai présenté cela, sans trahir de secret, au Président actuel, je n'ai vu ni son dos se courber, ni ses épaules se voûter. Je pense qu'il avait beaucoup réfléchi à ça. Mais, naturellement, il m'a écouté avec beaucoup de gravité.

Ce que je pense pour avoir fréquenté trois présidents de la République, c'est qu'il y a à ce moment-là une prise de conscience d'un changement de statut et une prise de conscience supérieure de la place des Présidents, non pas seulement sur la sécurité de notre pays, mais sur les conditions de son indépendance et de sa souveraineté. Et ça, c'est important. Je crois que c'est vraiment le nucléaire qui tire l'ensemble de notre système de défense vers le haut et c'est au moment de cette passation de suite que le Président s'aperçoit que, finalement, il ne pourra pas faire ce qu'il entend avec tout le système de défense. C'est probablement ce qui nous a évité le pire auparavant lors des livres blancs de 2008 et 2013. Cette prise de conscience du statut de la France a préservé toutes nos Armées dans cette période-là.

La passation de suite est importante, c'est donc le moment où le président endosse sa fonction de chef des Armées. Tout de suite après, puisque lorsqu'il prend ses fonctions, il est en quelque sorte l'héritier mais n'est pas encore un acteur de la dissuasion : pour approfondir ses connaissances, on met au point un calendrier de visites rapides dans les forces nucléaires, ainsi que des entretiens avec le chef d'état-major des armées et le chef d'état-major particulier sur un certain nombre de sujets. Ces sujets sont les quatre grandes dimensions de la dissuasion nucléaire, c'est-à-dire le niveau de *stricte suffisance*, les *intérêts vitaux*, pourquoi il ne faut pas trop les préciser, quels sont les *dommages inacceptables* et comment s'opère la permanence de la dissuasion.

Tout cela est complété ensuite par des conseils sur les armements nucléaires. C'est un conseil assez protégé dans lequel figure le Premier ministre, le ministre des Armées, mais aussi le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le directeur des applications militaires du CEA. Ce qui m'a beaucoup marqué, quand j'ai découvert ça dans l'état-major particulier de Jacques Chirac, alors que je sortais pourtant des forces nucléaires, ce sont deux choses. La première, c'est le degré de confiance entre les acteurs. C'est-à-dire qu'un président, il a la vision, il sait où il veut aller, il regarde l'horizon, mais il a besoin d'avoir autour de lui des experts. On est là dans ce qui se fait de mieux en termes de technologie, il a donc besoin d'avoir des experts. Ce qui m'a beaucoup frappé, c'est cette relation de confiance qui s'établit – mais qu'il faut bien démontrer – mais en tout cas qui s'établit assez rapidement entre les acteurs. La deuxième chose qui m'a beaucoup marqué, c'est de voir comment on arrivait finalement à rendre simples des décisions sur des sujets qui étaient extrêmement complexes. Je voudrais à ce sujet rendre hommage au secrétariat général de la défense nationale et la sécurité nationale, parce que le travail fait en amont de ces conseils d'armement nucléaire est tout à fait remarquable. Les décisions qu'on y prend sont extrêmement importantes, elles engagent notre pays pour des décennies. Ça ne veut pas dire non plus qu'on ne peut pas changer de cap, mais il faut faire quand même un petit peu attention avant de changer de cap. En tout cas, ça veut dire que le président s'approprie complètement toutes les questions

techniques, humaines, opérationnelles, stratégiques de la dissuasion. On a souvent parlé du coût de la dissuasion. Je peux vous garantir que dans ces conseils-là – je parle sous le contrôle de Louis – chaque euro est discuté et on vérifie que chaque euro qui est investi dans la dissuasion, a été employé à bon escient. Je n'ai jamais vu dans la République, pour avoir fréquenté la haute fonction publique pendant un certain temps, un système marcher aussi bien que celui-là. Et il faut le dire. Il faut le dire : on a une vraie vision technologique et budgétaire de tout ça.

Et le troisième volet, l'aboutissement de ce processus d'appropriation par le président de la République, c'est la préparation de son discours stratégique. Tous les Présidents, pour l'instant, l'ont fait. Une fois pendant leur ou leurs mandats, ils viennent appuyer la crédibilité politique par un discours extérieur à destination des autres pays et à destination interne aussi, pour expliquer où on en est. Ce discours est préparé de longue date également. Ça prend pratiquement six mois. On réunit un groupe de travail avec les meilleurs experts sur le sujet. On y discute de tout. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de tabou. On a souvent dit aussi que la dissuasion était rigide – je peux témoigner que ça n'est pas le cas. On discute de tout. Le Président, à la fin, comme c'est son rôle et comme c'est son devoir, prend les décisions. C'est un système qui est extrêmement centré sur le Président, qui est nécessairement centré sur le Président, compte tenu des enjeux opérationnels mais aussi des enjeux technologiques. Je pense que s'il n'y avait pas la stature du Président au-dessus de tout le monde, on pourrait arriver parfois non pas à baisser les bras, mais à partir de manière un peu dispersée. Je crois que ce rôle du président de la République est essentiel, il est vital, et il ne fait que refléter le suffrage universel, c'est-à-dire la volonté du pays de confier son avenir à un seul homme.

BRUNO TERTRAIS : Pour conforter très brièvement ce que tu dis, je pense qu'on peut dire que tous les éléments techniques de la dissuasion – pas seulement les budgets, mais aussi les portées, les précisions, les énergies, les nombres, évidemment – on peut dire que tout ceci fait l'objet de décisions personnelles instruites du président de la République.

En revanche, je crois qu'il y a deux idées fausses. La première, c'est celle d'un budget nucléaire «sanctuarisé». Je pense que vous pouvez témoigner tous les deux que ça n'est pas vrai. Il n'est pas sanctuarisé. Vous savez bien, comme moi, que depuis 1981, il est protégé. Je pense qu'on peut parler de *traitement particulier* sans sanctuarisation, c'est différent. La seconde, c'est celle d'une dissuasion figée. Louis, tu pourras parler certainement, comme ce que l'amiral Scott de Martinville a fait ce matin, de la remise à plat de 1996-1998 ou 1998-2000, parce que c'est une autre idée reçue sur la dissuasion, comme quoi ces fameux principes sacrés, ce «catéchisme», on n'y touche pas, on ne remet rien en cause. Nous sommes tous les deux témoins du fait que rien n'est moins vrai, puisque, à au moins une occasion, on avait justement tout remis à plat.

LOUIS GAUTIER : Je salue Hervé Gaymard, tous les visages amis, les experts que je retrouve ainsi que les nouvelles têtes, celles des jeunes chercheurs et des étudiants. Je me réjouis de leur présence parce qu'elle signale qu'une nouvelle génération s'intéresse à la politique de dissuasion nucléaire de notre pays.

Je voudrais tout d'abord, rejoindre le propos et les conclusions formulées avant moi par l'Amiral Rogel. Il a souligné la nécessité de la maîtrise du temps long et de la crédibilité en matière de dissuasion dont atteste la succession des décisions prises par les cinq derniers présidents de la République, François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande, Emmanuel Macron, eux même s'inscrivant dans le sillage des orientations décidées par le général de Gaulle au début de la V^e République²³.

Continuité et adaptation de la dissuasion nucléaire française depuis la fin de la guerre froide

Continuité et crédibilité forment en effet un couple, tant en termes stratégiques et doctrinaux qu'au plan technologique. À cet égard, les performances de notre outil de dissuasion supposent le maintien de compétences dans la durée mais aussi une faculté d'adaptation permanente aux évolutions des menaces stratégiques et à l'état de l'art technologique. Continuité ne veut donc pas dire constance. Ce qui est évident en ce qui concerne l'enchaînement des générations d'équipements, qu'il s'agisse des têtes ou des vecteurs, l'est aussi en matière de doctrine même si cela saute moins aux yeux. En effet depuis la fin de la Guerre froide, la doctrine française de dissuasion a connu des adaptations, des inflexions voire des allers et retours en fonction des modifications du contexte géostratégique : la fin de l'équilibre de la terreur, la multiplication du nombre d'États nucléaires après 1998, la reprise d'une prolifération verticale chez les États officiellement dotés au cours des dix dernières années. Certains changements de doctrine furent bien notés, comme le passage à la fin des années 1990 d'une stratégie nucléaire anti-cité à une stratégie visant plutôt les centres de pouvoir. D'autres variations plus subtiles restèrent en revanche bien souvent peu perçues, sauf de la communauté des experts. Il faut dire que notre doctrine nucléaire a le mérite de la plasticité. On peut, sous un même concept, ranger des interprétations différencierées, ce qui renforce, diront certains, l'ambiguité volontairement entretenue sur notre stratégie de dissuasion. Ainsi l'appréciation de la notion d'ultime avertissement a varié dans le temps, de même l'extension possible de notre protection nucléaire à nos partenaires européens a fait l'objet de régulières mises au point, ou encore le principe de la stricte suffisance a vu ses contours se modifier puisque le concept servit, durant la Guerre froide, à justifier une augmentation de nos stocks d'armes nucléaires, puis après 1991 leur réduction.

Parmi les éléments invariants qui constituent le socle de la politique de dissuasion française, il y a un point fixe : le rôle assigné au chef de l'État, chef des armées.

La dissuasion nucléaire au cœur du domaine réservé du président de la République

Depuis le général de Gaulle, tous les choix relatifs à la dissuasion qu'ils concernent les arbitrages sur les armements nucléaires, la doctrine d'emploi, la programmation des cibles, les essais, la préparation opérationnelle des forces relèvent *in fine* de décisions expresses du président de la République.

C'est, le «*saint des saints*» de son domaine réservé. À cet égard, si la théorie du «domaine réservé» en matière de défense ou de diplomatie fait l'objet de contestations au regard des compétences complémentaires voire concurrentes dévolues par la Constitution au gouvernement, cette contestation n'a pas lieu d'être en matière de dissuasion. Dans ce domaine, tout découle de la pratique établie dès l'origine qui fait du président de la République le maître exclusif du feu nucléaire. Aucun article de la Constitution, aucune loi ne décrit et encore moins n'encadre ce pouvoir suprême, ultime, discrétionnaire. Il y a bien eu récemment une tentative de modification du texte constitutionnel par une proposition de loi visant à compléter son article 5, mais elle fit long feu²⁴. Certes, depuis 1960²⁵ des lois de programme ou de programmation ont régulièrement été adoptées par le Parlement afin d'assurer la montée en puissance et le financement dans la durée de notre *force de frappe*, certes le décret n° 64-46 du 14 janvier 1964, complété par le décret n°96-520 du 12 juin 1996 et l'article R1411-5, rappelle au commandement militaire en charge de son exécution que l'ordre d'engagement des forces nucléaires est donné par le président de la République, mais c'est tout. L'essentiel est ailleurs dans des règles non écrites.

En droit, toutes les décisions relatives à la dissuasion nucléaire qui sont prises par le chef de l'État s'apparentent (le terme, hérité de la jurisprudence forgée sous III^e république, prête à confusion) à des *actes de gouvernement*, insusceptibles de toute contestation devant un juge, et, juridiquement en tout cas, d'une remise en cause par le Parlement ou le Gouvernement. C'est pourquoi ces décisions discrétionnaires constituent une sorte de *saint des saints* du domaine réservé. Même si le chef de l'État n'agit pas de façon autarcique ni même autonome, son appréciation est libre et sa volonté souveraine. Si, dans les faits, les grandes orientations de la politique de dissuasion sont étroitement concertées avec le gouvernement, si, sur les plans opérationnels ou techniques, les instructions présidentielles sont prises en tenant pleinement compte des avis du chef d'état-major des armées, et, selon les sujets, des commandants des forces, de la DGA et du CEA/DAM, le chef de l'État est bien toujours à la fois à l'initiative et le décideur ultime.

Ces rappels brièvement effectués, j'en viens au témoignage que vous avez sollicité et aux réflexions tirées de mes expériences à divers postes de responsabilités dans l'appareil de l'État depuis 1991, comme conseiller puis directeur adjoint au cabinet de Pierre Joxe, ministre de la Défense (1991-1993), comme conseiller défense du Premier ministre Lionel Jospin (1997-2002), enfin comme secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (2014-2018) : trois postes et trois perspectives, à Brienne, à Matignon puis aux Invalides, trois décennies aussi depuis 1991 et la fin de la Guerre froide. Sous les présidences de François Mitterrand, Jacques Chirac, François Hollande et Emmanuel Macron, j'ai ainsi été associé de façon de plus en plus étroite aux arbitrages concernant le dimensionnement, le renouvellement et les perfectionnements de la dissuasion nucléaire française. J'en ai tiré quelques leçons sur la fabrication de la décision dans ce domaine spécifique, confiné, cloisonné et hautement confidentiel.

La fabrique des décisions relatives à la politique de dissuasion nucléaire

Rares sont les acteurs qui, à l'exception du chef de l'État, de son chef de l'état-major particulier et du chef d'état-major des armées, du Premier ministre et du ministre de la Défense (avec un possible léger différenciation pour ces derniers) ont une vue immédiate et complète de la question, y compris de tous les aspects opérationnels qui vont de la préparation et du déploiement des forces stratégiques à la programmation des frappes. Au SGDSN qui est une tour de contrôle, une instance de coordination interministérielle et une courroie de transmission au cœur de l'exécutif, le secrétaire général, qui assure le secrétariat des Conseils de défense, possède une compréhension étendue des divers enjeux et arbitrages financiers, industriels, technologiques et doctrinaux de la dissuasion, ainsi que de certains aspects liés à la mise en conditions opérationnelles des forces stratégiques. Sur les sujets opérationnels, il peut, en tant que de besoin, être informé, notamment en raison de ses responsabilités en matière de sécurisation des sites de dévolution et des systèmes protégés de communication. Les autres acteurs ayant une vision générale, mais avec des informations dont le degré de précision varie selon leurs fonctions, sont les responsables politiques, administratifs et militaires en petit nombre et triés sur le volet qui sont conviés aux réunions du Conseil des armements nucléaires (CAN)²⁶.

Au cabinet de Pierre Joxe, j'ai en particulier été associé aux premières mesures de désarmement nucléaire prises suite à la disparition de l'URSS et à la réduction de la menace qu'elle faisait planer sur l'Europe : le démantèlement des missiles préstratégiques Pluton, la mise sous cocon des missiles Hadès, l'abandon du S45 puis le gel du programme de remplacement des missiles balistiques du plateau d'Albion. J'ai ainsi été témoin de la surprise causée par la décision inopinée de François Mitterrand d'interrompre les essais nucléaires. Le 8 avril 1992 François Mitterrand décide en effet un moratoire

sur les essais nucléaires, décision confirmée par Pierre Bérégovoy dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale. Ce moratoire d'un an au départ sera prolongé par le chef de l'État jusqu'à la fin de son mandat. À l'été 1995, son successeur Jacques Chirac, décidera de la reprise des essais au cours d'une unique et dernière campagne de tirs qui s'achèvera fin janvier 1996. Les raisons avancées par François Mitterrand pour justifier l'arrêt des essais étaient recevables. Il s'agissait de prendre une initiative en faveur du désarmement nucléaire, de faire preuve d'exemplarité au regard des risques de prolifération et de hâter le passage à la Simulation. Elles ne furent d'ailleurs pas contestées par Pierre Joxe, son ministre de la Défense. Ce dernier fit cependant valoir à l'Élysée et Matignon, avec fermeté, que l'arrêt des essais était trop brusque et que des tests étaient encore nécessaires pour qualifier les futurs instruments de simulation. Il ne sera pas écouté et pas plus après lui, lors de la deuxième Cohabitation, Édouard Balladur et François Léotard. Face à eux, Mitterrand resta inflexible. De même Jacques Chirac, malgré le fort vent des contestations internationales soulevé par sa décision, écartera les opinions de ceux qui, pour des raisons principalement diplomatiques s'élèveront en 1995 contre la reprise des essais français en Polynésie (les négociations en vue de l'adoption d'un traité d'interdiction des essais étaient alors en cours et c'était l'année du 50^e anniversaire du bombardement d'Hiroshima et Nagasaki). Voilà deux exemples parlants. En matière de dissuasion, le président de la République est seul juge du bien-fondé et de l'opportunité de ses décisions. S'agissant des essais, Mitterrand prit le risque de s'enfermer dans un arbitrage solitaire, Chirac celui de l'isolement.

Conseiller pour la défense du Premier ministre Lionel Jospin de 1997 à 2002, durant toute la durée de son gouvernement de cohabitation avec Jacques Chirac, j'eus en particulier la responsabilité de préparer pour le chef de gouvernement les Conseils de défense relatifs à la dissuasion nucléaire (CAN) et d'y participer à ses côtés. Cette préparation en bonne intelligence et entente avec les chefs d'états-majors particuliers successifs du président de la République, l'amiral Jean-Luc Delaunay et le général Henri Bentégeat, fut d'autant plus fructueuse que les règles de cohabitation fixées au départ étaient claires et respectées de part et d'autre. Lionel Jospin, conformément aux responsabilités que confient au Premier ministre les articles 20 et 21 de la Constitution, entendait exercer tout son pouvoir mais rien que son pouvoir²⁷. En matière de dissuasion nucléaire, il fallait comprendre que tout ce qui concernait la composition, la programmation des équipements et leurs financements, les évolutions publiques de doctrine et de posture impliquait la recherche d'un accord au sein de l'exécutif. Le chef du gouvernement entendait par ailleurs être tenu au courant des décisions prises en matière de préparation opérationnelle des forces stratégiques, ce qui devrait toujours être la règle. Lionel Jospin laissait en revanche à Jacques Chirac, sans jamais les lui disputer, toutes les prérogatives liées au commandement opérationnel des forces stratégiques, à

l'initiative des travaux rapportés en CAN et à l'officialisation des positions françaises concernant la dissuasion, le désarmement nucléaire et plus généralement la politique de défense française. Ce fonctionnement harmonieux de la Cohabitation, avec le souci du crédit international de la France et de la crédibilité de sa dissuasion permit de prendre en CAN, sous la présidence de Jacques Chirac, entre 1998 et 2000, de nombreux arbitrages très importants qu'il s'agisse d'adaptations doctrinales ou de posture (avec l'abandon du ciblage anti-démographique systématique, la diversification des objectifs et des scénarios d'emploi), du développement des programmes de simulation (Airix et Laser Mégajoule...), des lourds investissements nécessaires au renouvellement des forces stratégiques (têtes, missiles et vecteurs) permettant le développement de la deuxième génération d'armements nucléaires actuellement en service dans les forces. C'est aussi au cours de la période de Cohabitation qu'est décidé le démantèlement des usines de fabrication de matières fissiles militaires de Pierrelatte et Marcoule ou que fut ratifié le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (1998).

La prééminence du chef de l'État en matière de dissuasion peut l'amener à devoir prendre seul ou à imposer une décision mais n'implique pas un exercice retranché de sa fonction. Au contraire, une étroite coordination interministérielle (en particulier entre les ministères chargés de l'Économie et des finances, des Affaires étrangères et de la Défense), une concertation sereine entre les deux têtes de l'exécutif et une conjonction bienvenue des légitimités politiques des majorités présidentielles et parlementaires sont autant de gages de vitalité et de vigueur du consensus national sur la dissuasion nucléaire, consensus dont le chef de l'État se trouve aussi le garant.

La politique de dissuasion, ne relève pas d'un pouvoir absolu du chef de l'État ne serait-ce que parce que son financement suppose des approbations budgétaires. Ce n'est pas non plus le règne du bon plaisir car la crédibilité de la dissuasion repose aussi sur une adhésion à ses principes des citoyens et de leurs représentants.

Cette observation apporte un sérieux bémol à la théorie de Samy Cohen et d'autres après lui qui ont parlé en France de «monarchie nucléaire²⁸» en faisant écho à un propos de François Mitterrand exprimé à la télévision, en 1983, propos réitéré en 1986 dans un entretien paru dans l'hebdomadaire *Le Point* : «*La dissuasion nucléaire, c'est le chef de l'État, c'est moi*²⁹». Incontestablement, le maître du feu nucléaire est le chef de l'État. Sa détermination fonde la crédibilité de la dissuasion nucléaire, comme ultime donneur d'ordre. Mais il ne faut pas surinterpréter le «c'est moi» mitterrandien, sans en circonstancer la portée. Au début de son premier mandat, en 1981, Mitterrand entend, par le geste et la parole, incarner totalement et même personnifier le ralliement de la gauche à la politique de dissuasion nucléaire, ralliement auquel il a lui-même fait procéder avant son élection. En 1986, au début de la première Cohabitation, en usant à nouveau, de façon volontairement provo-

cante, de la formule précitée : « *La dissuasion c'est moi* », il entend marquer son territoire face à Jacques Chirac, Premier ministre, qui tente alors (au sujet de la question des missiles mobiles) d'empêter sur les compétences présidentielles. L'entreprise maladroite de Jacques Chirac était, quoi qu'en pense, un accroc dommageable à la cohérence de notre politique de dissuasion et à la cohésion nationale à son sujet. Au cours de la troisième Cohabitation, déjà évoquée, Jacques Chirac devenu président de la République et Lionel Jospin, Premier ministre, tireront d'ailleurs de l'incident tous les enseignements. En matière de dissuasion, aucune divergence – il y en eut peu à vrai dire, même minime – ne filtrera hors des conseils de défense entre 1997 et 2002.

Comme SGDSN, de 2014 à 2018, sous les présidence de François Hollande et Emmanuel Macron, en lien étroit avec l'amiral Rogel et avant lui le général Puga, chefs d'état-major particulier dont la fonction en matière de dissuasion est nodale, j'aurai à m'intéresser aux conditions d'entrée en service du missile M51-2, à la finalisation du programme Barracuda (essentiel au maintien des compétence en matière de propulsion nucléaire) et surtout il me revint de préparer plusieurs CAN relatifs aux vecteurs et aux armes en phase d'études ou en cours de développement pour assurer le passage à la 3^e génération d'équipements de la FOST et des FAS. Cette préparation sur les plans financier ou technique a pu soulever des difficultés d'approche au niveau interministériel, mais je n'ai pas souvenir de tensions politiques en phase finale d'arbitrage.

Au cours de la période examinée, du président Mitterrand au président Macron, la présidentialisation du régime s'accentue, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette évolution ne touche pas la dissuasion ; le domaine est déjà présidentiel. Orientation doctrinale, arbitrage sur les équipements, préparation et alertes opérationnelles, le président de la République est à l'initiative et a le dernier mot.

La mise en scène des interventions présidentielles en matière de dissuasion

Apotropaïque par essence, gesticulatoire par nature la dissuasion appelle même une théâtralisation, plus ou moins affirmée selon les présidents, de cette part, la plus « jupiterienne », de leur fonction.

Il y a la prise de rôle. Je n'ai pas assisté moi-même à cette scène d'initiation d'autant près que l'amiral Rogel s'agissant du président de la République, mais je peux témoigner de l'effet produit sur Lionel Jospin à Matignon. Le Premier ministre, autorité de dévolution en cas d'empêchement du président de la République, est en effet aussi initié au protocole de déclenchement d'une frappe nucléaire. J'ai pu constater l'effet produit par cet apprentissage. Oui, comme il me l'a confié, cela transforme un homme. Il y a un avant et un après. Le partage du secret nucléaire place l'homme d'État face à la responsabilité immense qu'il pourrait être amené à prendre. Il y a bien une prise d'habit et l'habit pèse lourd sur les épaules.

Mais avant l'intronisation, il y a la phase de postulation des candidats, puis, une fois élu, celle de l'extériorisation de la fonction présidentielle dans le domaine nucléaire. François Mitterrand, qui l'a mûrement pensée, me semble avoir fixé une dramaturgie et mis en scènes ces différentes étapes. L'arrivée au pouvoir de François Mitterrand constitue en effet une rupture politique majeure dans l'histoire de la V^e République. L'alternance produit une série d'ondes de choc. L'élection du président socialiste passe en tout cas par le règlement de la querelle sur la dissuasion nucléaire qui divisait à gauche. Mitterrand le comprit. Son entrée à l'Élysée valait bien une messe nucléaire attestant de sa conversion et plus généralement de l'adhésion de la direction des partis formant l'Union de la gauche à la politique de dissuasion nucléaire. Après l'adoption du rapport Kanapa par le comité central du parti communiste en mai 1977, la commission Hernu avait fait approuver en 1978, par une convention nationale du parti socialiste, des conclusions en faveur de la *force de frappe*. Beaucoup cependant en 1981 doutaient encore des convictions nucléaires du président nouvellement élu. Il allait devoir en donner des preuves. Par ailleurs la rupture politique de 1981 se doublait d'une rupture générationnelle. Les gaullistes historiques, qui entretenaient la flamme nucléaire et veillaient aux dogmes, majoritaires dans les gouvernements de Georges Pompidou et encore présents dans ceux de Valéry Giscard d'Estaing, tels Yvon Bourges ou Robert Galley, étaient maintenant en retraite. Cette double rupture politique et générationnelle alimente à l'époque les interrogations. François Mitterrand qui en a conscience met donc soigneusement en scène des interventions publiques qui vont attester non seulement de la sincérité de sa conversion mais de sa volonté de maintenir la dissuasion nucléaire au cœur de la politique de défense française³⁰.

À cet égard, son discours au Bundestag durant la crise des Pershing en 1983³¹ est la vraie scène d'installation. Et puis il y a, ensuite, comme une affirmation sans réplique, ce propos définitif déjà évoqué que je cite, cette fois, intégralement dans sa version première de l'entretien télévisé du 16 novembre 1983³² : « *La pièce maîtresse de la dissuasion en France, c'est le chef de l'Etat, c'est moi, car tout dépend de sa détermination. Tout le reste n'est que matériaux inertes* ». En 1983, cette déclaration est une profession de foi. Contrairement à Valéry Giscard d'Estaing qui dans ses *Mémoires*²³ parues en 1988, fera part de ses doutes rétrospectifs sur l'efficacité de la dissuasion nucléaire française, Mitterrand contre toute attente, considérant ses prises de position dans les années 1960, exprimera toujours, une fois élu président, la foi d'un vieux croyant. En 1986, son propos répété est un tacle contre un premier ministre envahissant. Il n'est plus question de donner pour lui encore des preuves mais de défendre le pré-carré présidentiel.

Mitterrand, une fois pour toutes, a posé un cadre à l'exercice de la fonction présidentielle dans le domaine nucléaire, à partir d'une légitimité qui, à la différence des successeurs directs du général de Gaulle, ne dérivait pas

d'un legs politique mais supposait la reconstruction politique de cet héritage. Mitterrand a balisé, pour ses successeurs, des passages obligés : la confirmation préalable par le candidat de son adhésion à la politique de dissuasion nucléaire, la revendication du rôle présidentiel en cours de mandat par des prises de parole solennelles et des visites hautement symboliques aux forces stratégiques. L'approche de François Mitterrand, en matière de dissuasion, est éminemment politique et doctrinale. Il n'empêche que le poids des mots s'est aussi traduit, durant sa présidence, par des actes. Jamais les crédits consacrés à la dissuasion en valeur constante n'ont été aussi élevés qu'à la fin de son premier mandat en 1988 ; jamais le nombre de têtes nucléaires n'a été aussi élevé et nos forces nucléaires stratégiques et pré-stratégiques aussi volumineuses.

L'enchaînement des mandats présidentiels et des cycles de la dissuasion depuis 1988

Fort de ce bilan, au cours de son second mandat, dans la période post-Guerre froide, et conformément à son approche avant tout politique de la dissuasion, le président François Mitterrand va chercher à concilier le maintien d'une posture nucléaire rénovée et un désarmement nucléaire rendu possible par la réduction de la menace. Il arrête toute une série de décisions qui constituent des inflexions majeures et vont, pour la suite, avoir d'importants effets projetés : le passage à la Simulation avec la suspension des essais, le retrait des Plutons et la mise sous cocon du Hadès, prélude à la suppression totale des forces préstratégiques, –même si c'est Jacques Chirac qui le confirme ensuite– le passage à deux composantes et la diminution programmée du format de la FOST... Dans la période post-Guerre froide, le président socialiste cherche à concilier la réaffirmation d'une posture nucléaire rénovée de la France avec un effort de désarmement allant dans le sens de la société internationale mieux régulée, moins dangereuse et plus pacifiée qu'il appelle de ses vœux. Il pense en outre que les initiatives prises par la France en matière de désarmement renforcent tout à la fois les disciplines internationales de non-prolifération et la légitimité des forces nucléaires françaises, réduites en taille mais modernisées. Est-il besoin de le souligner une fois de plus –l'approche mitterrandienne est d'abord politique. Les circonstances, au moment de quitter la scène, l'incitent à concilier principes de réalité et idéaux (dissuasion et désarmement nucléaire ; professionnalisation des Armées et, en tant qu'héritier de Jaurès, maintien de la conscription), au risque de contradictions. Le clash sur le moratoire des essais entre lui et Pierre Joxe soutenu par le CEMA, l'amiral Jacques Lanxade, et le DAM Roger Baléras en témoigne.

La vision extrêmement politique de Mitterrand n'est justement pas celle de Jacques Chirac, beaucoup plus pragmatique. Même si, dans la forme, Jacques Chirac emprunte parfois à son prédécesseur, même s'il ne remet pas en cause nombre des orientations que ce dernier a prises, il fait primer l'effica-

cité sur l'idéologie. La reprise des essais le prouve. Il fallait bien une dernière campagne d'essais pour qualifier les outils de simulation. Mais ensuite, il se replace dans le lit de la politique de Mitterrand en faveur de la dissuasion et du désarmement. C'est lui qui ferme définitivement le site d'Albion, c'est lui qui signe le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, c'est lui encore qui décide le démantèlement des usines de Pierrelatte et Marcoule et propose d'aller au-delà, avec la signature du traité *cut-off* d'interdiction de production de matières fissiles militaires.

Là où Chirac tranche, Mitterrand se montre soucieux de ménager ses arrières par des décisions conservatoires : suspension du programme de missiles balistiques sol-sol, moratoire des essais, mise sous cocon des Hadès. Au sortir de la guerre froide, Mitterrand affiche de la prudence et redoute d'être pris à contre-pied. Rappelez-vous que jusqu'au putsch de Moscou en août 1991, il ne croit pas à la fin inéluctable de l'URSS. Il laisse donc au temps le soin de confirmer le bien-fondé de ses décisions. Il préfère les surcoûts de choix réversibles au risque d'être pris à dépourvu dans un domaine où il a lui-même tant fait pour sculpter une crédibilité et même une stature politique.

Après les deux premières années de sa présidence où Jacques Chirac s'affirme par des décisions de rupture, sur la reprise des essais, mais aussi sur les modalités de notre implication militaire en Bosnie ou sur l'armée de métier, la longue période de Cohabitation avec le gouvernement de la gauche plurielle de Lionel Jospin (1997-2002) contribue à la stabilisation des adaptations de la dissuasion française au contexte post-Guerre froide et plus généralement de la politique de défense française, dans le souci partagé du compromis et du consensus.

Alors que la question des essais, définitivement réglée en 1996, n'hypothèque pas les débuts de la Cohabitation, une volonté commune s'affirme entre Jacques Chirac et Lionel Jospin sur la dissuasion qui conduit à toute une série d'arbitrages relatifs à la modernisation de nos forces, à la Simulation, à des adaptations doctrinales et à des mesures de désarmement. Notre dissuasion nucléaire, celle des équipements de deuxième génération, vit sur des arbitrages rendus en cohabitation, entre 1998 et 2000 pour l'essentiel, qu'il s'agisse de l'ASMPA, du M51-2 ou des SNLE de la FOST. Il en va de même des programmes de la simulation (laser mégajoule, super calculateur...). Même si, sur la décennie 1995-2005, le montant des crédits militaires est globalement en recul, ceux de la « section nucléaire » sont relativement préservés afin d'assurer la programmation des financements de la dissuasion dans la durée. Les arbitrages rendus en cohabitation furent structurants. Ils produisent encore leurs effets aujourd'hui. Tout cela n'aurait pas été possible sans des responsables politiques au sommet de l'État éminemment convaincus de l'importance existentielle pour la défense de la France de la dissuasion nucléaire, sans l'unité de vue de la classe politique, gauche plurielle et droite confondues, à son sujet³⁴.

Je n'étais pas aux affaires pendant la présidence Sarkozy ; mon point de vue est donc moins directement informé. Il me semble que son quinquennat fortement marqué par la réintégration de la France dans le commandement de l'OTAN est caractérisé par la prudence en matière de dissuasion. Après une entrée en matière marquée par des faux pas durant sa campagne³⁵, Nicolas Sarkozy, une fois élu, se montre très respectueux du catéchisme traditionnel de la dissuasion. Il ne propose pas que la France prenne place au Groupe des plans nucléaires de l'OTAN. Lors de son déplacement, le 21 mars 2008, à Cherbourg, à l'occasion du lancement du 4^e SNLE NG, le premier à disposer du missile M-51, son discours est d'une parfaite orthodoxie. Il tend à revenir sur certaines des assertions audacieuses mais problématiques du discours qu'avait tenu son prédécesseur, Jacques Chirac, à l'Île Longue deux ans auparavant, le 19 janvier 2006³⁶. Nicolas Sarkozy revient dans son allocution de Cherbourg à une définition beaucoup plus cadrée des intérêts vitaux. En revanche avec les accords de Lancaster House signés le 2 novembre 2010, précisément le premier accord relatif «à des installations radiologiques et hydrodynamiques concernant le développement des armes nucléaires», il entend pousser plus loin la coopération nucléaire avec les Britanniques. Cette coopération, initiée par Pierre Joxe et l'amiral Lanxade, au lendemain de la Guerre froide, avait vite trouvé des débouchés concrets mais limités (accueil pour des escales de sous-marins nucléaires, sauvetage de sous-marins en perdition, échanges exploratoires de doctrine). Les accords de Lancaster House sont à l'amorce d'une importante coopération scientifique bilatérale, entre Français et Britanniques, hélas déséquilibrée pour nous et sans véritables lendemains politiques à hauteur des espoirs placés dans ces accords.

François Hollande, deuxième président socialiste de la V^e République, inscrit ses pas dans ceux de Mitterrand, en suivant plus fidèlement encore que ses devanciers, les étapes de la «construction du rôle présidentiel en matière de dissuasion». D'emblée, il lui semble important de donner des gages. Il n'a pas été comme Jacques Chirac, premier ministre ou comme Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur quand il brigue les fonctions présidentielles. Alors qu'il n'est, en février 2011, qu'un *outsider* face à Dominique Strauss-Kahn et Martine Aubry dans la campagne des primaires socialistes, sa première intervention à la Maison de l'Amérique latine évoque la dissuasion. Il dissipe alors une première fois les ambiguïtés ressenties sur sa position, en se prononçant clairement en faveur du maintien de forces nucléaires à deux composantes. Il reviendra sur la dissuasion à plusieurs reprises au cours de sa campagne officielle, notamment dans un article du *Nouvel Observateur* paru le 22 décembre 2011, lors d'un déplacement à l'Île Longue et d'une conférence de presse le 30 janvier 2012 et un discours le 11 mars 2012. Une fois élu, François Hollande se rendra de nouveau à plusieurs reprises dans les forces, à commencer par un embarquement sur un SNLE, le 4 juillet 2012. Dans un discours prononcé sur la base aérienne d'Istres le 19 février 2015, il réaffirme le rôle clef de la

dissuasion dans la politique de défense, détaille avec une précision inédite la composition de nos forces, la « *France n'entendant pas baisser la garde* » et évoque, comme Mitterrand et Chirac avant lui, la contribution de la dissuasion française à la protection de l'Europe. C'est au cours de son mandat que sont instruits les travaux conduisant à la programmation d'études et de développements relatifs aux équipements militaires de nouvelle génération.

Le débat sur l'europeanisation possible de notre posture de dissuasion et la mise en fabrication des vecteurs et armements de nouvelle génération (ASN4G, SNLE3G), ainsi que la forte remontée des crédits nucléaires pour y parvenir, caractérisent les deux quinquennats du président Emmanuel Macron. Au cours de sa campagne, il avait tenu des propos assez classiques sur la dissuasion, affirmant dans un discours sur la défense le 18 mars 2017 qu'il entendait « *maintenir nos capacités de dissuasion sur le long terme* ». Peu après son élection, comme son prédécesseur, il embarque sur le Terrible, le 4 juillet 2017. À plusieurs reprises, en particulier en février 2020, novembre 2022 et avril 2024, il précise son point de vue sur le rôle et la possible europeanisation de la dissuasion française³⁷. Comme avant lui François Mitterrand, son accession au pouvoir correspond à un renouvellement des équipes politico-administratives en charge de la dissuasion. Comme les années Mitterrand, les années Macron coïncident avec un basculement dans une nouvelle ère stratégique et un nouveau cycle pour la dissuasion, le troisième depuis 1960. À la clef des arbitrages rendus dans cette première moitié de la décennie 2020, on retrouve des enjeux essentiels pour la politique de défense de la France et pour sa politique d'armement car les programmes de la dissuasion tirent les autres programmes militaires vers le haut du spectre des technologies du futur. Aujourd'hui comme hier, continuité, crédibilité et consensus restent des conditions politiques essentielles pour relever les défis posés à notre dissuasion.

BRUNO TERTRAIS : Je passe maintenant la parole à Yannick Pincé.

YANNICK PINCÉ : Après ces praticiens et experts, je vais intervenir en tant qu'historien et introduire une mise en perspective du rôle du président de la République dans le débat stratégique français. Pour comprendre ce débat stratégique, on peut le concevoir comme une pyramide dont la base est constituée de l'opinion et des analyses de nos concitoyens. Le législatif, par le vote du budget et les discussions qui y sont liées, approcherait le sommet de la pyramide, celui-ci étant constitué de la décision politique et de l'exécutif, dont la « *pointe de diamant* », pour reprendre l'expression de François Mitterrand, est le président de la République. Alors ce schéma peut paraître surprenant étant donné qu'est installé le rôle de décideur unique du président de la République. Pourquoi inclure d'autres acteurs ? Parce que nous sommes une démocratie et que le débat stratégique n'est pas enfermé

à la période de l'élection présidentielle, dont il est d'ailleurs la plupart du temps absent ou faible depuis celle de 1988. Si l'on regarde le rôle de nos institutions sur le temps long, et c'est l'objet de mon intervention, on voit que des débats majeurs ont eu lieu dans le passé et ont pesé sur nos choix. Je vais ici développer deux arguments qui vont rebondir sur ce qui a été dit précédemment et ce matin.

Je vais d'abord nuancer l'idée de consensus, car dans le passé, il y a eu un vif débat jusqu'à la fin de la Guerre froide. Ce n'est pas plusieurs débats – il y a eu un seul et même débat, non pas à propos du pour ou contre la bombe, mais de la doctrine stratégique, le mode d'emploi ou de non-emploi de celle-ci. Mon deuxième argument va reprendre l'idée évoquée par Louis Gautier d'une installation progressive de la prééminence présidentielle, qui s'est surtout cristallisée avec François Mitterrand, même si le rôle de la fonction présidentielle en termes de dissuasion est très fort depuis le général de Gaulle. Cette presidentialisation sous Mitterrand a cependant produit un effet de quasi endormissement du débat stratégique. Quand je dis «*endormissement du débat stratégique*», je pense à toute la pyramide, c'est-à-dire l'idée que ça ne touche plus nos concitoyens mais que cela se limite aux cercles d'experts, lesquels réfléchissent en permanence à ces questions.

Un vif débat stratégique des années 1960 à la fin de la Guerre froide

Lorsqu'il revient au pouvoir en 1958, le général de Gaulle accélère et assume le programme nucléaire-militaire. Il définit ses orientations majeures dans son discours de l'École de Guerre le 3 novembre 1959, dans lequel il exprime (i) la nécessité d'une défense française, (ii) dont le cœur en serait un armement atomique, puisque (iii) le système de l'intégration a vécu. Ainsi, ses conceptions ne peuvent être comprises sans intégrer les conclusions qu'il en tire en termes de relations atlantiques. En effet, il a un doute sur la protection des États-Unis face à l'URSS. Ceci est dans le contexte post-crise de Suez et du développement de capacités balistiques intercontinentales de l'URSS, qui avait été marqué par le lancement du Spoutnik, aussi parce que, dans les cercles proches de la future administration de John Kennedy, cercle universitaire et cercle militaire, se développe l'idée d'une *riposte graduée*, et donc l'abandon d'une *riposte massive* en cas de guerre.

Cela pose un problème, puisque le Général jugeait que seule la *riposte massive* était réellement dissuasive. Désormais exposés à des frappes sur leur territoire, les Américains risquaient-ils New York pour sauver l'Europe ?

Si bien que, dans l'OTAN, de Gaulle voulait avant tout participer à la décision en matière nucléaire, et c'est pour cette raison qu'il avait proposé aux Américains et aux Britanniques, dès 1958, un directoire à trois. Toutefois, le souhait des administrations américaines des années 1960 est d'adopter cette *riposte graduée*, c'est-à-dire, de répondre proportionnellement à la hauteur de l'agression pour cantonner sa violence au plus bas niveau possible. Cette

volonté d'aller vers la *riposte graduée* chez les Américains rendait impossible toute force nucléaire indépendante au sein de l'OTAN, puisque cette stratégie impliquait un centre de décision unique, Washington. Le retrait du commandement intégré en 1966 en est la suite logique, puisqu'il permet à Paris de rester maître de sa décision sans pour autant abandonner l'Alliance atlantique, puisque des accords d'engagement des troupes françaises sont signés dès 1967.

Les choix gaulliens des années 1960 lancent ainsi un « grand débat » – je reprends le titre de l'ouvrage publié par Raymond Aron en 1963, lequel était plutôt attaché à une certaine fidélité à l'OTAN. Ce grand débat a perduré jusqu'à la fin des années 1980. Quel est-il ? Il ne s'agit pas d'un débat *pour ou contre* la bombe, même si une opposition certaine existe –en particulier chez les centristes de Jean Lecanuet et à gauche. D'ailleurs, dans les grandes forces politiques françaises, personne n'est contre l'arme en elle-même, puisque centristes et gauches non-communistes sont favorables à une protection américaine et les communistes ne vont évidemment pas critiquer la bombe atomique soviétique ni la bombe atomique chinoise. Quels sont les camps ? D'un côté, on a – c'est le choix du Général puis des gaullistes des années 1970 – ainsi que celui des pères de la réflexion stratégique française, à savoir les généraux Gallois, Poirier et Ailleret, on a l'idée d'une dissuasion autonome dans le respect des alliances avec menace de représailles massives, dès lors que nos *intérêts vitaux* seraient menacés – avec une limite nécessairement floue. Je reprends là le *Livre blanc* de 1972. Sans omettre la dimension européenne qui est suggérée dans ce *Livre blanc*. Face à eux, se retrouvent ceux qui ont été qualifiés par Lucien Poirier de « sectateurs de l'Atlantisme », c'est-à-dire l'ensemble de la classe politique française non gaulliste jusqu'à la fin des années 1970, à l'exception des communistes. Raymond Aron appartient à ce camp-là. Ceux-ci regrettent le retrait du commandement intégré et sont partisans d'une doctrine stratégique compatible avec la *riposte graduée* de l'OTAN, donc appuyée sur d'importantes forces conventionnelles, puis sur un armement nucléaire tactique plus élaboré, notamment la fameuse bombe à neutrons. Ce n'est pas un débat dérisoire, puisque sur 25-30 ans, il divise profondément la classe politique française, en particulier les centristes plus atlantistes face aux gaullistes. D'ailleurs, ces derniers, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, à des fins de distinction vis-à-vis du président libéral-centriste, radicalisent leur vision en une doctrine quasi neutraliste, critiquant tous les échanges que mène Giscard avec nos alliés comme une réintégration masquée du commandement intégré. Ils finissent pourtant, sous l'impulsion de Jacques Chirac et par réalisme stratégique et politique, à souhaiter un rapprochement avec l'OTAN dans les années 1980. Des carrières sont brisées lors de ce débat, puisque certains envisagent publiquement un glissement vers l'OTAN. À titre d'exemple Michel Pinton, publie un éditorial en 1983 dans *Le Monde* pour affirmer son attachement à la *riposte graduée* de l'OTAN et doit démissionner de sa fonction de numéro 2 de l'UDF.

La pyramide décrite au début de mon propos fonctionne, puisque les médias s'attardent longuement sur ces questions par des reportages, parfois de 10 à 15 minutes, au journal télévisé. On trouve d'importants articles lors des votes de budget ou de lois de programmation. On ne peut donc pas dire qu'approuver l'arme suffit à statuer sur un consensus, parce que les citoyens sont emmenés à cette période par des leaders d'opinion sur ces sujets, comme par exemple Charles Hernu ou François Fillon et ce débat permet d'entretenir une certaine connaissance des questions stratégiques et des questions nucléaires qui sont en permanence présentes dans l'environnement médiatique. C'est aussi la période, fin des années 1970-années 1980, de la crise des euromissiles, qui conduit à cette sensibilisation. L'intervention de François Mitterrand citée tout à l'heure, était dans «l'Heure de vérité», l'émission politique la plus regardée à l'époque. On est en novembre 1983, au moment où les missiles américains sont déployés. C'est un très grand succès d'audience. Il y a un standard téléphonique, on peut poser des questions directement au président de la République, et les sondages montrent un effet de l'intervention du président pour faire accepter le déploiement des missiles américains.

Une présidentialisation de la dissuasion nucléaire

La dissuasion nucléaire a connu une présidentialisation conforme à la prévision institutionnelle que faisait François Mitterrand dans *Le Coup d'État permanent* en 1964, à savoir que «c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement tend la V^e République». C'est une évolution dont il sut parfaitement s'accorder vingt ans après.

En effet, durant les vingt-cinq premières années de la *force de frappe*, d'autres acteurs de la pyramide ont influencé la décision stratégique. Certes, la décision ultime était présidentielle, mais le chef de l'État était tributaire de ses électeurs et de la majorité du Parlement, sans laquelle un budget et une doctrine sont difficiles à élaborer. Ainsi, l'expression de la doctrine ne se limite ni aux livres blancs –d'ailleurs, un seul de 1972 à 1994– ni aux prises de parole du chef de l'État –on les retrouve dans les documents annexes des lois de programme puis lois de programmation. D'ailleurs, celle de 1983 était la seule à désigner clairement un adversaire potentiel, le pacte de Varsovie.

On trouve la doctrine dans les déclarations gouvernementales qui ont pu avoir lieu surtout lors de la première Cohabitation, puisque la cohabitation était une situation nouvelle, afin de tenter de corriger le discours présidentiel en raison d'un litige sur la conduite de la défense nationale, c'est-à-dire un conflit entre les articles 5 et 15 de la Constitution en faveur du président de la République et les articles 20-21 en faveur du gouvernement et du Premier ministre de l'autre côté. Dès les origines, le législatif entre en collision avec l'exécutif puisque Michel Debré doit utiliser à trois reprises le 49-3 pour faire adopter la première loi de programme militaire. Valéry Giscard d'Estaing, qui était plus favorable à l'expression de la solidarité avec les alliés, a dû fer-

railler avec sa majorité, qui était composée en grande partie de gaullistes, qui l'ont forcé à relancer le chantier du sixième SNLE qu'il avait suspendu dans la loi de programmation 1976 alors qu'il voulait une correction des budgets en faveur des forces conventionnelles. Mais, face à cette majorité remuante, ses gouvernements ont toujours dû se justifier de ne pas trop se rapprocher de l'OTAN et de sa doctrine, soupçons qui deviennent forts avec le développement de recherches sur la bombe à neutrons qui était interprétée comme une arme du champ de bataille et donc une forme de trahison de la doctrine.

C'est justement pour devenir majoritaire après 1981 que Jacques Chirac a «*mis de l'eau dans son vin gaulliste*», selon une expression de Josselin de Rohan, c'est-à-dire qu'il s'est rapproché avec les vues stratégiques des centristes, ouvrant la voie à un long processus de réintégration du commandement intégré à partir d'enquêtes qui ont été menées par Bruno Racine lors de la première Cohabitation. En 1986, en Premier ministre de cohabitation, Jacques Chirac, évoque devant l'IHEDN une réflexion sur l'abandon de la notion d'*ultime avertissement* qui pourrait être diversifiée et échelonnée dans la profondeur vers l'Est, sans pour autant signifier une extension éventuelle de notre garantie nucléaire, estimant que la notion d'*ultime avertissement* sous-entendait une action désespérée au moment où l'adversaire serait sur le Rhin. Telle est l'interprétation qu'en livre Jean Picq. Cela avait été considéré comme une rupture avec la doctrine stratégique que défendait Mitterrand. À cette époque, des voix s'élèvent dans la majorité RPR-UDF pour une forme de riposte graduée à la française, parmi lesquels notamment le ministre de la Défense, André Giraud, qui s'inquiétait du règlement de la crise des euromissiles, qui aboutissait au retrait des barreaux intermédiaires, en fait des armes nucléaires américaines en Europe entre le tactique et le stratégique. Certes, de toute manière, le président de la République, François Mitterrand, a «sifflé la fin de la récréation» lors de cet épisode, avec sa large victoire en 1988 après une campagne qu'il a conduite en grande partie sur des thématiques de défense. Dans les spots de campagne officielle une bonne moitié est prise par les questions de défense, en ce qui concerne François Mitterrand. Jacques Chirac, par prudence, pour préserver le consensus, avait dit qu'il ne s'engagerait pas à polémiquer avec le président sur ces questions-là. On entre ici dans une forme d'inversion des postures entre un Jacques Chirac, qui apparaît en perturbateur de la doctrine, et François Mitterrand, qui se place en héritage de la pensée de Charles de Gaulle, ce qui est assez habile. Cette victoire de François Mitterrand impose l'autorité présidentielle.

Dans les années 1990, on sort de la Guerre froide. Le président de la République n'est plus contesté, ou assez peu, dans ses choix de défense – on a évoqué le débat sur la reprise des essais nucléaires. Mais on est dans un débat qui reste dans certains cercles et le bas de la pyramide est peu touché. Au plus, il y a 8 000 manifestants à l'Île-Longue en 1995, ce qui est assez faible – à l'époque de la mobilisation contre les euromissiles, il y avait 200 à

300 000 personnes à Vincennes, la mobilisation s'est donc nettement affaiblie. Le gouvernement Jospin, lors de la seconde Cohabitation, accompagne assez fidèlement les réformes qui ont été initiées par Jacques Chirac. Avec cette fin de Guerre froide, la menace terroriste prend l'ascendant dans l'esprit de nos compatriotes. L'amiral Rogel évoque dans son ouvrage le « syndrome OPEX » qui suggère l'éloignement du danger, puisqu'il n'est plus en Europe. La culture stratégique s'érode progressivement parmi les Français. Cette évolution vers une prééminence présidentielle se retrouve aussi dans les textes, puisque le décret de 1964, qui confiait au président de la République l'ordre d'engagement ne mentionnait au départ que les Forces aériennes stratégiques, ce qui était une faille juridique qui a été attaquée, par François Mitterrand, à l'Assemblée nationale en 1964. Elle est finalement corrigée par le décret de 1996 et surtout par l'intégration de cette compétence dans le Code de la défense en 2007. Rien n'empêche que dans une cohabitation future, entre un chef de l'État et un gouvernement aux orientations radicalement différentes, sur la base des articles 20 et 21, les attributions présidentielles ne soient de nouveau contestées.

Mon propos vise surtout à souligner un paradoxe en ce qui concerne la limite du nécessaire flou stratégique qui empêche d'aller dans les détails. Des années 1960 aux années 1980, ce flou n'était pas autant dans l'expression publique car il y avait un débat entre *riposte graduée* et *représailles massives*, ce qui amenait à des communications médiatiques souvent très précises avec échange de point de vue. Toutefois, un malentendu était soulevé à cette époque par Pierre Hassner et Pierre Lellouche. La doctrine nationale était avant tout comprise comme une doctrine de non-guerre, qui, si elle échouait, pourrait amener nos concitoyens à se désolidariser de la manœuvre dissuasive. D'ailleurs, *L'Express* avait commandé un sondage et se demandait en 1980 si les Français ne préféreraient pas l'arrivée de Georges Marchais à l'Élysée à la mort. Il ne faut donc pas considérer, même si les sondages sont toujours favorables, l'existence d'un consensus comme acquis – je ne dis pas qu'il n'y en a pas, mais qu'en réalité, on ne le sait pas. Oui, il y a adhésion à la détentio-
n de l'arme, mais l'absence d'interaction avec la population sur la doctrine ne permet pas d'avoir une idée du comportement de celle-ci en cas de crise majeure. Quels sont les risques pour la cohésion ?

Sans forcément entrer dans ce risque, on pourrait voir resurgir, et on le voit régulièrement, des discours qui prétendraient revendiquer un héritage du général de Gaulle comme étant un héritage neutraliste, présentant la dissuasion comme étant un élément de défense exclusivement national. L'idée que je tiens à soulever en conclusion est que les défis actuels sont à appréhender de ce point de vue, notamment pour ne pas laisser l'initiative à n'importe qui à l'heure de la guerre informationnelle.

DÉBAT

BRUNO TERTRAIS : Une question pour chacun des intervenants : Yannick, on a beaucoup parlé de la réponse graduée depuis ce matin. En France, dès qu'on dit « riposte graduée », on sort les gousses d'ail, on demande un exorcisme immédiat...

Louis, en quoi la crise des euromissiles a-t-elle été un événement qui a accéléré dans le cheminement présidentiel de François Mitterrand ?

Sur la notion de *suffisance*, on dit souvent qu'il y a des calculs, des pourcentages, des probabilités, des chiffres. En quoi est-ce *in fine*, pour les présidents de la République, fondamentalement un jugement politique ?

AMIRAL (2S) BERNARD ROGEL : Ce qui est surtout frappant dans les débats en France avant les présidentielles et législatives, c'est qu'on ne parle pas de défense du tout – encore moins de dissuasion. On peut voir ça de deux manières. Soit se dire que ça n'intéresse pas la population – je crois que ça n'est plus le cas aujourd'hui –, soit on peut dire aussi, de manière plus optimiste, qu'il y a un consensus autour du fait que la défense doit être préservée. De fait, quand on voit les lois de programmation militaire depuis 2017, il y a peu de contestation, y compris à l'Assemblée, sur les budgets militaires, sur l'augmentation sensible des budgets militaires et sur la place de la dissuasion. Je crois que tous les débats sont bons à prendre. La difficulté sur la dissuasion est de ne pas rentrer dans des discussions de comptoirs avec des gens non avertis qui ne comprennent rien, ou alors qui font du dogme, etc. C'est une vraie difficulté. C'est une vraie difficulté, parce qu'on est là dans le besoin d'en connaître, dans un sujet qui est quand même à la fois ultra régalien et ultra confidentiel, pour des raisons de non-prolifération. C'est-à-dire qu'on ne peut pas mettre tout sur la place publique, mais c'est toujours intéressant, de monter des débats avec certains critiques. Je pense qu'il faut le faire. Mais ce qui est un peu désarçonnant est de voir le peu d'intérêt, finalement. Cela prouve aussi que nos sociétés vivent dans le très court terme, mais peu dans le long terme aujourd'hui.

Sur la *suffisance*, on parle de *stricte suffisance*, et on a parlé jusqu'à maintenant de *stricte suffisance* dans une pente descendante depuis la fin de la guerre froide – pour mémoire, en 1995, pour la plupart des analystes stratégiques, la seule question qui se posait concernant la Russie, c'est : jusqu'à où la désintégration de la Russie va-t-elle aller ? On voit la prudence qu'il faut avoir quand on fait de la prospective stratégique. La *stricte suffisance*, c'est donc aussi l'adaptation à la situation internationale. On dit souvent que la dissuasion est statique, mais ça n'est pas vrai : elle est statique dans ses fondamentaux, mais n'est pas statique dans son exécution. La *stricte suffisance* a conduit à diminuer le nombre de SNLE à la mer, à diminuer le nombre d'escadrons, à supprimer le plateau d'Albion, à supprimer le programme Hadès, à supprimer

la production de matières fissiles, etc. –nous sommes d'ailleurs plutôt les bons élèves du traité de non-prolifération. Or, depuis 2018, la majorité des traités, en particulier des traités de désarmement bilatéral entre la Russie et les États-Unis, sont en train de tomber les uns après les autres. Le FNI, sur les forces nucléaires intermédiaires, le FCE sur les forces conventionnelles en Europe, le traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE) qui a été dératifié par la Russie, le New START qui a été suspendu également par la Russie. Il va donc y avoir une vraie question pour les autorités qui sont en charge désormais : est-ce que la *stricte suffisance* issue de la période post-guerre froide doit être la même dans la période qui se présente maintenant ? Faut-il continuer sur une pente négative, ou bien, au contraire, faut-il rétablir plus haut le niveau de *stricte suffisance* ?

LOUIS GAUTIER : Évidemment, le consensus fut d'abord actif au cours des décennies 1960 à 1980. Il est alors le résultat des dynamiques politiques à l'œuvre quand il fallait réconcilier les points de vue au sein des partis et entre la droite et la gauche. Ensuite, le consensus est devenu seulement passif. Il témoigne encore du vaste consentement que continue de recueillir dans l'opinion française la politique de dissuasion de notre pays. Aujourd'hui, avec le conflit ukrainien, la guerre est revenue en Europe. Ce conflit est le premier depuis la fin de la Guerre froide, à se dérouler en ambiance nucléaire. La question de la dissuasion est de nouveau placée sur le devant de la scène. Les gesticulations de Poutine dès février 2022 et plus récemment le tir d'un missile balistique de portée intermédiaire (certes heureusement dépourvu de tête nucléaire) sur la ville de Dnipro le 21 novembre 2024 renforcent dans notre pays les convictions en faveur des armes atomiques comme représentant une garantie ultime. Je suis cependant étonné qu'au-delà de l'émotion soulevée dans la presse par les provocations russes, le débat public sur notre doctrine et nos forces stratégiques restent aussi atone. Je ne note ni grille d'analyse nouvelle ni prise de position au Parlement ou dans les partis sur la question nucléaire. Pourtant, au-delà du cercle des experts, une discussion s'impose, sur l'état de nos forces, la modernisation de nos vecteurs, des familles de missiles et le déploiement des dispositifs anti-missiles... Cette discussion viendra peut-être ; il faut en tout cas le souhaiter, en réaction à de possibles déclarations présidentielles, elles aussi attendues. Notre démocratie a besoin de consensus mais aussi de débats autour de la dissuasion pour faire évoluer ce consensus en fonction des adaptations nécessaires de notre dissuasion.

S'agissant de la crise des Euromissiles, c'est sans doute pour Mitterrand le moment où s'ancre sa conviction que le nucléaire détermine absolument et durablement l'équation stratégique en Europe. C'est aussi à ce moment que s'établit, dans son discours, une césure marquée entre le rôle des armes conventionnelles et celui des armes nucléaires. Au temps de la Guerre froide, avec l'usage du qualificatif d'armes pré-stratégiques pour désigner les mis-

siles nucléaires tactiques et, plus encore après 1991, avec l'élimination de ce type d'armes, Mitterrand entend remplacer l'idée de seuil par celui de rupture dans le *continuum* d'emploi possible des moyens conventionnels et nucléaires. L'ordre nucléaire est à part, dissocié, mais c'est aussi un ordre fixé. L'arrêt des essais qu'il initie, comme le passage à la Simulation, ou la fin de la production de matières fissiles militaires figent d'ailleurs au sens propre l'état des «matériaux inertes» de la dissuasion. Aujourd'hui, avec les convergences technologiques, le développement de familles de missiles alternativement armés de têtes conventionnelles ou nucléaire, l'état de l'art redevient, inversement, de nouveau très évolutif, ce qui pose toute une série de questions pour le futur des armes, de la doctrine et de scénarios d'emplois plus alternatifs. Mitterrand se situe à un carrefour. Il poursuit les orientations de la politique de dissuasion du général de Gaulle et conduit à leur terme les programmes de la première génération d'armements nucléaires, en particulier l'achèvement des capacités de la FOST. Après lui, tous les autres présidents prolongent ses choix pour assurer la mise en place de la deuxième génération. La continuité l'a emporté jusqu'à nous mais nous sommes à présent de nouveau à un carrefour, en raison de révolutions technologiques en cours (Spatial, IA, Cyber), de la prolifération balistique et du développement des défenses anti-missiles.

S'agissant de la tenue du consensus sur la défense nationale après 1991, je constate que toutes les positions politiques réservées, voire opposées, à la dissuasion sont restées marginales et toujours exprimées à titre personnel. Je constate en outre qu'elles ont peu prospéré dans l'opinion. Je pense en particulier à l'article publié dans *Le Monde* le 14 octobre 2009³⁸, signé par Michel Rocard, Alain Juppé, anciens Premiers ministres, Alain Richard, ancien ministre de la défense et le général Bernard Nirlain, ancien chef du cabinet militaire du Premier Ministre, qui resta sans lendemain. Certains de ses rédacteurs, tel Alain Juppé, mirent d'ailleurs par la suite des distances avec cette tribune, à dire vrai, pourtant très modérée. Elle suscita cependant à sa parution, en raison des responsabilités passées de ses signataires, interrogations sur les mobiles voire incompréhensions sur les finalités. Le général Nirlain et Paul Quilès, ancien ministre de la défense, qui poursuivirent ensuite leur critique de la politique française de dissuasion, sont restés des voix marginales hors de cercles militants.

Sans doute insuffisamment questionnée, la dissuasion nucléaire française est un pilier de convergence et de cohésion des opinions, dans la classe politique et la population. C'est en tout cas ce qu'il ressort des enquêtes. Malgré des sondages de plus en plus ambigus sur la perception de l'efficacité de notre dissuasion, les Français sont majoritairement (71 %) contre son abandon, tout en étant dans une même proportion favorable au désarmement nucléaire³⁹.

En ce qui concerne le SGDSN, il a un rôle déterminant depuis les débuts de la Ve République dans la coordination des aspects structurels de la dissuasion (programmation et financement des investissements comme des équipements,

développement puis maintien à niveau des compétences scientifiques et des capacités industrielles). Il joue un rôle (en général et en particulier s'agissant de la dissuasion) dans la surveillance des infrastructures critiques, la protection du secret et la délivrance des habilitations. Il est impliqué, dans la lutte contre la prolifération à divers titres. Il assure le secrétariat des CAN, formation spécialisée des CDSN. À cet égard, je constate que la création du CDSN a ouvert le tour de table à la communauté du renseignement, mais réduit l'accès des chefs d'état-major d'Armées aux réunions présidées par le chef de l'État (ils étaient autrefois membres de droit du Conseil de défense nationale, mais en revanche pas des Conseils restreints). En matière de programmation, cela présente de possibles inconvénients, même si le président reste libre d'inviter qui il veut au CDSN.

En ce qui concerne le financement de la dissuasion, comme je l'ai indiqué, c'est sous la présidence de François Mitterrand, en 1988, que les crédits consacrés à la dissuasion en valeur constante ont atteint un point sommital. Durant les septennats et quinquennats suivants de Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et de François Hollande, on constate à la fois un tassement assorti cependant d'une sanctuarisation relative des crédits nucléaires dans les budgets militaires. Ils atteignent un point bas, autour de 3 milliards d'euros, voire un peu moins, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, alors que le gros de l'effort en faveur du renouvellement des équipements de deuxième génération des FAS et de la FOST ainsi que de ceux de la simulation est accompli. Les crédits remontent à 3,5 milliards à la fin du mandat de François Hollande. La présidence d'Emmanuel Macron se caractérise en revanche par une croissance continue des crédits en faveur du nucléaire, en vue du développement des équipements de troisième génération. On a franchi la barre des 6,5 milliards d'euros. La LPM 2024-2030 prévoit d'atteindre des enveloppes annuelles moyennes d'environ 8 milliards.

Nous sommes désormais entrés de plain-pied dans un troisième «âge nucléaire» avec en perspective pour la France une relève par des équipements de troisième génération prévue dans une dizaine d'années. Partout ailleurs, on constate une modernisation et une diversification accélérée des arsenaux nucléaires des grandes puissances, en Chine, aux États-Unis, en Russie, en Inde. Comparativement au schéma erratique suivi par les Britanniques et aux désordres capacitaire provoqué pour leurs forces de dissuasion, on mesure combien la continuité des décisions prises par les présidents de la République qui se sont succédés au pouvoir depuis François Mitterrand a eu d'effets positifs pour notre propre dissuasion. Les cycles de modernisation et d'adaptation se sont convenablement enchaînés en France, là où, au Royaume-Uni, le système parlementaire et des gouvernements cherchant de façon opportuniste des économies ont contribué à profondément perturber le déroulement des programmes de renouvellement de leur force océanique stratégique et également compromis des compétences et des capacités industrielles.

YANNICK PINCÉ: Deux choses : sur le poncif sur le service militaire, ça ne rend pas forcément compétent. Giscard se disait lui-même incompétent. Il avait d'ailleurs rassemblé pendant une semaine des experts en 1974. Après, je ne sais si Giscard est un bon exemple ou plutôt un contre-exemple sur cette question-là. Les débats qui montent aux élections sont tout simplement tributaires des sujets qui intéressent nos concitoyens et qui vont soulever l'opinion.

Je reviens sur le consensus. Je n'ai pas dit qu'il n'y a pas de consensus. D'ailleurs, on n'a aucune définition nulle part, sauf dans la bouche d'une personne, des contours de ce sur quoi il y aurait *consensus*. C'est uniquement François Mitterrand qui, dans un débat à l'Assemblée nationale en 1979, tente de le définir – et il intègre dans le consensus le fait d'être hors du commandement intégré. Donc on aurait eu une évolution à ce moment-là.

La présidentialisation du débat stratégique empêche réellement de mesurer, ce qu'il en est, parce que le consensus est quelque chose qui est très pratique politiquement. J'ai interrogé toute l'équipe diplomatique de Jacques Chirac lors de la première cohabitation – Bruno Racine, Jean Picq et François Bujon de l'Estang – et ils m'expliquaient que lorsqu'ils s'adressaient aux alliés, l'image que renvoyait notre pays d'un pays consensuel sur les questions de défense donnait une force diplomatique extrêmement puissante. Cela a donné une force légitime. Il faut cependant se garder de mettre complètement le sujet de côté, de l'enterrer et de proclamer un accord général sans s'en assurer. On peut s'exposer à des surprises avec des discours contradictoires dans un contexte de lutte informationnelle.

3^e session

Dissuasion nucléaire et positionnement international de la France

TABLE-RONDE N°4

Dissuasion, Europe et relations transatlantiques

CAMILLE GRAND : Je suis très honoré d'animer cette dernière table-ronde de la journée. Je suis d'autant plus heureux d'être là que j'ai été un lecteur attentif des actes du colloque d'Arc-et-Senans. Il y a une sorte de continuité tout à fait bienvenue avec les travaux de l'époque. Nous avons la chance d'avoir deux historiens de la Guerre froide dans la durée pour faire vivre ce débat sur le positionnement international de la France sur la dissuasion nucléaire. Mes quelques mots d'introduction nourriront cette conversation avec un regard non pas d'historien mais de politiste et de praticien de ces sujets, à des titres divers. Ensuite, je donnerai la parole au professeur Soutou de l'Institut de France, qui est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de la Guerre froide, et en particulier, j'étais un lecteur passionné de *L'Alliance incertaine*, ouvrage sur la relation franco-allemande, qui était évidemment une des clés de nos débats, et à Frédéric Gloriant, directeur du CIENS (Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques, ENS-PSL), également historien de la Guerre froide, spécialisé dans la relation franco-britannique.

Vous avez tous les deux étudié les acteurs, les moments clés du positionnement international de la France en matière de dissuasion et pendant la Guerre froide.

Je voudrais, à titre d'introduction, souligner à quel point la dimension internationale de la dissuasion française est intimement liée à notre histoire nucléaire, même si elle n'est pas toujours mise en avant, dans un contexte où la doctrine et le discours insistent davantage sur l'indépendance nationale et sur la souveraineté nucléaire, et donc, par extension, davantage sur la dimension nationale que sur cette dimension internationale, pourtant présente dès les origines. Je voudrais illustrer mon propos à travers trois moments : les

premières années de la dissuasion française, la crise des euromissiles et le retour de la France dans les structures militaires intégrées.

Les origines de la dissuasion sont ainsi marquées très fortement par des débats internationaux : les leçons stratégiques de la crise de Suez, le développement puis l'arrêt des partenariats européens avec l'Allemagne fédérale et l'Italie, les débats avec les États-Unis avec la question du directoire au sein de l'Alliance atlantique pendant la montée en puissance de nos propres forces. Il y a une citation, dans les mémoires de Vernon Walters, le traducteur d'Eisenhower, qui cite le général de Gaulle pestant devant le président Eisenhower sur le fait que les États-Unis lui refusent l'accès à des informations nucléaires en disant « *Pourquoi me refusez-vous de savoir ce qu'un millier de caporaux soviétiques savent déjà ?* ». C'est une des citations les plus éclairantes sur la relation franco-américaine à cette époque. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Raymond Aron, le *grand débat* du début des années 1960 sur les questions atomiques et la dissuasion élargie porte sur une rupture qui n'est pas seulement politique et stratégique, mais également doctrinale à cette occasion, débat qui perdure jusqu'à aujourd'hui, d'une certaine manière. On voit, à travers ces vignettes des débuts de notre histoire nucléaire, des ruptures franco-britanniques, franco-américaines, franco-otaniennes qui, là encore, n'ont pas complètement disparu, même si beaucoup de ces postures ont été nuancées par l'évolution des débats et le travail des historiens.

Deuxième séquence qui me semble intéressante : celle des euromissiles. Elle intervient après la réunion ministérielle d'Ottawa (1974) qui reconnaît le rôle dissuasif propre des forces françaises et britanniques dans le contexte de l'OTAN. La France va être partie intégrante à cette conversation, par le discours du Bundestag en 1983, mais également dans toute la séquence de négociation du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI). Je crois que c'est vraiment intéressant, notamment sur la manière dont la France s'est réinsérée à cette occasion dans le débat nucléaire transatlantique.

Troisième vignette, la période la plus contemporaine, pour laquelle on commence à avoir déjà un petit recul, non pas d'historien – parce que les archives ne sont pas forcément disponibles, en tout cas les archives écrites – mais où j'ai le privilège d'avoir vécu une partie de ces conversations, avec la question intéressante de la préservation de la singularité nucléaire de la France, au moment du retour dans le commandement militaire intégré. D'ailleurs, cette préservation il faut toujours la rappeler à nos collègues de l'OTAN, (j'ai été secrétaire général adjoint de l'OTAN) : quand on dit, « *mais vous n'êtes pas revenus dans le NPG* », nous n'y avons jamais été, ce qui est un point important à souligner dans cette conversation, puisque, à la différence d'autres structures qui relevaient des structures militaires intégrées, la création du groupe des plans nucléaires, donc le *Nuclear Planning Group*, est postérieure au départ de la France des structures militaires intégrées. Donc, il y a une petite particularité dans cette relation avec le groupe des plans

nucléaires auquel – information intéressante – un officier général français peut participer dans les formats ministériels, dès qualité de commandant suprême allié pour la transformation (SACT), au même titre que le secrétaire général adjoint français.

Cela n'a pas empêché non plus la France à être un acteur engagé des débats sur la dissuasion et le désarmement dans l'Alliance atlantique. La France est toujours le pays le plus vigilant sur la dimension nucléaire de l'Alliance, et dans les débats avec nos partenaires européens, toujours très attentive au fait que l'Union européenne ou l'OTAN ne dérivent pas vers un discours sur le désarmement. Tout cela s'articule avec la conversation évoquée au cours des précédentes tables rondes sur la dimension européenne de la dissuasion. La généalogie de cette référence à la dimension européenne remonte au livre blanc de 1972 – cela, on le dit un petit peu pour dire que ça fait partie de la *doxa*. Essentiellement, cela prend cependant une dimension forte avec les propos d'Alain Juppé sur la «dissuasion concertée» en 1995, ce qu'il convient de relever, parce que ce n'était pas le président de la République qui s'était initialement exprimé sur ce sujet. Cela conduit, à travers le débat sur la dissuasion «européenne», puis toute une série d'initiatives, au discours de l'École Militaire du président de la République actuel, discours qui a eu des échos jusqu'à récemment – j'étais à Stockholm quand la question lui a été directement posée par un cadet de l'école militaire suédoise pour savoir ce qu'il entendait par «dimension européenne». La réponse, donnée en anglais, ce qui était la première fois que le président évoquait cette dimension européenne dans la langue de Shakespeare : il était intéressant pour nos diplomates qu'il y ait une citation directe et non traduite, ce qui est toujours important quand on veut citer le président de la République.

Tout cela pour dire à quel point cette dimension internationale était présente depuis les origines, d'une certaine manière, parfois en contre, pour affirmer la singularité de la France par rapport à un discours ou une pratique dominante en Europe, notamment toute la construction de la dissuasion dans le contexte OTAN, mais également en étant extrêmement engagée et influente dans la conversation plus générale sur laquelle nous avons pesé, le cas des euromissiles étant, me semble-t-il, le plus frappant. Pour terminer avant de céder la parole à des intervenants beaucoup plus savants que moi sur cette histoire, je crois qu'avec une petite ouverture sur ce qui se passera demain, je suis frappé, pour faire partie de ces conversations aujourd'hui comme chercheur, des attentes renouvelées de nos partenaires, y compris de partenaires qui n'étaient pas très attentifs à tout cela il n'y a pas très longtemps. C'est passionnant de voir Suédois, Finlandais, Baltes, Polonais, Allemands – les Polonais, c'est un peu plus ancien – poser énormément de questions sur la dissuasion française, sur la manière dont elle s'articule ou pas avec l'OTAN, et sur sa dimension européenne. Je pense que le contexte actuel pourrait tout à fait se prêter à un nouveau «grand débat», au sens aronien du mot, puisqu'il

y a beaucoup de choses qui peuvent ou pourront être revisitées, à la fois sur la dissuasion élargie américaine, sur le rôle des Européens dans ce contexte, des Européens nucléaires et des Européens non nucléaires. Mais je m'arrête sur ce point d'ouverture. Je donne d'abord la parole au professeur Soutou.

GEORGES-HENRI SOUTOU : Mesdames, messieurs, je vous salue. Premier point sur lequel je voudrais insister, la IV^e République n'a pas encore établi ce lien absolu entre la dissuasion nucléaire et l'indépendance nationale auxquelles nous nous sommes ensuite ralliés. La décision est prise le 26 décembre 1954 d'engager un processus technique « *pouvant conduire à la bombe atomique* », parce qu'il y avait un tronc commun : ce n'était pas d'une aussi totale clarté que ça pour certains, même si les participants à la réunion du 26 décembre, je le sais par des témoins directs présents ce jour-là, étaient parfaitement conscients qu'on avait pris la décision de s'engager dans l'arme nucléaire. Pour quelle raison ? Parce que l'OTAN, au début de l'année 1954, avait décidé d'adopter à son niveau la théorie américaine dite du *New look*. Le *New look* nucléaire, c'était l'inverse de la dissuasion graduelle, c'était la dissuasion nucléaire absolue. La conclusion, lors de la réunion du 10 septembre 1954 du Comité de défense, est parfaitement claire : « *Nous serons totalement marginalisés* », disent les participants, « *si nous n'avons pas, nous aussi, l'arme nucléaire* ».

Il ne s'agit pas encore d'établir ce qui sera la doctrine gaulliste, l'indépendance nationale. Pour preuve, encore en 1957, on conclut, et il est très sérieux, l'accord tripartite avec l'Allemagne et l'Italie pour arriver à la construction de l'arme atomique, qui est encore, à l'époque, très au-delà des moyens dont on disposait. Autre élément montrant que les choses étaient moins durcies, qu'elles le seront par la suite : la même année, la France accepte de recevoir des armes américaines dans le cadre de l'Alliance atlantique à courte portée, *Honest John*, qui seront, d'ailleurs jusqu'en 1967, peut-être même un peu après, dans notre arsenal.

C'est la V^e République qui introduit la donnée nouvelle. Dès son retour en juin 1958, le général de Gaulle fait rompre l'accord tripartite. Je résume les étapes essentielles. Il rompt avec les États-Unis en 1963 – ce n'était pas aussi net jusque-là, il y a encore eu des contacts, encore, en début 1962, puis, ça s'arrête. À la fin de l'année 1962, les Américains et les Britanniques concluent les accords de Nassau, auxquels la France est invitée à se rallier. Mais cela est considéré à Paris comme l'entrée dans une sujexion vis-à-vis des Anglo-Saxons – c'était pourtant peut-être moins net que ça. Il est possible que les concepts du président Kennedy et de Macmillan, qui était venu à Paris au mois de juillet, n'aient pas été aussi cartésiens que ce qu'on avait en tête à Paris. La conférence de presse de l'Élysée du 14 janvier 1963 est une date essentielle, suivie de peu par le traité de l'Élysée avec l'Allemagne. On a là, avec ce traité de l'Élysée, pendant un certain temps et avec une certaine permanence, la

vision d'un ensemble stratégique avec l'Allemagne. Le préambule du traité de l'Élysée est tout à fait stratégique, avec une évocation des «conceptions communes» allant très loin dans ce sens-là. Du point de vue français, on est prêts à envisager des conceptions stratégiques communes, un *software* établi en commun avec les Allemands. Le CEMA, le général Ailleret, est tout à fait dans cette ligne et établit un très bon rapport avec ses *opposite numbers* allemands. Mais il n'est pas question de partager le *hardware*, c'est-à-dire le matériel proprement dit, même si les Allemands auraient bien voulu aller plus loin à ce sujet. Cet ensemble franco-allemand virtuel échoue à cause de la réaction américaine très vive dès 1963-1964, avec l'appui discret des Soviétiques qui font savoir tout de suite qu'ils préfèrent encore l'Allemagne dans l'OTAN à une union étroite entre l'Allemagne et la France, parce que les États-Unis tiendraient mieux l'Allemagne que la France – position soviétique profondément réaliste, qu'il faut comprendre comme telle, au-delà des discours de propagande. C'est également l'origine du *Nuclear Planning Group*, décidé après notre départ de l'OTAN pour donner satisfaction aux Allemands, puisqu'ils s'inquiètent de ne pas participer à des décisions de frappe nucléaire qui toucheraient leur sol également. Il s'agit pour les Américains de leur dire : «*Vous serez impliqués dans la prise de décision*». On peut dire que la période de 1963-64 à 1969 représente le sommet de l'orthodoxie nucléaire, absolument janséniste. La France refuse de participer au traité d'arrêt des tests nucléaires de 1963. Elle ne signe pas le TNP de 1968. En outre, elle adopte, en 1967, la doctrine *tous azimuts*. Ce n'est pas un simple *flatus vocis*, comme on a eu tendance à le dire, mais c'est un engagement très profondément pris à l'époque par le général de Gaulle et les chefs militaires et très sérieux, auquel correspondent des orientations d'armement, mais qui ne sont pas poursuivies à cause de la crise de 1968.

C'est une doctrine nucléaire de dissuasion certes, mais il ne faut pas sous-estimer la place de «l'ultime avertissement». *L'ultime avertissement* ne se résume pas au Pluton. Avec l'arme aéroportée, ça fait au total à peu près 120 ogives nucléaires qui, en cas d'utilisation de ce qu'on appelle *l'ultime avertissement*, auraient frappé les forces soviétiques au contact des forces françaises –ça, c'est pour le Pluton – et les bases, ponts, infrastructures essentielles, etc. jusqu'en RDA et au nord de la Tchécoslovaquie. 120 bombes ! Les textes, jusqu'au premier septennat de François Mitterrand –après, je ne sais pas – comportent toujours l'expression suivante : «*détruire un pan entier de la manœuvre soviétique*». C'est l'armée de Terre qui a insisté en ce sens, parce qu'elle joue son rôle, qui est opératif et pas seulement dissuasif. Après cela, le nucléaire restera toujours fermement lié à la notion d'indépendance nationale, mais on voit certains aménagements, malgré tout, derrière l'orthodoxie.

Le Président Pompidou reprend les échanges nucléaires avec les États-Unis, y compris sur les questions plus techniques. Cela se passe par l'intermédiaire de la Direction des applications militaires du CEA, sous la

forme, expliquée en interne à l'époque, de la *negative guidance*. C'est-à-dire des conseils de type « *Oui, là, vous vous égarez un peu* ». « *Là, c'est très bien, c'est chaud, c'est très, très chaud, c'est bon, etc.* » C'est un fait incontestable. D'autre part, il y a un minimum de consultations avec les Anglo-Saxons pour certaines raisons techniques. Il fallait obtenir qu'en cas de crise majeure, les forces anti-sous-marines anglaises et américaines ne détruisent pas nos sous-marins nucléaires au sortir de l'île Longue. Il fallait un minimum d'accords, malgré l'indépendance.

Giscard accepte de toucher à un autre dogme : assez curieusement, la France refusait de participer à la non-prolifération pour des raisons doctrinaires, pour manifester son indépendance nucléaire – ce qui paraît, avec le recul, un peu curieux. Il accepte de rompre les pourparlers avec le Pakistan, qui allaient nous amener à fournir des réacteurs nucléaires à ce pays. Il comprend que là, il faut accepter l'idée américaine, qu'il faut mettre un terme à la prolifération via le plutonium. C'est quelque chose qui n'avait pas été bien vu, car on n'avait compris que très tard, beaucoup plus tard que les Américains, que le plutonium dit à usage civil (très chargé en isotope 240, contrairement au plutonium de qualité militaire, essentiellement l'isotope 239) pouvait lui aussi être utilisé dans des engins nucléaires.

À l'époque encore, le Premier ministre Raymond Barre peut recadrer le chef d'état-major des armées dans un article de la revue *Défense nationale*. Le Premier ministre joue un rôle non négligeable et qui, à mon avis, correspond aux articles 20 et 21 de la Constitution. En 1980, à la fin du septennat de Giscard d'Estaing, on se prépare à décider le lancement de la bombe à neutrons, qui est au point techniquement, ce qui aurait changé beaucoup de choses. Finalement, cela restera une page rapidement refermée. Quant à François Mitterrand, certes, il résistera aux fortes et répétées pressions allemandes pour des consultations préalables en cas de menace d'emploi de nos armes nucléaires tactiques. En revanche, il créa la Force d'action rapide (FAR) qui était destinée, entre autres objectifs, à porter plus loin en avant la menace dissuasive française, en mettant très rapidement, très en avant, des forces françaises susceptibles de déclencher le processus dissuasif – en tout cas, c'est ce qu'on voulait faire savoir aux Soviétiques. C'est un point très important. Le Président François Mitterrand, deuxième coup de canif au dogme des années 1960, acceptera le traité de non-prolifération en 1992. Nous avions eu un colloque du GREFHAN (Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire), trois mois avant. J'y avais dit qu'une puissance nucléaire établie comme la France, désormais, avait tout intérêt à signer le traité de non-prolifération, pour des raisons qui me paraissaient évidentes. J'avais été rejeté comme hérétique, pro-américain... Trois mois après, François Mitterrand signe le traité de non-prolifération. Il ne m'a pas souvent fait plaisir, mais là, franchement, j'étais très content.

Jacques Chirac, en 1996, signe le traité d'arrêt des tests (TICE) dans des conditions agitées, après une dernière série de tests très contestés au niveau international. L'indépendance nucléaire stratégique reste toujours la base du système français, mais débarrassée des dogmes extrêmes des années 1960, selon lesquels on n'aurait jamais la moindre conversation, on ne signerait jamais aucun traité de non-prolifération. Bien sûr, tout continue sur le plan politique, qui est le mien, plus que le plan militaire. En particulier, la notion de dissuasion partagée, évoquée très tôt, en particulier sous François Mitterrand, avec beaucoup d'insistance. Je le sais comme témoin et également par les écrits des spécialistes allemands.

Je terminerai avec une réflexion qui va vous surprendre : le nucléaire, moins on en parle, mieux ça vaut. Là, je ne suis peut-être pas dans la note générale du colloque, mais vous me comprendrez, en particulier je souligne deux points précis. Si on parle défense européenne, stratégie européenne, dissuasion partagée, etc., immédiatement, il suffit de lire la presse allemande et d'ouvrir ses oreilles – les Allemands diront « *très bien, mais on doit partager la discussion, la prise de décision* », « *Il faut vraiment être intégrés dans la prise de décision si on va jusque-là* ». Je rappelle que la question était déjà posée en 1957 et, de nouveau, en 1962, Franz-Josef Strauss, qui était ministre allemand de la Défense à l'époque, était venu voir Pierre Messmer à Paris en 1962. On préparait le traité de l'Élysée. Il parle très clairement de questions nucléaires : il souhaite que la France aide l'Allemagne à se doter aussi de l'arme nucléaire et, en échange, l'Allemagne était prête à fournir toute une série de choses en matière d'armements.

Deuxième point, si on passe, dans le cadre de l'Union européenne, du vote unanime au vote à la majorité qualifiée pour l'ensemble des problèmes, y compris la politique extérieure, au-delà de ce qui existe actuellement, alors, il y aura très forte pression au Parlement européen et dans les capitales européennes pour que l'Union européenne signe le traité d'interdiction des armes nucléaires de 2017. Ça aussi, il faut le savoir.

Vous allez penser que je rêve... Non ! Il y a une commission franco-allemande qui a travaillé au début de l'année 2024, en ce moment interrompue à cause des événements que vous connaissez, sur la transformation du système de vote au sein de l'Union européenne et, d'après ce que j'ai pu lire, ils ont commencé à lâcher un peu de lest. Voilà, on n'échappe pas, y compris pour la décision nucléaire nationale, au contexte international. Il faut donc faire très attention à ce qu'on dit et à ce qu'on fait.

CAMILLE GRAND : Merci pour ce tableau, ce tour de force sur nos engagements, nos négociations nombreuses et pas toujours connues. Je crois qu'il y aurait une journée entière à faire sur les histoires nucléaires de nos alliés. Effectivement, le cas allemand est très intéressant. J'invite les ingénieurs dans la salle à se rendre au musée technique de Munich où on trouve des

objets techniques passionnantes et qui sont des petits outils d'enrichissement qui donnent une idée des recherches menées en Allemagne dans les années 1960. Sur le fond, effectivement, une Allemagne qui, en 1968, est le pays qui plaide pour que le TNP n'ait qu'une durée de 25 ans, est le pays qui met 7 ans à ratifier le traité de non-prolifération parce qu'elle hésite beaucoup à s'engager dans cette voie et qui n'est pas tout à fait la seule dans ces dispositifs : je parlais des Suédois tout à l'heure, l'histoire nucléaire suédoise en elle-même est passionnante dans le même registre. Et ainsi de suite, il y a toute une histoire de la prolifération – inaboutie – de plusieurs pays Européens, qui vient éclairer un peu ces conversations de manière assez différente.

Puisqu'on est dans les anecdotes, avant de passer la parole à Frédéric Gloriant, j'ai le souvenir d'un passage en 1995, en Suède, où il y avait toute l'équipe d'experts suédois qui devaient vérifier l'innocuité de nos essais, qu'ils avaient d'ailleurs absolument validé, à l'époque, et qui avait passé un très long moment à m'expliquer à quel point ils étaient plus avancés que la France en 1958-1959... Il y a ainsi cette mémoire qui existe chez nos partenaires et qui fait également partie de la conversation aujourd'hui d'une manière ou d'une autre. Sur ces bonnes paroles, je me tourne vers Frédéric Gloriant, peut-être pour nous parler aussi des Britanniques dans cette affaire, parce qu'on a beaucoup parlé des Allemands, mais la relation avec les Britanniques est, en elle-même, intéressante dans ce *yin* et ce *yang* et ce miroir parfois inversé.

FRÉDÉRIC GLORIANT : Merci, Camille. Merci aux organisateurs de ce colloque, Paul Zajac, Dominique Mongin, Frédéric Fogacci, de m'avoir invité. Je suis particulièrement honoré de pouvoir m'exprimer devant un tel public et aux côtés de Camille Grand et de Georges-Henri Soutou, dont les ouvrages pionniers ont été un point de repère fondamental dans mes propres recherches.

Je souhaiterais, de manière très complémentaire au grand panorama qui nous a été dressé à l'instant par le professeur Soutou, faire un zoom sur un moment tout à fait spécifique pour les rapports entre Paris et Londres, et plus largement pour les rapports entre l'Europe et les États-Unis, à savoir la séquence allant de la mi-décembre 1962 à la fin janvier 1963. C'est un moment où l'histoire s'accélère brusquement. Quatre événements majeurs aboutissent à une recomposition durable des grands équilibres nucléaires et stratégiques euro-atlantiques.

Premier événement : à Rambouillet, ultime rencontre entre le Premier ministre britannique Harold Macmillan et de Gaulle, à la mi-décembre 1962. Le chef de l'Etat français déclare ouvertement au Britannique son hostilité à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, Communauté économique européenne.

Deuxième événement : après moins de 24 heures de transit à Londres, Macmillan s'envole vers Nassau, dans les Bahamas, pour y rencontrer Kennedy et tâcher de résoudre la très grave crise du *Skybolt*. Cette crise a

été déclenchée début décembre par l'annulation unilatérale par Washington du développement de ce missile aéroporté, programme américain donc dont dépendait entièrement l'avenir du *deterrant* britannique. La rencontre de Nassau débouche non seulement sur un nouvel accord nucléaire anglo-américain, avec en son cœur la vente aux Britanniques du missile américain *Polaris* – pour rappel, le *Polaris* était destiné à être lancé depuis les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin et était le plus sophistiqué de l'arsenal américain de l'époque – mais Nassau aboutit aussi à une offre conjointe d'extension de ce partenariat nucléaire à la France.

Troisième événement : le 14 janvier 1963, lors d'une de ses conférences de presse les plus fracassantes, de Gaulle officialise un double *veto*, *veto* contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun et *veto* contre l'offre « anglo-saxonne » de partenariat nucléaire formulée à Nassau par Kennedy et Macmillan.

Enfin, quatrième événement : le 22 janvier 1963, le traité de l'Élysée est signé à Paris entre de Gaulle et le chancelier ouest-allemand Konrad Adenauer, faisant redoubler d'intensité les tensions transatlantiques déclenchées par le double *veto* du 14 janvier.

Cette phase aboutit à ce que j'ai appelé un schisme politico-stratégique entre Paris et Londres et plus largement à une cristallisation de la dichotomie entre gaullisme et atlantisme, que j'emploie ici dans leur acception politico-stratégique et nucléaire. C'est aussi un moment où se définissent de manière durable les grands schémas d'alliance nucléaire – ou de non-alliance – entre les principales puissances de l'OTAN, avec des répercussions toujours actuelles⁴⁰. Je vais aujourd'hui me concentrer, avec un recul de plus de 60 ans et en me fondant sur le travail sur archives de plusieurs générations d'historiens, sur cette séquence « Nassau-double *veto* », et donc aussi essayer de bien comprendre ce qu'est le « gaullisme nucléaire » et ce à quoi il s'oppose – ce que j'appellerais « l'obédience atlantiste ». À cet égard, le prisme franco-britannique – qui a été principalement le mien pendant ma thèse de doctorat – est un excellent point d'observation qui permet de trancher une question qui a longtemps divisé les historiens : y a-t-il une occasion manquée par de Gaulle d'établir un partenariat nucléaire tripartite franco-anglo-américain, qu'il avait lui-même appelé de ses vœux dans le mémorandum envoyé à Macmillan et à Eisenhower en septembre 1958 ? Autrement dit, l'offre de Nassau avait-elle de quoi intéresser la France et a-t-elle été refusée pour de mauvaises raisons par de Gaulle ?

Rappelons d'abord quelques données fondamentales sur l'état de la relation nucléaire anglo-américaine en 1962-1963. C'est une relation qui a été restaurée à partir de juillet 1958 par un accord fondamental, le *Mutual Defence Agreement*, permettant un approfondissement sans précédent de la coopération entre les deux pays, incluant :

- la participation britannique et l'intégration du *Bomber Command* à la planification et au ciblage américain ;
- l'échange de technologies, y compris sur les têtes nucléaires ;
- l'échange de matières fissiles, uranium-235 contre plutonium ;
- la coopération sur les vecteurs avec, en 1960, le renoncement britannique à leur propre missile (le programme *Blue Streak* est stoppé), et l'accord avec Eisenhower pour se procurer en guise de remplacement le missile américain *Skybolt*.

Toutefois, malgré cette intimité nucléaire anglo-américaine restaurée, la relation bilatérale entre dans une phase de crise larvée à partir de l'été 1962.

En premier lieu, la politique nucléaire américaine se concentre de plus en plus sur l'objectif de non-prolifération et sur une volonté de recentraliser la décision nucléaire à Washington. En ce qui concerne les Britanniques, cela se décline en une volonté de *normaliser* la «relation spéciale», notamment au Département d'État. L'idée est bien de réduire progressivement l'indépendance de la force de dissuasion britannique en l'intégrant au sein d'une force nucléaire de l'OTAN, la MLF ou *Multilateral Force*.

La deuxième préoccupation de Londres – on voit le gouvernement extrêmement inquiet à ce sujet – est l'évolution imprévisible de la politique nucléaire de l'administration Kennedy vis-à-vis de la France.

Premier élément, le célèbre discours de Ann Arbor de McNamara, dans lequel le secrétaire à la Défense américain critique de manière frontale les petites forces nucléaires nationales indépendantes. Très clairement, il visait la France, mais, par contrecoup, il atteint le Royaume-Uni.

Ce moment, très embarrassant pour les Britanniques, est suivi quelques mois plus tard, à l'automne 1962, par un épisode beaucoup moins connu. Les Français cherchent alors à se procurer un *heat exchanger*, un échangeur thermique, qui est une pièce essentielle de la propulsion des sous-marins nucléaires. Les Français ont approché des entreprises britannique et américaine. Les Britanniques se font alors coiffer sur le poteau. Par excès de prudence et de loyauté vis-à-vis de la «relation spéciale», ils attendent en effet de voir ce que font les Américains. Les Américains n'ont pas ces scrupules-là, ils vont de l'avant sans avertir les Britanniques et, dans un premier temps, donnent leur accord aux Français pour vendre ce *heat exchanger*. Finalement, l'affaire ne se fera pas.

Cet épisode du *heat exchanger* qu'on connaît à travers les archives révèle à quel point le statut de «partenaire junior» – que les Britanniques acceptent explicitement dans leurs discussions avec les Américains – réduit la marge de manœuvre britannique dans ses rapports avec la France. La diplomatie nucléaire britannique n'a plus dès lors qu'une autonomie résiduelle vis-à-vis de la France, alors que Washington n'hésite pas à agir unilatéralement.

Enfin, la situation dégénère en une crise ouverte en décembre 1962, lorsque les Américains annoncent brutalement leur décision d'annuler le *Skybolt*. Du fait de cette annulation, c'est toute l'architecture de la politique

étrangère de Macmillan qui est en cause, et ce à quatre niveaux. Premièrement, ce qui est remis en cause, c'est l'indépendance nucléaire britannique. Il n'y a tout simplement plus de vecteur pour le *deterrent*. Deuxièmement, la relation spéciale : Macmillan avait misé toute sa politique étrangère là-dessus depuis 1957. Troisièmement, la survie politique en interne de Macmillan est en jeu. Toute une aile droite du parti conservateur est très rétive aux limites imposées à l'indépendance nucléaire britannique. Quatrièmement, la crise du *Skybolt* éclate au pire moment pour Macmillan, puisqu'en révélant la dépendance technologique du Royaume-Uni par rapport aux États-Unis, elle menace d'interagir négativement avec la candidature britannique à l'entrée dans la CEE. Or Macmillan avait absolument besoin de démontrer son indépendance à un moment où la négociation européenne atteignait un point critique : il avait organisé toute une manœuvre diplomatique pour montrer à de Gaulle à quel point il était indépendant des États-Unis.

Que s'est-il donc passé à Nassau ? Plusieurs travaux importants d'historiens, notamment américains, ont minimisé l'ampleur du désaccord à Nassau, l'attribuant à de simples malentendus ou à une mise en scène permettant à Macmillan de sauver la face. Mais les dernières ouvertures d'archives réalisées en Grande-Bretagne et aux États-Unis permettent de lever le doute sur ce qui s'est passé à Nassau. Il apparaît clairement que les négociations de Nassau auraient très bien pu échouer. L'alliance nucléaire entre le Royaume-Uni et les États-Unis était au bord de l'implosion en décembre 1962. D'ailleurs, au soir du premier jour des négociations de Nassau, le 19 décembre, le ministre de la Défense britannique, Peter Thorneycroft, lui-même en réalité partisan d'un rééquilibrage vers la France, se prononce pour la rupture des négociations avec les Américains. Selon lui, le désaccord est insurmontable. On n'y arrivera pas. Il faut rompre. Or, Nassau fut finalement le moment où Macmillan, dans une situation quasi désespérée puisqu'il est au courant depuis Rambouillet que de Gaulle va sans doute s'opposer à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE, réussit à la fois à sauver la «relation spéciale» nucléaire et une partie de l'indépendance nucléaire britannique – en un mot, le statut nucléaire spécial de la Grande-Bretagne au sein de l'Alliance atlantique. Et il le fait par une habile diplomatie de la corde raide.

Quels sont les éléments du compromis dans une large mesure improvisé par Kennedy et Macmillan ? Premier élément, contre sa volonté initiale, Kennedy accepte de vendre les *Polaris* aux Britanniques. Deuxième élément, en échange de cette concession majeure, Macmillan accepte, contre sa volonté initiale, que les forces nucléaires britanniques soient intégrées au sein de l'OTAN, dans des arrangements multilatéraux à définir, parmi lesquels ce qu'on appelait la Force multilatérale (*Multilateral Force* ou MLF), arrangement qui pouvait fortement ressembler à un abaissement significatif de l'indépendance des forces nucléaires britanniques, dont la situation serait par défaut d'être intégrées à l'OTAN. Troisième élément, au moment décisif

sif de la négociation, le deuxième jour, le 20 décembre, à midi, après avoir menacé de procéder à une «révision complète» de sa politique étrangère et de défense, Macmillan obtient deux garde-fous pour garantir *quelque chose* de l'indépendance britannique :

- d'une part, les Américains acceptent de dissoudre le lien qu'ils avaient essayé de rendre le plus fort possible entre la vente du *Polaris* et l'intégration future des forces britanniques dans la MLF. Ce *linkage* s'affaiblit considérablement.
- d'autre part, une clause de sauvegarde est incluse dans la déclaration conjointe de Nassau, qui préserve, dans les cas où les intérêts suprêmes de la Grande-Bretagne seraient menacés, l'usage indépendant des armes nucléaires britanniques⁴¹.

Ces deux concessions sont obtenues, selon l'historien britannique Nigel Ashton, après ce qu'on pourrait seulement décrire, comme «le plus dur des marchandages possibles entre alliés⁴²».

Ma propre analyse a mis en lumière un élément que je n'ai pas trouvé dans l'historiographie anglophone, à savoir l'influence du gaullisme sur Macmillan. Il y a, en fait, chez Macmillan, une utilisation habile du facteur de Gaulle, mais aussi un recyclage de certains arguments nucléaires de De Gaulle pour faire pression sur Kennedy et parvenir à obtenir davantage de concessions. Ce phénomène paradoxal, qu'on pourrait appeler le «gaullisme virtuel» de Macmillan, a pris deux formes.

On constate tout d'abord une sorte de contamination du discours de Macmillan par des raisonnements stratégiques qui sont utilisés par de Gaulle au même moment (il faut savoir que Macmillan et de Gaulle ont beaucoup discuté de nucléaire ; ils en ont parlé à chacune de leurs rencontres, ont discuté sans cesse de la possibilité de faire quelque chose ensemble, en format franco-britannique, entre 1958 et 1963 ; c'est omniprésent). Par exemple, Macmillan souligne plus d'une fois à Nassau que sans indépendance nationale, il n'y a aucun espoir de maintenir un véritable esprit de défense robuste parmi les citoyens britanniques. Il va même élargir le raisonnement à l'Europe dans son entier. C'est là un argument très gaulliste.

Deuxième forme de «gaullisme virtuel», plus décisive encore, c'est l'utilisation par Macmillan de la menace de rompre les négociations et implicitement de rejoindre de Gaulle dans la contestation du leadership américain au sein de l'Alliance. Il y a par exemple une allusion, peu diplomatique dans le contexte, à Suez. Cela a laissé des traces chez le président américain. Fin janvier 1963, Kennedy, après avoir été confronté au double veto de De Gaulle à la mi-janvier, se rassure lui-même en estimant qu'à Nassau, il avait «évité de justesse un désastre qui se serait produit si les Britanniques avaient décidé de se joindre à de Gaulle dans un accord nucléaire⁴³».

De fait, le plaidoyer de Macmillan en faveur d'une dissuasion britannique indépendante n'a jamais été aussi éclatant qu'à Nassau. Le paradoxe est que c'est en utilisant habilement l'épouvantail d'une Grande-Bretagne devenue gaulliste que Macmillan réussit à obtenir une refondation durable de la « relation spéciale » nucléaire et donc, de l'atlantisme britannique. Ainsi, avant que de Gaulle choisisse de proclamer le 14 janvier 1963 le schisme entre les deux logiques, de l'atlantisme et du gaullisme, celles-ci se sont retrouvées étroitement mêlées l'une à l'autre dans les méandres de la diplomatie personnelle de Macmillan. C'est là ce qui fait toute la différence entre de Gaulle et Macmillan. Macmillan refuse à Nassau de considérer indépendance et interdépendance comme contradictoires. Il l'explique lui-même à Kennedy : ce sont « *les deux faces de la même médaille* »⁴⁴. Dès lors, la rupture avec les Américains est méthodologiquement exclue et c'est pourquoi son gaullisme n'est que virtuel : en dépit d'une rhétorique souverainiste, Macmillan faisait de la défense de l'indépendance britannique une question de dosage – c'est un équilibre – et non de principe, comme de Gaulle.

Au total, à Nassau, Macmillan a préservé quelque chose de l'indépendance nucléaire britannique, quelque chose d'un peu ambigu, mais il y a bien quelque chose. Il obtient sans doute davantage que ce qu'a bien voulu admettre de Gaulle, mais bien moins que ce qui aurait pu être accepté par de Gaulle.

Je voudrais conclure en revenant à ce qui sépare de Gaulle et Macmillan. Au fond, Nassau inscrit dans le marbre, en l'explicitant, le principe jusqu'ici sous-jacent de la relation nucléaire anglo-américaine. La diplomatie nucléaire britannique est désormais sous la coupe de Washington et n'aurait plus à l'avenir qu'une autonomie résiduelle vis-à-vis des États tiers, en particulier la France.

En ce sens, Nassau marque bien une victoire américaine. Washington s'assura la maîtrise des schémas d'alliance nucléaire au sein de l'OTAN, et mit en échec toute idée de coopération nucléaire franco-britannique, qui avait tant obsédé Macmillan – c'est une idée qu'il n'arrête pas de manipuler pour accroître ses chances d'entrer dans la CEE.

Le geste fondamental de De Gaulle, par contraste, consiste à trancher dans le vif face aux oscillations de Macmillan entre fidélité atlantique et défense de l'indépendance. De Gaulle nie l'idée d'un *continuum* entre indépendance et interdépendance et renvoie ainsi Macmillan dans le camp de ceux qui acceptent la dépendance vis-à-vis de Washington, ce qui est en partie une simplification de la réalité. Il récuse aussi l'idée d'un *linkage* entre l'édification de l'Europe et l'enjeu nucléaire transatlantique. Il délie les deux sujets, alors que Macmillan faisait tout le contraire, puisqu'il essayait de procéder à un « marchandage euro-nucléaire » avec de Gaulle en se servant de l'atout nucléaire pour obtenir l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE.

Le refus de la logique du marchandage euro-atlantique, du *quid pro quo*, au sens anglais de la locution, c'est-à-dire échange terme à terme auquel Macmillan n'avait cessé de penser, va de pair avec la distinction de deux grands types de personnalités géopolitiques, le type «continental» et le type insulaire ou «anglo-saxon», pour reprendre la terminologie gaullienne. Le 14 janvier 1963 fut donc le moment de réaffirmation *volontariste* de cette dichotomie, qui, non sans simplifier les nuances britanniques, distingue et revendique la différence et la non-superposition complète entre intérêts stratégiques fondamentaux des «Anglo-Saxons» et intérêts stratégiques fondamentaux des «Continental».

DÉBAT

CAMILLE GRAND : Merci beaucoup, Frédéric. C'était tout à fait fascinant, parce qu'on a tous en tête la déconnexion de Suez, mais l'épisode de Nassau vient insérer quelque chose de très intéressant sur cette relation, après le moment où, en 1956, on tire des leçons tout à fait différentes de l'épisode de Suez. Mais finalement, cette communication vient un petit peu nuancer cette lecture classique par un épisode dont je découvre certains des éléments.

J'aurais dû vous interrompre pour rappeler au public ce qu'était la MLF, qui n'a rien à voir avec la libération de la femme, mais était bien la *force multilatérale* de l'OTAN, qui envisageait de créer une force de sous-marins lanceurs d'engins multinationale dans les années 1960, projet qui n'a pas abouti, mais qui a été l'un des grands débats des années 1960 dans ce domaine.

Je soulignerais également, pour lancer un peu la conversation, un point qui m'a frappé dans votre présentation et en ayant écouté Georges-Henri Soutou : est-ce que le Général ne refuse pas aux Britanniques ce qu'il accepte des Allemands ?

C'est-à-dire qu'on dit aux Britanniques que leur atlantisme est insupportable, alors que, finalement, on ne le dit pas aux Allemands, même quand, dans le processus de ratification du traité de l'Élysée au Bundestag, ils prennent des distances avec ce qui a été fait.

Il peut y avoir de très bonnes raisons à cela, et je serais intéressé par vos réflexions à tous les deux sur ce point, pour commencer la conversation.

GEORGES-HENRI SOUTOU : Je pense que c'est assez simple. Si on se met dans la tête de De Gaulle, il pense pouvoir contrôler l'Allemagne. La Grande-Bretagne, il sait très bien qu'il ne va pas la contrôler. C'est tout à fait à la fin, après tous les événements fâcheux de 1968, tout à fait au début de l'année 1969, quand une nouvelle candidature britannique s'annonce. Il y a un conseil au Quai d'Orsay, également avec des diplomates très bien informés de la position de De Gaulle. «*Qu'est-ce qu'on fait, maintenant ?*» Pour

la première fois, d'après les témoins et les sources qu'on peut avoir, de Gaulle envisage un réajustement. Mais c'est à la fin, c'est au mois de janvier 1969. Un réajustement de sa politique, se tournant davantage vers la Grande-Bretagne, qu'il ne l'avait fait avant. Parce qu'il comprend que, malgré ce qu'il pouvait penser, la France ne contrôlera pas plus l'Allemagne que la Grande-Bretagne.

FRÉDÉRIC GLORIANT : J'ai quelques nuances de lecture par rapport à ce qui vient d'être dit. Sur la différence de traitement entre l'atlantisme allemand et l'atlantisme britannique, je crois que le refus de l'atlantisme britannique est un des rares moments où de Gaulle émet un jugement d'ordre moral, c'est-à-dire qu'il y a une réprobation quasiment morale de l'atlantisme britannique parce que, justement, il estime que les Britanniques pourraient faire autrement, qu'ils pourraient être dans la défense de leurs intérêts nationaux, qui sont distincts des intérêts nationaux américains. Il les exhorte à être uniquement britanniques et pas «anglo-saxons» : ça figure dans les textes : «*Soyez une Grande-Bretagne britannique*», comme il veut une «*Europe européenne*».

Ce qu'il a du mal à accepter, c'est à quel point les Britanniques consentent à être le *junior partner* des Américains, alors qu'ils ont des moyens nucléaires nationaux, qu'ils ont une dissuasion qu'ils ont construite par eux-mêmes : «*Comment se fait-il que vous vous mettiez dans le sillage à ce point des Américains ?*». Alors que les Allemands, c'est un peuple qui a «*les reins cassés*» – c'est ce que de Gaulle dit à Macmillan en novembre 1961. C'est un peuple divisé, c'est un peuple qui n'a plus de capitale, c'est un peuple dont la souveraineté est limitée. Ça n'a rien à voir comme situation. «*Il faut les comprendre, ils sont dans une situation stratégiquement peu enviable*» : c'est à peu près ce qu'il dit à Khrouchtchev en 1960.

Il y a donc une compréhension pour le fait qu'Adenauer mise sur les deux tableaux (France et États-Unis). De Gaulle comprend très bien le jeu d'Adenauer, qui mise clairement sur les deux tableaux. Adenauer va jusqu'à lui transmettre un compte-rendu d'une discussion qu'il a eue avec le sous-secrétariat d'État américain George Ball, le 14 janvier 1963, le même jour que le double veto, où il dit strictement le contraire de ce qu'il est en train de dire à de Gaulle à propos du nucléaire. Il y a donc une espèce de confiance qui va au-delà de l'auto-contradiction. Adenauer dévoile son jeu à de Gaulle en disant en quelque sorte : «*Vous voyez, je suis obligé d'être dans cette situation d'entre deux*», et de Gaulle accepte cela.

Je ne réduirais donc pas la compréhension de De Gaulle face à l'atlantisme allemand à un désir de domination sur l'Allemagne. Je nuancerais ce désir de domination, notamment en me référant à l'année 1963, durant laquelle l'Allemagne finit par donner la primauté à l'atlantisme. Le pays qui a vraiment cherché à dominer l'Allemagne dans ses orientations stratégiques en 1963, ce sont les États-Unis. Il y a eu des pressions qui ont été extrêmement loin : une menace de retrait des troupes américaines, d'abandon de Berlin-Ouest.

On ne voit pas du tout la diplomatie française en 1963 s'engager dans ce type de chantage : il y a une proposition de partenariat approfondi qui est le traité de l'Élysée, elle va être vidée de son contenu stratégique, c'est une déception majeure. Il n'y a pas eu de pression pour obtenir une autre décision, en tout cas pas à la manière américaine.

CAMILLE GRAND : Merci de ce débat dans lequel je ne crois pas que les deux points de vue soient incompatibles, peut-être qu'ils s'ajoutent dans la conversation. J'ajouterais un dernier élément qui est sans doute aussi l'expérience de la Seconde Guerre mondiale, qui est fondamentale pour le général de Gaulle et où il a un regard différent avec l'Allemagne dans un processus de reconstitution et de réconciliation, et avec le Royaume-Uni, où il a le souvenir des relations compliquées qu'il a pu avoir à certains moments avec Roosevelt et Churchill.

On peut avoir une discussion assez compliquée sur le degré de l'indépendance britannique. Les Britanniques rappellent, à juste titre, qu'ils ont la maîtrise du feu nucléaire et de la décision nucléaire, ce qui ne veut pas dire qu'ils aient la souveraineté sur l'ensemble de l'outil nucléaire, ce qui n'est pas exactement la même chose. C'est important, je pense, de faire cette distinction dans le processus.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Je voudrais ajouter un aspect qu'on a un peu oublié, c'est la politique intérieure. En 1963, Adenauer était dans une position assez faible, parce que quand il a construit la coalition avec les libéraux en 1961, il a promis de rester seulement deux ans. Donc les deux ans, 1961-1963, sont sur le point de s'achever.

Deuxième point, il sait très bien que les socio-démocrates montent dans les élections, et les socio-démocrates étaient très anti-de Gaulle. Ils ont repris à leur compte cette expression de « *coup d'État permanent* » de François Mitterrand. Donc Adenauer essaie de fixer une chose qu'il voulait faire avec de Gaulle, un accord ou un traité, comme il l'a fait en janvier.

L'autre chose qu'il faut rappeler, c'est qu'Adenauer était très fâché avec les Américains à cause de la crise de Berlin et la crise de Cuba, où, selon Adenauer, l'administration Kennedy avait échoué. Telle était la situation. En Allemagne et en Grande-Bretagne, il faut rappeler que les conservateurs étaient très affaiblis. Là aussi, les travaillistes montent, montent, montent d'une élection à l'autre. En 1964, l'année suivante, avec le *Labour*, les socialistes prennent le gouvernement en Angleterre, avec Harold Wilson. Donc ça montre très bien comment c'est une question de politique intérieure. Et, évidemment, le *Labour* est très anti-nucléaire. Le mouvement anti-nucléaire est très fort en Grande-Bretagne dans ces années. C'est aussi une raison pour laquelle Macmillan, avec sa politique nucléaire que vous avez évoquée, est très impopulaire en Grande-Bretagne.

La dimension de politique intérieure, avec les partis politiques, les élections, etc., joue un rôle considérable.

CAMILLE GRAND : Je vous remercie beaucoup. Toute ressemblance avec des événements actuels, la fragilité des coalitions avec les libéraux, les difficultés pour un Premier ministre britannique de savoir comment il va travailler avec l'Union européenne et/ou les États-Unis, tout cela est évidemment totalement fortuit.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Est-ce qu'on peut s'apercevoir aujourd'hui que quelques années après, les Britanniques ne sont pas au rendez-vous et que l'influence américaine est toujours là ? Comment l'influence américaine joue-t-elle sur le développement de notre outil ?

FRÉDÉRIC GLORIANT : Je vais plutôt répondre sur la partie historique. La seconde crise de Berlin (1958-1963) est, selon moi, une cause fondamentale du veto de De Gaulle contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. C'est rarement dit. Mais il y a vraiment eu une gestion assez coordonnée de la crise entre de Gaulle et Adenauer. De Gaulle affirme sa solidarité avec Adenauer dès le départ et jusqu'au bout, de manière absolue, avec une politique allemande qui est assez nette, c'est-à-dire une politique de soutien à l'unité allemande à terme. C'est un élément de confiance entre Adenauer et de Gaulle dès fin novembre 1958, et c'est trop rarement dit. Je pense que c'est une distinction fondamentale par rapport à Macmillan. Macmillan, dès le début de la crise, estime au contraire qu'il y a un risque très grand de guerre nucléaire, et qu'il faut négocier, et il est prêt à lâcher beaucoup. Donc il y a une vraie distinction, et je pense que ça joue beaucoup en janvier 1963.

Deuxième chose, sur le *Labour*. Macmillan en use à fond à Nassau face à Kennedy quand il recourt à cet argument sur la défense un peu gaulliste que j'ai mentionné : «*Il faut que les gens soient indépendants pour être robustes dans leur esprit de défense*». Il a en tête le *Labour*, qui ne sera pas robuste, justement. Donc il utilise l'argument de politique intérieure : «*Si vous ne me soutenez pas dans cette crise, vous aurez le Labour*». Et ça a de l'effet, Kennedy avait assez peur d'une victoire travailliste.

Au final, sur Nassau, je dois dire que les avantages qu'obtient Macmillan vu la situation dans laquelle il était sont assez admirables. Il y a une persévérance et une habileté et *in fine* la relation spéciale est remise sur pied alors que tout avait sérieusement tangué. Si on admet le critère de la proximité maximale avec Washington comme élément essentiel de la réussite d'une politique nucléaire, Nassau est une réussite indéniable. *In fine*, après être passé par des moments très difficiles, Macmillan arrive à remettre sur pied la «relation spéciale» pour des décennies puisque, comme rappelé tout à l'heure, Thatcher continue cette

logique-là et les deux *Navies* coopèrent toujours. La coopération navale reste le point d'ancrage de la «relation spéciale» nucléaire encore aujourd'hui.

Donc il y a une refondation de la «relation spéciale» en deux temps, en 1958 avec le *Mutual Defence Agreement* puis en 1962, à Nassau. Ce sont vraiment les deux événements fondateurs de la «relation spéciale» nucléaire d'aujourd'hui.

GEORGES-HENRI SOUTOU : C'est tout à fait exact. Notre collègue a tout à fait raison de rappeler les composantes de politique intérieure qui jouent même en France. En 1963, c'est la grève des mineurs, du printemps à l'hiver 1963, totalement oubliée aujourd'hui, qui a été le premier signe d'un début de désaffection entre la classe ouvrière – pardonnez-moi ce langage rapide – et le général de Gaulle. La guerre d'Algérie est terminée, on passe à autre chose – ça annonce 1968 un peu à l'avance. Je me permets d'insister sur l'importance de la grève des mineurs de 1963, avec le fameux décret de réquisition signé par de Gaulle à Colombey. Grave erreur, à mon avis, grave erreur politique.

En ce qui concerne, d'autre part, les Français, il ne faut pas croire que la politique du Général soit unanimement approuvée dans tous les secteurs. Ce que je connais – le monde politique –, vous savez aussi bien que moi qu'il est fort divisé sur ces questions. Quant au monde administratif, je connais un peu moins mal le Quai d'Orsay, il n'est pas du tout en phase avec le Général, à quelques exceptions près.

Le Quai n'est pas favorable au traité de l'Élysée, et il est plutôt favorable, autant que possible, à l'entente avec la Grande-Bretagne. On peut certes dire que ce sont des modes, que ce sont des résurgences historiques.

Il y a des questions de perception également qui jouent, et là, pas seulement au Quai d'Orsay, c'est général. On ne voit pas, à la fin des années 1960, que l'Allemagne est en train de franchir des étapes économiques, techniques, industrielles très importantes. La Grande-Bretagne jouit encore du prestige de ses progrès techniques pendant et après la Seconde Guerre mondiale, y compris l'atome dès 1952, la bombe, l'avion à réaction, les communications électroniques. On surévalue donc la puissance britannique.

Je rappelle, malgré tout, qu'au début des années 1960, dans la «frappe urgente rapide» contre les Russes en cas de guerre nucléaire, c'est-à-dire ce qu'il faut faire tout de suite avant que les Russes ne tirent tout, un tiers de cette frappe aura été exécutée, d'après les plans de l'OTAN, par des avions de la *Royal Air Force*. On a oublié ça. Mais tout ça, c'est important pour les perspectives de l'époque.

Moi-même, j'ai eu l'occasion de travailler trois ans en Allemagne, de 1969 à 1972 au ministère des Affaires étrangères allemandes. J'ai pu observer que c'était un ministère qui marchait très bien. Comme, d'autre part, j'avais une thèse sur la grande industrie allemande et Hitler, j'allais voir tous les sièges industriels dans la Ruhr et ailleurs. J'étais extrêmement frappé par

la puissance de l'industrie allemande. Pour les Français de l'époque, c'était une découverte. Quand je disais aux gens de l'ambassade : « *Vous savez, je trouve qu'ils sont quand même avancés* », ils me répondaient : « *Ils n'ont pas le Concorde, ils n'ont pas la bombe atomique, ils sont très en retard* ». C'était en 1970, c'était peut-être un peu passéiste comme vision. Ces questions de perception ont beaucoup joué.

Mais je suis entièrement d'accord avec vous sur un point. Macmillan, qui avait rendu de très sérieux services au général de Gaulle à Alger en 1943 – il ne faut jamais oublier cet épisode, ils se connaissaient depuis longtemps – Macmillan a tiré le meilleur parti possible de la situation obérée dont il avait hérité de son prédécesseur Eden. Ce n'est pas sa faute si les travaillistes ont ensuite choisi Harold Wilson comme Premier ministre, dont le mandat a été une catastrophe européenne.

CAMILLE GRAND : On a beaucoup opposé atlantisme et gaullisme dans cette conversation. Toutefois, il y a une autre version du général de Gaulle qui est d'une extrême fermeté dans les crises, dans la crise de Cuba notamment, qui vient marquer qu'on peut être parfaitement indépendant et parfaitement allié et solidaire dans les crises de la Guerre froide de cette époque-là. Je crois que c'est un autre élément qui doit aussi peut-être nourrir notre réflexion sur cet héritage gaullien.

DEUXIÈME JOURNÉE

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE DE FRANCE

MERCREDI

27 NOVEMBRE 2024

1^{re} Session

La constitution d'un champ historiographique spécifique

TABLE-RONDE N°5

Les travaux pionniers du colloque d'Arc-et-Senans (1984) et du GREFHAN (1986-1994)

DOMINIQUE MONGIN : Bonjour à tous. Nous allons démarrer cette deuxième journée du colloque « *La dissuasion nucléaire française depuis de Gaulle* » par une session qui va être consacrée plus précisément à la constitution d'un champ historiographique spécifique. Hier, on a beaucoup parlé de l'histoire de la dissuasion nucléaire française depuis de Gaulle ; nous sommes même remontés jusqu'à la IV^e République. Ce début de matinée, pendant les deux premières tables rondes, nous allons parler de l'historiographie, comment on écrit l'histoire de la dissuasion nucléaire française, comment les historiens français se sont appropriés cette histoire.

À l'origine, les premiers historiens qui ont écrit sur cette histoire, ce sont paradoxalement des Anglo-Américains, en particulier avec la publication en 1965 de deux livres fondateurs : Margaret Gowing avec son *Dossier secret des relations atomiques entre Alliés (1939-1945)* (traduit et adapté par Bertrand Goldschmidt) et Lawrence Scheinman avec *Atomic energy policy in France under the Fourth Republic*. Deux ans plus tard, un *atomicien de la France libre*, Bertrand Goldschmidt, l'un des pionniers de cette histoire, apporte en particulier son témoignage passionnant, avec un livre qui s'appelle *Les rivalités atomiques* publié en 1967. Mais, à l'époque, les universitaires français ne s'étaient pas encore intéressés à cette histoire.

Dans cette première table ronde de la matinée nous allons d'abord revenir sur le colloque d'Arc-et-Senans, dont on a beaucoup parlé hier. À cet égard, un certain nombre de grands témoins étaient intervenus lors de ce colloque, dont le général Pierre-Marie Gallois. Ce colloque d'Arc-et-Senans a été en France le premier grand colloque organisé sur cette histoire. Le croisement des regards entre praticiens de la dissuasion, grands témoins et universitaires était une première.

Ensuite, on verra comment le relais a été très vite pris en France sur le sujet par le Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire (GREFHAN), sous la direction du professeur Maurice Vaisse. Le GREFHAN était la branche française du *Nuclear History Program (NHP)*, qui était coordonné par l'historien Wolfgang Krieger.

Ces différentes initiatives ont, par conséquent, eu un rôle pionnier dans l'historiographie française. Et par la suite, d'autres ont pris le relais : on y reviendra.

Voici, dans l'ordre de leur intervention, les membres de cette table-ronde, et tout d'abord Jacques Aben, qui a été l'un des intervenants du colloque d'Arc-et-Senans.

- Jacques Aben, qui est professeur émérite à l'Université de Montpellier, où il a enseigné les sciences économiques, enseigne toujours l'histoire militaire à l'Université Paul-Valéry. Il a été directeur général de l'enseignement universitaire à l'École de l'Air (2009 à 2016). Il est commissaire en chef de première classe des Armées honoraire. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Économie politique de la défense*, publié en 1992. Il a dirigé l'ouvrage *Le fardeau de la sécurité, défense et finances publiques*, publié en 2004. Et son dernier ouvrage, publié en 2020, est intitulé *Servir, obéir, commander*.
- Wolfgang Krieger, qui est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Marbourg, a été le coordonnateur du *Nuclear History Program* de 1986 à 1997. Il a enseigné l'histoire des relations internationales aux Universités de Munich, Cologne, Bologne, Princeton, Toronto et à l'Institut d'études politiques de Paris. Ses publications portent sur l'histoire des relations internationales, l'histoire de la défense et l'histoire du renseignement. Et il a publié, entre autres, un ouvrage en 2013 intitulé *Services secrets, une histoire des pharaons à la CIA*.
- Maurice Vaisse est professeur émérite des Universités (Sciences Po). Il a enseigné l'histoire des relations internationales à l'Université de Reims, à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a fondé en 1986 et dirigé le GREFHAN, branche française du NHP. Par la suite, il a créé et dirigé, entre 1995 et 2001, le Centre d'études d'histoire de la défense (CEHD) au sein du ministère de la Défense. Il est l'auteur de nombreux ouvrages de référence, dont *Diplomatie et outil militaire (1871-2015)*, publié en 1987 et qui a été réédité en 2015. Par ailleurs, il a dirigé l'ouvrage *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, publié en 1994. Et, parmi ses autres ouvrages, on peut citer *La grandeur – Politique étrangère du général de Gaulle*, publié en 1998, et *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, publié en 2008.
- Robert Belot, est professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne. Il a participé à la création de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la Défense. Il a cofondé et animé le Laboratoire « Récit » de l'université des technologies

de Belfort-Montbéliard, où il a développé des recherches sur l'histoire de la géopolitique de la technoscience en Europe. Puis, il a créé le Département des patrimoines culturels à l'université de Saint-Etienne, où il a obtenu la Chaire européenne Jean Monnet. Et il a publié, entre autres, un ouvrage, là aussi qui concerne directement le nucléaire, qui s'intitule *L'atome et la France, aux origines de la technoscience française*, publié en 2015. Plus récemment, en 2022, il a publié un article important dans la revue *L'Europe en formation*, qui s'intitule « Défense européenne et unité politique, les leçons de l'échec de la Communauté européenne de défense ».

Après cette présentation, la parole est à Jacques Aben, en tant que grand témoin de ce colloque d'Arc-et-Senans.

JACQUES ABEN : La mission que m'a confiée Dominique Mongin est de porter témoignage de ce que j'ai vu et entendu au cours du colloque d'Arc-et-Senans *De Gaulle et la Bombe* (29-30 septembre 1984), puisque je suis assez vieux pour avoir été « intervenant », selon l'expression du colloque, pendant ces deux journées mémorables. Mémorables indiscutablement, mais, 40 ans après, que reste-t-il dans ma mémoire ? Bien sûr, je me souviens du lieu extraordinaire, les Salines d'Arc-et-Senans, sous un soleil de fin septembre. Et, plus prosaïquement, je me souviens d'avoir passé une heure, en compagnie de mon collègue Jean-Pierre Maury, dans la gare de Nîmes à trois heures du matin le 1^{er} octobre, en attendant que le changement d'heure soit effectif pour la SNCF. Je me souviens d'un colloque de type universitaire, avec des communications d'acteurs alternées avec des communications de professionnels de la dissuasion. Quinze communications, contre trente-six aujourd'hui, mais des communications plus longues et des débats entre beaucoup d'intervenants (cinquante-quatre au total), le tout dûment enregistré et retranscrit. C'était un colloque extraordinaire par le fait que c'étaient essentiellement les acteurs de l'aventure de la bombe qui nous racontaient son histoire. Ils étaient presque tous là : Bertrand Goldschmidt ; Albert Buchalet ; Gabriel Robin ; François Maurin ; Pierre Messmer, etc. Au total, nous étions plus de 50 communicants et intervenants. Il ne manquait que Charles de Gaulle, bien sûr, mais aussi Michel Debré et Edgar Faure, tous deux excusés pour raison de santé...

Curieusement, ou pas, le souvenir auditif qui m'est resté est une anecdote racontée par Jacques Chevallier, alors directeur des applications militaires du CEA, à propos de la préparation du tir *Gerboise bleue* (13 février 1960). Dans les semaines précédant l'explosion, l'engin M1, qui devait faire entrer la France dans le club des nations pourvues d'armes nucléaires, devait être montré à des visiteurs de marque. Mais son enveloppe s'était corrodée et même si c'était techniquement sans importance, il est apparu que ça pouvait être mal interprété par les visiteurs. Il a donc été décidé de couvrir l'enveloppe d'une pellicule d'or, puisque ce métal ne connaît pas la corrosion. Mais Jacques Chevallier nous a rassurés, en nous disant que cela n'avait absolument rien

changé au coût du dispositif. À l'inverse, si cette anecdote est restée gravée dans ma mémoire, c'est que, par cet embellissement, l'engin M1 devenait une parfaite représentation des «*gold plated weapons*» que l'on trouvait un peu partout dans la littérature spécialisée de l'époque⁴⁵, pour fustiger les marges supposées exorbitantes des «marchands de canons». Pour le reste du colloque il m'a fallu rafraîchir ma mémoire, en utilisant l'ouvrage *L'aventure de la bombe*, qui constitue les actes du colloque⁴⁶. Certes, n'importe qui aurait pu utiliser la même source, sans pour autant avoir participé au colloque, c'est pourquoi je m'en suis tenu à une méthode conservatoire : ne traiter ici que des points à propos desquels je suis intervenu pendant le colloque, ce dont les Actes ont gardé la trace. Cela montre que le colloque était très bien soutenu à la fois par le CEA et la Fondation Charles de Gaulle, et que la préparation des actes par l'Université de Franche-Comté, s'est tenue à la même hauteur.

Vu mon parcours, vous ne serez pas étonnés que ces interventions aient essentiellement concerné les moyens de la dissuasion. La première a suivi les exposés de Pierre Messmer et de mon collègue Jacques Percebois, de l'Université de Montpellier. Il avait donc été question des deux premières lois de programme militaires et de leur traduction financière. J'avais alors posé la question de savoir si, paradoxalement, la guerre d'Algérie, en faisant croître considérablement les dépenses militaires, n'avait pas rendu indolores les masses de crédits consommées par la production des armes et des vecteurs⁴⁷. En effet, selon les chiffres cités par Jacques Percebois les dépenses au profit de la dissuasion étaient passées de 3% des crédits militaires en 1960 à plus de 25% en 1967. J'ai eu l'honneur d'une réponse de Pierre Messmer lui-même, qui a bien voulu me donner raison. Je le cite : « (...) *Il est vrai que, grosso modo, il y a eu transfert des dépenses de fonctionnement énormes pendant la guerre d'Algérie vers les dépenses d'investissement exigées par le choix nucléaire*⁴⁸. » Et il a profité de cette affirmation pour saluer la politique de décolonisation du général de Gaulle, sans laquelle les dépenses d'investissement de la dissuasion auraient été impossibles. C'est ce que l'on pourrait paraphraser par « faire d'une pierre deux coups ».

Ma deuxième question concernait toujours les moyens, mais cette fois c'était «dur dur», si j'ose dire, c'est-à-dire le sous-marin nucléaire lanceur d'engins et plus particulièrement sa chaudière nucléaire⁴⁹. Jacques Chevallier et Pierre Usunier nous avaient expliqué dans leur exposé, que les chercheurs français avaient voulu d'emblée placer leur recherche au niveau de la troisième génération des sous-marins nucléaires américains. Dans la mesure où il n'était pas question d'utiliser de la littérature américaine classifiée, la littérature ouverte pouvait donner des idées assez précises sur les performances de ces engins. En revanche, cette littérature ne disait rien sur la manière d'obtenir ces performances. Il a donc fallu faire le raisonnement à rebours : « *Dis-moi quelles sont tes performances et la forme de ta coque et je te dirai quelle puissance il me faut pour arriver au même résultat avec ma coque.* »

Mais j'ai eu le plaisir de constater que ma modeste question avait motivé aussi l'amiral Sabbagh, ancien membre de l'état-major particulier du président de Gaulle. Lui a voulu retenir comment la France avait pu négocier la fourniture d'uranium enrichi par les Etats-Unis, grâce à l'intervention de l'amiral Hyman Rickover (dont j'ai découvert, avec envie, qu'il avait servi 63 ans dans l'*US Navy*, dont 30 comme officier général). En échange, la France avait offert les découvertes, pourtant classifiées, d'un médecin et d'un pharmacien du Service de santé navale, en matière de régénération de l'atmosphère en plongée de longue durée⁵⁰.

Ma question qui a eu le meilleur succès d'audience a été, peut-être curieusement, une question sur les moyens de calcul⁵¹. Comme vous vous en doutez, cette aventure technologique a nécessité une infinité de calculs, et j'avais voulu savoir comment la France, qui était très en retard sur le plan informatique, avait pu relever ce défi. J'ai eu la satisfaction de constater que cette question, marginale par rapport à la substance du colloque, mobilisait l'auditoire : Pierre Messmer et Jacques Chevallier à nouveau, mais aussi Pierre Laurent, ancien membre de la Direction des applications militaires du CEA ; Jean Renou, directeur au CEA, et le général Buchalet, ancien directeur des applications militaires (CEA/DAM). De ces diverses réponses il ressort que pour les travaux conduits dans la deuxième moitié des années 50, la France avait ce qu'il fallait sous la forme d'un ordinateur Bull à tambours, puis d'un IBM à lampes. Évidemment cela peut prêter à sourire aujourd'hui, mais pour moi qui ai utilisé des ordinateurs Bull à cartes perforées, il n'y a pas place pour l'étonnement. Les choses ont commencé à se compliquer lorsqu'il a fallu monter en gamme, et qu'IBM a fait la sourde oreille. Mais il y a eu un mal pour un bien, puisque le plan Calcul est né de ce refus. Même si, à en croire le général Buchalet, ledit plan n'a pas tout à fait produit ce que les militaires en espéraient, parce qu'il a surtout produit des ordinateurs pour la gestion. Et malgré cela, les calculs ont été faits, et les chercheurs français ont atteint les objectifs fixés, pratiquement sans l'aide de personne. En termes d'indépendance nationale, c'est encore un bien pour un mal. D'ailleurs, selon Pierre Usunier, directeur à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), la même mésaventure est arrivée à propos du guidage des engins balistiques. Un accord a failli être signé avec les Américains, fondé sur un système inertiel fourni par eux. Les Français ont acheté le système mais il n'a jamais été livré. Les négociations n'ont pas abouti mais elles ont permis aux chercheurs français de glaner assez d'informations pour cerner les problèmes à résoudre, et surtout les chemins sur lesquels il valait mieux ne pas s'aventurer.

Pour conclure, je mentionnerai une dernière question qui n'a rien à voir avec les moyens de la dissuasion. Il s'agit, curieusement, de la position du général de Gaulle à l'égard des propositions de désarmement nucléaire qui fleurissaient à l'époque⁵². Je m'étais étonné qu'il soit lui-même en faveur d'un désarmement, après tous les efforts consentis pour armer la France. Là, sans

surprise, ce sont des collègues qui m'ont répondu, Jean-François Guilhau-dis, Jean Klein et Daniel Collard. En gros c'était oui au désarmement total et contrôlé, et non au contrôle des armements, qui aurait érodé *le pouvoir égalisateur de l'atome*. Mais comme les Grands ne voulaient pas d'un véritable désarmement, de Gaulle ne risquait pas grand-chose. Et c'est probablement cette question qui paraît aujourd'hui la plus démodée.

DOMINIQUE MONGIN : Merci beaucoup, Jacques, pour ce témoignage qui nous donne un regard humain sur le colloque de 1984, c'était important d'avoir ce témoignage. Je passe tout de suite la parole à Wolfgang Krieger, qui va nous parler du *Nuclear History Program* et nous rappeler dans quel contexte ce groupe de travail a été créé.

WOLFGANG KRIEGER : Pour comprendre la genèse du NHP (*Nuclear History Program*), il faut connaître son contexte politique : la question nucléaire en Allemagne de l'ouest (RFA). Cette histoire débute avec la création de la *Bundeswehr* en 1955 et concerne en grande partie les armes tactiques et de moyenne portée.

Rappel du contexte historique à l'origine de la création du NHP

Pour assurer une « défense nucléaire » de l'OTAN, comme on le dit à l'époque, les Américains proposent un régime du partage où certains pays européens se voient attribués des bombes et des ogives qui restent sous commandement américain, mais pour qui le matériel technique nécessaire à leur utilisation est fourni par les Européens. Comme on le sait, ce régime existe encore aujourd'hui. La deuxième étape est marquée par le TNP de 1968, qui est considéré à Bonn comme discriminant et qui ne sera ratifié par la RFA qu'en 1974. Par la suite, dans une troisième étape, c'est la crise des euromissiles, déclenchée en quelque sorte par le chancelier Helmut Schmidt en 1977. Cette crise domine le débat politique en Allemagne et au-delà. La décision, en mars 1983, du gouvernement du chancelier Helmut Kohl en faveur de l'installation de nouveau missiles américains de moyenne portée et l'arrivée en Allemagne des premiers Pershing-II à la fin de l'année marquent l'histoire d'une politique musclée envers Moscou. Cette politique est très contestée à l'époque et influence toujours nos débats politiques en Allemagne. C'est bien cette politique de défense des années 1980 qui est à l'origine de notre programme de recherche, le NHP, sur la politique nucléaire durant la Guerre froide.

Les premières armes nucléaires de courte portée arrivèrent sur le territoire ouest-allemand en 1954. Avec l'avènement de la bombe H, la peur d'un désastre mondial augmentait. De même avec la menace soviétique d'une capacité nucléaire à longue portée qui causerait des dommages incalculables sur le territoire des États-Unis. D'où une hésitation probable des dirigeants américains

à utiliser les armes nucléaires pour défendre l'Europe. En d'autres termes, les dirigeants allemands pouvaient supposer que la dissuasion nucléaire américaine serait de moins en moins convaincante à l'avenir. Pour le gouvernement de Konrad Adenauer, un moyen de réduire ce risque était d'être inclus dans la politique naissante de l'OTAN de «partage nucléaire». À l'origine, cette politique fut proposée par l'administration Eisenhower pour empêcher les Britanniques et les Français de devenir des puissances nucléaires, donc libérées de la tutelle de Washington. Vu la détermination de Londres et de Paris de se doter d'une dissuasion nucléaire nationale, le «partage nucléaire» servait à apaiser les autres membres de l'OTAN en Europe. Avant cette décision, la France proposa à Bonn (en 1957-1958), dans le plus grand secret et d'une façon très surprenante, d'associer la RFA à une force nucléaire européenne sous la direction de la France. Juridiquement, ceci aurait été possible malgré le fait qu'en 1954 Bonn avait renoncé à produire des armes nucléaires sur le sol allemand. De retour au pouvoir, le général de Gaulle arrêta ces pourparlers. Dès le début, le «partage nucléaire» rencontra une forte résistance dans l'opinion allemande. Néanmoins, le gouvernement Adenauer poursuivit son chemin et remporte une victoire électorale massive en septembre 1957, malgré l'impopularité de sa politique nucléaire. Trois mois plus tard, l'OTAN approuva officiellement cette politique et, en avril 1958, le ministre allemand de la défense, Franz Josef Strauss, se rendit à Washington pour commander les premiers lanceurs nucléaires.

Plus généralement, on peut se demander si la RFA a vraiment souhaité disposer de ses propres armes nucléaires. On peut dire que le chancelier Adenauer ne voulait pas exclure cette option au cas où Washington y consentirait et se retirerait de l'Europe. En réalité, les Américains poursuivirent avec les Soviétiques des négociations sur un «régime de non-prolifération» avec pour but de mettre un terme à toute ambition nucléaire allemande par la signature du TNP. Les anciens collaborateurs d'Adenauer en furent furieux car ce traité permettait aux Américains de se retirer de l'Europe sans prévoir une défense nucléaire pour l'Allemagne. En même temps, il laissait à Moscou une liberté totale et même l'option de s'approprier l'ouest de Berlin sans déclencher une guerre en Europe au moment où les Américains étaient lourdement engagés au Vietnam. Les administrations Kennedy et Johnson furent particulièrement préoccupées par l'absence de contrôle central des armes nucléaires américaines. De plus, elles considéraient que la prolifération nucléaire ressemblerait au scénario des Balkans en 1914. Les crises de Berlin et de Cuba entre 1958 et 1962 eurent un impact crucial sur une nouvelle stratégie de «*flexible response*» qui prévoit, en cas de guerre en Europe, une défense conventionnelle renforcée et l'utilisation des armes nucléaires le plus tard possible. En même temps, la France insista sur sa propre stratégie et sur l'indépendance totale de sa dissuasion nucléaire. Son départ des structures militaires de l'OTAN, annoncé en 1966, rendit une force nucléaire multilatérale (MLF) peu probable. Bonn devint donc totalement dépendant du parapluie nucléaire américain.

La Grande-Bretagne, elle aussi, favorisa le TNP. Elle fit de son mieux pour garder sa *special relationship* avec les Américains et saboter toute forme de force nucléaire européenne telle qu'elle aurait pu se développer à partir de l'approche franco-allemande de 1957 ou de la proposition américaine d'une force multilatérale OTAN-Europe (MLF) équipée d'armes nucléaires américaines. Les motivations soviétiques pour la signature du TNP semblent évidentes. Moscou était toujours prêt à exploiter politiquement l'impopularité du réarmement de la RFA. Khrouchtchev chercha à stopper la nucléarisation de l'OTAN. En même temps, il était profondément préoccupé par le retard économique de l'Allemagne de l'est et par le mécontentement croissant à l'égard du communisme en Pologne et ailleurs en Europe. Une Europe centrale non-nucléaire pourrait impliquer à terme le retrait des forces nucléaires soviétiques. Or les armes nucléaires soviétiques en Allemagne de l'est, accompagnées d'une vaste armée, étaient le meilleur outil pour maintenir l'Europe centrale et orientale sous le contrôle étroit de Moscou.

Dès le début de la crise des euromissiles, Léonid Brejnev et ses conseillers tentèrent de creuser un fossé entre la RFA et ses alliés occidentaux en espérant que les Allemands refuseraient toute contre-mesure au déploiement des SS-20 russes. En décembre 1979, l'OTAN se mit d'accord sur de tels déploiements, faute d'un règlement équitable avec Moscou. Cette décision fut soigneusement adaptée aux besoins du gouvernement social-démocrate d'Helmut Schmidt, confronté à des élections nationales l'année suivante. De cette façon, on donna aux Soviétiques une voix dans la politique militaire de l'Occident et un levier pour intimider l'opinion allemande qui eut l'impression que c'était l'OTAN, et non l'Union soviétique, qui intensifiait la course folle aux armements nucléaires. Comme on le sait, le gouvernement de Schmidt finit par tomber. Mais il se produisit un phénomène électoral curieux, déjà observé en 1957. Malgré une majorité dans les sondages qui était contre l'armement nucléaire, les conservateurs qui soutenaient la défense nucléaire gagnèrent les élections anticipées. Et ceci avec un score remarquable de 48,8% pour le parti de Helmut Kohl, le score le plus élevé jamais enregistré à l'exception de la majorité absolue d'Adenauer (50,2%) en 1957. Pour compléter cette énigme politique, je vous rappelle qu'en 1953, Adenauer avait remporté une victoire décisive bien que sa politique de réarmement de l'Allemagne ait été rejetée par une majorité claire en RFA. Difficile de comprendre pourquoi.

En revanche, Brejnev arriva à laminer le SPD, le parti social-démocrate de Schmidt, qui perdra par la suite la moitié de ses électeurs. Mais après 1983, le conservateur Kohl se tint à l'écart de la ligne dure anti-Moscou de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher. Il chercha à engager le chef de la politique est-allemand, Erich Honecker, dans une politique de sécurité qui s'opposait à la stratégie de Brejnev. Comme le disait Honecker en juillet 1983, les habitants de son pays et de la Tchécoslovaquie étaient des victimes de la crise des FNI, devant accepter des missiles soviétiques de courte portée dont ils ne

voulaient même pas. Les craintes alimentées par la propagande soviétique et par une grande partie des médias en RFA furent de plus en plus partagées en Allemagne de l'est où on regardait la télévision de « l'ennemi capitaliste » jour après jour. Il semble donc probable que la propagande soviétique ait contribué à préparer le vaste mouvement de protestation pacifique qui mit à genoux le régime est-allemand en 1989.

Par ce résumé très simplifié, j'ai voulu montrer pourquoi et comment les questions de l'armement nucléaire ont déterminé d'un certain degré la politique allemande. Les conséquences se ressentent encore aujourd'hui car la gauche politique n'a jamais accepté la défense nucléaire de l'Allemagne ou même de l'Europe.

Les origines du NHP : construction du projet (gestion, financement, définition des axes de recherche)

Ceci nous amène aux origines de notre programme de recherche, le NHP. Deux hommes, qui n'étaient pas des universitaires mais qui travaillaient depuis longtemps sur la politique de la défense, furent à l'origine de ce programme de recherche : Uwe Nerlich, conseiller du ministre de la défense Manfred Wörner, devenu secrétaire général de l'OTAN en 1988, et Lothar Rühl, secrétaire d'État au ministère de la défense qui, en 1987, publia une histoire des euromissiles⁵³. Nerlich travaillait à la SWP (*Stiftung Wissenschaft und Politik*), à peu près l'équivalent allemand de l'IFRI à Paris. Il avait une excellente connaissance du monde de la défense en Europe et aux États-Unis. Côté universitaire, il y avait Hans-Peter Schwarz, professeur en sciences politiques à l'université de Bonn, et moi-même, tout juste habilité à diriger la recherche en histoire et professeur adjoint à l'université de Munich. Ainsi voit le jour une première ébauche du programme de recherche pour un réseau multinational à créer. C'est Lothar Rühl, avec l'accord de son ministre, qui nous donne accès aux archives allemandes sur la politique nucléaire. Une dérogation spéciale nous permit de sélectionner des documents pertinents, alors classifiés « très secret ». Un ancien chef militaire de la Bundeswehr, le général Harald Brandt, fut autorisé de les déclassifier et faire photocopier des documents, à quelques exceptions seulement⁵⁴. L'intention politique, côté allemand, est donc bien visible derrière cette entreprise. Le financement, lui, vient majoritairement de la fondation Volkswagen, ainsi que de deux fondations américaines, la *Ford Foundation* et la *MacArthur Foundation*. Point notable, ces fondations nous laissent construire et gérer notre recherche sans contrainte. Nos publications ne seront soumises à aucun contrôle préalable.

Deux idées-clé sont au cœur de l'organisation du projet. Premièrement, il faut s'approcher du sujet par une collaboration étroite avec des universitaires français, britanniques et américains car la politique allemande du nucléaire ne s'explique pas hors du contexte de l'Alliance occidentale, ni sans une connaissance profonde de la politique soviétique, même si une collaboration avec des

spécialistes en Union Soviétique était alors impensable. Deuxièmement, une compréhension de la politique nucléaire était impossible sur la seule base des documents officiels, des publications disponibles et de la presse. Il fallait des entretiens ciblés avec des hauts militaires de l'époque, des dirigeants politiques et des penseurs de la stratégie nucléaire qui avaient travaillé comme scientifiques ou comme ingénieurs, ou encore comme conseillers dans les milieux très fermés des décideurs politiques et militaires.

Le professeur Ernest May de Harvard vint se joindre à nous comme co-directeur. Il était l'auteur d'une étude « top secret » sur l'histoire du nucléaire américain qui servira de cap intellectuel au projet même si cette étude ne fut jamais publiée. Les quatre groupes nationaux se constituaient. Le groupe français sera évoqué ici par son ancien président, le professeur Maurice Vaisse. Le groupe britannique était présidé par Robert O'Neill, à l'époque directeur de *l'International Institute for Strategic Studies* (IISS) de Londres. Celui de l'Allemagne par le professeur Schwarz. S'y ajoutaient de jeunes chercheurs des trois pays mais aussi des individuels d'Italie, des Pays-Bas et d'Afrique du Sud. Aux États-Unis, les professeurs George Quester et Catherine Kelleher, tous deux de l'Université de Maryland, présidèrent un groupe assez nombreux car la recherche américaine était beaucoup plus avancée et beaucoup mieux implantée dans les universités qu'en Europe. La coordination des travaux, l'allocation des bourses d'études et la gestion des finances étaient assurées, côté américain, par Samuel Wells, directeur associé du *Woodrow Wilson Center* à Washington, plus tard par Jennifer Sims, spécialiste du renseignement et professeur à Georgetown University (à Washington) et par G. Allen Greb, enseignant en sciences politiques à San Diego State University. Côté européen, la coordination et l'administration étaient assurées par moi-même.

Impossible d'énumérer toutes les personnes qui ont joué un rôle au sein du NHP, soient des chercheurs, des documentalistes ou bien des témoins. Leurs noms et leurs contributions se trouvent dans nos publications. Quant aux chercheurs, notre but était non seulement de produire des publications mais, en même temps, de former la prochaine génération de spécialistes. Permettez-moi de citer un seul exemple. L'actuel *Nuclear Proliferation International History Project* (NPIHP) au *Woodrow Wilson Center* (Washington DC) est présidé par le professeur Leopoldo Nuti (Université Roma Tre), un ancien boursier italien du NHP. Aujourd'hui son projet assure cette formation dans le même esprit, mais dans un cadre beaucoup plus mondialisé que le nôtre à l'époque. La collecte des données et des documents américains était pilotée par Phillip A. Karber, conseiller de plusieurs ministres américains de la Défense. Le *National Security Archive* de Washington nous a apporté une aide précieuse. Il continue aujourd'hui à élargir encore sa collection sur l'histoire de l'armement nucléaire. Quant aux témoins qui ont travaillé avec nous, ils sont bien trop nombreux et trop importants pour mentionner quelques noms seulement. Il suffit de dire qu'ils étaient des décideurs, des militaires,

des scientifiques et des conseillers auprès du président Truman et de ses successeurs côté américain et leurs homologues européens de cette première génération ayant travaillé dans les premières étapes de l'épopée nucléaire militaire. Au total, une trentaine de livres furent publiés dans nos trois langues⁵⁵. S'y ajoutent des nombreux articles, brochures, collections de documents et rapports des entretiens avec nos témoins ou des colloques divers. À la fin de notre aventure j'ai eu peur d'être obligé de rédiger un rapport complet pour nos donateurs, les trois fondations citées plus haut. À ma grande surprise, le responsable de la fondation Volkswagen me dit simplement : « *Envoyez-moi la bibliographie de vos travaux. Ça suffira. Les deux autres fondations feront de même.* » Ah, quel soulagement !

Il me reste à mentionner notre dernière conférence, en 1997 à Marbourg, mon université depuis 1995. Pour la première fois, nous accueillions parmi nous plusieurs participants russes, dont deux anciens collaborateurs d'Andrei Sakharov, le « père de la bombe H » de Moscou. Grâce à notre invitation, ces deux scientifiques purent sortir de leur pays pour la toute première fois. Quelle chance et quelle aventure pour eux ! Au moment des adieux nous avions les larmes aux yeux, espérant pouvoir continuer à travailler ensemble. Quelle chance ça aurait été pour la continuation de nos travaux, mais quelle déception par la suite, à cause des développements politiques en Russie qu'on connaît !

DOMINIQUE MONGIN : Merci beaucoup, Wolfgang, d'avoir rappelé les origines du programme du NHP, et en particulier le rôle des chercheurs allemands dans l'émergence de ce groupe de travail, qui au total a été américain, britannique, (ouest) allemand et français. Le professeur Maurice Vaïsse va nous parler à présent de la branche française du NHP, à savoir le GREFHAN, qu'il a dirigé.

MAURICE VAÏSSE : En 1986, quand est créé le GREFHAN (le Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire), la connaissance du nucléaire militaire en France repose essentiellement sur l'extraordinaire apport du colloque d'Arc et Senans et sur les livres de Bertrand Goldschmidt⁵⁶. C'était beaucoup, mais peu par rapport aux travaux des Américains et des Britanniques⁵⁷. Le facteur de changement est le contexte international de reprise de la Guerre froide car avec la crise des euromissiles, le mouvement pacifiste s'est développé en Amérique et en Europe occidentale, en particulier en Allemagne de l'ouest, remettant en question la validité de l'armement nucléaire et la présence d'armes nucléaires en Europe. D'où le projet de mieux faire connaître le nucléaire militaire par des recherches universitaires.

Le hasard faisant bien les choses, je me trouvais à Harvard pour un colloque sur la crise de Suez (J'y avais insisté sur les conséquences pour la France)⁵⁸, où je rencontrais le professeur Ernest May qui m'apprit la mise sur pied d'un programme de recherches internationales et me demanda d'en faire part au professeur Jean-Baptiste Duroselle pour savoir si des collègues fran-

çais seraient intéressés d'y participer⁵⁹. C'est ainsi qu'est né le GREFHAN dont l'objectif était de promouvoir l'histoire de la dissuasion nucléaire française dans toutes ses dimensions. Ce groupe était donc la branche française du *Nuclear History Program*, initiative quadripartite lancée par le professeur Ernest May (Harvard) et Uwe Nerlich (SWP, Munich)⁶⁰.

Les facteurs positifs étaient nombreux : le poids intellectuel du professeur Duroselle encore en activité et membre de l'Institut, son immense libéralisme qui rendait agréable le travail fait avec lui et pour lui, la possibilité de disposer d'un petit bureau et d'organiser des réunions dans le cadre prestigieux de l'Institut de France ; l'apport financier des fondations américaines et allemandes permettant de financer toutes les activités de recherche par le biais d'une association relais⁶¹. Et l'amitié et le soutien des collègues américains, britanniques et allemands, en particulier de Wolfgang Krieger.

Mais il y avait aussi des facteurs négatifs : la difficulté d'accès aux archives, ce qui limitait considérablement les travaux universitaires ; les réserves, pour ne pas dire la méfiance de l'*establishment* nucléaire et militaire français qui voyait dans l'invitation adressée à la France une ruse pour savoir ce que tra-maient les Français sur le plan nucléaire. Tout cela pour dire que le GREFHAN n'était pas la courroie de transmission des nucléocrates français, mais un groupe de recherche original, indépendant, regroupant à la fois des historiens universitaires, Pierre Mélandri, Georges-Henri Soutou, moi-même ; des officiers généraux qui avaient directement ou indirectement participé à l'élaboration et à la mise en oeuvre des forces nucléaires françaises, comme le général François Maurin, ancien CEMA (1971-1974), l'amiral Marcel Duval, ancien président du Comité d'études de défense nationale et directeur de la *Revue Défense nationale*, et des professionnels du secteur experts du nucléaire, Yves Le Baut (conseiller de l'administrateur général du CEA), André Finkelstein (membre de la direction internationale du CEA et adjoint au représentant français à l'AIEA), et de jeunes chercheurs, comme Frédéric Bozo, Cyril Buffet, Béatrice Faillès, Dominique Mongin, Jean-Christophe Romer et Françoise Thom⁶².

Les travaux du NHP consistaient à confronter les travaux des quatre branches nationales lors d'une réunion annuelle organisée soit aux Etats-Unis dans l'université du Maryland, soit en Allemagne, au SWP d'Ebenhausen⁶³, en publiant des *occasional papers* et des *working papers*. Mais le GREFHAN conduisait aussi les travaux qui lui étaient propres, en tenant des réunions de travail mensuelles et en organisant des conférences, des tables rondes et des colloques⁶⁴. Ainsi l'amiral Marcel Duval, de sa propre initiative et avec la complicité de Dominique Mongin, a conduit une série d'interviews en recueillant les témoignages d'une cinquantaine d'acteurs français (et étrangers) du programme nucléaire⁶⁵. Pour ma part, impressionné par le style et la qualité des échanges entre acteurs et historiens lors de réunions à Oxford et Harvard (parfois dénommés *memory jogging conference*), j'ai tenté avec le concours des autres membres du GREFHAN de reproduire ce genre de tables rondes :

je ne les citerai pas toutes. Mais j'en évoquerai trois qui, pour des raisons différentes, m'ont laissé un fort souvenir.

La première (7 novembre 1988), sur le démarrage du nucléaire militaire en France (1952-1956), qui porta sur des sujets variés, mais tous passionnants, comme l'approvisionnement de la France en uranium, les pressions des Américains, la question de la CED et le rôle des hommes politiques. Quel rôle joua Pierre Mendès France dans ce démarrage ? Fut-il neutre, comme a semblé le revendiquer a posteriori l'ancien président du conseil, ou décisif comme il semble bien que ça a été le cas ?⁶⁶

La seconde (9 et 23 juin 1989) a constitué une réaction à l'article de Richard Ullman qui analysait l'aide apportée par les Américains au programme nucléaire français à partir de la présidence de Richard Nixon. Cette révélation, brisant le tabou de la soi-disant autonomie française en matière nucléaire, constituait une espèce de scandale. Et nous avons assisté, au-delà d'une analyse intéressante, à une unanimité dans le déni : non, jamais au grand jamais, les Américains n'ont aidé les Français. Et l'un des jeunes chercheurs a été chargé de porter la bonne parole lors de la réunion suivante à *Wye Plantation* et de contredire Richard Ullman présent dans la salle⁶⁷. Pour être juste, le GREFHAN a organisé 5 ans plus tard (18 mars 1994) une réunion sur les relations nucléaires franco-américaines de 1962 à 1981, remettant les choses à leur place : Pierre Mélandri y montrait qu'une nette évolution a eu lieu sous la présidence Pompidou, permettant à la France de bénéficier de la coopération américaine bien délimitée sans pour autant la contraindre à des concessions, ni à remettre en cause son indépendance⁶⁸.

La troisième portait sur un autre sujet de controverse, les relations nucléaires franco-germano-italiennes de 1956 à 1958 (8 décembre 1989 et 22 juin 1990). Oui ou non, les derniers gouvernements de la IV^e République avaient-ils proposé aux Allemands et aux Italiens un partenariat pour aboutir à une communauté stratégique et nucléaire militaire, ce qu'on appelle les accords Chaban-Strauss⁶⁹? Une double enquête menée par Colette Barbier et Georges-Henri Soutou a été soumise à un groupe d'acteurs et de témoins (parmi lesquels Maurice Bourgès-Maunoury, Jacques Chaban-Delmas, Maurice Couve de Murville, Pierre Guillaumat et Pierre Messmer). Grâce au GREFHAN, une confrontation des points de vue allemands, français et italiens a permis de conclure à la réalité des projets et des accords, malgré le secret et malgré les dénégations⁷⁰.

En ce qui concerne les colloques, j'en choisirai deux : celui que j'ai organisé (5-6 octobre 1991) dans le cadre de la revue *Relations internationales* à Troyes, dont à l'époque le maire en était Robert Galley⁷¹. Et le colloque sur la crise de Cuba et l'Europe (16-17 octobre 1992)⁷². Du colloque de la revue, dont le principe était la variété des communications, je retiendrai le débat qui opposa Bertrand Goldschmidt à Michel Ferrier à propos de la position française en matière de prolifération, qualifiée de «laxiste» par le premier, de

«triomphante» par le second, ingénieur du corps des Mines détaché auprès du SGDN, qui, à la lumière des révélations sur le programme nucléaire irakien, critiqua vertement la politique française menée antérieurement⁷³.

Sur la crise de Cuba, on croyait tout savoir ; le colloque en propose une analyse inédite à partir d'un angle de vues oublié, celui de l'Europe, à la fois cause profonde et enjeu de l'affrontement russe-américain à travers la crise de Berlin, et grâce à des intervenants prestigieux comme Raymond Garthoff, *special assistant* pour les affaires soviétiques au Département d'État pendant la crise, et Charles Cogan de la CIA, et la participation d'universitaires allemand, britannique, italien et même turc. Les interventions apportent des précisions originales sur la crise. Dans les premiers jours de septembre 1962, le patron de la CIA, en séjour à Saint Jean Cap Ferrat, adresse des télégrammes (*honeymoon cables*) à la Centrale pour insister sur la poursuite systématique de vols d'avions-espions (qui avaient été interrompus) au-dessus de Cuba, d'où la découverte des sites de lancement de fusées le 14 octobre. Le représentant français à La Havane informe Paris de l'arrivée de personnels et matériels soviétiques. Dean Acheson vient en Europe informer de Gaulle, Macmillan et Adenauer de la présence de missiles russes à Cuba ; Italiens et Turcs sont mis devant le fait accompli du retrait des missiles Jupiter. Enfin, les conséquences sont importantes pour les rapports au sein de l'Alliance atlantique où, comme le remarque Raymond Aron, la dissymétrie entre l'Amérique et l'Europe éclate carrément, justifiant du même coup la politique gaullienne d'indépendance nationale, différente de celle du Royaume Uni.

À part ces manifestations qui ont pu aboutir à des publications, les travaux du GREFHAN ont donné lieu, directement ou indirectement, à des articles et des livres. Nous citerons d'abord les thèses, celle de Dominique Mongin sur la genèse de l'armement nucléaire français, soutenue en 1991, celle de Philippe Quérél sur la politique navale de la France sous la IV^e République, soutenue l'année suivante, enfin celle de Frédéric Bozo en 1993, sur les débats transatlantiques⁷⁴. Ensuite, les ouvrages d'ensemble comme celui de l'amiral Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire française, Pourquoi et comment ?* (1992), et celui que j'ai dirigé, *La France et l'Atome*⁷⁵, qui regroupe différentes études d'histoire nucléaire de 1939 aux années 1990. En outre, le GREFHAN a cherché à sensibiliser le public à cette histoire, à commencer par le monde de la Défense ; c'est ainsi qu'il prit l'initiative en 1994 de proposer au commandant des Forces aériennes stratégiques (FAS) d'organiser un séminaire à Taverny sur l'histoire de la dissuasion nucléaire française.

Je voudrais terminer par un point important : celui de l'indépendance du GREFHAN. Celui-ci n'était lié ni au CEA, ni au ministère des Armées. C'est au point que lorsque j'ai eu l'idée d'organiser une réunion de coordination à Cadarache, le CEA a accepté (grâce à l'entremise d'Yves Le Baut) de nous accueillir, mais le GREFHAN s'est acquitté intégralement des frais d'hôtel-lerie⁷⁶. Quant aux fondations américaine et allemande, nous n'avions pas de

rapports directs avec elles. C'est le NHP qui distribuait les fonds sur proposition dument justifiée par le comité national. Pour ce qui est des archives, nous étions alors sous le régime de la loi d'archives de 1979, selon laquelle les délais de communicabilité étaient de 60 ans, ce qui rendait impossible toute recherche sur la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale : les institutions productrices d'archives ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas communiquer sur le nucléaire militaire et les chercheurs français ont travaillé à partir des archives américaines.

Pour être tout à fait honnête, les universitaires du GREFHAN ont bénéficié des facilités offertes par des membres du CEA, mais à titre individuel et *intuitu personae*. Ainsi j'ai pu consulter un dossier sur un sujet qui avait été sensible, mais était une affaire classée : celle du sous-marin Q 244, qui aurait dû être le premier sous-marin français à propulsion nucléaire (uranium naturel/eau lourde)⁷⁷. Mais lorsqu'on est passé de la conception à la réalisation, les calculs étaient faux et le sous-marin avait une nette tendance à piquer du nez et à ne pas se relever. Les ingénieurs et les marins persistèrent dans l'erreur jusqu'à ce qu'un secrétaire d'Etat à la Marine, Alain Poher, décide d'y mettre fin en mars 1958.

L'enseignement que je retire de cette expérience du GREFHAN est triplement positif : la coopération entre historiens universitaires et experts est féconde et enrichissante, à la condition de ne pas adhérer aux raisonnements et aux convictions des experts, et d'être réduits à n'être que leur porte-parole ; la coopération internationale par le biais des réunions du NHP a constitué une véritable incitation à l'émulation entre les quatre groupes nationaux⁷⁸ ; enfin, le financement très libéral de la recherche a constitué un accélérateur indéniable dans un domaine en friches de l'histoire française contemporaine.

DOMINIQUE MONGIN : Merci beaucoup, Maurice, pour votre intervention et je dois dire publiquement toute ma reconnaissance en tant que jeune chercheur à l'époque pour ce que m'a apporté le GREFHAN, qui a été considérable. Effectivement, pour un jeune chercheur, ce regard croisé avec des chercheurs confirmés, professeurs d'Université, et grands témoins, cela été formidable.

Je passe tout de suite la parole à Robert Belot, qui a proposé de parler du général Pierre-Marie Gallois, qui a été l'un des grands témoins d'Arc-et-Senans.

ROBERT BELOT : Je remercie les organisateurs du colloque de me donner l'occasion d'évoquer un intervenant au colloque d'Arc-et-Senans qui est aujourd'hui bien oublié : le général Pierre Marie Gallois (1911-2010). Il a pourtant joué un rôle important dans la diffusion du concept de dissuasion, tant auprès des acteurs politiques que de l'opinion. Il a fait « *campagne pour l'atome national* », pour reprendre son expression et on pourrait même

dire que c'est le pédagogue de l'atome national. Son ambition était de faire prendre conscience qu'une révolution culturelle était en cours basée sur la stratégie de «non-guerre». Pour saisir la révolution conceptuelle de la dissuasion, il fallait sortir d'un raisonnement par analogie avec le passé et de la doctrine des «grands nombres». Son intervention à Arc-et-Senans («La dissuasion du faible au fort») était justement un rappel de ses efforts pour faire comprendre aux élites politiques cette nouveauté radicale et un témoignage sur la difficulté de ces élites à assumer publiquement ce choix auprès de l'opinion⁷⁹. Excepté le général de Gaulle qui comprit très vite que la défense ne consistait plus à «aligner des poitrines aux frontières» et qui a eu le courage de braver «l'opposition quasi générale» pour aller jusqu'au bout de la démarche.

Le général Gallois était très désireux de partager son expérience et ses théories auprès des «jeunes» historiens, très peu nombreux, qui s'intéressaient à l'histoire de la dissuasion nucléaire. Je pense notamment à Dominique Mongin⁸⁰. Moi-même, je l'ai rencontré à plusieurs reprises dans un cercle d'amis qui nous était commun. J'aimais me rendre rue Rembrandt à Paris pour échanger avec lui sur les sujets géopolitiques du moment. Nous avons ensemble réédité le livre d'un des chroniqueurs de la revue *La France libre* publié à Londres en 1943 : *La Guerre des Cinq Continents*, de Stanislas Szymanczyk.

Pierre Marie Gallois appartient à cette catégorie inclassable des «marginaux sécants» qui permettent aux historiens d'affirmer que le processus historique est loin d'être le seul fait des «politiques». Un «marginal sécant», selon le sociologue Michel Crozier, c'est «un acteur qui est partie prenante de plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres». À Arc-et-Senans, il a évoqué le cours qu'il a donné au général de Gaulle, le 2 mai 1956, à l'hôtel La Pérouse. Il m'a raconté à plusieurs reprises cette incroyable rencontre, qui est bien connue où de Gaulle a dit : «Oui, il suffit à la France qu'elle soit capable d'arracher un bras à son agresseur.» Je souhaiterais centrer mon propos sur le processus qui a fait que Pierre Marie Gallois s'est intéressé à l'atome militaire et sur les circonstances qui ont fait qu'il a embrassé une carrière de «pédagogue». Il a été au cœur d'un questionnement fondamental au lendemain de la guerre : comment défendre la France mais aussi «l'Europe occidentale affaiblie et désarmée contre les empiétements d'un trop puissant et ambitieux voisin⁸¹».

L'expérience de la guerre et des bombardements stratégiques

Après un séjour à la base aérienne de Marrakech (plaqué tournante sur trafic aérien pour l'Afrique du Nord), de 1941 à 1943, le capitaine Pierre Marie Gallois s'envole pour Londres en juillet 1943, en compagnie de l'amiral Muselier. Il avait «l'ardeur de châtier l'occupant de notre pays⁸²». Il rejoint les Forces aériennes françaises libres mais est affecté aux groupes

aériens de bombardement stratégique de la *Royal Air Force*. Le jeune officier a donc été un acteur de la guerre aérienne de masse et il a découvert «l'assaut vertical», qui fut la mauvaise conscience des Alliés : «*La défaite totale de l'Allemagne consommée, il convenait de faire oublier les attaques discutables –moralement– de la population allemande. Afin de se donner bonne conscience, les Alliés, champions du Droit, firent mine d'ignorer le bombardement stratégique grâce auquel ils avaient mis le III^e Reich à genoux, et les Américains, à Hiroshima, stoppé net les hostilités en Asie*⁸³.» Pourtant, il a conscience que c'est l'aviation qui a été l'arme la plus efficace pour détruire le nazisme mais aussi le Japon expansionniste.

Chroniqueur dans la revue «La France Libre»

Entre deux missions en Allemagne, Gallois s'installe dans la bibliothèque de l'Institut Français de Londres. C'est là, par hasard, qu'il rencontre Stanislas Szymanczyk, dit «Stacho» (ou «Staro»), grâce auquel il va participer à l'aventure de la revue mensuelle *La France Libre* en devenant lui aussi chroniqueur.

L'ambition de cette revue : la «croisade des idées» pour lutter contre l'acceptation morale de la défaite et, plus largement, restaurer une civilisation fondée sur la «liberté humaine». Son fondateur et directeur est André Labarthe, personnage ambitieux et imprévisible. Physicien renommé, chef de cabinet du sous-secrétaire d'État à l'Air en 1937, il appartient à l'entourage de Pierre Cot et évolue autour du Rassemblement universel pour la Paix (RUP) et du ministère de l'Air, là où il se lie d'amitié avec Jean Moulin. La défaite consommée, il rejoint Londres. Après deux mois d'une collaboration houleuse avec le général de Gaulle, à la tête d'une fantomatique direction de l'armement, Labarthe crée une revue avec l'aide de deux anciens membres du RUP l'ayant accompagné à Londres. Deux ex-Polonais qui ont participé aux mouvements révolutionnaires allemands après la Première Guerre mondiale : Martha Jansen-Lecoutre, kominternienne polonaise, et son ex-mari, Szymanczyk («Stacho»), officier pendant la Première Guerre mondiale devenu journaliste dans le journal *Rote Fahne*. Ils sont rejoints par la baronne russe Moura Budberg (compagne successive de Maxime Gorki et de Herbert G. Wells), présentée par sa biographe, Nina Berberova, comme un agent double anglo-soviétique. À cette étrange équipe s'ajoute une plume prometteuse, celle de Raymond Aron («René Avord») qui devient secrétaire de rédaction. Autour de ce noyau dur auquel s'agrègent de nombreux collaborateurs occasionnels, français et étrangers, chargés à la fois de penser la guerre et d'imaginer la paix. Si Gallois a appris plus tard que la revue était financée par l'*Intelligence Service*, il n'évoque pas les liens de l'équipe avec les services secrets soviétiques. Quand je lui parlais des révélations des interceptions des archives VENONA, il avait tendance à éluder.

La guerre est présente grâce à « Stacho » qui, dans des articles non signés, décrit avec clarté la complexité des opérations militaires et les stratégies des acteurs du moment. Grâce à lui, Raymond Aron découvre Clausewitz, et Gallois découvre Spengler, Haushofer, Béla Kun... Gallois (ou son pseudonyme : Paul Gauthier) ne rédige pas des articles sur le déroulement des hostilités. Il traite de dossiers nouveaux pour lui : économique, institutions, politique. Ainsi sort-il de sa zone de confort intellectuel, tout en faisant montrer d'une réelle capacité d'analyse. Il devient un intellectuel... Il apprend surtout à écrire et à « faire court » ! « *Une sévère leçon* », dit-il. Sa vocation de pédagogue est née. C'est à Londres que Pierre Marie Gallois découvre qu'il est un officier non-conforme : il écrit et il s'intéresse au nucléaire. Dans ses Mémoires, il raconte que, dès 1944, la hiérarchie militaire n'apprécie pas qu'il écrive dans une revue, ce qui était aussi le cas de son ami, à Londres également, Jules Roy (qu'il appelle « Julius »)⁸⁴.

Une « arme miraculeuse »

La question atomique l'intéresse très tôt. Dans le numéro la revue *La France Libre* daté du 15 septembre 1945, il rédige (sans le signer) l'article : « À propos de la bombe atomique⁸⁵ ». Nous sommes un peu plus d'un mois après Hiroshima et Nagasaki. Après quelques notes techniques sur la désintégration de l'atome, il arrive à la conclusion que : « *Les énergies libérées par la désagrégation naturelle ou artificielle de l'atome sont plusieurs millions de fois supérieures à celles de tous les explosifs connus.* » N'est-ce pas l'apparition de « l'arme idéale » qui fascine « *tous ceux qui ont rêvé de s'assurer une supériorité sans mesure* » ? Gallois a l'intuition que cette nouvelle pourrait mettre fin aux guerres : « *L'humanité, sous le signe de la bombe atomique, est-elle sur le point d'entrer dans une nouvelle phase historique et d'éliminer la tragédie de la guerre ?* » « Bénédiction » ou « malédiction » ? Il n'en dit pas plus.

Mais il évoque une autre conséquence du surgissement de cette arme absolue. Elle ne va pas seulement bouleverser la conduite de la guerre, « *mais encore les relations politiques* ». L'arme atomique marque l'avènement de l'industrie dans la guerre et prépare la domination des « ingénieurs ». Elle est le symptôme de la guerre moderne, c'est-à-dire la « guerre totale » et la « course aux armements » qui exigent une mobilisation économique que seuls « les pays à grande industrie » peuvent mettre en œuvre. Désormais, le « succès » est lié au « rendement industriel » et à l'innovation scientifique et technique. L'art militaire est bouleversé par « la rivalité des inventions » et la « concurrence des travaux scientifiques ».

C'est l'aviation, et d'abord l'aviation anglo-américaine, selon Gallois, qui a le plus spectaculairement bénéficié des innovations techno-scientifiques. C'est l'avion qui a porté « *l'arme la plus dangereuse et la plus efficace, la bombe* ». Il a compris que les Anglo-Saxons privilégièrent le concept de supériorité

aérienne. Gallois est bien placé pour souligner les limites («l'imperfection») des bombardements de masse verticaux qui ne permettent que des actions de destruction «passagères» : «*Dans cette tactique on renonce nécessairement à viser.*» C'est là qu'intervient le changement paradigmatique de la bombe atomique : «*Il fallait une arme miraculeuse capable de tout broyer en un instant pour apporter cette "perfection". Ce fut la bombe atomique.*» Une «arme révolutionnaire» dont la puissance «terrifiante» apparaît comme «surnaturelle». Elle plonge le monde dans l'inconnu : «*La technique atomique de destruction se place au point de croisée de nos destins.*»

Arrive la Libération. Grâce à la revue *La France Libre*, Gallois se trouve dans un réseau d'intellectuels, d'écrivains et de journalistes fort éloigné de son milieu professionnel. Il n'hésite pas à accepter l'offre qui lui fait Claude Bourdet de tenir une rubrique aéronautique dans *Combat* (1950-1951⁸⁶) journal issu de la Résistance, dont Albert Camus assure la renommée. Activité bénévole. Gallois signe «Philippe François». Un article mérite attention : «Parce que la "Paix" à l'âge de l'atome admet la guerre non atomique» (18 décembre 1950). Il commence fort : «*Les hommes politiques de l'Occident semblent ne rien avoir compris à la stratégie militaire moderne.*» Si les «stratèges occidentaux» n'ont pas mieux saisi la politique pratiquée à l'Est, les militaires n'arrivent pas à sortir d'une culture qui sépare l'ordre militaire et l'ordre politique. L'arme atomique a des avantages : le laboratoire et l'usine remplacent les casernes ; on peut «gendarmer le monde» avec de maigres effectifs ; on fait des économies car on peut se passer d'armées conventionnelles trop nombreuses : «*Elle (est) l'arme de la civilisation technique*» et des nations occidentales, fortes de ce monopole. Il consacre son mémoire de fin d'études à l'École supérieure de guerre aérienne aux «*Conséquences de l'avènement des armes nucléaires*», tout en collaborant à des journaux français (comme *Paris Presse*, *l'Intransigeant*) et à des revues étrangères (comme la revue américaine *Orbis* ou la revue suisse *Interavia*).

Au cœur du Supreme Headquarters Allied Powers Europe

Dès 1947, il est à l'état-major de l'armée de l'Air. Repéré par le général Charles Léchères, l'homme du «renouveau» de l'armée de l'Air, il participe activement à la préparation du premier plan quinquennal aéronautique de 1950 et à l'élaboration d'une doctrine aérienne (industrielle autant que militaire)⁸⁷. Il a accès à Jules Moch⁸⁸, qu'il installe six semaines rue Saint Dominique, ou à André Maroselli (secrétaire d'État à l'Air), qu'il voit presque quotidiennement. Tous l'encouragent à écrire des articles sur la modernisation de l'aéronautique français. Il est membre de divers cabinets (dont celui de René Plevén⁸⁹). Sa singularité, sa curiosité et son intelligence le conduisent au Commandement des forces alliées en Europe où il représente la France. Son expérience au SHAPE (*Supreme Headquarters Allied Powers Europe*) de 1953 à 1957, va être déterminante pour sonder ce que les acteurs de la

défense atlantique ont dans la tête. Il devient l'adjoint du général Lauris Norstad⁹⁰, adjoint-Air au commandement Suprême des Forces Alliées en Europe à partir de 1953, puis Commandant suprême le 20 novembre 1956. Norstad l'appelle son « bon génie ». Gallois peut participer au *New Approach Group* (le NAG est formé de deux officiers américains, un officier anglais). Il est en contact avec les meilleurs spécialistes de la question, notamment le colonel Robert Kintner, auteur remarqué du livre : *Atomic Weapons in Land Combat*, The Military Service Publishing Company, Harrisburg, Penn, 1953. Il a accès à des informations que peu connaissent. S'il a très tôt conscience des limites de la protection que le gouvernement américain pourrait garantir à la France, et à l'Europe, c'est qu'il a appris que le président Truman avait refusé d'accéder au souhait du général MacArthur de recourir à la bombe atomique lorsque la Corée du Nord a envahi la Corée du Sud. L'enjeu coréen n'était pas considéré comme vital. D'où cette réflexion de Gallois : « *J'en concluais que les armes de destruction massive n'étaient pas celles des alliances militaires traditionnelles, qu'elles relevaient d'un égoïsme national bien compris* » ; le « tout ou rien », qui caractérise l'arme ultime, n'est concevable que « *si l'existence de la nation atomique belligérante est en péril*⁹¹ ». Gallois sait qu'en mai 1953, le général Ridgway fait part au Groupe Permanent, la plus haute autorité militaire de l'OTAN, du problème que pose la « faiblesse critique » de l'Europe : « ...*Une attaque soviétique de grande envergure, dans un avenir rapproché, trouverait les forces alliées en Europe dans un état de faiblesse critique pour remplir leur mission.* »

Les confidences du général Norstad sur l'engagement américain

Lors de leurs échanges très fréquents, le général Norstad lui fait part de son inquiétude sur la sécurité des pays européens du fait de l'existence de l'arme nucléaire de part et d'autre du rideau de fer. Il y a « asymétrie » car l'arme des Soviétiques se trouve sur le continent européen, et l'arme du monde libre n'est pas entre les mains des Européens. La sécurité de la France et des Européens dépend donc d'une volonté extérieure, lointaine géographiquement. Un jour de 1956, Norstad confie à Gallois :

« *En effet, il se pourrait que notre garantie nucléaire ne puisse résister aux périls grandissants matérialisés par une Union Soviétique possédant des engins de destruction à grande distance. Effectivement, si le risque à prendre pour défendre nos alliés européens excédait, à nos yeux, la valeur politique et stratégique que nous accordons à l'Europe de l'Ouest, alors vous seriez seuls face au bloc de l'Est. Il faut que nos alliés européens prennent conscience de cette évolution du rapport des forces. Vous devez d'abord informer votre gouvernement, lui révéler les conclusions auxquelles ont conduit les études du New Approach Group*⁹². »

Il y a la Grande-Bretagne. Celle-ci, depuis ses essais de 1952, est en train de devenir une puissance nucléaire. Mais le général Norstad lui fait comprendre que son insularité la protège car elle ne risque pas d'invasion terrestre. L'Allemagne est pour longtemps à l'écart pour d'autres raisons. Norstad dit à Gallois : « *Voyez votre président du Conseil et montrez-lui votre schéma...* ». Le président du conseil est alors le socialiste Guy Mollet (février 1956-mai 1957). Grâce à l'entremise de Jacques Chaban Delmas⁹³, Gallois réussit à le convaincre, aidé en cela par la crise de Suez (octobre-novembre 1956) où l'on voit l'URSS menacer France et Grande-Bretagne de représailles nucléaires. Le socialiste avait inscrit le désarmement à son programme. La partie n'était pas gagnée. Pourtant, à la fin de la soirée, le président du Conseil se dit convaincu. Les études seront financées, à condition qu'elles restent secrètes. Le Parlement n'en a rien su...

Un autre président du Conseil n'eut pas à être briefé : c'est Pierre Mendès France qui prit la décision de lancer les études sur la fabrication de la bombe. Il avait été échaudé lors d'une discussion violente à Londres au cours de laquelle Antony Eden et Konrad Adenauer lui expliquaient que la France n'avait pas besoin de l'arme atomique, arme qu'elle n'avait pas les moyens de se payer⁹⁴. C'est aussi le général Norstad qui suggère à Gallois de rendre visite au général de Gaulle pour lui expliquer le problème. Mais l'élection de John Fitzgerald Kennedy changea la donne. Norstad sera limogé en 1962 : « *Sans doute était-il devenu trop européen* », note Gallois qui reçut ses confidences. Gallois trouve en de Gaulle un interlocuteur tout à fait acquis à la cause.

L'Europe et la Défense de l'Occident

En 1957, le général Gallois quitte l'armée pour devenir conseiller militaire de Marcel Dassault (jusqu'en 1982). Il recouvre ainsi une part de sa liberté. Ce qui lui permet de revenir à sa vocation de pédagogue. Il entend combattre « *l'ignorance générale des caractéristiques de la nouvelle stratégie de destruction à distance par l'énergie nucléaire*⁹⁵ ». Il fait feu de tout bois pour diffuser ses analyses : de la revue protestante *Réforme à Science et Avenir* en passant par les *Cahiers de la République*, créés par un ancien des commandos Kieffer (Guy Hattu), où il côtoie Pierre Mendès France. En 1959, Alfred Max l'engage comme rédacteur dans le mensuel illustré qu'il a créée en 1946 : *Réalités*, qui se présente comme « un observatoire du monde ». Alfred Max était un ancien du groupe « Lorraine » des Forces aériennes françaises libres. Comme au temps de la revue *France Libre*, il côtoie Raymond Aron, chargé de la rubrique « Idées et événements ». C'est à ce moment qu'Aron lui suggère d'écrire un livre. Ce sera *La stratégie de l'âge nucléaire*, publié en 1960. Premier essai sur la question largement diffusé. Or, un changement majeur intervient un an après cette publication qui permet de douter de ce qui était au fondement de la politique nucléaire des États-Unis, à savoir « *l'engagement inconditionnel aux côtés des alliés européens et de représailles nucléaires*

immédiates à tout empiétement territorial soviétique ». Kennedy s'installe à la Maison-Blanche au moment précis où l'Amérique a compris qu'elle était désormais à portée des missiles balistiques soviétiques. Il s'ensuivit un changement de stratégie : la garantie américaine donnée à ses alliés européens, qui était initialement *inconditionnelle*, devint *conditionnelle*.

L'essai *La stratégie de l'âge nucléaire* a été préparé par un article qui n'est pas connu et que j'aimerais faire sortir de l'oubli à l'occasion de notre colloque. Cet article s'intitule *L'Europe et la Défense de l'Occident*⁹⁶. C'est le premier essai théorique substantiel du général Gallois, après son départ en retraite. Il s'agit d'un long article publié par Plon en 1959 dans le cadre d'une collection européenne. Dans ce numéro, on trouve des articles d'anciens résistants qui ont milité pour la CED, notamment Henri Frenay, Henri Rieben, Jeanne Hersch et André Philip. Gallois part d'un constat et d'une question. Le constat : les forces soviétiques sont maintenant à quelque 1 000 kilomètres seulement de l'Atlantique. En effet, en moins de dix ans, l'Europe a été amputée de près de deux millions de kilomètres carrés et de plus de 100 millions d'habitants (États baltes, Pologne, Allemagne orientale, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Albanie ont été absorbés par l'URSS). Pour Gallois, il est temps que l'Europe prenne conscience que, sur la carte, elle n'est qu'un « *promontoire étroit, une des pointes du losange grossier que dessine l'Eurasie* ». La question : « *Aujourd'hui tête de pont en Eurasie du vieil ordre libéral, l'Europe occidentale est-elle encore militairement défendable ?* ». Le général Gallois présente cinq remarques pour tenter de répondre à la question. L'Europe de l'Ouest est « une mosaïque de Nations aux intérêts souvent divergents ». Sa culture individualiste « *n'incline pas les peuples qui y vivent au sacrifice et, encore moins, au sacrifice collectif* ». Son système démocratique institue l'opinion publique comme paramètre incontournable de la décision politique. Comme disait Lincoln : « *Avec elle rien ne peut échouer, contre elle rien ne peut réussir.* » Pour l'auteur de l'article, c'est un problème : « *L'opinion est de plus en plus fréquemment en retard sur l'évolution des techniques, dont elle ne comprend pas toujours les incidences sociales ou politiques* ». L'émotionnel prime sur le rationnel. La complexité croissante des problèmes crée une « faille » entre les experts et les peuples. Le problème des politiques des démocraties occidentales est de faire comprendre aux opinions qu'« *on ne peut à la fois faire face et tenir tête à l'expansionnisme soviétique et ne pas courir de risques* ».

Disproportion des forces et faiblesse « critique » de l'Europe

La première asymétrie entre l'Ouest et l'Est du « rideau de fer », c'est que les régimes dictatoriaux de l'Est peuvent s'affranchir du consentement populaire. L'opinion publique n'existe pas. Au contraire, à l'Ouest, le « chantage à la peur » peut fonctionner. « *La structure politique des démocraties occidentales impose l'adhésion des masses* ». Comment contrebattre « ce que les opinions publiques croient être la réalité » ? Cette « puissance de frein » d'opi-

nion est le problème le plus difficile à gérer. La peur du cataclysme suscite de nouvelles vocations pacifistes et encourage les opinions publiques occidentales à réclamer la négociation, «*presque à n'importe quel prix*». Comment éduquer aux enjeux de l'ère thermonucléaire «*une génération dépassée par ce qu'elle a créé*», comme éduquer à la «*complexité*»? C'est «*le vrai problème de l'heure*». Pour comprendre la radicalité que représente l'ère thermonucléaire, «*il faudrait qu'on se libérât des enseignements de l'histoire, même de l'histoire de ces dernières années*».

Le coup d'État de Prague (22 février 1948) a provoqué la mise en œuvre d'un «embryon de système défensif»: le traité de Bruxelles qui crée l'Union Occidentale (Belgique, France, Pays-Bas, Luxembourg, Grande-Bretagne). C'est une alliance défensive «*pour éviter le retour d'une agression allemande*». Mais pour Gallois, c'est une illusion: «*L'addition de forces insignifiantes n'aboutirait qu'à la mise sur pied d'un instrument militaire également insignifiant*». Les pays de l'accord de Bruxelles ne peuvent réussir à rassembler le dixième des moyens opposés par l'Est, soit 200 divisions! On contemple alors «*l'ampleur du vide qui existait en Europe, tandis que le blocus de Berlin soulignait à la fois l'agressivité soviétique et les possibilités techniques américaines*». D'où la nécessité de l'entrée des États-Unis dans l'alliance (juin 1948) qui aboutit à la mise en place du traité de l'Atlantique Nord (4 avril 1949)⁹⁷.

Gallois laisse entendre que l'Europe ne peut être défendue par elle-même parce qu'elle n'existe pas. Comme l'Alliance ne fait pas disparaître les frontières et les particularismes, l'aide américaine n'est pas «intégrée» mais allouée séparément à chaque nation. La souveraineté nationale ne permet pas de traiter les doubles emplois, de spécialiser les industries nationales ou de standardiser. «*L'on fabriqua en petites séries, chacun pour soi et à grands frais.*» Ce qui ne peut que conduire à la faiblesse de l'efficacité opérationnelle. Conclusion de Pierre Marie Gallois: «*Bref, l'Europe n'existant pas, alors que le problème à résoudre n'était plus à la mesure d'un groupe de Nations seulement juxtaposées. Le système de la simple addition des forces nationales n'était pas à la mesure de l'épreuve, à la fois dans la préparation, la conception et l'exécution de la manœuvre*».

Il est convaincu que les économies des Nations d'Europe ne peuvent produire un effort accru en matière de forces conventionnelles. Elles ne manquent ni d'hommes, ni de techniques, mais elles ne peuvent en financer la mise sur pied au profit de la défense: «*Le succès de la communauté d'armement prévu par la CED eût allégé leurs charges. Depuis 1954 rien ou presque rien n'a été fait dans ce domaine.*» Tel est le problème de la «mosaïque européenne». Les pays européens ne peuvent mobiliser que «*30 divisions hétéroclites et placées, en fait, sous des commandements différents puisque les tentatives d'intégration à la source ont échoué avec le rejet de la CED*». On voit que, contrairement à ce qu'on peut lire dans ses Mémoires, Gallois n'a pas toujours été un pourfendeur de la Communauté européenne de défense (CED).

Comment échapper au dilemme suivant ? « *Ou bien l'on respecte les économies, mais l'on ne dispose que de forces très insuffisantes face aux moyens militaires sans cesse accusés de l'URSS ; ou bien l'on augmente les effectifs et les armements et l'on menace le système économique des pays que l'on voudrait défendre.* » Le problème pourrait être contourné grâce à un recours autonome au nucléaire. Le stock d'explosifs atomiques peut « demeurer faible » car « *Il ne s'agit pas d'anéantir la planète, de mener une guerre d'extermination. Il s'agit seulement d'être capable d'infliger des destructions dont l'ampleur excéderait le bénéfice qui résulterait d'une absorption de l'Europe par la force.* » C'est le fameux rapport du faible au fort que Gallois a souvent évoqué pour alimenter sa thèse. Hiroshima a (dramatiquement) montré la voie : « *Il eût fallu grouper plusieurs centaines de bombardiers lançant des bombes ordinaires pour exercer les ravages qu'un seul appareil atomique infligea à Hiroshima, puis à Nagasaki.* » Seule solution : disposer d'armes à grand pouvoir de destruction afin d'imposer le non-recours à l'épreuve de force. Le bouleversement culturel est là : « *Il ne s'agit pas de préparer la conduite d'une guerre, il faut adopter un nouveau concept militaire ayant pour objet de rendre cette guerre impossible.* » Le recours à la force doit être perçu comme « un non-sens » parce que « stérile ». C'est le principe même de la dissuasion : dissuader par « la menace de représailles excédant de beaucoup les destructions qu'un peuple peut accepter de subir ». Voilà pourquoi, de 1949 à 1959, « le statu quo » a été maintenu en Europe.

Le doute sur la garantie des États-Unis

L'adoption de la dissuasion nucléaire pourrait être la solution au problème de l'équilibre des forces entre l'Eurasie et l'Europe de l'Ouest⁹⁸. La sécurité européenne repose sur la promesse de faire payer d'un tel prix toute agression dirigée contre l'Europe occidentale, qu'il excède le bénéfice que l'agresseur pourrait tirer de son intervention. Mais encore faudrait-il que l'Europe existât ! « *Si l'Europe était faite et si elle disposait en propre de son stock nucléaire comme des moyens de s'en servir, la garantie aéro-nucléaire des États-Unis pourrait ne plus être nécessaire.* » Pour se libérer de cette hypothèque, il faudrait que l'Europe « *cesse d'être une construction technico-économique pour devenir un ensemble politique, une Patrie.* »

Deux hypothèses, selon Gallois, qui semblent irréalistes :

- « décentraliser » le nucléaire et constituer un stock atomique national à l'aide des ressources de tous : mais que faire des neutres ?
- remettre à un État européen-leader le rôle de « *chien de garde nucléaire* » ?

Ces deux hypothèses n'étant pas fructueuses, il ne reste qu'une possibilité (mais que Gallois se garde d'énoncer, alors qu'il sait que c'est le chemin que va emprunter la France) : l'acquisition de l'arme absolue par la France, à l'instar du choix britannique. Car l'auteur de l'article n'est pas sûr de la garantie que

pourrait offrir les États-Unis. Telle est la conviction profonde qu'il essaya de faire partager aux hommes politiques qui ont écouté son expertise.

Le général Gallois met en évidence deux éléments. D'abord, l'idée que le risque était acceptable pour les Américains du temps où ils possédaient seuls un arsenal nucléaire très efficace contre des masses conventionnellement armées. L'URSS a rompu ce déséquilibre favorable à l'Europe. Par conséquent, on peut douter de la garantie « d'automaticité » de l'engagement américain, et donc du bon fonctionnement du « découragement à l'agression » au profit de l'Europe de l'Ouest. Ensuite, les divisions européennes face au choix nucléaire : *« Plus l'Europe est divisée sur les conditions de sa défense, plus elle refuse de partager les soi-disant risques de l'ère thermonucléaire, plus elle freine la politique de résistance à l'expansionnisme soviétique, plus elle poussera le peuple américain à se désengager, le risque couru à couvrir une telle Europe paraissant hors de proportion avec les bénéfices d'un tel engagement. »*

En l'absence de cette garantie nucléaire, que peut faire l'Europe avec ses 30 divisions face à des forces dix fois plus nombreuses ? *« Elle renoncerait évidemment à la lutte, mais n'aurait guère de chances de conserver son indépendance. »* *« Demain, si cette certitude se transforme en doute et, plus tard, si une semblable garantie ne peut plus être accordée, c'est à l'Europe continentale à relayer les Puissances qui se sont portées garantes de sa sécurité. Une fois encore, l'entreprise n'est pas hors de proportion avec les possibilités des nations du continent. L'exemple britannique le prouve. Mais il ne faut pas attendre. »*

La politique de Kennedy confirme ses craintes à l'égard de la fiabilité des Américains. Et notamment l'épilogue de la crise des missiles cubaine (octobre 1962) construit sur l'arrangement secret américano-soviétique qui consiste en un retrait des fusées américaines déployées en Turquie, pays membre de l'OTAN. La conséquence c'est que, dans l'hypothèse d'une invasion soviétique en Turquie, les troupes américaines ne seront pas les premières victimes, ce qui libère le gouvernement américain de l'obligation d'intervenir. Pour Gallois, il s'agit d'une « *volte-face* » qui conforte son intuition séminale et qui justifie la politique du général de Gaulle, lequel avait très bien intégré le caractère « *incertain* » du « *protectorat étranger* ». Lorsque la France sera dotée de la bombe, il développera sa théorie « *du faible au fort* » et du « *pouvoir égalisateur de l'atome* ». Une rupture dans une conception de la puissance basée sur la supériorité des forces, comme il l'expliquera à Arc-et-Senans, rappelant « *l'hostilité quasi générale* » avec laquelle cette politique fut accueillie, y compris par ses partisans originels, comme Mendès France, y compris nos alliés Anglo-Saxons. Le doute sur la garantie d'engagement des États-Unis et l'inexistence d'une Europe politique ne pouvaient que conduire la France à construire elle-même son outil de dissuasion.

DOMINIQUE MONGIN : Merci Robert d'avoir rappelé le rôle fondamental à la fois du général de Gaulle et du général Gallois dans toute cette réflexion.

DÉBAT

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Merci de ces interventions qui sont tout à fait remarquables. Je voudrais simplement, sur ce qu'a dit le professeur Krieger, au sujet de la ratification du TNP, préciser qu'il y a toute une négociation américano-allemande sur une clause européenne ajoutée à la ratification allemande du TNP, qui prévoit la possibilité pour l'Allemagne de participer à une défense nucléaire européenne, dès lors qu'il y aurait une entité européenne politique. C'est un point qui est souvent oublié en France, mais qui n'est pas oublié en Allemagne, et qui est très important juridiquement. Et ça, la négociation, elle a été déclassifiée, on la trouve sur Internet.

Je voudrais également ajouter que de Gaulle n'a jamais été en faveur de la prolifération nucléaire. Il refuse le TNP, mais il se désengage de la coopération avec Israël, et les gaullistes vont toujours s'opposer fermement à l'inclusion des forces françaises, et d'ailleurs britanniques, dans les négociations soviéto-américaines. J'ajoute que Georges Pompidou, qui est le successeur de De Gaulle, va être extrêmement négatif vis-à-vis de Willy Brandt, et sur tout ce qui concerne la dénucléarisation de l'Europe centrale, qu'on a un peu oublié dans les MBFR. L'option 3 des MBFR, c'est la dénucléarisation de l'Europe centrale. Et la France s'y oppose très fermement.

WOLFGANG KRIEGER : Je suis tout à fait d'accord avec vous. L'autre peur des Allemands concernait le nucléaire civil. Ils avaient peur qu'avec le TNP, on risque d'arrêter le développement du nucléaire civil. C'est ce qui est un peu drôle, parce que maintenant, l'Allemagne et l'Autriche sont les seuls pays à avoir totalement arrêté le nucléaire civil. Mais à l'époque, on a pensé différemment. Et surtout, les sociaux-démocrates étaient à 100% pour le nucléaire civil... !

DOMINIQUE MONGIN : Je remercie chaleureusement les intervenants pour leurs interventions tout à fait remarquables et passionnantes. Je vais donc passer maintenant la main à Frédéric Gloriant pour la prochaine table-ronde. C'est aussi un peu une manière de montrer que c'est une nouvelle génération qui prend le relais, une nouvelle génération de chercheurs.

TABLE-RONDE N°6

La question des sources et les nouveaux champs historiographiques

FRÉDÉRIC GLORIANT : Cette table-ronde dédiée à la «question des sources et des nouveaux champs historiographiques» a pour objectif de faire un tour d'horizon des dernières recherches en matière de nucléaire militaire et de faire le point sur la question de l'accès aux sources qui a été abordée lors de la table ronde précédente, par Maurice Vaïsse en particulier. Pour cette table-ronde, nous aurons quatre intervenants que je présenterai successivement.

Le premier intervenant est Manatea Taiarui qui nous a envoyé une vidéo puisqu'il vit en Polynésie française, à Tahiti et qu'il ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui. L'intitulé de sa communication est le suivant : «Au-delà du récit national, écrire une histoire transnationale et internationale des essais nucléaires en Polynésie française». Manatea Taiarui est professeur d'histoire-géographie et doctorant allocataire du ministère des Armées en histoire contemporaine. Il prépare depuis 2022 –c'est donc de la recherche toute récente– une thèse à l'Université de la Polynésie française (UPF) sur l'histoire du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) et sur les essais nucléaires en Polynésie française à travers le prisme de l'histoire globale et transnationale. Il est auditeur jeune de l'IHEDN et fait partie de deux réseaux : le RNS-NG ou Réseau Nucléaire et Stratégie Nouvelle Génération, géré par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et l'Institut français des relations internationales (IFRI) ; et le *Nuclear Proliferation International History Project*, ou NPIHP, faisant partie du Wilson Center, aux États-Unis, spécifiquement dédié à l'histoire nucléaire. Ces deux réseaux font partie d'une série d'initiatives qui ont pour but de relancer l'intérêt pour les questions nucléaires et l'histoire nucléaire en particulier. Le NPIHP, je le souligne, a d'une certaine manière pris le relais depuis le début des années 2010 du NHP qui a été évoqué dans la table-ronde précédente ; l'un de ses co-directeurs est d'ailleurs Leopoldo Nuti, qui avait fait partie du NHP.

MANATEA TAIARUI : Je suis Manatea Taiarui, doctorant allocataire du ministère des Armées en histoire contemporaine. Je vous remercie de m'avoir invité à votre colloque sur la dissuasion nucléaire française depuis de Gaulle pour justement présenter mes recherches doctorales. Mon doctorat se situe entre récit national et récits internationaux et transnationaux. Je vais vous présenter quelques aspects de ma thèse à travers le titre suivant : *Au-delà du récit national, écrire une histoire internationale et transnationale des essais nucléaires en Polynésie française*.

En 1962, le général de Gaulle décide de transférer les sites d'essais du Sahara algérien en Polynésie française. Le CEP, Centre d'expérimentation du Pacifique, s'implante entre 1963 et 1966, et 193 essais nucléaires sont réalisés dans les atolls de Moruroa et Fangataufa, entre 1966 et 1996. La Grande-Bretagne, à travers 21 essais, et les États-Unis avec 106 essais, ont déjà réalisé des expérimentations dans le Pacifique entre 1946 et 1962.

L'installation des polygones de tir en Polynésie française amène à la nucléarisation du territoire. La Polynésie française entre dans ce qu'on appelle le régime de la *nucléarité*. Il s'agit un concept forgé par l'historienne et sociologue américaine Gabrielle Hecht en 2012 dans son livre *Being Nuclear, African and Global Uranium Trade*⁹⁹. Selon elle, la *nucléarité*, comme fait social, est l'exposition et la résilience des populations et des territoires aux faits nucléaires en termes de pratiques, de modes de vie et de pensée, au-delà de l'énergie, de la bombe et de la radioactivité. La radioactivité est au fondement de l'émergence d'une organisation technopolitique et sociale¹⁰⁰. Le Pacifique entre dans l'âge nucléaire, dans le monde nucléaire, par le biais des puissances dotées, c'est-à-dire que l'environnement, l'espace et les acteurs se nucléarisent : travailleurs, élites économiques ou financières, hommes politiques ou d'église, militaires, écrivains, musiciens, activistes, entre autres. Dans ce cadre, on peut constater qu'il y a une dimension assez globale et transnationale du fait nucléaire. C'est-à-dire que les savoirs, les objets, les idées circulent, ainsi que les acteurs.

Les essais nucléaires sont vecteurs d'intenses échanges et circulations du savoir à travers plusieurs échelles. L'histoire globale, mettant en avant l'histoire connectée des sociétés, tend à dépasser les frontières nationales pour s'ouvrir à des questionnements notamment extra-européens¹⁰¹. Les circulations, transferts et connexions liées aux essais nucléaires révèlent aussi une histoire assez transnationale, à travers les contacts, les transferts économiques, technologiques, parfois idéologiques, et leurs influences sur les sociétés émettrices et réceptrices. Le risque radiologique, la technologie et la science nucléaire ont une dimension transnationale. Un public nucléaire, transnational et international, émerge depuis les essais nucléaires américains, mais cette histoire est encore très peu documentée en France¹⁰².

Avec cette dimension transnationale, l'étude des relations internationales est nécessaire. C'est la manière dont les échanges, les coopérations et circulations entre États, diplomates, scientifiques, organisations internationales, entreprises ou acteurs privés s'opèrent à différentes échelles. Le nucléaire militaire est ainsi un phénomène global, mais qui a été étudié que par une poignée de chercheurs dont la majorité se trouve au sein de ce colloque même. Au sein de cette historiographie, le Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) est un objet d'étude peu étudié. Certains historiens ont étudié cette question, notamment Maurice Vaïsse, Sarah Mohamed Gaillard, Dominique Mongin, Renaud Meltz, Alexis Vrignon, Teva Meyer,

entre autres, et ont réussi à livrer une histoire sociale, environnementale, culturelle et militaire du CEP, malgré les difficultés d'accès aux archives¹⁰³.

Par conséquent, ma thèse s'inscrit dans cette dynamique depuis l'ouverture des archives, avec, également, des sources orales et audiovisuelles fournies par les archives françaises. Les documents américains et britanniques sont tout aussi primordiales pour ma thèse. J'ai réalisé un terrain archivistique à Londres et à Washington en juillet 2024 pour diversifier les approches du fait nucléaire et comprendre la position de ces deux puissances. J'examine dans cette intervention le renouveau et les perspectives de recherche sous le prisme de l'histoire transnationale des essais nucléaires, notamment atmosphériques, par-delà le récit national français, à travers quelques exemples étudiés dans le cadre de ma thèse. Par conséquent, la circulation des savoirs et d'expertises est réelle pour construire le CEP et réaliser les essais nucléaires.

La circulation des savoirs pour réaliser le CEP et les tirs atmosphériques

Pour réaliser une *force de frappe* indépendante qui passe inévitablement par des essais nucléaires, la V^e République naissante ne peut fermer la porte à une aide américaine et britannique, malgré le choix solitaire de la bombe. Par exemple, entre 1962 et 1963, des circulations d'expertise transnationale s'opèrent rapidement entre la France, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, pour construire le CEP. C'est ainsi que les techniciens du CEP et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) comparent les sites d'essais américains de l'atoll Johnson, de Christmas, de Bikini et d'Eniwetok, dans les Kiribati et les îles Marshall, et les sites de Moruroa et de Fangataufa¹⁰⁴. Le général Jean Thiry, commandant interarmées des armes spéciales chargé d'implanter le CEP, souhaite, en 1963, davantage de renseignements américains pour régler des problèmes techniques. Les prises de vues aériennes des polygones de tir, accès, profondeur des passes, blockhaus de mesure et de commandes, des installations anglo-américaines de l'atoll de Christmas ne suffisent pas¹⁰⁵. Thiry rédige donc un ordre de recherche et un plan de renseignement d'une trentaine de questions, adressées aux attachés militaires en poste à Washington, pour «*profiter des indiscretions des expérimentateurs*¹⁰⁶». Parallèlement, une circulation de documents s'opère, et militaires et scientifiques rassemblent des études japonaises et américaines sur la radioactivité et la contamination radiobiologique¹⁰⁷.

Lors de la première campagne de tir, le général de Gaulle constate une certaine dépendance technologique aux Américains, et le fait savoir lors de sa visite du site de Moruroa en septembre 1966, pour assister au tir *Bételgeuse*. de Gaulle considère qu'il faut davantage se soustraire aux équipements américains, et développer les technologies de pointes en France¹⁰⁸. En parallèle, les Américains, les Britanniques et les Soviétiques espionnent le CEP : ils envoient avions, navires, et sous-marins, aux abords des atolls nucléarisés,

pour prélever des échantillons et des poussières radioactives afin d'évaluer la crédibilité de la bombe française¹⁰⁹. Cela est un autre aspect des circulations transnationales.

Les Polynésiens et le CEP : une capacité d'action transnationale

Un autre thème de ma thèse concerne la capacité d'action des Polynésiens, à travers la notion d'*agency*, qui vient de l'historiographie anglo-saxonne, notamment canadienne. Les Polynésiens, qu'ils soient responsables politiques, travailleurs du CEP ou habitants, sont capables de se positionner face au CEP. Les responsables politiques, notamment John Teariki, Francis Sanford ou Gaston Flosse, se positionnent pour ou contre le CEP et le font savoir. L'exemple de John Teariki est fondamental pour traiter de l'*agency* polynésienne. John Teariki, qui s'oppose officiellement au CEP à partir de 1963, développe des réseaux politiques, militants et scientifiques à travers la France et les États-Unis¹¹⁰.

Mais l'*agency* polynésienne est aussi incarnée par les travailleurs polynésiens du CEP : entre 10 000 et 15 000 travailleurs sont employés par le CEP, le CEA ou les entreprises associées entre 1963 et 1998 ; leur rôle transnational est manifeste : des circulations et mobilités de ces travailleurs s'opèrent. Certains Polynésiens sont aussi des cadres sur les sites nucléaires, et ils doivent se former, soit au CEA en France, ou, selon certains témoignages, en Arabie Saoudite pour apprendre à manipuler les *derricks* pour les essais souterrains dans les années 1970¹¹¹.

La France et sa diplomatie scientifique : construire une expertise nucléaire transnationale sur l'étude des retombées

L'histoire transnationale des essais nucléaires réside également dans les stratégies politiques de l'État à l'échelle internationale. La diplomatie scientifique opérée par la France se déploie à travers le Pacifique par le biais d'acteurs et d'échanges informels. La France s'attache à construire une expertise nucléaire transnationale sur l'étude des retombées radioactives, afin de se prémunir des contentieux internationaux¹¹². Il y a en effet des oppositions des pays andins et des pays du Pacifique envers les essais français depuis l'implantation du CEP. Des circulations d'acteurs, notamment des techniciens du Service mixte de sécurité radiologique (SMSR), du Service mixte de contrôle biologique (SMCB), et du CEA dans le Pacifique s'opèrent notamment en Amérique du Sud, et des experts étrangers sont invités à visiter le CEP¹¹³. En témoigne quelques exemples d'acteurs visibles dans les archives diplomatiques : Claude Courtil, André Aeberhardt, un médecin militaire de renom, ou Jacques Planet, biologiste au sein du département de protection sanitaire du CEA. De nombreuses circulations d'acteurs et de matériels s'opèrent dans les pays andins et en Océanie¹¹⁴.

Conclusion

Les essais nucléaires ont une dimension résolument transnationale et globale. Les circulations des savoirs, d'expertises et d'acteurs permettent de montrer que la France s'insère dans des dynamiques internationales, par-delà le caractère national de son programme d'essais. Le fait de mettre en exergue ces dynamiques transnationales nous amène à nous questionner sur l'isolement affiché de la France. En contexte de mondialisation et de globalisation, il est impossible que la France soit totalement isolée dans son programme d'essais.

L'histoire des essais nucléaires implique également les Polynésiens. Je m'attache à les intégrer à juste titre dans cette histoire du nucléaire militaire français. Ils s'insèrent dans ces circulations du savoir ; ils s'informent, s'adaptent, acceptent ou contestent. Par conséquent, ils sont des acteurs de leur histoire, loin d'être des victimes subissant le CEP.

Cependant, il reste beaucoup à faire. Il s'agit d'un chantier archivistique et historiographique très complexe, et plusieurs pans de l'histoire doivent être documentés, notamment l'histoire comparée des sites d'essai français, américains et britanniques¹¹⁵. Enfin, la période des essais souterrains n'est que très peu abordée dans l'historiographie à ce jour et gagnerait à être davantage étudiée, signe que l'histoire des essais est encore à écrire.

FRÉDÉRIC GLORIANT : Voilà un très bel exemple de projet récent d'histoire nucléaire qui s'enrichit des méthodes de l'histoire transnationale et globale. L'histoire des essais nucléaires, c'est quelque chose qui a déjà été assez développé côté britannique, côté américain, voire côté russe, et il est tout à fait bienvenu que ce champ spécifique de l'histoire nucléaire se développe également concernant la France et qu'il y ait donc des thèses sur les essais nucléaires français.

Je passe maintenant à la seconde intervenante, Marion Soutet, qui va nous présenter un bilan sur les archives de la dissuasion et sur la politique de déclassification de celles-ci au Service historique de la défense (SHD). Les deux premières interventions sont très complémentaires l'une de l'autre, avec un historien, puis une archiviste paléographe, qui couvrent donc les deux côtés de la barrière, si je puis dire.

Marion Soutet a exercé pendant cinq ans, de 2019 à 2024, au SHD, en tant que conservatrice du patrimoine. Cheffe du département de la collecte et du contrôle scientifique et technique au centre des archives de l'armement et du personnel civil, elle a ensuite rejoint le centre historique du site de Vincennes en tant que responsable des fonds contemporains, chargée de mission auprès de la direction du SHD. C'est dans ces fonctions que vous avez travaillé notamment pour le compte de la commission sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, ainsi qu'en tant que responsable de la commission d'expertise des archives relatives au Centre

d'expérimentation du Pacifique, ce qui nous permet de faire la jonction avec le sujet que Manatea Tiarui vient d'aborder.

MARION SOUTET : Il me revient effectivement à présent d'évoquer la question de l'accès aux sources pour faire cette histoire et j'évoquerai ainsi *les archives de la dissuasion et la politique de déclassification au Service historique de la Défense*, en me centrant sur *le cas du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP)*.

Ces dernières années, l'approche et la gestion de la communicabilité des archives –et leur communication qui lui est liée–, ont été profondément transformées, répondant à de nouvelles impulsions tant politiques que juridiques.

Le régime de communicabilité des archives a connu depuis la Révolution, à la période contemporaine, deux grands jalons : les lois des 3 janvier 1979 et 15 juillet 2008¹¹⁶. Il ne s'agit pas ici de rentrer dans les détails, genèse et application de ces lois, mais d'inscrire notre propos dans le cadre légal et règlementaire contemporain qui régit la communication des archives publiques et, en particulier, celles qui sont relatives à la dissuasion, pour la plupart de ses aspects. Il faut ainsi mettre en évidence deux des nouvelles dispositions majeures de la loi 2008, à savoir, d'une part, que les «*archives publiques*¹¹⁷ sont, sous réserve des dispositions de l'article L. 213-2, communicables de plein droit¹¹⁸», de l'autre, que «*ne peuvent être consultées les archives publiques dont la communication est susceptible d'entraîner la diffusion d'informations permettant de concevoir, fabriquer, utiliser ou localiser des armes nucléaires, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue*¹¹⁹». Les archives relatives à la composante nucléaire répondent donc pour partie aux critères énoncés par cette dernière nouveauté, mais bien souvent également aux autres dispositions de l'article L. 213-2 et notamment au délai de cinquante ans qui empêche toute libre communication des archives portant atteinte notamment «*au secret de la défense nationale, aux intérêts fondamentaux de l'État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'État*¹²⁰ [...]».

L'accès aux sources relatives à la dissuasion, initialement confondu en pratique avec les armes NRBC, et aux archives classifiées de façon générale, a été l'occasion de débats tant dans la sphère politique que dans les milieux des historiens et des archivistes. Ces débats sont anciens et récurrents et il ne s'agit pas ici d'en faire l'historique. Cependant, il faut bien souligner qu'ils ont nourri la réflexion qui a permis l'évolution que nous avons connue ces trois dernières années et qui s'est traduite par un travail important mené par le ministère des Armées sur l'ouverture des archives classifiées non encore librement communicables et sur l'expertise menée sur les archives incommuniquables à perpétuité. À ce titre, étant à la croisée de ces deux chantiers, les archives relatives au Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) couvrant la période 1966-1996, représentent un cas d'école.

J'articulerai mon propos en trois points : montrer l'importance de l'année 2021 en termes de révision des principes de communication, plus que de communicabilité, des archives ; démythifier un passé qui serait une ère noire en termes de transparence ; donner quelques chiffres, témoignages bruts mais concrets de la mise en œuvre d'une volonté politique destinée à faciliter la communication des archives produites par l'administration et relatives au fait nucléaire.

L'été 2021, un tournant pour la communication des fonds d'archives.

Trois événements sont ici à retenir. Bien entendu, ils sont le fruit, comme rapidement évoqué plus haut, de longs débats et de demandes réitérées d'accès aux fonds classifiés et relatifs au fait nucléaire, entendu dans une acception assez large.

Tout d'abord, le 30 juillet 2021 est promulguée la loi relative à la Prévention d'actes de terrorisme et au renseignement (dite loi PATR). L'incidence de son article 25¹²¹ modifiant le Code du patrimoine porte davantage sur les facilités de communication des archives initialement classifiées que sur les archives incommunicables au regard du titre II de l'article L.213-2. En effet, pour ces dernières, seul le terme de «radiologiques» est inséré à la disposition initiale. En revanche, la loi de 2021 permet d'en finir avec une contradiction pointée par un certain nombre d'associations d'historiens, qui avaient saisi le Conseil d'État, lequel leur donna raison dans sa décision du 2 juillet 2021¹²². En effet, en l'état de ses dispositions de 2011, l'instruction générale interministérielle relative à la protection du secret de la défense nationale n°1 300 (IGI 1300) était contraire au Code du patrimoine, puisque les archives classifiées qui avaient atteint l'échéance de leur délai de communicabilité et devenaient donc, au regard du code du patrimoine, librement communicables, devaient malgré tout faire l'objet d'une déclassification formelle, au titre de l'IGI 1 300, car sans cette déclassification formelle, le service d'archives portait atteinte au secret de la défense nationale¹²³. Cette contradiction dans l'application et le respect de la hiérarchie des normes fut ainsi résolue, à la suite de la décision du Conseil d'État, par l'article 25 de la loi PATR qui prévoit une déclassification automatique dès lors que le document est librement communicable¹²⁴, et par une révision de l'IGI 1 300 en août 2021¹²⁵. Cette dernière s'inscrit pleinement et d'emblée dans les suites de la modification du Code du patrimoine : «*Tirant par ailleurs pleinement les conséquences de la récente modification législative du code du patrimoine, elle s'inscrit plus largement dans la volonté gouvernementale de faciliter, partout où cela est possible, le libre accès aux archives publiques*¹²⁶. »

Par ailleurs, en juin 2021, débute l'expérimentation d'une commission de déclassification du ministère des Armées à l'instigation de la ministre Florence Parly. Ayant démontré son bon fonctionnement durant un an, elle fit l'objet d'une instruction ministérielle en date du 27 avril 2022 officia-

lisant sa création¹²⁷. Associant tous les services producteurs du ministère, elle se réunit une fois par mois principalement au Service historique de la défense (SHD)¹²⁸. Y sont présentés les documents classifiés demandés sous dérogation par les chercheurs. Aucune dérogation, et donc aucune déclassification anticipée, n'est envisageable pour les documents incommunicables au regard du titre II. Pour les autres documents, dont l'échéance de communicabilité, souvent à cinquante ou cent ans, n'est pas encore tombée, leur communication ne peut se faire que sous dérogation et ils doivent être au préalable déclassifiés. L'accord ou non d'une dérogation s'apprécie en fonction des motifs de la recherche et du contenu de l'article ou carton d'archives demandé¹²⁹. L'accord ou non d'une déclassification anticipée suit cette approche, car tous les documents d'archives contenus dans ledit article ne concernent pas nécessairement le sujet de la recherche. À cela s'ajoute l'estimation du maintien nécessaire ou non d'informations qui toucheraient encore ou de nouveau les intérêts et la sécurité de l'État. La dérogation étant individuelle et motivée, un document déclassifié dans le cadre d'une recherche reste non seulement toujours soumis aux échéances de communicabilité, mais ne sera pas communiqué si le motif de la demande ne correspond pas à son contenu. En trois ans, les chiffres sont particulièrement éloquents : sur plus de 11 100 documents qui ont été examinés en 4 ans et demi, seuls 639 se sont vu refuser une déclassification.

Ces résultats témoignent de la réussite de cette commission et de l'impliquer de ses acteurs, conservateurs et producteurs d'archives, afin de distinguer ce qui doit nécessairement être protégé de ce qui peut être communiqué et déclassifié par anticipation. Ce travail de réévaluation permet également de rendre plus pertinent le principe de la classification, comme l'y invite l'IGI 1300, dont on a évoqué la révision plus haut – et cela dès son introduction : « *La présente instruction vise à renforcer la rigueur avec laquelle il est fait recours au secret de la défense nationale, selon un principe de stricte nécessité*¹³⁰. »

Enfin, à l'issue de la table ronde du 1^{er} juillet 2021 relative aux essais nucléaires en Polynésie française et du discours du président de la République à Papeete, un groupe de travail a été mis en place afin de n'écarter de toute communication possible sur l'histoire du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) que les seules archives proliférantes, c'est-à-dire celles répondant aux critères du titre II de l'article L. 213-2 du Code du patrimoine.

À la suite de l'établissement de la cartographie des fonds portant sur le fait nucléaire en Polynésie, le groupe de travail composé d'experts du SHD, de la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA/DAM), de la division forces nucléaires de l'État-major des armées (EMA/FN) et du Département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires de la Direction générale de l'armement (DGA/DSCEN) s'est attelé à l'étude, document par document, de chaque carton

d'archives. Précisons que ces trois entités interviennent tant au titre de leur expertise qu'en qualité de services producteurs ou héritiers des archives produites entre 1966 et 1996.

Il est nécessaire de préciser que, dans le respect du principe archivistique de provenance, il n'existe pas de fonds unique réunissant de manière thématique toutes les archives produites sur les essais nucléaires en Polynésie. Les fonds d'archives relatifs au fait nucléaire conservés au SHD reflètent dans leur origine et leur structure l'histoire et l'activité d'un grand nombre de services producteurs impliqués à divers titres dans les essais réalisés en Polynésie. Leur degré de pertinence varie considérablement, depuis les ensembles traitant directement du cœur du sujet jusqu'aux fonds seulement susceptibles d'apporter des compléments d'informations. Des fonds ont été rapidement identifiés comme étant incontournables :

- Direction des centres d'expérimentations nucléaires (DIRCEN), dont le DSCEEN est l'héritier –et organismes rattachés (GR 13 R et GR 2000 Z 804);
- Commandement supérieur des forces armées en Polynésie française (GR 42 S);
- Cabinet du Ministre (certains cartons cotés GR 1 R);
- Marine, archives du CEP, des travaux maritimes, du Groupe aéronaval du Pacifique (ALGROUPA) et de ses bâtiments (MV 3BB4 CEP);
- Armée de l'Air, base d'Hao (AI 10 C).

Véritable travail de dentelle, chaque service a mobilisé un ou plusieurs experts plusieurs jours par semaine pendant près de deux ans et demi. Des commissions, dites «commissions CEP», se réunirent par ailleurs régulièrement pour réexaminer en présence de l'ensemble des experts l'incommunicabilité perpétuelle des archives identifiées et les écarter définitivement. Il s'agissait également, dans le cadre de l'application de l'article 25 de la loi PATR précédemment cité, de déterminer quels étaient les fonds couverts par la prolongation du délai de 50 ans s'appliquant aux documents relatifs à l'organisation, à la mise en œuvre et à la protection des moyens de la dissuasion jusqu'à la perte de leur valeur opérationnelle¹³¹. Dans les faits, même s'ils entrent dans le champ d'application d'une dérogation possible, ces cartons ne pourront être communiqués. Leur communicabilité devra en revanche être réévaluée.

On le voit, l'ensemble de ces démarches entreprises à l'été 2021 marque une volonté de prendre davantage en compte le document et non plus seulement le dossier, dont le niveau reste toujours pertinent d'un point de vue archivistique, mais qui doit être dépassé afin de communiquer tout ce qui peut l'être. Par ailleurs, libre communicabilité devient synonyme de déclassification¹³². Si ce principe tend à faciliter grandement le travail des archivistes, il permet, en outre, une communication plus immédiate et rapide au chercheur des cartons d'archives librement communicables. Ainsi, ce ne sont pas tant les

règles de communicabilité des archives qui ont connu une évolution remarquable que les possibilités et facilités de communication de ces dernières.

Ne pas pour autant faire du passé une ère noire sur la communicabilité des archives, illustration d'une prétendue volonté de fermeture.

L'ensemble des dispositifs –et les volontés institutionnelles, législatives et politiques qui les accompagnent– exposé dans notre première partie pourrait accréditer l'idée que nous sommes passés d'une période de fermeture à une ère d'ouverture.

L'incommunicabilité perpétuelle, qui figure pour la première fois dans la loi de 2008 sur les archives évoquées plus haut, a souvent été considérée comme abusive. Elle n'est pourtant que le reflet de la mise en œuvre des engagements pris par la France, notamment à l'occasion de la signature du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1992. L'objectif, par cette disposition du Code du patrimoine, étant qu'aucun État qui souhaiterait se doter de l'arme, entendue comme l'arme stratégique par excellence, ou pourrait gagner quelques années dans son acquisition, ne le puisse.

C'est à la rigueur son application prudente qui peut être reprochée aux services d'archives. Mais il y a un principe de réalité que les pourfendeurs du titre II ne prennent pas en considération : les archivistes, conservateurs ou non, ne sont pas des spécialistes des conception, fabrication, localisation et utilisation d'armes NRBC ou de toutes autres armes ayant des effets de destruction équivalents et ils n'ont pas vocation à l'être. De même qu'ils ne peuvent être au fait de la fin de l'usage des installations ou de la validité des modes opératoires des services de renseignement¹³³. Ces connaissances sont particulièrement cloisonnées et doivent pouvoir le rester. L'échange régulier avec les services compétents doit permettre de pallier le manque d'expertise sur le fond du service d'archives. En tout état de cause, au moment du versement et du traitement des archives, c'est le principe de précaution qui est tout à fait légitimement appliqué. Sans oublier que ces documents ne représentent qu'une part tout à fait limitée des fonds détenus. Le temps et l'expertise des chargés de fonds se concentrent donc naturellement sur le traitement d'autres séries d'archives « *sans enjeux* » pour les intérêts de l'État que la loi entend protéger, vitaux ou non. Au moment du versement, les archives estampillées NRBC, sont mises assez automatiquement en zones protégées, voire réservées, sans que, jusqu'à l'été 2021, il ait été envisagé une expertise pour pouvoir les en sortir et n'y conserver que les archives répondant strictement aux critères de l'incommunicabilité.

Par ailleurs, en termes de procédure, il n'y a pas de traitement spécifique sur l'application du titre II de l'article L.213-2. En effet, comme pour les délais de communicabilité du titre I, le document dont l'échéance de communicabilité est la plus importante l'emporte sur le reste du dossier dont il est constitutif. Ainsi, quand bien même il n'y eût qu'un document qui eût été du

ressort de l'incommunicabilité perpétuelle, c'est tout le dossier dans lequel était contenu ledit document qui devenait incommunicable, respectant en cela non seulement le code du patrimoine, qui pour chacun des délais indique qu'il s'applique « *à compter de la date du document ou du document le plus récent inclus dans le dossier* », mais aussi le principe archivistique du respect des fonds et celui de l'intégrité qui en découle¹³⁴.

Le respect de ce principe a été un véritable questionnement au moment de la mise en œuvre du groupe de travail sur le CEP : comment extraire des documents incommunicables à perpétuité tout en maintenant du mieux possible l'intégrité du fonds ?

L'idée fut alors de procéder comme il peut être fait pour les archives hors format : garder la cohérence intellectuelle grâce à la cote tout en dissociant physiquement une partie du contenu. Ainsi, l'archive ou les archives extraites du carton ont été constituées en une cote héritière de la cote mère, dite unité rattachée au SHD. Par exemple, les archives extraites du carton GR 13 R 155 à titre définitif sont cotées GR 13 R 155/2¹³⁵. Le lecteur qui prend connaissance de la partie communicable du carton aura en tête de celui-ci un document lui indiquant le nombre de documents retirés en application du titre II de l'article L.213-2 du Code du patrimoine.

Les travaux d'expertise et de mise à l'écart des seuls documents proliférants pour les fonds relatifs au CEP sont apparus comme une forme de défi et d'obligation à revoir la mise en œuvre du principe de respect des fonds sans le renier et sans conduire les services d'archives à une logique documentaire. Les documents extraits ont vocation à ne pas être communiqués. Mais dans le cas contraire, où l'extraction de documents viserait à leur communication, il est important de rappeler le risque d'extrapolation, de mauvaise appréciation, voire de désinformation, associé à cette dissociation des documents de leurs dossiers initiaux, de leur contexte de production et de réception. Le contenu d'une archive et l'exploitation qui peut en être faite n'ont de sens qu'au regard des autres documents qu'elle vient appuyer, étayer ou amender.

Les chiffres de la communicabilité des archives relatives aux essais nucléaires dans le Pacifique.

Le travail effectué par les experts de la commission CEP sur environ deux ans et demi témoigne de l'importance du volume des documents relatifs à ce sujet et de l'implication des services experts en la matière. Ainsi, ce sont 173 639 documents répartis dans 840 cartons qui ont été traités par le SHD. Ces chiffres englobent tant les fonds d'archives cités plus haut qui concernent directement l'histoire du CEP que des fonds venant apporter des éléments complémentaires. Quelques cartons restent à examiner afin d'avoir une vue exhaustive sur la communicabilité de l'ensemble des archives. En termes de communicabilité, il ressort que seulement 194 documents ont été déclarés

incommunicables à perpétuité, soit 0,1 %, sur les 173 639 : 98 412 (398 cartons) sont librement communicables et 74 349 (442 cartons) sous dérogation.

Il est ici nécessaire de rappeler qu'il n'y a pas de dérogation générale concernant les archives relatives aux essais nucléaires en Polynésie. Autrement dit, toute demande d'archives non librement communicables nécessite une demande de dérogation justifiée et, le cas échéant, une déclassification des documents. Lesdits documents seront alors soumis à une évaluation de la validité de leur sensibilité par les services émetteurs siégeant en commission de déclassification¹³⁶. Ainsi, les documents concernant le CEP qui sont émis par un service extérieur au ministère des Armées sont transmis pour appréciation de l'opportunité de déclassification au ministère concerné. À cet égard, il est à noter que les chercheurs venant au SHD ont accès à des documents produits par le ministère des Armées en tant que tel, mais aussi à une quantité importante d'archives produites par des services tels que le CEA ou le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Un tel décompte à la pièce est tout à fait inédit et ne saurait être reproduit de façon systématique. Encore une fois, les services d'archives n'ont pas pour référence le document, que ce soit pour évaluer la masse d'archives dont ils disposent (on parle en métrage linéaire) ou pour leur communication (qui se fait à la cote, correspondant généralement à un carton ou un dossier dans un carton). En revanche, le travail d'expertise sur d'autres sujets, relatifs au nucléaire ou non, a démontré son efficacité et est tout à fait souhaitable.

Par ailleurs, il est aussi bon de s'interroger sur l'intérêt des chercheurs à la suite de l'annonce de la mise en œuvre de ce travail d'expertise. Ainsi, depuis 2021, 20 lecteurs ont consulté les fonds CEP. Si l'on s'intéresse plus spécifiquement aux demandes de dérogation, il y en a eu sept pour 199 articles¹³⁷. Il s'agit majoritairement de chercheurs universitaires, mais aussi quelques documentaristes. Ces chercheurs s'intéressaient déjà au fait nucléaire entendu au sens large avant la mise en place de la commission CEP.

Conclusion

Ces trois dernières années ont constitué un tournant dans la nouvelle place accordée par les services d'archives, à commencer par le SHD, à l'incommunicabilité perpétuelle et aux archives classifiées. Les services révisent progressivement l'appréciation et la mise en œuvre d'une application stricte du titre II pour identifier les documents pleinement et purement concernés par cette incommunicabilité à vie, c'est-à-dire ceux qui revêtent exactement les notions de conception, fabrication, utilisation et localisation d'«armes nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques ou toutes autres armes ayant des effets directs ou indirects de destruction d'un niveau analogue». Ils témoignent d'une volonté d'anticiper les déclassifications lorsque cela était possible, – volonté facilitée par la mise en place des commissions de déclassification dans le cas du SHD. Les

archives du CEP auront été un « terrain d’expérimentation » alliant la double problématique combinant communicabilité et déclassification par anticipation.

Mais l’une des vertus non négligeables, de mon point de vue, de ces deux chantiers concomitants est désormais de faire travailler de concert les producteurs d’archives, leurs experts et les conservateurs amenés à en assurer la bonne communication dans le respect de la loi.

Aux chercheurs de s’emparer désormais du fruit de ce travail permettant l'accès à des archives de services réputés fermés. Le temps du versement des archives, celui du classement, celui de l'expertise, celui des durées de communicabilité pour les archives qui pourront être communiquées un jour et enfin le temps de la recherche elle-même ont pour effet que la concrétisation de ces résultats bruts d'expertise sur les archives elles-mêmes et le témoignage politique d'une volonté d'ouverture seront sans doute à évaluer sur un temps plus long à l'aune des travaux qu'ils permettent déjà.

FRÉDÉRIC GLORIANT : Merci beaucoup pour cette intervention qui fait un point extrêmement précis et utile sur la politique française en matière d'ouverture d'archives du nucléaire. On voit bien qu'*in fine*, l'avancée de l'historiographie du nucléaire dépend étroitement du travail en bonne intelligence de trois types d'acteurs : les producteurs des documents, les archivistes et les historiens. Je vais maintenant brièvement prendre ma casquette d'intervenant au sein de ce panel et m'exprimer en tant qu'historien spécialiste des relations nucléaires franco-britannique et franco-allemande et directeur du Centre Interdisciplinaire sur les Enjeux Stratégiques, le CIENS, fondé il y a une dizaine d'années, à l'ENS-PSL.

Quelques réflexions tirées des dernières avancées de l'histoire nucléaire du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne.

Mon objectif sera d'offrir, sans nulle prétention à l'exhaustivité, un rapide panorama des dernières avancées de l'historiographie du nucléaire militaire dans deux pays voisins de la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, permettant par comparaison de faire un bilan de l'état de la recherche en France. Le constat est simple : des avancées importantes en termes de connaissances du passé nucléaire britannique et ouest-allemand ont été accomplies durant la dernière décennie en ayant comme point de départ l'ouverture de fonds d'archives jusqu'ici inaccessibles.

À deux niveaux, celui de la maturation du champ de l'histoire nucléaire en France et celui de l'ouverture des fonds d'archives relatives à la dissuasion nucléaire, il y a un certain retard français : j'ai bien noté l'expression de Maurice Vaïsse indiquant que la France était *junior partner* au moment du GREFHAN. Je pense qu'en fait c'est toujours le cas en matière d'histoire du nucléaire. Certes, il y a eu cette floraison de travaux que Maurice Vaïsse a évoqués, et Dominique Mongin également, autour du GREFHAN, travaux

pionniers extrêmement importants, avec une décennie 1990 très riche, autour des travaux de Georges-Henri Soutou, de Frédéric Bozo, de Maurice Vaïsse et Dominique Mongin eux-mêmes – j'en oublie, bien sûr. Bien entendu, il n'y a pas rien du tout entre ce moment-là et aujourd'hui, et je citerai parmi les présents aujourd'hui Jenny Raflik-Grenouilleau, Robert Belot, Patrick Boureille, qui ont publié maints articles et ouvrages en lien avec l'histoire nucléaire de la France. Il n'en demeure pas moins que durant la décennie 2000, à l'évidence, la question nucléaire intéressait moins. Une évolution plus encourageante s'est ensuite amorcée, avec une réapparition de thèses d'histoire sur le nucléaire (on pourra citer celles d'Ilaria Parisi ou de Yannick Pincé entre autres), très certainement en lien avec le retour de ces thématiques sur le devant de la scène internationale, durant la décennie 2010.

Mais cela n'a pas empêché l'histoire du nucléaire d'apparaître comme une niche, avec des archives réputées difficilement accessibles. Je pense que c'est en train d'évoluer, et que des bases ont été posées pour un renouveau du champ de l'histoire du nucléaire militaire. C'est en fait aussi un souhait que je formule, pour une consolidation de cette politique ambitieuse de cartographie et d'ouverture des archives de la dissuasion, que Marion Soutet a évoquée à l'instant. Il est crucial de soutenir ce champ de recherche à un moment clé de l'évolution de notre situation stratégique, et je me permettrais d'ajouter que c'est là l'une des missions du CIENS que je dirige à l'ENS¹³⁸.

Pourquoi est-il si important de relancer et de consolider cette recherche sur l'histoire du nucléaire militaire en France ?

Le premier argument, évoqué hier par Yannick Pincé, chercheur associé du CIENS et qui a aussi fait partie du NPIHP, est lié à la qualité de l'information du public sur les questions nucléaires, qui est une exigence centrale dans une démocratie, et qui est l'un des meilleurs moyens de lutter contre les campagnes de désinformation, qui se nourrissent de l'ignorance, et donc de l'évidement du consensus français sur le nucléaire évoqué hier. Il faut nourrir ce consensus par un débat éclairé et fondé sur des faits, et un des meilleurs moyens de le faire, c'est le retour au factuel par l'histoire.

Le deuxième argument tient à ce que les progrès de l'histoire du nucléaire militaire nourrissent aussi une connaissance en interne au sein des ministères et du CEA à propos de l'histoire nucléaire en général, et l'histoire nucléaire française en particulier. Il me paraît ici fondamental de ne pas craindre la dimension critique de l'histoire du nucléaire français. L'exploration en détail, par exemple, d'une prise de décision sur tel ou tel programme d'armement nucléaire, est source d'enseignements très riches, permet d'éviter de reproduire éventuellement certaines erreurs, et l'apport de l'historien extérieur au processus et bénéficiant du recul dans le temps, est une source indispensable de réflexivité, avec un enrichissement des connaissances qui peut être mutuel entre historiens et praticiens des questions nucléaires et stratégiques.

Enfin, et il s'agit là d'un argument plus politique, la politique d'ouverture des archives, constitue clairement aux États-Unis et en Grande-Bretagne, une forme d'extension du *soft power*. On a aujourd'hui une histoire du nucléaire qui s'écrit majoritairement en anglais, ce qui n'est pas un problème en soi, mais ce qui l'est davantage, c'est qu'elle s'écrit en grande partie aussi à partir de sources en anglais, donc britanniques et américaines principalement. Cet état de fait contribue à expliquer qu'un certain point de vue sur l'histoire de la guerre froide domine l'historiographie, où manque encore trop souvent une compréhension fine et approfondie de la politique étrangère de la France et de sa politique nucléaire en particulier. J'ajouterais même que les sources allemandes, et donc le point de vue ouest-allemand, sont parfois mieux représentées que les sources françaises, avec plusieurs ouvrages écrits par des historiens germanophones, dont la thématique implique clairement la politique nucléaire de la France, mais qui sont fondés sur des sources américaines, britanniques et ouest-allemandes, au détriment de sources françaises peu ou pas utilisées¹³⁹.

J'en viens maintenant à l'histoire nucléaire britannique, qui est sans doute aujourd'hui l'une des plus matures. On a au Royaume-Uni une véritable communauté d'historiens du programme nucléaire britannique, sans équivalent ailleurs, avec un nombre impressionnant de spécialistes des V-Bombers, de la composante sous-marine, des différents systèmes d'armes, des essais, ainsi qu'un sous-champ dédié à l'étude de la relation nucléaire anglo-américaine dont le dynamisme ne se dément pas – avec en contrepartie, dans ce tableau général, un certain désintérêt pour le rapport franco-britannique. La «relation spéciale» nucléaire est un objet qui fascine et attire beaucoup les historiens britanniques, même si force est de constater que le versant moins positif de cette «relation spéciale», en termes de limitation de l'autonomie vis-à-vis des pays tiers et de l'Europe en particulier, n'est pas très exploré. Enfin, le délai d'ouverture des archives en Grande-Bretagne est passé de 30 ans à 20 ans depuis 2013 (règle générale), avec des délais certes plus longs pour les sujets impliquant la sécurité nationale et les questions nucléaires, mais qui sont en cohérence avec une politique archivistique britannique ambitieuse et généralement libérale.

Une autre spécificité intéressante de cette historiographie nucléaire britannique est le modèle de l'histoire officielle, qui a été intensément et précocelement pratiqué – dès 1959 – à propos du programme nucléaire britannique¹⁴⁰. L'historien officiel ou l'historienne officielle est désigné(e) par le gouvernement britannique, plus précisément l'Autorité britannique de l'énergie atomique (UKAEA, *United Kingdom Atomic Energy Authority*) dans le cas de Margaret Gowing et de Lorna Arnold (1959-1994), puis par le *Cabinet Office* lui-même, dans le cas de Matthew Jones (à partir de 2008). Ce dernier, éminent et prolifique historien du nucléaire, professeur à la *London School of Economics* (LSE), est en train de publier une somme en trois volumes

sur l'histoire du *deterrent* stratégique britannique, couvrant la période qui s'étend de 1957 jusqu'au début des années 1980¹⁴¹. Ce sont pour l'instant deux volumes conséquents de 600 pages chacun, fruit d'une recherche extrêmement détaillée et truffés de références archivistiques, auxquels s'ajoutera un troisième qui complétera la trilogie.

L'historien officiel bénéficie d'un accès privilégié, quasi exhaustif, à toutes les archives des ministères concernés par le nucléaire, y compris les documents les plus sensibles qui ne sont pas accessibles au reste du public. En contrepartie, l'historien officiel doit soumettre ses travaux aux autorités gouvernementales et obtenir leur accord avant publication. Cette approbation officielle peut donc théoriquement lui être refusée pour des raisons de sécurité ou d'intérêt national, mais ce cas de figure est resté extrêmement rare, d'après le témoignage livré par Lorna Arnold en 2000, la pratique des gouvernements britanniques ayant été très libérale¹⁴². L'ouvrage ainsi produit, avec cet accès privilégié aux sources, devient à son tour une source secondaire pour les autres historiens et favorise plus largement l'information du public. Les ouvrages issus de ce programme d'histoire officielle ont donc largement contribué à nourrir le champ de l'histoire nucléaire britannique, dès les années 1960.

Quels sont à grands traits les apports fondamentaux de la dernière série écrite par Matthew Jones ? Il s'agit tout d'abord d'une exploration approfondie des procédures et apports de la coopération nucléaire anglo-américaine, rétablie à un niveau sans précédent à partir de 1957-1958. Plus intéressant encore, Matthew Jones livre une analyse fouillée des débats internes au gouvernement britannique sur la détermination des critères de crédibilité de la dissuasion britannique : de combien d'armes nucléaires, d'avions, de sous-marins la Grande-Bretagne doit-elle disposer ? Quel niveau de forces pour quels objectifs stratégiques ? Le *deterrent* britannique doit-il se suffire à lui-même ou être conçu comme un complément de l'arsenal américain ? Les méthodologies et impasses de ces discussions cruciales sont analysées avec une précision impressionnante.

De même, les débats internes en matière de ciblage nucléaire sont également mis au jour. On entre ainsi avec cet ouvrage dans le cœur de la posture nucléaire britannique.

Enfin, l'un des fils rouges de la trilogie, qui est un élément nouveau par rapport à ce qui existait déjà dans ce champ très riche, est l'exploration des efforts britanniques pour faire face au progrès de la défense antimissile soviétique. Ces efforts débouchent sur le programme Chevaline, évoqué d'un mot hier par l'ambassadeur d'Aboville. Ce programme hautement confidentiel, proprement britannique, fut lancé durant les années 1970 et visait une amélioration des performances de pénétration des têtes nucléaires de conception et fabrication britanniques équipant les Polaris, de manière à surmonter les systèmes de défense antimissile mis en place autour de Moscou. L'existence

de ce programme extrêmement coûteux ne fut révélé au public qu'en 1980 et suscita une importante controverse en Grande-Bretagne.

J'évoquerai enfin en quelques mots le cas de l'histoire nucléaire de la RFA. S'il y a aujourd'hui dans ce champ moins de chercheurs que dans les années 1990, ils sont de très haut niveau et je voudrais en particulier évoquer Andreas Lutsch, professeur junior à la haute école d'administration de Berlin et auteur d'une thèse sur la politique nucléaire ouest-allemande durant les décennies 1960 et 1970¹⁴³. Andreas Lutsch va publier prochainement un ouvrage collectif qui fait le point sur la période Adenauer, intitulé *The German Nuclear Question. An International History, 1955-1963*. Une des lignes directrices de cet ouvrage sera de répondre à la question de la teneur de la politique nucléaire d'Adenauer et de son ministre de la Défense, Franz-Josef Strauss.

La période étudiée est en effet celle où culminèrent les inquiétudes occidentales et soviétiques à propos des ambitions nucléaires ouest-allemandes. Le choc du Spoutnik en 1957 avait mis en évidence la montée en puissance des capacités nucléaires soviétiques et par conséquent, la transition inéluctable vers une situation de vulnérabilité mutuelle entre Américains et Soviétiques. Ce fut dès lors une époque de doutes quant à la crédibilité de la garantie de sécurité américaine. Adenauer fut l'un des premiers à s'en inquiéter, alors que la RFA se situait en première ligne face aux forces du Pacte de Varsovie. En outre, Khrouchtchev était à l'offensive : en novembre 1958, il déclencha la seconde crise de Berlin en remettant en cause la présence occidentale à Berlin-Ouest, et multiplia rodomontades nucléaires, menaces et ultimatums. Placés dans une situation stratégique extrêmement délicate, les Allemands n'ont-ils pas nourri à l'époque l'ambition de développer une force de frappe nucléaire ouest-allemande indépendante ? La situation extrêmement tendue autour de Berlin aurait pu pousser Adenauer et Strauss dans cette direction-là. C'est aussi pour cette raison qu'on s'inquiétait beaucoup à ce propos, côté américain, côté britannique et soviétique, un peu moins du côté français d'après ce que j'ai pu voir dans les archives.

Il y a eu depuis un débat historiographique intense sur les intentions nucléaires d'Adenauer. Y a-t-il eu une ambition nucléaire ouest-allemande et pour quelles raisons la RFA n'a-t-elle finalement pas développé de programme nucléaire militaire ? Grâce à l'ouverture récente des archives du Conseil fédéral de la Défense ouest-allemand (*Bundesverteidigungsrat*), Andreas Lutsch montre qu'en réalité, à aucun moment il n'y eut chez Adenauer ou Strauss d'ambition ni de décision de développer un armement nucléaire stratégique national. S'il est vrai que Bonn sous Adenauer a cherché à garder ouverte au plan diplomatique l'option d'une bombe nucléaire allemande, le but de l'Allemagne de l'Ouest était de parvenir à un changement pacifique de l'ordre européen et d'aller vers une réunification *sans* force nucléaire nationale. Andreas Lutsch insiste sur le fait que ce renoncement à une ambition nucléaire nationale s'appuyait sur des arguments stratégiques : l'armement nucléaire de

l'Allemagne aurait rendu la situation stratégique de Bonn encore plus délicate, tout mouvement vers la réunification devenant dès lors encore plus difficile, voire impossible.

Je conclurai en revenant au cas français : l'histoire nucléaire française est riche mais reste encore insuffisamment étudiée par les jeunes historiens. Je formule donc le vœu de la voir s'épanouir à la faveur des efforts qui sont faits en matière d'amélioration de l'accessibilité des archives de la dissuasion et j'appelle à une généralisation de ce qui s'est fait à propos de l'histoire du Centre d'expérimentation du Pacifique à l'ensemble des champs de l'histoire nucléaire française, pour permettre l'étude fondée sur archives des questions plus proprement politico-stratégiques, des programmes d'armements eux-mêmes, jusqu'à la politique de non-prolifération, et pourquoi pas, peut-être un jour, l'histoire des débats internes sur les critères de crédibilité, de *stricte suffisance*, ou encore sur la dimension européenne de la dissuasion française. Je crois que c'est un retour à la factualité qui aura pour effet à la fois un apaisement et un enrichissement du débat national sur les questions nucléaires.

On va maintenant encore élargir la focale, à la fois au plan géographique et disciplinaire. Mailys Mangin, maîtresse de conférence en science politique à l'Université de Toulouse, chercheuse associée au CIENS après y avoir été post-doc, également *Research Fellow* à la Harvard Kennedy School, va nous présenter une réflexion sur l'état de la science politique américaine sur les enjeux nucléaires, et la possibilité d'un dialogue avec les sciences sociales en France. Avant de te laisser la parole, Mailys, je tiens à mentionner que la thèse que tu as écrite sur l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son rôle dans la lutte contre la prolifération nucléaire, a reçu trois prix, celui de l'AEGES, le prix des Presses universitaires du Septentrion, et le prix du collège doctoral de l'Université de Lille.

MAÏLYS MANGIN : J'interviens dans cette table-ronde d'historiens avec un regard de politiste. Je vais tenter de retracer les grandes orientations de la science politique nord-américaine et de sa façon d'appréhender la dissuasion nucléaire depuis la fin de la Guerre froide, pour essayer de voir quelles sont les perspectives historiographiques qui s'en dégagent.

Pour tenter cet état des lieux –qui restera très sommaire–, je reviendrais d'abord sur l'évolution des grandes questions qui ont structuré ces recherches, avant d'évoquer les méthodologies qu'elles ont mobilisées de manière privilégiée. Sur cette base, je reviendrai de ce côté de l'Atlantique pour formuler quelques remarques sur les apports, mais aussi peut-être les limites du regard de la science politique nord-américaine sur ces questions.

Une production scientifique étasunienne très liée au débat politique

Même si certains questionnements restent centraux – quels sont les facteurs de stabilité et d'instabilité de la dissuasion nucléaire, à l'échelle régionale ou internationale ? quels sont les effets des innovations technologiques sur les logiques de dilemme de sécurité ? – pour autant, depuis la fin de la Guerre froide, les questions que se sont posées les chercheurs ont beaucoup évolué.

Dans les années 1990, l'effondrement de l'Union soviétique les a conduits à s'interroger sur la pertinence de la dissuasion dans un contexte unipolaire. Les travaux se sont alors concentrés sur deux thèmes : la transition vers des doctrines de dissuasion minimale et le rôle de la dissuasion dans les conflits régionaux. Ici, la crise de Kargil entre l'Inde et le Pakistan en 1999 a permis une première exploration des manifestations post-Guerre froide du paradoxe de stabilité et d'instabilité, c'est-à-dire de la façon dont la stabilité apportée par la dissuasion à un niveau stratégique peut, paradoxalement, favoriser une instabilité accrue à des niveaux inférieurs de conflits¹⁴⁴.

Dans les années 2000, c'est-à-dire post-11 septembre 2001, les recherches explorent en priorité comment les dynamiques de prolifération nucléaire à l'initiative d'acteurs non étatiques (groupes terroristes ou des réseaux criminels), remettent en question les grands cadres traditionnels de la dissuasion, ou en tout cas s'interrogent sur les limites de ces cadres¹⁴⁵.

À partir des années 2010, avec la montée de la puissance en Chine et la résurgence de la Russie, ces travaux académiques se sont penchés sur les dynamiques multipolaires de la dissuasion¹⁴⁶. Ils se sont aussi intéressés aux facteurs de déstabilisation liés aux innovations dans les arsenaux stratégiques, mais aussi aux transformations des usages de la dissuasion au-delà des seuls cadres défensifs. Dans ce contexte, la recherche nord-américaine a montré comment la reconfiguration des équilibres stratégiques donne ici au paradoxe de stabilité-instabilité que j'évoquais des déclinaisons nouvelles : la stabilité globale, mais aussi les logiques d'asymétrie de puissance, tendent à favoriser des actions plus risquées et agressives à des niveaux de conflit plus bas, notamment dans le domaine cyber ou informationnel. De là, le concept américain de *guerre hybride*, dont certaines modalités peuvent être considérées comme un sous-produit de la dissuasion, ou encore le concept américain de *dissuasion intégrée*, qui est une tentative de réponse à ce nouveau contexte.

Ce survol – encore une fois très schématique – de près de quatre décennies de travaux montre, s'il en était besoin, que les énigmes de la science politique américaine sont étroitement liées à «l'époque», à l'état du contexte stratégique, bien sûr, mais aussi à l'état du débat politique, aux luttes pour la définition de la menace, et aux luttes pour définir la manière d'y répondre.

La question méthodologique

Ce rapport instrumental à la recherche académique s'accompagne aussi d'une solide stabilité méthodologique à travers les époques que j'ai rappelées. Si la grande tradition de la théorie des jeux a perdu un peu de son hégémonie dans l'étude de la dissuasion, elle n'en reste pas moins toujours vaillante dans la dynamique d'escalade ou la modélisation des crises. La théorie du choix rationnel reste encore aussi très présente dans ces travaux. À ces modélisations mathématiques s'ajoutent aussi les usages des enquêtes par sondage, qui est une autre voie d'expression pour le positivisme cher à la science politique américaine. C'est une méthode qui est souvent mobilisée, par exemple, pour tester un éventuel «tabou nucléaire» et sa pérennité face à certaines crises. Les chercheurs questionnent des panels, soit d'experts et de dirigeants, soit de citoyens ordinaires, et travaillent aussi par variable de nationalité pour essayer de tester les dynamiques, d'anticiper ou de chercher à se saisir des dynamiques de crise éventuelles¹⁴⁷.

Enfin, la psychologie sociale est également mobilisée dans une continuité revendiquée avec les travaux de Robert Jervis, en particulier pour analyser les dispositions psychiques des dirigeants. Dans ces approches, l'analyse des processus décisionnels demeure structurante, avec une forte propension à élaborer des typologies pour comprendre les dynamiques de crise et anticiper les risques d'usage de l'arme nucléaire. Sur ce point précis, les sciences sociales computationnelles à base d'IA donnent à ces approches une ampleur nouvelle (non sans reproduire certaines de leurs limites)¹⁴⁸.

Quelques observations sur l'avenir de la recherche sur la dissuasion nucléaire.

Ce tour d'horizon trop rapide permet néanmoins de faire déjà quelques observations. Il y a outre-Atlantique un vrai dynamisme de la production académique, une capacité tout à fait remarquable à opérationnaliser la recherche, une forte connexion entre les mondes politiques et académiques, mais du même coup une recherche très instrumentale, plutôt que fondamentale. On est tentés de dire qu'on vit un «*Sputnik moment*», avec un pays – les États-Unis – qui a remis beaucoup de moyens dans la recherche, dans une recherche qui se situe d'abord dans un débat stratégique (en soi tout à fait nécessaire), avec en particulier des nouveaux objets politiques qui élargissent sans cesse le champ de la recherche. Du même coup, cette recherche a tendance à perdre de vue certains des grands questionnements qui sous-tendent la discipline et qui ont été de ce fait moins nourris récemment.

On peut porter sur cette question un regard continental, qui puise dans nos traditions de sciences sociales. Je prendrai un seul exemple avant de conclure. J'évoquais tout à l'heure Robert Jervis, qui est une référence classique de la science politique américaine, qui est abondamment citée, mais qui est assez peu souvent discutée aujourd'hui aux États-Unis. Au cœur de la démarche

de Jervis, il y a cette idée que la dissuasion est un signal qui est envoyé, mais c'est aussi un signal qui doit être reçu, c'est-à-dire perçu. Contre l'idée fausse d'une dissuasion qui procéderait d'une forme d'adéquation entre le message envoyé et la manière dont il est interprété, Jervis a exposé les logiques psycho-sociales des «perceptions inadéquates» (*misperceptions*) à l'origine d'échecs de la dissuasion conventionnelle. Il a ainsi ouvert un programme de recherche particulièrement fécond qui se donnait pour objet l'étude des processus psycho-sociaux, la réception du signalement stratégique, et il laisse inachevé cette tentative d'articulation entre une théorie du signalement et une théorie de la perception. Aujourd'hui aux États-Unis, il y a très peu de travaux qui s'emparent de questionnements sur les logiques sociales de la réception de la menace. On continue beaucoup à faire comme si les États étaient des acteurs rationnels unitaires. Les chercheurs qui se réclament aujourd'hui de l'héritage de Jervis s'intéressent au rôle de la psychologie individuelle des dirigeants dans les dynamiques de coercition et dans l'élaboration des choix stratégiques. Ils laissent en grande partie de côté la dimension «sociale» de la psychologie dans laquelle s'ancraient de plain-pied les travaux de Jervis.

Les exemples sont nombreux d'une divergence entre les études de la dissuasion et les sciences sociales, en raison notamment de la trajectoire de la discipline des Relations Internationales aux États-Unis, qui s'est beaucoup, peut-être un peu trop, autonomisée des sciences sociales. Et de là, une certaine cécité de ces travaux quand il s'agit de nourrir une démarche cumulative sur les grands enjeux de la dissuasion.

En bref, cette recherche est prompte à poser de nouvelles questions, à s'emparer de nouveaux objets liés aux évolutions du contexte stratégique ou aux évolutions technologiques, mais elle marque aujourd'hui le pas devant certaines des grandes questions que nous pose la dissuasion. Par exemple, les travaux abondent sur les armes hypersoniques, mais sont dans le même temps très peu nombreux à chercher à actualiser notre compréhension des logiques sociales à l'œuvre autour de la dissuasion, alors même que ces logiques, qui sont évidemment en partie renouvelées par les nouveaux contextes, sont aussi en partie pérennes et mal connues. Et c'est notamment là qu'il y a, je crois, pour la recherche française, des avenues entières à explorer.

DÉBAT

FRÉDÉRIC GLORIANT : Merci, Maïlys, pour cette ouverture passionnante vers la science politique américaine. Je propose maintenant de poser une question à chaque intervenant et intervenante, avant de donner la parole à la salle.
– Manatea Taiarui, quelle a été votre expérience de l'accès aux archives françaises du nucléaire, et pourriez-vous comparer la situation française avec l'accès aux archives britanniques et américaines sur les mêmes thématiques?

- Marion Soutet, je voudrais revenir sur les archives du CEP, qui apparaissent comme un cas d'école, avec clairement, comme vous l'avez dit, une volonté politique de mettre en œuvre deux principes, en apparence contradictoires, mais en fait totalement logiques et cohérents. D'une part, la facilitation de l'accès aux archives déclassifiées, librement communicables, ou accessibles via dérogation, et d'autre part, l'isolement des quelques très rares documents proliférants, et incommunicables à perpétuité. Cette démarche qui a été entreprise dans le cas de l'histoire du CEP pourrait-elle être transposée à d'autres aspects de la politique nucléaire de la France ? Quelles en seraient les conditions ? Quels seraient les éventuels obstacles ?
- Maïlys, je voudrais te poser une question sur cette discipline très américaine des « relations internationales », dont tu as dit qu'elle s'était autonomisée des sciences sociales, avec un recours massif à des modèles mathématiques, sondages, approches statistiques. Quel rapport y a-t-il entre la science politique du nucléaire aux États-Unis et l'histoire ? Plus largement, quel rapport à l'empiricité ? Quelles sont les méthodes, s'il y a des méthodes empiriques ? Quand tu disais que cette science politique américaine s'emparaît rapidement de nouveaux objets, tu parlais également d'une forme de cécité. Est-ce que ce n'est pas aussi une forme d'an-historicité de la science politique américaine ?

MANATEA TAIARUI : Mon entrée en thèse en 2022 fait suite à la déclassification des archives du CEP en 2021. Je ne peux donc pas comparer l'avant et l'après déclassification. J'ai pu consulter sans difficulté les archives du SHD, de la Courneuve, des archives nationales, du SGDSN, avec une déclassification sur demande des notes et PV des Conseils de défense. Le SHD est transparent, le personnel fait en sorte que mes demandes de consultation soient prioritaires, considérant le fait que je n'habite pas en France continentale. Le Quai d'Orsay est très ouvert. Le CEA/DAM m'a fourni une trentaine de documents inédits par le biais de Dominique Mongin, d'une grande valeur. Et j'ose espérer que le CEA ouvrira encore davantage ses fonds et inventaires. J'ai pu consulter environ 200 cartons du SHD, une centaine de la Courneuve et une cinquantaine des Archives nationales sans dérogation. J'ai rencontré par ailleurs des difficultés d'accès aux documents traitant de la période des essais souterrains et du démantèlement du CEP qui est plus récente, c'est-à-dire 1975-1998. Il faut demander des dérogations en application du Code du patrimoine (délai de 50 ans, soit 1974-2024) et les centres d'archives refusent que je reproduise les documents (photocopie ou photo), ce qui impacte beaucoup ma récolte de sources notamment lorsque je viens de très loin. C'est pour cela que j'ai resserré mon sujet sur l'implantation du CEP et les essais atmosphériques, alors qu'initialement, mon empan chronologique était 1957-1998. La masse d'archives accessibles relative à la période 1962-1975 explique aussi ce resserrement.

En juin-juillet 2024, j'ai consulté les archives des National Archives de Kew et du NARA de Colle Park pour documenter les relations nucléaires entre Français, Britanniques et Américains, les circulations d'expertises ainsi que le regard britannique et américain sur les essais français. Les archives britanniques sont très accessibles, sans difficultés, hormis quelques cartons contenant des documents précisant la composition de la bombe française à travers les prélèvements résultant des opérations d'espionnage et de surveillance. Concernant les archives américaines, bon nombre de cartons relatifs aux essais français sont librement communicables, mais j'ai eu beaucoup plus de mal à comprendre leur fonctionnement et système de classement (rien à voir avec celui des Britanniques), étant habitué à celui de la France depuis mes études de master. Pour autant, un bon nombre de documents traitant des essais français sont retirés des cartons, remplacés par un fantôme indiquant la référence du document retiré. Beaucoup de cartons nécessitent des dérogations, de même que pour des archives des années 1950, notamment de l'*Atomic Energy Commission (AEC)*, ce qui n'est pas le cas en France (sauf pour les essais en Algérie).

Pour faire une comparaison, les archives françaises sont aussi accessibles que les archives britanniques et américaines, mais ces dernières sont classées différemment, ce qui les rend plus difficiles à consulter.

FRÉDÉRIC GLORIANT: Les efforts de déclassification de 2020-2021 ont donc visiblement porté leurs fruits et ont indéniablement constitué un facteur majeur d'avancée des connaissances sur les essais nucléaires français. Je vous passe maintenant la parole, Marion, pour répondre à ma question sur cette expérience de 2021 et son élargissement possible à d'autres aspects de l'histoire du programme nucléaire français.

MARION SOUTET: Je vais prendre rapidement quelques secondes pour rebondir sur ce que Manatea Tairau a dit. En fait, il a même vu plus d'archives de la Direction des applications militaires (DAM) du CEA que celles communiquées par la DAM, puisqu'il y a énormément d'archives de la DAM qui sont constitutives des dossiers qui sont aujourd'hui au SHD et qui font partie des cartons qui ont été finalement ou complètement ouverts, donc sans déclassification, ou qui font partie des cartons qui sont sous dérogation parce qu'effectivement, comme il a été dit, ils sont sur une période plus récente.

Sur la reproduction du modèle CEP aux autres archives nucléaires, il n'y a absolument rien qui l'empêche, sinon le temps et la convocation des mêmes experts au centre historique des archives sur le site de Vincennes et sur les autres sites du SHD, comme les ports qui détiennent aussi des archives relatives au CEP. Mais nous nous trouvons confrontés à la question des ressources humaines, trop faibles, pour que les archives nucléaires constituent une priorité sur le traitement des autres fonds qu'ils détiennent, sans parler

des autres sujets inhérents à des centres d'archives. En soi, il n'y a donc rien qui s'oppose à ce travail sur les autres archives relatives au nucléaire. Mais cela suppose de reproduire le même modèle d'expertise dont on ne peut pas faire l'économie. Mais je pense que le «chantier CEP» a permis d'augurer de fructueuses collaboration, comme je le disais tout à l'heure, entre les services producteurs et experts, et les archivistes et les conservateurs, pour permettre la communication optimale – et à défaut d'être maximale – des archives.

FRÉDÉRIC GLORIANT: Merci beaucoup pour cette réponse. Je fais une incise, puisque j'ai beaucoup axé mes propos sur la comparaison avec la Grande-Bretagne et les États-Unis. Je crois qu'un des points forts de la politique archivistique en France, un de ses principes, c'est le respect de l'intégrité des volumes, et donc la contextualisation de chaque document. Quelque chose qui est sans doute beaucoup moins respecté côté américain, notamment avec la publication des *Foreign Relations of the United States* (FRUS), qui sont extrêmement utiles, mais qui ne vont pas hésiter à caviarder le document. Il s'agit donc d'une publication partielle du document, le document étant parfois déclassifié dans son intégralité des années après sa publication partielle dans les FRUS. Les Américains pratiquent aussi la publication en ligne de beaucoup d'archives, et donc par définition, on ne les voit pas intégrées au volume d'origine.

MARION SOUTET: Pour le Service historique de la défense, il n'y a pas de caviardage des originaux pour communication à des chercheurs. Soit on communique tout le document, soit on refuse la communication. Et il en allait de même pour les dossiers : on n'extrayait pas les dossiers, ou retirions des documents des dossiers, jusqu'à ce qu'on fasse ce travail d'expertise et puis de déclassification à la pièce. Mais dans la mesure du possible et au maximum, tout en comprenant la légitime requête des demandeurs à avoir accès à l'information, on essaye au maximum de respecter l'intégrité des fonds, l'intégrité des dossiers et l'intégrité du document qu'on communique dans sa totalité.

FRÉDÉRIC GLORIANT: Merci Marion de ces très utiles précisions. Maïlys, je te laisse la parole pour revenir sur les méthodes de la discipline américaine des «relations internationales».

MAÏLYS MANGIN: Comme souvent, la manière dont l'histoire et la science politique aux États-Unis s'intéressent au fait nucléaire emprunte des chemins assez distincts. La science politique, parce qu'elle revêt des ambitions de systématisation du réel, voire souvent de prédiction, est friande de modélisations et de typologies élaborées à partir de catégories définies «*a priori*», de méthodologies hypothético-déductives pas toujours soucieuses d'une démarche empirique. Les modélisations de type «théorie des jeux» (qui ont peu ou pas

de fondement empirique) sont toujours un outil privilégié de la science politique américaine. Une autre méthode courante est le recours aux sondages d'opinions à partir de panels importants d'individus aux propriétés variées : dirigeants ou citoyens ordinaires. Ces méthodes tendent à produire une individualisation artificielle des comportements qu'ils prétendent étudier, et à laisser de côté leur dimensions sociale et contextuelle.

Bien sûr, la science politique a aussi souvent recours à l'histoire pour fonder les modélisations proposées, mais ces travaux font souvent des usages singuliers de l'histoire. Il arrive d'ailleurs que les chercheurs en science politique soient rappelés à l'ordre par les historiens pour leur mobilisation parfois rapide des faits, et leur propension à l'illusion rétrospective, c'est-à-dire à tirer des conclusions sur les causes d'une crise à partir des résultats de celle-ci.

Ces différents méthodes sont appliquées à des objets variés – les croyances individuelles dans le tabou nucléaire, les logiques de crises nucléaires ou les trajectoires proliférantes – et tendent souvent à produire des résultats et des modélisations, qui peuvent être très élégantes et raffinées, mais tombent en effet dans une forme d'anhistoricité (même lorsque les travaux en question affichent un ancrage historique comme nous venons de l'évoquer) préjudiciable à la production de connaissance scientifique.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Merci beaucoup déjà pour vos présentations et de réussir à montrer la multiplicité des éléments qu'il faut pour faire de l'histoire aujourd'hui. J'avais une double question dans une approche un peu plus globale et multifactorielle de l'histoire.

Dans un premier temps, c'était de savoir et de se demander quelle place occupent les questions scientifiques, et notamment la place des scientifiques eux-mêmes dans l'histoire de la dissuasion nucléaire, notamment en miroir des personnalités politiques ou militaires qu'on a pu évoquer depuis hier. Sont-ils des acteurs de la dissuasion et existe-t-il une histoire de ces personnages ?

Et dans une approche peut-être plus actuelle, comment est-ce qu'on peut faire une telle histoire aujourd'hui en connaissant la sensibilité des archives scientifiques et techniques qui rendent parfois difficile de s'intéresser aux scientifiques eux-mêmes qui participent à la création de la dissuasion ou à la détection dans tous ces phénomènes-là ?

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Frédéric Gloriant a mentionné le rôle de l'exploitation des archives comme un élément du *soft power*, notamment dans les relations entre partenaires alliés. On a un exemple récent très intéressant, c'est au moment de la réunification, la déclassification anglaise servait en quelque sorte à montrer que Madame Thatcher avait compris que Mitterrand était contre la réunification et le Quai d'Orsay a répondu en déclassifiant des archives présidentielles pour montrer que le président français avait été favorable à la réunification. Donc cet exemple montre qu'en quelque sorte la

circulation des archives internationales est un élément de contournement des restrictions qui peuvent être nationales.

Et la question que je pose aussi à Marion Soutet et qui concerne aussi bien Vincennes que la Courneuve, c'est dans quelle mesure la multiplication des déclassifications britanniques, allemandes et américaines va conduire à une approche beaucoup plus offensive de l'utilisation des archives françaises sur l'histoire nucléaire ?

MARION SOUTET: Chaque pays garde sa souveraineté en matière de communicabilité de ses archives, de gestion du secret de la défense. On a des Accords généraux de sécurité (AGS) que l'on doit respecter, notamment concernant le niveau de protection à accorder aux archives classifiées, mais ces AGS ne disent généralement rien sur les modalités de déclassification et de communicabilité des documents. Pour leur gestion des informations classifiées, les Américains suivent l'*Executive Order 13526*, *grosso modo* notre IGI 1300, qui indique qu'aucune information ne peut rester classifiée indéfiniment. Donc ils n'ont pas de classification perpétuelle liée à une incomunicabilité perpétuelle comme peut l'avoir la France sur les questions de conception, fabrication, utilisation ou localisation d'armes NRBC ou à effet de destruction équivalent. Mais il ne faut pas s'y tromper : les Américains, pour l'avoir vu lors de comités d'archives de l'OTAN, oui, ils ont une durée de base de classification limitée, mais avec des délais toujours reconductibles pour le nucléaire et pour la protection des sources en matière de renseignement par exemple. Donc à partir de là, il ne faut pas non plus faire d'angélisme côté anglo-saxon sur la libéralité qui serait la leur en termes d'ouverture. Ils choisissent ce qu'ils souhaitent ouvrir en matière d'informations sensibles.

De façon plus générale, indépendamment de la question du nucléaire, je crois qu'on a pu mesurer ces dernières années l'*«effet archives»* dans les relations internationales. Alors, avec quel impact ? Cela reste à apprécier. Pour le Rwanda, je crois que ça a été plutôt positif, même s'il n'y a pas eu de déclassification ou de dérogation générale à proprement parler sur ce qu'on pourrait qualifier rapidement d'*«archives Rwanda»*. Il y a une dérogation générale sur les reproductions totales ou partielles d'archives utilisées par la commission présidée par Vincent Duclert, ce qui est somme toute très différent. Mais en tout cas, permettre à une commission d'historiens de travailler sur le sujet sans restriction grâce à leurs habilitations a contribué à apaiser les relations.

FRÉDÉRIC GLORIANT: J'ai l'impression qu'effectivement l'exemple de la fin de la Guerre froide est très frappant en matière d'utilisation de l'ouverture des archives comme *soft power*. Sur les archives américaines, la situation est très contrastée. Il y a une histoire nucléaire qui démarre très tôt aussi, comme en Grande-Bretagne, des travaux qui abordent des sujets aussi sensibles que

le ciblage par exemple, mais effectivement, en matière d'ouverture d'archives, une politique qui peut être variable et un fort pragmatisme en réalité.

Sur la question du rôle des scientifiques dans l'histoire nucléaire qui nous a été posée en premier lieu, c'est un versant important de l'histoire du nucléaire en général. Là encore, j'ai l'impression qu'il y a le même phénomène que je notais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a des travaux français, en particulier ceux de Dominique Mongin sur l'apport des atomiciens français durant la décennie 1930 et au début de l'ère nucléaire. Mais c'est une histoire qui a besoin d'être davantage intégrée au récit plus général qui prévaut au plan international.

Il y a donc tout un travail à faire là-dessus, à mon sens, qui doit s'appuyer aussi sur une politique active d'ouvertures d'archives, avec évidemment, sur des sujets d'une telle sensibilité, des ressources humaines et des moyens importants qui doivent être mobilisées pour aller de l'avant. Et je retiendrai de cet échange que cela ne se fait pas tout seul !

Je vais clore ainsi cette session qui a été très riche. Merci beaucoup à toutes les deux, Marion et Maïlys, ainsi qu'à Manatea, à distance, pour vos contributions et réponses très éclairantes.

2^e Session

Dissuasion et enjeux stratégiques actuels

TABLE-RONDE N°7

Le positionnement de la France dans le nouveau contexte stratégique

PAUL ZAJAC : Bonjour à toutes et tous. Hier, nous nous sommes concentrés sur l'aspect historique de la dissuasion nucléaire française dans ses différentes dimensions, politiques, programmatiques, opérationnelles, doctrinales. Ce matin, nous avons continué ce cheminement scientifique et historique en éclairant les aspects méthodologiques, historiographiques et les questions liées aux archives et aux sources de cette histoire.

Nous allons à présent ouvrir le dernier temps de ce colloque, pour considérer la dissuasion nucléaire française aujourd'hui, tout d'abord avec cette première table-ronde sur le nouveau contexte stratégique dans lequel cette dissuasion nucléaire française s'exerce. Cette après-midi, deux autres tables rondes porteront respectivement sur la fabrication de la dissuasion nucléaire, en particulier avec un industriel, un représentant de la Direction générale de l'armement (DGA) et un représentant de la Direction des applications militaires du CEA pour nous expliquer l'aspect programmatique de la construction de l'outil de dissuasion. Une dernière table ronde abordera l'aspect opérationnel, avec des représentants des différentes forces nucléaires.

Pour commencer cette dernière phase du colloque, nous débutons donc par le contexte stratégique et ses évolutions. Il s'agit d'éclairer la dimension proprement nucléaire, dans ce qui constitue une phase de refonte profonde de l'ordre international – au moins celui issu de la Guerre froide, peut-être de celui issu de 1945. Il est clair, notamment dans la guerre que conduit la Russie contre l'Ukraine, que ces bouleversements-là ont un sous-basement nucléaire qui devient absolument apparent.

C'est quelque chose qui était devenu moins présent pour les opinions publiques, en particulier en Europe et aux États-Unis, depuis la fin de la Guerre froide, puisque, comme on l'a vu hier, il y avait eu tout un mouvement de réduction de la place de la dissuasion nucléaire dans les stratégies de

défense, des efforts de désarmement, en particulier en Europe et également aux États-Unis. Ça n'a pas forcément été la trajectoire qui était suivie ailleurs dans le monde. Aujourd'hui, on voit le fait nucléaire revenir au centre de la compétition entre puissances.

Pour éclairer ce contexte et le rôle propre de la dissuasion nucléaire à ce moment de l'Histoire, puisqu'on vit aussi un moment historique, j'ai avec moi un praticien, diplomate de carrière, Guillaume Ollagnier, directeur des Affaires stratégiques, de sécurité et de désarmement au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Guillaume, tu as été également en poste à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie, comme chef de service au cours des dernières années. Tu as été numéro 2 de notre ambassade à Berlin. Tu as été directeur adjoint du cabinet du ministre des Affaires étrangères. Et donc tu vas nous apporter le regard du diplomate sur ces évolutions stratégiques et ce qu'elles signifient pour un État doté comme la France.

Ensuite, je passerai la parole à Emmanuelle Maitre, chercheuse à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), spécialiste des questions de contrôle des armements et de non-prolifération, pour éclairer notamment la désagrégation ou l'effritement du cadre normatif qui permettait de réguler le fait nucléaire dans les relations internationales, cadre qui a été construit en partie pendant la Guerre froide et en partie également après.

Et enfin, Héloïse Fayet, qui est responsable du programme « Dissuasion et prolifération » à l'Institut français des relations internationales (Ifri). Tu pourras apporter un regard sur ce qu'on a appelé l'émergence de la multipolarité nucléaire, c'est-à-dire des dynamiques de dissuasion à plusieurs bandes, et ce qu'elles signifient pour les Européens en particulier, alors que l'histoire de la sécurité du continent européen avait été très déterminée et enserrée par l'affrontement bipolaire pendant la Guerre froide.

Sans plus attendre, Guillaume, je te propose de commencer.

GUILLAUME OLLAGNIER : Merci beaucoup, Paul. Bonjour à tous et merci beaucoup à la DAM et à la fondation Charles de Gaulle pour leur invitation à intervenir ce matin. Quand on regarde au ministère de l'Europe et des affaires étrangères l'évolution du contexte stratégique dans le domaine nucléaire, nous décelons deux grandes tendances majeures et structurantes, qui nous imposent de réfléchir à nos priorités et à nos actions à cet égard.

La première grande tendance – sur fond d'émergence, de réémergence et de présence beaucoup plus forte du fait nucléaire depuis quelques années – c'est le bouleversement radical du paysage nucléaire mondial auquel nous assistons depuis quelques années. L'élément le plus visible et celui dont on parle le plus, c'est ce que fait la Russie, pas simplement en raison d'actions anciennes. On se rappelle du fameux discours dit « du Manège », lors duquel Vladimir Poutine a annoncé son intention – à des fins de rehaussement du

statut et du prestige de son pays – de lancer le développement d'un certain nombre d'armes nucléaires innovantes. Pas simplement en raison des violations répétées par la Russie de tous les accords auxquels elle avait souscrit dans le passé dans le domaine nucléaire, violation du traité sur les Forces nucléaires intermédiaires (FNI), dératification du Traité d'interdiction complète des essais (TICE), mais surtout en raison de l'utilisation par la Russie – de façon pour nous totalement dévoyée et irresponsable – de l'outil nucléaire comme un outil de coercition dans le cadre de la guerre qu'elle mène en Ukraine, où l'arme nucléaire n'est plus utilisée, dans la rhétorique russe, à des fins de dissuasion et de défense, mais à des fins de coercition sur l'Ukraine et à des fins de découragement vis-à-vis des partenaires de l'Ukraine qui souhaitent l'aider. Ce qui est évidemment, de notre point de vue, totalement inacceptable et hautement irresponsable. Tel est le premier élément, peut-être le plus visible de ce bouleversement du paysage, mais dont il faut mesurer la totalité de la portée, à court et moyen terme.

Le deuxième élément, dont on parle moins, c'est ce que fait la Chine, qui, d'un point de vue qualitatif, surtout quantitatif, est dans une phase d'expansion exponentielle de son arsenal. Je dis «exponentielle» parce que toutes les prévisions sont systématiquement dépassées par les constatations qui peuvent être faites, avec là aussi, probablement, notamment, un objectif de statut et la possibilité, pour la Chine, d'atteindre la parité nucléaire, en termes de nombre de têtes, avec les États-Unis d'Amérique, d'ici 2030, ce qui correspond à une évolution quasiment sans précédent, en tout cas depuis 50 bonnes années, de l'évolution d'un arsenal nucléaire. C'est la conjonction de tous ces éléments qui est un sujet de déstabilisation potentielle, sur fond de manque de transparence et de maintien d'une incohérence entre l'évolution de l'arsenal chinois et le maintien d'une doctrine classique dite de «non-emploi en premier».

Le troisième élément dans cet ensemble, c'est que dans ce contexte, nous savons, et c'est public, qu'il y a d'intenses débats aux États-Unis qui ne pourront qu'être accélérés, y compris dans leur mise en œuvre par la future administration républicaine, autour des conséquences que les États-Unis devraient tirer des deux points précédents, s'agissant de leur propre arsenal. On sait que beaucoup d'options sont sur la table, certaines ont même été écrites dans des rapports, dans des documents officiels, et il n'y a plus trop de tabous, y compris de l'idée d'une augmentation potentielle de l'arsenal américain.

Dernier élément, plus raisonnable, plus discret, même un pays très proche de la France par ailleurs, le Royaume-Uni a, lors d'un gouvernement précédent, annoncé un travail en vue d'une augmentation du nombre de têtes de l'arsenal britannique.

Donc on a un paysage, s'agissant des puissances dotées, qui est en total bouleversement et à un rythme très important.

La deuxième tendance forte que nous décelons et sur laquelle nous travaillons, c'est le constat d'une nouvelle dynamique de prolifération, à l'échelle mondiale. Prolifération nucléaire, évidemment. On a tous en tête les discussions, les inquiétudes, étayées notamment par les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'AIEA, sur l'évolution du programme nucléaire iranien, sujet extrêmement présent et bien identifié. On a également bien en tête où en est la Corée du Nord, avec des essais de missiles balistiques à raison de plusieurs dizaines ces dernières années et six essais nucléaires déjà effectués. Nous avons donc là deux crises de prolifération majeures à des stades très avancés et qui occupent beaucoup le champ médiatique. Mais ce ne sont pas simplement ces deux crises qui sont un sujet de préoccupation.

C'est aussi, c'est mon deuxième point, que la prégnance, la force de ces crises de prolifération et le sentiment qu'elles ne sont pas, pour parler comme un diplomate, totalement sous contrôle, aboutit à la multiplication, en tout cas à une prolifération des débats sur la prolifération. On voit bien que, régionalement, la situation entraînée par l'action de l'Iran, par l'évolution de l'arsenal nord-coréen, suscite publiquement un certain nombre de réflexions notamment au Japon, en Corée du Sud, en Arabie Saoudite et en Turquie, au sujet, si ces deux pays-là devaient être dotés ou officiellement dotés, de la nécessité pour ces autres pays de se poser la question. Il n'y a donc pas simplement la prégnance des crises de prolifération connues et sur lesquelles nous travaillons, il y a aussi une inquiétude sur les effets secondaires de ces crises de prolifération qui nous occupent beaucoup. Tout cela dans un cadre international, c'est mon troisième point, qui a radicalement changé pour au moins une raison. Il n'y a plus d'unité des cinq États membres permanents au Conseil de sécurité des Nations unies autour de la nécessité absolue de tout faire pour éviter des crises de prolifération nucléaire. La Russie, en particulier, a ouvertement affiché le fait que pour elle, le fait que la Corée du Nord soit un État doté n'était plus une question, ce qui est une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité sur la Corée du Nord, évidemment validées par la Russie, membre permanent. Nous savons aussi qu'y compris pour des raisons liées à la guerre en Ukraine, les relations de plus en plus étroites entre la Russie et l'Iran conduisent nécessairement la Russie à changer de posture s'agissant de la crise de prolifération iranienne.

Donc au moment où nous avons des crises de prolifération aigües, avec des crises secondaires possibles, nous avons une atténuation de la capacité, voire une probable incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies de jouer dans ce domaine le rôle majeur qui est le sien. Pour vous donner un exemple très concret, s'il devait y avoir un septième essai nucléaire nord-coréen, nous pourrions être dans une situation d'incapacité du Conseil de sécurité à voter une résolution condamnant et prenant des mesures de rétorsion, condamnant la Corée du Nord pour cet essai. Ce qui est extrêmement inquiétant en matière de prolifération.

Enfin, le dernier élément de cette dynamique de prolifération renouvelée, c'est un affaiblissement du TNP, le traité de non-prolifération, qui est pour nous le pilier de l'architecture mondiale de non-prolifération, dont on sait que le fonctionnement est, pour dire le moins, affaibli pour plusieurs raisons. L'architecture mondiale de lutte contre la prolifération, au moment où les crises de prolifération sont plus aigües que jamais, est plutôt en voie d'affaiblissement. D'ailleurs le fait que dans le cadre du TNP –dans ce qu'on appelle dans notre jargon les «PrepCom» et «RevCon»– on ne parle presque pas de prolifération est en soi un véritable enjeu.

Face à ces deux grandes tendances du paysage, nous tirons trois conclusions pour la France.

D'abord, compte tenu de cette évolution rapide du paysage nucléaire, il est légitime pour un pays comme la France, dotée elle-même de l'arme nucléaire, de travailler constamment sur sa doctrine, sur ses moyens, sur tous les éléments constitutifs de sa dissuasion, pour être certain que nous restons adaptés, dans nos doctrines et nos moyens, au niveau de la menace et au contexte géopolitique plus général.

Le deuxième élément sur lequel nous travaillons, c'est que nous restons convaincus, comme puissance nucléaire dotée et comme pays membre permanent du Conseil de sécurité, que la lutte contre la prolifération est un objectif fondamental. Nous restons donc très actifs, y compris sur le dossier iranien et la crise de prolifération nord-coréenne et plus largement sur l'ensemble de la thématique de la lutte contre la prolifération nucléaire, parce que nous restons convaincus que la prolifération nucléaire serait un risque fondamental pour la stabilité mondiale et pour notre propre sécurité nationale.

Enfin, notre troisième effort dans ce contexte, c'est d'essayer, sans aucune naïveté et avec beaucoup de lucidité, de préserver au maximum tout ce qui peut l'être de l'architecture mondiale de contrôle des armements et de lutte contre la prolifération. Nous faisons tout ce qui est possible pour préserver le traité de non-prolifération nucléaire. Nous faisons tout ce qui est possible pour obtenir la mise en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, etc., parce que nous pensons réellement que, quels que soient les défis aujourd'hui, et le caractère presque insurmontable d'un certain nombre de difficultés à court terme, il serait catastrophique de passer par pertes et profits toute cette architecture, dont on ne peut pas écarter qu'elle puisse à nouveau devenir beaucoup plus efficace qu'elle ne l'est aujourd'hui.

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup Guillaume. Ce qui est très frappant dans ce que tu dis, ce sont les évolutions et aussi les divergences entre les cinq États dotés au titre du traité de non-prolifération nucléaire, où on a l'impression que les règles du jeu sont remises en cause, là où il y avait un minimum de convergence qui permettait de construire de la stabilité stratégique autour du fait nucléaire.

Tu as parlé de dévoiement par la Russie de la logique de la dissuasion dans la guerre d'Ukraine. J'ai été très frappé aussi par ce que tu dis sur l'absence ou la disparition du minimum d'accord sur la non-prolifération. On a rappelé notamment hier que c'était un des rares points sur lesquels justement l'URSS et les États-Unis avaient convergé pour produire le traité de non-prolifération, parce qu'elles avaient vu un intérêt commun à limiter les risques de prolifération. On a donc à la fois des éléments de parallèle avec les débuts de la guerre froide, de compétition sans frein en quelque sorte dans le domaine nucléaire, mais quelque chose aussi qui risque de revenir sur les cadres qui ont permis de stabiliser la compétition nucléaire, de limiter la prolifération et qui ont été construits par la suite. Et donc sur ce sujet, je voudrais passer la parole à Emmanuelle.

EMMANUELLE MAITRE : Bonjour à tous. Beaucoup de choses ont été dites, mais je pense que c'est vraiment important d'insister et de développer un petit peu cette question-là. La France est une puissance nucléaire et cette stratégie intervient dans un cadre avec un certain nombre de régulations et d'accords qui ont été bâties tout au long de la Guerre froide. Ce cadre constitue la notion d'*ordre nucléaire*, qu'on utilise assez volontiers pour décrire toutes les mesures, certaines étant des traités, d'autres étant plutôt des mesures spontanées ou tacites qui ont été adoptées pour réguler le jeu nucléaire. Cette notion peut être contestée : elle a un caractère pour partie artificiel, au sens où il n'y a pas forcément une architecture très construite qui existe. Néanmoins, elle est utile pour comprendre les problématiques qui se posent. Surtout, on observe en effet une forme d'effritement sur un ensemble de sujets qui de ce fait posent des questions pour tous les pays qui ont l'arme nucléaire, et pour tous les pays de manière large –mais particulièrement pour les États dotés, et réclament un changement de prisme dans l'analyse et dans les questions qu'on peut se poser.

Je vais suivre un plan similaire, en essayant cependant de mettre une focale légèrement différente et d'insister sur des points différents. Mais c'est vrai que l'on observe un effondrement du régime de maîtrise des armements, hérité de la Guerre froide, ce qui constitue mon premier point. Le deuxième portera sur la manière dont les normes de comportement peuvent aussi évoluer aujourd'hui, ce que cela signifie, et sur l'environnement plus global.

Concernant la maîtrise des armements, on ne peut que constater un effondrement du cadre normatif qui avait été adopté, avec trois éléments qui contribuent à cela de manière autonome et indépendante.

Le premier, ce sont les tensions géopolitiques qui ont été mentionnées. Certains traités sont des victimes collatérales de cette dégradation des relations, par exemple le traité New Start, ou le TICE –la Russie avait annoncé sa dératification du TICE. Il s'agit de réactions à la crise géopolitique et aux relations entre la Russie et les États-Unis et l'OTAN de manière plus large.

Cette dégradation des relations conduit à l'interruption d'un certain nombre de traités existants, mais empêche également la négociation de nouveaux accords qui seraient potentiellement plus adaptés au contexte actuel.

Le deuxième facteur est le fait qu'aujourd'hui au moins un État – et potentiellement plusieurs – la Russie particulièrement, conteste l'ordre global, pas uniquement au niveau nucléaire, mais l'ensemble des normes. Nous avons aussi connu des violations répétées de divers engagements de maîtrise des armements. C'est quelque chose qui détruit ce qui existait mais qui sape aussi la volonté que pourraient avoir les différents acteurs de continuer à négocier avec la Russie, de continuer à envisager la mise en place de régulations. Le traité FNI est l'exemple d'un traité bilatéral hérité de la Guerre froide sur lequel la Russie a commis des violations qui, potentiellement, étaient justifiées par la volonté de développer des capacités pour répondre au contexte stratégique. On peut donc imaginer un objectif militaire, mais on peut aussi mentionner tout un ensemble d'autres accords, d'autres instruments de régulation qui ont été violés par la Russie, y compris, au niveau multilatéral, le traité d'interdiction des armes chimiques.

Je pense qu'il est important d'insister sur l'aspect non-prolifération, avec le soutien désormais apporté par la Russie à la Corée du Nord. C'est quelque chose assez récent dans la posture russe, qui jusqu'à maintenant insistait sur le fait qu'elle était un membre du P5 sérieux sur ces questions. La Russie a refusé qu'on puisse étendre la validité du panel d'experts des Nations unies sur la mise en œuvre des sanctions à l'égard de la Corée du Nord, précisément sur le programme proliférant. Cela vient clairement contrarier la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité à ce niveau-là.

Le troisième facteur est peut-être plus large et plus global, plus compliqué encore à prendre en compte, puisqu'il n'est pas de nature conjoncturelle et découle du fait qu'on soit sur des équilibres plus complexes au niveau global. Le fait qu'on ait aujourd'hui une multipolarité nucléaire signifie que le modèle de négociation de traités bilatéraux hérités de la Guerre froide a une pertinence différente. Cette évolution est liée à l'augmentation de l'arsenal chinois, mais aussi au fait qu'on soit sur des imbrications, des logiques plus complexes que le schéma bilatéral. Aujourd'hui, même si deux États ayant une forte relation bilatérale, comme l'Inde et le Pakistan, négocient entre eux, ils sont obligés d'intégrer le fait que l'Inde cherche aussi à dissuader la Chine. Or, quand on parle de la Chine, on parle de la dimension indo-pacifique de manière plus large. Il est donc bien plus compliqué de trouver des éléments simples sur lesquels négocier.

Un autre facteur de complication est le recul d'une logique de parité et l'impossibilité de comparer les arsenaux. Les grands traités de la Guerre froide essayaient de déterminer des plafonds similaires sur différentes catégories d'armement, que ce soit les missiles intercontinentaux, les missiles à portée intermédiaire, les sous-marins, etc. Aujourd'hui, les pays – y compris

les États-Unis et la Russie – se sont un petit peu spécialisés sur des types d'arsenaux et d'armements différents, ce qui fait qu'il est plus difficile de trouver des compromis ou des compensations. On peut penser par exemple au fait que la Russie a beaucoup plus d'armes non stratégiques, donc de courte portée, que les États-Unis, ou qu'à l'inverse, aux États-Unis, il y a eu des investissements très forts faits par exemple sur la défense antimissiles. En conséquence, la Russie a de longue date annoncé que n'importe quel nouvel accord de maîtrise des armements devrait prendre en compte la défense antimissiles. Or, c'est évidemment plus compliqué – mais non impossible – de négocier, y compris de manière bilatérale, quand on a différentes choses dans la balance. Telle est la situation avec les grands traités, les grands acronymes hérités de la guerre froide, FNI, START, etc.

Si on regarde maintenant du côté des normes de comportement, qui sont également extrêmement importantes, puisque cette notion d'ordre nucléaire mondial ne se limite pas aux textes acceptés et signés mais repose aussi sur une logique d'essayer de réduire le risque de confrontation nucléaire par une certaine retenue, c'est-à-dire d'éviter de déployer certains systèmes qui pourraient être particulièrement déstabilisateurs, ou d'essayer, dans la manière dont ils soient déployés, d'avoir un certain nombre de retenues, d'éviter certains comportements. Ces normes intègrent également une forme de transparence, ce qui a l'avantage d'éviter des erreurs d'interprétation, mais aussi de limiter les risques de course aux armements, puisqu'on a une vision un peu plus précise de l'arsenal adverse, ainsi qu'une forme de communication pour éviter un certain nombre d'incidents et encore une fois de mauvaises interprétations.

On a une dégradation générale de ces différents éléments, de ces différentes pratiques qui caractérisaient un ordre nucléaire relativement stable, avec le comportement de la Russie pendant la guerre en Ukraine, qui a fait en sorte que cette guerre, bien qu'évidemment menée contre un État non doté de l'arme nucléaire, se déroule sous une espèce d'ombre portée du nucléaire. De façon plus détaillée, il est vrai que le président Poutine – en particulier au niveau personnel – a essayé de faire preuve d'une forme de retenue à un certain nombre d'occasion dans ses discours, en estimant qu'on n'était pas du tout aux portes de l'emploi d'une arme nucléaire. Mais le fait que d'autres de ses lieutenants mentionnent systématiquement ce fait, la modification de la doctrine, la tenue d'exercices qui mettent en œuvre l'utilisation d'armes non stratégiques – tout cela contribue à une inquiétude très forte qui se cumule avec le fait que la Russie et d'autres acteurs battent systématiquement en brèche ces principes de communication, de transparence, de réduction des risques de manière large. Il est assez difficile d'inciter la Russie, la Chine à faire preuve justement de ces différentes mesures de réduction des risques qui pourraient permettre d'avoir une relation plus stable.

J'en viens au troisième point sur l'environnement plus global. Il y a en effet un certain nombre de crises saillantes et de risques plus globaux, dont en prolifération. Le problème principal est la difficulté voire même la quasi-impossibilité de la communauté internationale à réagir de concert pour traiter ces crises, du fait des dissensions au sein du P5. Ce blocage pourrait dépasser le problème russe dans les années qui viennent sous la présidence Trump. On sait que lors de la précédente administration Trump, il y avait un certain mépris d'un ensemble de règles, y compris liées au système nucléaire global. Cela rend plus difficile une alliance de l'ensemble de la communauté internationale derrière un potentiel leadership américain. Dans les années qui viennent, on risque de voir le leadership américain sur ces questions-là manquer. À cela s'ajoute une forme d'hostilité dans le cadre du TNP à un certain nombre de mesures qui peuvent être perçues par un grand nombre d'États, en particulier du Sud, comme une volonté occidentale de contrôler leur accès légitime à certaines technologies.

On sent donc chez certains pays une forme de frilosité vis-à-vis du régime de non-prolifération de manière large. Le traité de non-prolifération, reste largement soutenu, mais ses mesures d'application, que ce soient les mesures de contrôle aux accès aux technologies, différentes mesures d'inspection des technologies, etc., alimentant des réserves anciennes chez un certain nombre d'acteurs. Elles coïncident avec des positionnements idéologiques, économiques et politiques assez anciens, mais qui rendent très difficile dans le cadre multilatéral l'adoption de nouvelles mesures, parfois potentiellement plus contraignantes, qui seraient requises au vu des enjeux d'aujourd'hui, mais qui contrariaient les intérêts stratégiques de ces États.

Troisième point, on a au sein de la communauté internationale une fracture vraiment très forte sur la notion même de risque nucléaire et de stabilité stratégique. Une très grande partie de la communauté internationale, depuis de nombreuses années – mais ce point s'est cristallisé assez récemment – estime que l'arme nucléaire et la dissuasion ne peuvent jamais être un facteur de stabilité et que le risque nucléaire ne peut être résolu qu'avec l'élimination complète des armes nucléaires. Ce sont ces États qui ont négocié et adopté le traité d'interdiction des armes nucléaires en 2017.

Cette fracture fragilise le régime, au sens où c'est très difficile d'avoir un consensus. Les réunions que Guillaume a mentionnées du TNP connaissent des antagonismes très forts et un diagnostic complètement opposé sur l'origine des problèmes actuels à la sécurité globale et la meilleure manière de les résoudre. Certains États, dont la France, vont pointer les comportements et les responsabilités individuelles qu'à la Russie, par exemple sur la crise en Ukraine, alors que d'autres États vont estimer que l'arme nucléaire, de manière générale et absolue, est le problème et qu'il faut son élimination, son abolition immédiate et qu'il n'y a pas vraiment à distinguer les différents comportements des différents États dotés de l'arme nucléaire.

Que peut-on de ce fait en déduire sur la posture française par rapport à cela ? On peut imaginer qu'il va y avoir des questionnements qui vont se poser.

On a beaucoup parlé de l'augmentation des arsenaux globaux. En France, nous avons une doctrine de *stricte suffisance* qui, de longue date, n'a pas cherché à observer les arsenaux adverses potentiels pour calculer ce qu'était la *stricte suffisance*. Mais on peut néanmoins imaginer qu'il y aura peut-être des questionnements qui vont naître, auxquels on devra aussi savoir répondre pour justifier la composition de nos arsenaux.

Le deuxième point, c'est qu'on est dans une phase où l'objectif de la France et de ses partenaires de l'OTAN est avant tout de renforcer la dissuasion. C'est quelque chose qui me semble être assumé et assuré au niveau officiel. Ce renforcement ne doit pas signifier l'abandon de l'objectif de maîtrise des armements, qui reste complémentaire et qui épouse et alimente une logique de sécurité, avec le but de limiter un possible phénomène de course aux armements, d'apporter de la stabilité et de répondre aux intérêts de sécurité légitimes européens.

Le troisième point est de soutenir les normes qui apportent de la sécurité de manière large. On a parlé longuement du TNP, du traité d'interdiction des essais nucléaires, mais aussi d'un ensemble de mesures de transparence, de réduction des risques, de mesures de confiance, par exemple sur la notification de certaines activités, sur la gestion des incidents, sur la transparence sur les arsenaux. Ces mesures peuvent limiter l'érosion dont on a parlé. S'intéresser à la régulation de nouveaux domaines qui ont un impact sur la stabilité stratégique et les questions nucléaires, que ce soit par exemple sur la régulation des armes antisatellites, sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine du nucléaire, etc, constitue un autre levier. On a en France épousé cette logique qu'il pouvait y avoir des comportements responsables à faire valoir. C'est donc quelque chose qui peut être intéressant.

Le dernier point, c'est l'importance de développer une vision globale et de le faire aussi à l'échelle européenne. Je pense qu'on a conscience depuis l'élection de Donald Trump il y a quelques semaines que les choses peuvent aller un petit peu dans toutes les directions, y compris, potentiellement, vers une moins grande prise en compte des intérêts européens dans les négociations ou les interactions que les États-Unis pourront avoir avec leurs compétiteurs stratégiques. Ce sera vraiment essentiel pour un pays comme la France d'avoir une vision avec ses partenaires européens des intérêts à faire valoir et du positionnement plus global à avoir à l'échelle multilatérale pour anticiper un climat potentiellement plus confrontationnel, lié à la politique qui sera menée par les États-Unis dans quelques mois.

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup Emmanuelle d'avoir éclairé la manière dont le retour de logiques de compétition fait éclater les cadres existants. L'exemple le plus frappant que tu as donné est celui du traité sur les forces nucléaires

intermédiaires qui avait été conclu entre les États-Unis et l'URSS dans un cadre strictement bilatéral. On constate aujourd'hui que la question chinoise – parce que la Chine n'a jamais été contrainte par ce traité – rend caduques des approches de ce type.

Il y a donc une multiplication des acteurs, des domaines de compétition et des domaines stratégiques, des capacités, avec de fortes asymétries entre acteurs qui compliquent encore la régulation. Tout ça a été très bien démontré. De manière classique – et tu l'as dit – la dissuasion va de pair, pour jouer pleinement son rôle stabilisant, avec un effort de contrôle des armements et de non-prolifération. Il y a donc vraiment un triptyque pour atteindre un objectif de stabilité stratégique. Tu as ainsi éclairé la manière dont les cadres à la fois de non-prolifération et de maîtrise des armements sont remis en cause aujourd'hui.

Je me tourne donc vers Héloïse pour savoir si le rôle stabilisateur de la dissuasion nucléaire tel qu'il a pu se déployer pendant le premier âge nucléaire de la Guerre froide et même ensuite au-delà, après la Guerre froide, peut être préservé dans un jeu qui se complexifie par le nombre d'acteurs, par le nombre de capacités et la nature des domaines de compétition.

HÉLOÏSE FAYET : Merci beaucoup Paul et merci évidemment au CEA et à la Fondation Charles de Gaulle pour l'invitation et l'organisation de ce colloque. On parlait hier et encore ce matin de l'importance d'avoir un débat public et ouvert sur les questions nucléaires, notamment pour éviter la désinformation et la panique. Je trouve que cet événement y contribue très fortement. Comme cela a été dit, on constate depuis le milieu des années 2010 un très net retour du nucléaire dans les rapports de force qui, d'un côté, peut s'apparenter à la situation de la Guerre froide, mais qui est en réalité assez différent étant donnée justement cette situation de multipolarité dans laquelle on se trouve aujourd'hui avec déjà une nette montée en puissance de la Chine, qui brise le duopole entre l'URSS et les États-Unis qui s'était transformé ensuite en duopole russe-américain. Un couple qui a l'habitude de pratiquer le dialogue dissuasif maintenant depuis les années 1950-1960, dialogue qui se retrouve aujourd'hui perturbé par la guerre en Ukraine et par l'irruption de cet acteur chinois. Le dialogue dissuasif n'est absolument pas similaire et beaucoup moins établi entre les États-Unis, la Chine, la Russie – que ce soit au sein de ce trio ou entre chacun des acteurs – ce qui peut générer des risques et des problèmes en termes de maîtrise des armements.

Cette vision tripolaire, ou en tout cas d'un acteur, les États-Unis, devant dissuader à la fois la Russie et la Chine, est la *compétition des deux pairs*, un concept américain qui a été popularisé depuis le début de cette décennie. On peut même considérer qu'il s'est élargi aujourd'hui avec ce qui est décrit comme un axe de *puissances révisionnistes ou agitatrices (axis of upheaval)* : la Chine, la Russie, l'Iran et la Corée du Nord. Ces quatre pays

sont unis à des degrés différents, n'ont pas du tout les mêmes relations entre eux de subordination, n'ont pas les mêmes compétences sur le plan militaire, stratégique ou politique, mais sont tous unis dans leur volonté de renverser un ordre international en place depuis 1945, puis à la fin de la Guerre froide. Ils sont tous caractérisés soit comme États dotés, la Russie et la Chine, soit comme État possesseur, c'est-à-dire la Corée du Nord, soit comme État nettement proliférant, l'Iran.

On se rend ainsi compte que l'arme nucléaire joue un rôle de ciment entre ces quatre puissances et une question de statut, que ce soit au niveau régional, pour l'Iran, pour la Corée du Nord, ou au niveau plus global, pour la Russie ou pour la Chine. Ce problème de la compétition des deux pairs, qu'on appelle aussi *problème à trois corps*, est à la fois une référence au problème mathématique qui présente qu'on ne peut pas avoir d'équilibre dès qu'on insère un troisième corps dans un système gravitationnel, et à l'excellente série de livres écrits par un auteur chinois de science-fiction que je vous recommande. Ce problème à trois corps ou cette *compétition des deux pairs* est apparu dans le débat stratégique américain à partir de 2021, lorsque les analystes américains se sont rendus compte que leur prévision sur l'arsenal nucléaire chinois était bien inférieure à la réalité. En 2021, le commandant de STRATCOM (*Strategic Command* – les forces nucléaires stratégiques américaines) a reconnu qu'il s'agissait d'un «*strategic breakout*» (percée stratégique) de la part de la Chine. En effet, la Chine, qui disposait d'environ 250 têtes nucléaires en 2021, est aujourd'hui (en 2024) passée à 500 têtes nucléaires, et pourrait posséder 1 000 têtes nucléaires stratégiques en 2030, et 1 500 en 2035. L'inquiétude de la part des États-Unis est que la Chine atteigne une parité nucléaire, pour l'instant numérique. Contrairement à Washington et Moscou, dont l'arsenal est limité par le traité New START, lequel expire en février 2026, à environ 1 500 têtes nucléaires stratégiques déployées, Pékin n'est pas concernée et peut donc librement augmenter son arsenal nucléaire. Si la Chine atteint voire dépasse les 1 500 têtes nucléaires en 2035 et que les États-Unis n'ont pas d'ici là augmenté leur arsenal de têtes nucléaires stratégiques déployées, alors effectivement, potentiellement, la Chine se retrouvera en situation de parité numérique avec les États-Unis. Cette crainte visible par rapport à la puissance chinoise, donc à la puissance en termes de chiffres, peut être un petit peu relativisée par ce qu'on constate aujourd'hui de l'efficacité de la Triade nucléaire chinoise, qui se concentre surtout dans des champs de silos de missiles balistiques intercontinentaux, dans l'Ouest de la Chine, des SNLE –composante océanique qui est pour l'instant un petit peu moins développée, et une composante aéroportée, mais dont le rayon d'action n'est pour l'instant pas très important. Cette Triade, en train d'être modernisée, peut poser aux États-Unis un très net risque à l'horizon 2030, pas tellement selon les analystes américains en termes de guerre nucléaire directe entre la Chine et les États-Unis, mais en termes de limitation de la liberté d'action américaine dans l'Indo-Pacifique.

Cela pose évidemment un problème aux États-Unis. Si jamais la Chine mettait en œuvre ses velléités de reconquête de Taïwan, les États-Unis se sentirraient moins libres d'intervenir, en sachant que la Chine serait capable d'effectuer des frappes directes sur le territoire américain à l'aide de missiles nucléaires intercontinentaux, ou des frappes conventionnelles de moyenne portée sur des groupes aéronavals américains. En parallèle, la perspective d'une attaque américaine de destruction de l'ensemble de l'arsenal nucléaire chinois s'éloigne du fait de l'augmentation de l'arsenal. Cette crainte s'exerce aussi vis-à-vis des pays qui sont protégés par la dissuasion élargie américaine, surtout la Corée du Sud, le Japon et l'Australie, mais aussi potentiellement Taïwan, même si l'engagement américain en termes de dissuasion élargie vis-à-vis de Taïwan est un peu moins clairement exprimé que par rapport aux autres partenaires des États-Unis dans la zone. Cette montée en puissance de la Chine, sur le plan nucléaire, mais aussi évidemment sur le plan conventionnel – parce qu'une éventuelle conquête de Taïwan se ferait avec des forces conventionnelles et toujours l'ombre portée de la dissuasion, sur un schéma peut-être assez similaire à celui de la guerre d'agression menée par la Russie en Ukraine – nourrit la crainte des États-Unis d'une limitation de leur liberté d'action et surtout une perte de crédibilité de la dissuasion élargie américaine vis-à-vis de la Corée du Sud et du Japon. Cette dynamique est renforcée par le retour au pouvoir de Donald Trump, qui s'est montré extrêmement transactionnel dans ses relations avec ses alliés d'Asie de l'Est. Cette perte de crédibilité pourrait mener à un risque accru de prolifération nucléaire, surtout par la Corée du Sud.

Comment les États-Unis s'adaptent-ils à ce problème ? Nombre de travaux sont publiés sur le sujet : il y a eu par exemple une commission bipartisane du Congrès sur la posture nucléaire des États-Unis et un rapport extrêmement intéressant d'un centre de recherche à Lawrence Livermore sur l'adaptation des États-Unis à cette *two-peer competition*. Une des options présentées est l'augmentation du nombre de têtes déployées, en remettant en service une partie des têtes en réserve, afin d'effectuer une pression supplémentaire sur la Chine et de renforcer la dissuasion nucléaire américaine. D'autres options sont déjà en œuvre, notamment le développement du missile de croisière à tête nucléaire tirés depuis un sous-marin (*submarine-launched cruise missile nuclear*) avec une puissance nucléaire réduite par rapport aux armes stratégiques dont la France est dotée. Là aussi, pour montrer à la Chine et potentiellement à la Corée du Nord, voire à la Russie, que les États-Unis sont en mesure de répondre à une agression nucléaire limitée de la part de la Chine, de la Corée du Nord ou de la Russie. C'est un peu différent du principe de *riposte graduée* dont on a parlé hier mais cela rejoint ce débat sur la plus grande flexibilité nécessaire de l'arsenal nucléaire américain selon certains analystes.

Cela a des conséquences pour l'Europe. On parle depuis longtemps du pivot vers l'Asie des forces américaines : c'est quelque chose qui semble se concrétiser aujourd'hui. Si les États-Unis réduisent leurs investissements et déploiements en Europe, sur un plan conventionnel mais aussi potentiellement nucléaire, il faut se rappeler qu'il y a une centaine de bombes à gravité nucléaire américaines qui sont stockées en Europe, pour lesquelles les perspectives de retrait ne sont pas actuellement sur la table. C'est cependant toujours quelque chose à garder en tête. Dans ce cas-là, l'Europe devrait reprendre en main sa défense et sa dissuasion. Cela passerait potentiellement par la France et aussi par la Grande-Bretagne, avec cette perspective dont on a beaucoup parlé hier de *dimension européenne* des intérêts vitaux français. Il conviendrait dans ce cas de renforcer par différents moyens la dissuasion de l'Europe afin que la Russie ne soit pas, par exemple, tentée par une agression opportuniste sur l'Europe si elle constatait qu'en parallèle, les États-Unis, le défenseur de l'Europe, est occupé en Indo-Pacifique. Telle est la crainte qui revient, d'un risque d'agression opportuniste plus ou moins coordonnée entre la Russie et la Chine sur ces deux théâtres, voire aussi sur le théâtre européen ou moyen-oriental via l'Iran. Il y aurait donc une nécessité de renforcer la dissuasion en Europe par la France et par la Grande-Bretagne.

DÉBAT

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup Héloïse. Tu as attiré l'attention sur la dynamique sino-américaine qui devient structurante pour l'ensemble de l'ordre international et y compris dans sa dimension nucléaire. Je voudrais revenir sur l'Europe et singulièrement sur la guerre en Ukraine pour vous demander à tous les trois d'élaborer un peu plus sur la dimension proprement nucléaire de ce conflit :

- Comment doit-on comprendre le signalement nucléaire russe ?
- Quelle est la portée de cette guerre en termes de risque pour les normes de comportement et de non-prolifération ?
- Quel est le type de précédent qui peut émerger de la guerre en Ukraine s'agissant de la pratique de la dissuasion nucléaire ou de son dévoiement, comme tu disais Guillaume ?

Je suis assez convaincu pour ma part que l'Ukraine est effectivement le chaudron dans lequel est en train de s'élaborer le nouvel équilibre ou les nouveaux déséquilibres en matière nucléaire. Je pense donc que ça vaut la peine d'approfondir un petit peu ce point.

GUILLAUME OLLAGNIER : Encore une fois, ce dont il s'agit c'est de ce qu'on appelle une *sanctuarisation agressive*. C'est-à-dire pas un pays qui dit « *Ne réagissez pas à ce que je fais, je suis doté de la capacité de vous infliger*

de tels dommages que votre réaction n'aurait pas de sens ». On est dans la situation d'un pays qui agresse un voisin par une guerre conventionnelle, alors qu'il y a déjà vis-à-vis de ce pays agressé, l'Ukraine, une asymétrie de puissance conventionnelle et évidemment nucléaire énorme, et qui en plus, par une rhétorique systématique, répétée et grandissante, dit aux partenaires de l'Ukraine : « *N'aidez pas l'Ukraine, sans quoi vous seriez dans mon esprit co-belligérant, or j'ai une arme nucléaire et je n'hésiterai pas à m'en servir* ». Telle est la description simplifiée de la situation.

C'est d'autant plus inacceptable que c'est répété, systématique et croissant, les tout derniers développements de cette logique de rhétorique nucléaire agressive étant d'une part l'annonce puis la formalisation d'un changement de la doctrine nucléaire russe, ce qui est très largement fait dans une logique d'intimidation. Une guerre n'est jamais le meilleur moment pour adapter une doctrine nucléaire à froid. Le faire maintenant n'est pas donc insignifiant, surtout quand le nouveau décret russe sort quelques jours après l'annonce par l'administration américaine actuelle de l'autorisation donnée aux Ukrainiens d'utiliser les HIMARS en territoire russe, et le tir (le 21 novembre 2024) du fameux missile Oreshnik qui n'a aucun sens sur le plan militaire et conventionnel. S'agissant d'un missile dont la conception est destinée à porter une arme nucléaire, le fait de tirer ce genre de missile est évidemment un nouveau geste d'intimidation.

Dans ce contexte-là, ce que cela signifie pour nous, c'est que nous devons constamment, avec nos partenaires et nos alliés, travailler à éviter deux écueils.

Le premier écueil, c'est d'être intimidés. Si nous donnons le sentiment d'être intimidés par cette rhétorique nucléaire, c'est une catastrophe. C'est une catastrophe pour l'Ukraine, ça veut dire qu'on renonce à la soutenir dans cette guerre légitime pour la préservation de sa souveraineté, de son indépendance, etc. C'est catastrophique à l'échelle mondiale, parce que si nous donnons le sentiment qu'un pays nucléaire peut sans conséquence et avec efficacité menacer n'importe quel pays de venir au secours d'un pays qui serait agressé, inutile de dire qu'en termes de prolifération, si on veut donner le sentiment que l'alpha et l'oméga de la géopolitique est de se doter d'une arme nucléaire, non pas pour simplement se défendre, mais en plus pour pouvoir agir de façon totalement illégale et sans aucune conséquence, alors il n'y a pas mieux. Ce qui se joue là, ça n'est pas simplement le sort de l'Ukraine, c'est aussi sur le volet nucléaire, la pérennité d'une forme de stabilité du paysage nucléaire. Nous devons faire la démonstration, nous la faisons, du reste, que cette intimidation ne peut pas fonctionner.

Le deuxième écueil, à l'autre bout du spectre, si je puis dire, consisterait à considérer que tout ceci est nul et non avenu, et à prendre à la légère ce genre de choses. Ne pas se laisser intimider ne signifie pas prendre les choses à la légère et estimer que la réitération de menaces non suivie d'effets, heureuse-

ment, doit être considérée comme quantité négligeable. Il faut au contraire le prendre très au sérieux, parce que c'est très sérieux et qu'on ne peut pas sur ce genre de choses jouer à pile ou face, et juste partir du principe que comme les premières menaces n'ont mené à rien, on peut continuer comme si de rien n'était, et que c'est bien la preuve que tout ça n'est pas crédible.

Il faut donc naviguer entre ces deux écueils –heureusement, l'espace entre les deux est très large. Je pense que c'est ce que nous avons collectivement parfaitement réussi à faire depuis le début du conflit. Pas d'intimidation. Nous avons de fait soutenu l'Ukraine. Nous continuons à le faire, et nous le faisons d'une certaine façon qualitativement, quantitativement, de façon croissante, tout en étant extrêmement précautionneux sur la façon dont nous le faisons, pour ne pas donner l'impression que nous prenons pour insignifiante l'expression par la Russie d'un certain nombre de menaces.

Concrètement, techniquement, comment travaille-t-on dans ce cadre ? Je pense qu'encore une fois, il y a deux éléments. La première, c'est d'ausculter, avec un regard quasiment d'entomologiste ou de médecin légiste, l'expression de ces menaces. On a tendance, dans le débat public et non-public, à considérer que le moindre tweet vaut menaces, alerte sur un emploi prévisible, changement de doctrine. La réalité, c'est que ça fait maintenant 70 ans, 80 ans, qu'on est dans un dialogue dissuasif avec la Russie. Ils nous connaissent, nous les connaissons. Un tweet, ça n'est pas une doctrine nucléaire. Un quidam, qui se croit autorisé à faire des déclarations virulentes, ça n'est pas exactement la même chose que quand c'est le président de la Russie qui parle. L'annonce par le président russe devant des télés convoquées pour l'occasion qu'il y aura une nouvelle doctrine, ce n'est pas la même chose que la nouvelle doctrine elle-même. Et la nouvelle doctrine elle-même, il y a le message consistant à avoir une nouvelle doctrine, puis après il y a l'étude détaillée de ce qu'elle est, de ce qu'elle n'est pas, etc. Il y a donc un premier travail très nécessaire, très discret, d'analyse très fine, notamment de la rhétorique, mais aussi de nombreux autres éléments, de façon à avoir une appréciation fine, sérieuse, froide, de la menace réelle et de la situation réelle.

La deuxième étape, ensuite, fondée sur ces analyses, est de travailler, encore une fois, à titre national. C'est la responsabilité directe du chef de l'État, et avec tous nos alliés, dans un cadre OTAN, dans divers cadres. Compte tenu de cette analyse, que peut-on faire ? Que doit-on se restreindre de faire ? Et ce que l'on fait, dans quelles conditions le fait-on ? De façon à ce qu'on reste dans une logique qui est la nôtre, non pas d'éviter absolument toute escalade, tout conflit appelle une escalade inévitable, mais à garder une parfaite maîtrise de la gestion de l'escalade, de façon à éviter des décisions fâcheuses.

C'est tout ce travail que nous avons fait très efficacement, collectivement, depuis le début du conflit. Encore une fois, vous avez bien en tête l'évolution de ce conflit et de la nature du soutien militaire apporté par un certain nombre de pays, dont la France.

PAUL ZAJAC : Merci, Guillaume, d'avoir apporté de la clarté et de la finesse en même temps sur le sens de la dynamique nucléaire avec la Russie en Ukraine.

Emmanuelle, sur ce sujet ukrainien, notamment sur les risques que cette guerre pose en termes de prolifération.

EMMANUELLE MAITRE : On a en effet mentionné l'importance, y compris pour la sécurité de la France, du régime de non-prolifération. Le principe de non-prolifération, c'est qu'une grande majorité des États accepte de ne pas développer d'armes nucléaires, parce qu'ils estiment que leur sécurité peut être garantie autrement. L'Ukraine était un pays qui était quasiment un cas d'école dans ce domaine-là, puisque quand elle faisait partie de l'Union soviétique, il y avait des armes soviétiques qui étaient déployées sur son territoire. À l'indépendance, l'Ukraine a «négocié» le retrait de ses armes sur le territoire russe en échange de garanties spécifiques de sécurité, contenues dans le mémorandum de Budapest, qui vont au-delà des garanties qui sont accordées aux autres membres du TNP qui renoncent aux armes nucléaires.

Le fait que la Russie viole ses engagements et attaque l'Ukraine, contrairement à ce qu'elle s'était promise de faire, est un coup porté à ce principe de non-prolifération, dans la mesure où ça semble dire qu'on n'est pas en capacité d'assurer la sécurité d'un État par le droit international et par ces principes de non-prolifération. Cela entretient – à tort ou à raison – un certain argument qu'on peut entendre depuis plusieurs décennies, avec l'exemple par exemple de l'invasion de l'Irak ou de l'effondrement du régime libyen, cette idée que les États qui n'ont pas d'armes nucléaires sont vulnérables, et qu'à l'inverse, des États qui en ont, comme la Corée du Nord, n'ont jamais été attaqués.

Quel que soit le bien fondé de mélanger et de comparer ces différents exemples, cela soutient une rhétorique qui peut alimenter les dynamiques proliférantes dans un certain nombre d'États : sont ainsi apparues en Iran des remarques ou des analyses de l'état de la sécurité internationale, en disant que c'était en effet peut-être un peu naïf de s'en remettre aux Nations Unies, au P5, etc., pour sa sécurité sans programme national.

HÉLOÏSE FAYET : Je voudrais juste souligner effectivement ce qui me semble le plus frappant dans le cadre de la guerre en Ukraine et de sa dimension nucléaire : la désinhibition totale autour du discours sur le nucléaire et potentiellement l'usage de la force, conventionnelle ou éventuellement nucléaire. Je pense notamment à ces déclarations de l'entourage du président russe ou de journalistes qui montrent des cartes à la télévision affirmant

que Paris peut être atteinte par un missile nucléaire en six minutes : l'objectif est notamment de créer un contraste vis-à-vis de Vladimir Poutine qui, en parallèle, apparaît beaucoup plus raisonnable. Et un discours aussi plus ouvert en France sur les questions nucléaires, mais ce qui nécessite une éducation des médias et du grand public sur les questions nucléaires : un tweet d'un homme politique russe sur l'arsenal atomique de Moscou n'a pas besoin qu'on y consacre une tranche horaire entière sur une chaîne d'information en continu ou un bandeau. Cela participe au contraire de cette volonté russe de nous intimider, en sachant que l'objectif est beaucoup plus d'influencer les opinions publiques occidentales –en espérant qu'ensuite il y ait des manifestations contre le soutien à l'Ukraine– que les dirigeants, ces derniers étant familiers de cette grammaire stratégique et nucléaire, et donc, pour la plupart, bien moins sensibles à ces menaces nucléaires russes. Une sorte de désinhibition donc autour du discours nucléaire et des vieux débats qui ressurgissent sur la contre-force, l'anti-cités et cet équilibre stratégique entre frappe dans la profondeur, défense antimissile et dissuasion. En ce sens, le tir du missile Oreshnik nous rappelle un peu les grandes heures glorieuses de la crise des euromissiles et la nécessité de revoir les débats de la Guerre froide afin d'en tirer les leçons pour aujourd'hui.

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup. Je voudrais maintenant ouvrir les questions à la salle. Je vois plusieurs mains levées.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Merci pour vos analyses. J'aimerais revenir sur la Corée du Nord que vous avez tous évoquée. Ça fait maintenant plus d'un an que beaucoup de commentateurs évoquent un possible nouvel essai nucléaire. Aujourd'hui alors que cette Corée du Nord se rapproche justement de la Russie et que – certes Donald Trump a évoqué pendant la campagne le fait qu'il s'entend très bien avec Kim Jong-un et qu'il ne ferma pas la porte à une nouvelle rencontre et donc à de nouvelles négociations – dans ce cadre, quel levier voyez-vous face à un certain effritement de ce cadre multilatéral ? Quel levier percevez-vous pour limiter cette crise de prolifération qui pourrait s'étendre à l'Extrême-Orient d'une façon un peu plus globale ?

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Merci pour votre intervention. J'aurais une question par rapport à ce franchissement progressif des « lignes rouges » qu'on se fixait à partir de 2022. On voit que, de plus en plus, les Européens et les Occidentaux s'autorisent des choses qu'ils ne s'autorisaient pas avant, notamment avec les Américains qui autorisent l'utilisation des HIMARS, l'utilisation de chars allemands sur le territoire russe à Koursk – on n'avait pas vu ça depuis 1943. On a donc l'impression qu'on se dirige peut-être vers quelque chose qu'on n'avait pas vu de toute la Guerre froide, en 50 ans de guerre froide, avec des débats qui s'ouvrent sur l'engagement de forces convention-

nelles entre deux puissances nucléaires. Est-ce une tendance qui se dégage ? Est-ce envisageable ou s'agit-il toujours d'une ligne rouge infranchissable ? Merci.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Je vous remercie pour la qualité de votre débat et j'aurais juste une question extrêmement brève.

J'ai eu l'occasion ces dernières années de pouvoir m'entretenir avec d'importants chefs militaires et très régulièrement de leur poser la même question depuis le début de la guerre en Ukraine, fin 2022, fin 2023, à savoir si le fait de pouvoir résoudre cette crise pouvait avoir une incidence sur la résolution de manière indirecte de la tension sur d'autres fronts. En 2022-2023, la réponse était « *On peut espérer, oui* ». Maintenant, cette question s'adresse donc aux diplomates de cette table ronde. En 2024, bien avant l'élection de Donald Trump – qui à mon avis doit aggraver leur vision des choses – la réponse était devenue « non ». Les métastases du cancer nés en Ukraine vont se développer et il faudra aller résoudre les unes derrière les autres de manière plus ou moins violente. Je désirais savoir si vous partagiez ce pessimisme.

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup. Je vais me tourner d'abord vers Emmanuelne et Héloïse, notamment sur la Corée du Nord. Sur l'Ukraine, je crois qu'il y avait des questions qui étaient adressées un peu plus directement à Guillaume.

EMMANUELLE MAITRE : Sur la question de ce qu'on peut faire sur la Corée du Nord, j'aurais deux remarques.

Toutes nos actions – ce « nous » collectif comprenant l'UE, les alliés et partenaires, les États-Unis, etc. – sont limitées et fragilisées par le fait qu'il n'y a plus de cohésion au niveau du Conseil de sécurité et que les sanctions sont ainsi systématiquement contournées par certains pays. Elles gardent deux types d'utilités différentes qui, néanmoins, restent importantes.

Sur les analyses qui ont été faites des missiles et des composants de missiles trouvés en Ukraine, les missiles nord-coréens KN-23 en particulier, les pièces qui ont pu être analysées ont permis de constater qu'il y avait des centaines de pièces d'origine occidentale, notamment américaine, qui avaient été importées par les Nord-Coréens pour fabriquer leur système. Il y avait très peu de composants chinois, assez paradoxalement, alors que c'est sans doute plus facile à obtenir. Ça montre que le contrôle des exportations et la sensibilisation de tous les acteurs industriels sur le fait qu'ils produisent des pièces à double usage qui peuvent avoir une utilité sur ce type de système joue un rôle. Si on arrive à être plus efficaces à ce niveau-là, on ne peut alors pas empêcher le programme, balistique ou nucléaire nord-coréen, ni lui mettre un terme, mais le compliquer, le ralentir, obliger à trouver d'autres fournisseurs, etc., ce qui vaut à mon avis quand même la peine d'être tenté. Il s'agit d'un

objectif modeste, mais qui a quand même une utilité : tout ce qui permet de ralentir et d'éviter la sophistication des systèmes a quand même un intérêt.

La deuxième remarque est de continuer à faire de la Corée du Nord un exemple ou un contre-exemple du «prix» à payer quand on sort du TNP, et qu'on le fait de manière contraire à ses obligations internationales et en violant une série d'engagements. Si on ne fait plus ça, il sera difficile d'avoir une crédibilité dans notre posture diplomatique de manière large.

HÉLOÏSE FAYET : Pour compléter et étendre un peu à d'autres théâtres, ce contrôle des biens à double usage est extrêmement important aussi, par exemple, au Moyen-Orient. On s'y rend compte que les missiles utilisés par les Houthis pour tirer sur des bâtiments de surface en mer Rouge et sur Israël utilisent aussi beaucoup de composants européens, un peu de composants chinois, nord-coréens, iraniens. Ils sont extrêmement bons pour récupérer des composants un peu partout et faire leur propre version de certains missiles iraniens, voire de missiles russes. Il est aussi important de montrer qu'en effet, l'exemple nord-coréen ne doit pas être motivant pour une puissance proliférante. C'est encore cela qui peut dissuader, par exemple, aujourd'hui l'Iran de franchir le seuil nucléaire. Je pense qu'aucun État n'a envie d'être une nouvelle Corée du Nord.

Cela montre aussi l'interconnexion des théâtres. On n'aurait pu imaginer, il y a quelques mois, que des militaires nord-coréens allaient être déployés par la Russie en Ukraine. Idem, il y a aussi des informations selon lesquelles il pourrait y avoir des combattants Houthis mobilisés en Ukraine par la Russie. Cette interconnexion est majeure. De ce fait, la question se pose : doit-on effectivement traiter les théâtres séparément ? Ou doit-on considérer cet axe des puissances révisionnistes comme un tout, en sachant que la posture européenne n'est pas du tout unifiée sur le sujet, notamment sur la politique par rapport à la Chine ?

PAUL ZAJAC : Sur la question relative à une «ligne rouge», je ne crois pas qu'à un moment il y ait eu une ligne rouge qui ait été tracée et articulée avec une menace nucléaire explicite.

C'est justement un effort d'intimidation plus diffus, un effort pour faire jouer à l'arme nucléaire un rôle qu'il est difficile de lui faire jouer, qui est d'étendre l'ombre portée de l'arme nucléaire pour soutenir une agression. On a vraiment à nouveau cette logique de dévoiement : telle est la difficulté.

GUILLAUME OLLAGNIER : Merci. Peut-être un dernier point sur la question relative à l'Ukraine. À défaut d'être pessimiste, le réalisme conduit à considérer deux choses, deux éléments.

Le premier c'est une accélération ou une affirmation de l'internationalisation du conflit, du fait du déploiement avéré de troupes nord-coréennes. La Russie parle beaucoup d'escalade et accuse beaucoup les pays de l'OTAN, pour faire simple, de co-belligérance. Le fait est attesté que les seules troupes n'appartenant ni à l'Ukraine ni à la Russie qui sont sur le terrain sont nord-coréennes et elles combattent aux côtés de la Russie. C'est un fait. De fait, il y a donc une internationalisation rampante du conflit et ça a été clairement perçu par un certain nombre de pays dans le monde.

Le deuxième élément : on voit bien à quel point désormais toute la politique de la Russie est déterminée en fonction des intérêts de court terme de la Russie dans le conflit en Ukraine. Et à quel point ça revient pour la Russie, à ce stade, à parfois revenir ou piétiner sur ce qui était pourtant des éléments très forts de la politique étrangère de la Russie. On sait d'ailleurs que cela crée probablement ce qu'on pourrait appeler des «turbulences» dans le système russe. Typiquement, la relation avec la Corée du Nord et un certain nombre d'affirmations par Sergei Lavrov, selon lesquelles il faut considérer comme soldée la question du statut nucléaire de la Corée du Nord, nous savons que dans les tréfonds du système russe, c'est problématique. Il faut mesurer à quel point tout ce que fait la Russie aujourd'hui est extrêmement lié au conflit à court terme. La complicité *de facto* de la Russie avec l'Iran, potentiellement y compris dans le domaine nucléaire, on ne le sait pas, mais pourquoi pas, est extrêmement liée à la nécessité pour la Russie d'essayer de récupérer de l'armement, des drones et très probablement des missiles balistiques aussi, dans le cadre de la guerre en Ukraine.

Je ne sais donc pas si on ne pourra dénouer tous ces liens, mais cela montre à quel point ce conflit est devenu majeur, pas simplement pour l'Ukraine, plus seulement pour les intérêts de sécurité en Europe, mais aussi pour un certain nombre de sujets qui vont bien au-delà de la guerre en Ukraine : non-prolifération, stabilité d'un certain nombre d'autres régions. Cela confirme à quel point les conditions dans lesquelles il sera mis fin, inévitablement, à ce conflit seront cruciales, pas simplement pour l'Ukraine, plus simplement pour l'Europe, mais pour des sujets qui vont bien au-delà.

PAUL ZAJAC : Merci beaucoup. Je vais conclure cette table ronde. Merci beaucoup Guillaume, Emmanuelle et Héloïse.

Fabriquer la dissuasion

CORENTIN BRUSTLEIN : Il me revient la lourde tâche de poursuivre les échanges qui se sont tenus précédemment pour aborder une question fondamentale : une fois qu'on a formulé cette ambition d'indépendance nationale et de constitution d'une force de frappe indépendante, comment met-on en œuvre cet effort, monumental à notre échelle, et comment l'a-t-on fait à partir des années 1950 ?

Cela a représenté un effort absolument pharaonique de création de toutes pièces de filières de ressources humaines, de nouveaux corps – on a parlé du corps des ingénieurs de l'armement –, de création de domaines d'excellence, de nouvelles filières industrielles dans tous les domaines abordés, que ce soit le balistique, les communications, la propulsion nucléaire, dont on va reparler. On a donc constitué des modes d'organisation singuliers – on va beaucoup parler dans cette session de ce qu'on appelle *l'Euvre commune*, cette organisation unique à travers laquelle on conduit les activités liées au nucléaire militaire en France. Ces filières RH, ces entreprises, et cet écosystème ont dû ensemble franchir une série de jalons majeurs au cours des décennies, des jalons technologiques, des jalons qui ont permis de réaliser et d'incarner cette ambition nationale et d'être ainsi en mesure d'offrir au président de la République la dissuasion dont il dispose aujourd'hui, qui répond entièrement aux attentes qui ont été formulées à l'origine et qui ont ensuite été pérennisées.

À cet effort pharaonique initial – on l'a abordé sous l'angle historique hier – a succédé un autre effort pharaonique : une fois que ces bases ont été établies à notre échelle, avec notre approche, comment est-ce qu'on les maintient ? Comment est-ce qu'on les fait évoluer – en particulier dès lors que l'environnement évolue ? Cet environnement, c'est un environnement économique, qui a évolué drastiquement depuis la fin de la Guerre froide, des contraintes budgétaires qui n'existaient pas avant, qui ont aussi affecté l'exercice et le dimensionnement de la dissuasion, entre autres, comme de l'ensemble du modèle d'Armée. Mais l'évolution du contexte économique, c'est également une évolution du tissu industriel avec une part grandissante d'acteurs privés, et donc la nécessité d'inventer, d'adapter le dialogue entre ceux qui expriment le besoin et ceux qui sont en charge de le réaliser, et d'offrir ces instruments qui permettent dans la durée de mettre en œuvre, au quotidien, la dissuasion.

Cette évolution est donc économique et industrielle, mais évidemment aussi stratégique. Comment passe-t-on d'une période où on a une source de menace qui est évidente, qui s'impose à nous d'elle-même, à une période que

Lucien Poirier avait qualifiée d'*attente stratégique*, une période d'incertitude, où la dissuasion est cette assurance-vie qu'on garde en arrière-plan, qui reste absolument structurante pour l'ensemble de nos efforts, mais qui finalement reste parfois assez désincarnée au quotidien ? Il a donc été et il reste crucial de réussir à préparer l'avenir, de réussir à maintenir des activités, des filières qu'on a évoquées, sans prendre de risque sur la suite, donc en anticipant toutes sortes de scénarios sur l'évolution du monde, notamment les scénarios aux-quals on assiste, hélas, depuis une dizaine d'années, c'est-à-dire un retour de la compétition stratégique, un retour de la centralité de l'arme nucléaire dans les rapports de force, et un retour même du rapport de force dans la gestion des relations internationales.

L'évolution de ce contexte c'est aussi l'évolution technologique. Il faut avoir non seulement des outils en place pour être en mesure de réaliser les effets que l'on veut produire, mais il faut être en mesure de les garantir, non seulement aujourd'hui, mais de les garantir en anticipant les ruptures technologiques qui sont déjà en maturation. Il y a certaines ruptures avec lesquelles on joue souvent en la matière, la transparence des océans, ou les armes à énergie dirigée, dont on parle depuis les années 1980, qui mettent beaucoup de temps à se matérialiser. Ça ne signifie pas qu'un jour, elles n'auront pas d'effets concrets sur la dissuasion. Donc, il faut être en mesure de les anticiper.

Le dernier facteur d'évolution qui affecte notre aptitude à fabriquer la dissuasion est une évolution plus normative et sociétale sur la place de la défense et celle de l'arme nucléaire dans nos sociétés. Aussi, cela nous ramène à des questionnements sur l'éthique et la capacité à mobiliser des ressources humaines, à mobiliser des nouvelles générations, à fidéliser pour, encore une fois, pérenniser cette capacité sur le temps long.

Afin d'aborder cette question de la fabrication de la dissuasion aujourd'hui et de la manière dont on se prépare à l'affronter pour la suite, nous avons un panel exceptionnel, où nous aurons trois perspectives singulières, croisées plus que confrontées – parce que tel est bien l'esprit de l'*Œuvre commune*. Nous entendrons donc successivement le Commissariat à l'Énergie Atomique, la Direction Générale de l'Armement et TechnicAtome, qui incarnent chacun à sa manière des éléments, des pièces centrales de ce dispositif que je viens d'évoquer. Donc, sans plus attendre, je vais d'abord passer la parole à Sébastien Barré, directeur des armes au CEA/DAM.

SÉBASTIEN BARRÉ : En tant qu'acteur de la dissuasion et de la fabrication de la dissuasion, je voudrais d'abord dire que la dissuasion se fait sur le temps long. Ce n'est pas un *scoop*, mais elle nécessite un socle de R&D très large et avec une profondeur assez importante. À mon sens, c'est pour cela que, dès la création du CEA par l'ordonnance du 18 octobre 1945 signée par le général de Gaulle, la maîtrise du domaine nucléaire, en vue de son utilisation à des fins scientifiques, à des fins d'industrie ou de défense nationale, était confiée

au CEA. On s'inscrit bien évidemment dans ce socle de R&D, le CEA étant un grand acteur de la recherche dans ce domaine-là, et c'est, à mon sens, indispensable pour la dissuasion.

Historiquement, dès que les choses se sont précisées en lien avec la volonté politique, et bien avant que la Direction des applications militaires du CEA soit créée, il y eut des préfigurations, notamment avec la création du Bureau d'études générales (BEG) dès 1955. Et ensuite, l'*Œuvre commune* Armées/CEA a été formalisée et signée en 1961. Aujourd'hui, cela fait plus de 63 ans que ce document existe et qu'il a permis de préparer le temps long et de mettre en place les éléments qui préparent le futur de la dissuasion en permanence. Cela s'est concrétisé dès 1964, avec la première prise d'alerte des FAS à Mont-de-Marsan et dès 1972 avec le *Redoutable*, dans les deux composantes de la dissuasion. L'*Œuvre commune*, ce texte fondateur, structure donc depuis 1961 l'action des acteurs de la dissuasion, c'est-à-dire les Armées, la DGA, les forces et la DAM du CEA. C'est un texte vraiment important pour nous, qui précise la gouvernance. Il est renouvelé tous les cinq ans, avec des adaptations au contexte et aux évolutions. Il permet aussi de définir l'organisation pour la partie nucléaire des systèmes d'armes à laquelle la DAM participe en lien avec l'action de maîtrise d'ouvrage d'ensemble que porte la Direction générale de l'armement (DGA) sur les systèmes d'armes de dissuasion globaux.

Pour fabriquer cette dissuasion, la DAM assure des maîtrises d'ouvrage dans trois domaines.

D'abord, *les armes nucléaires*, le domaine historique pour lequel la DAM est responsable de la conception, du développement, de la fabrication et du démantèlement. Je rappelle que les armes sont confiées, mises à disposition des Armées et qu'elles sont récupérées à l'issue de leur vie opérationnelle par la DAM pour recycler les matières nobles et détruire tout ce qui doit l'être, pour ne pas subir de rétro-engineering. Depuis l'arrêt des essais nucléaires en 1996, la DAM assure aussi la maîtrise d'ouvrage du programme Simulation qui permet d'apporter la garantie de la fiabilité et de la sûreté des armes nucléaires françaises. C'est un grand programme scientifique et technologique d'importance, qui crédibilise complètement les performances. Ce programme a des facteurs d'ouverture pour être en capacité de montrer des choses. Sur le Laser Mégajoule (LMJ), Michèle Alliot-Marie avait décidé en son temps un taux d'ouverture des expériences pour crédibiliser l'outil et la capacité des équipes à faire des expériences d'intérêt dans ce domaine. Et de l'autre côté, l'installation Epure, une installation qui est partagée en franco-britannique au travers du traité de Lancaster House de 2010, signé par le président Sarkozy, contribue à montrer qu'on sait, même sur la dissuasion, partager des choses, des outils, sans rien montrer de l'essentiel. Cela crédibilise la capacité à faire.

Le deuxième volet de maîtrise d'ouvrage de la DAM est *la propulsion nucléaire*. On pilote la conception et la fabrication des chaufferies nucléaires embarquées, y compris leur cœur. Et on s'appuie bien sûr sur des indus-

trials maîtres d'œuvre que constituent TechnicAtome, un des principaux, et Naval Group.

La dernière filière, importante en maîtrise d'ouvrage, est celle des *matières stratégiques* qui sont essentielles et qui se travaillent sur un temps là aussi très long, où la DAM est responsable de l'approvisionnement et de la gestion du cycle des matières, que ce soit pour les armes ou les chaufferies.

Le mode de gouvernance de l'*Oeuvre commune* est très spécifique, à la fois très intégré et basé sur un pilotage intégrant une vision de long terme, avec des plans à moyen et long terme (PMLT) à plus de 15 ans et des visions encore au-delà pour assurer le maintien en service des têtes, assurer le quotidien et préparer le futur au travers des programmes de R&D très significatifs qui sont réalisés par la DAM en collaboration avec des équipes universitaires ouvertes –quand c'est possible.

Ainsi, la DAM, au travers de tout cela, est force de proposition pour développer les armes du futur, en cohérence avec le système d'armes, et pour contribuer à avoir le coup d'avance qui permet d'assurer la crédibilité sur la durée, en tout cas sur une durée suffisamment longue pour préparer celui d'après.

La comitologie au travers de l'*Oeuvre commune* permet à la DAM d'échanger très en amont avec l'État-major des armées et la Direction générale de l'armement sur la vision prospective du besoin opérationnel et d'orienter les travaux d'innovation et d'évolution des têtes nucléaires et des systèmes globaux, puisqu'il y a des fonctions qui sont partagées et qui sont duales entre les différents objets qui contribuent à la mission. La veille réalisée à la DAM sur tous ces domaines variés va donc bien au-delà des technologies uniquement dédiées aux têtes nucléaires. C'est bien pour cela que la DAM a pleinement sa place dans l'organisme de recherche de classe mondiale qu'est le CEA. Pour maintenir ce coup d'avance, il faut donc qu'on développe des concepts innovants, très en amont du lancement des programmes, qu'on sache valider des briques technologiques et les démontrer. Cela passe aussi bien par des essais en vol que par des essais au sol. Un certain nombre des crédibilisations de ces briques sont visibles de l'extérieur, d'autres ne le sont pas, mais permettent de convaincre en interne Défense.

Nous adaptons aussi nos outils en permanence, notamment l'outil du programme Simulation, pour contribuer à l'optimisation toujours plus grande des têtes nucléaires depuis l'arrêt des essais. Il est donc pour nous très important de maintenir un potentiel de R&D suffisant et conséquent, qui requiert de la continuité dans la durée. C'est ce que permet le mode de gouvernance de l'*Oeuvre commune* et c'est ce qui a permis d'avoir aujourd'hui des objets et des têtes nucléaires extrêmement performantes.

Pour fabriquer la dissuasion, la DAM a aussi besoin de compétences à différents niveaux : d'ingénieurs chercheurs, d'experts, mais aussi d'opérateurs, de techniciens –pour ne parler que des équipes techniques.

Depuis sept ans, la DAM a fait un important effort de renouvellement de son personnel. Des générations des années 1980 sont parties à la retraite. On a donc recruté quasiment plus d'un tiers de notre effectif depuis sept ans, on l'a intégré et on continue à le former. C'est donc un événement important dans notre organisation. Cela a été possible grâce à des efforts d'attractivité importants. Il faut qu'on soit attractif : c'est majeur. Mais ce sont aussi des relations très nourries avec les écoles, les Universités, en prenant des alternants, mais aussi en menant des travaux de recherche, de l'enseignement, en étant attractifs pour des thésards et des postdoctorants. Ensuite, ces acteurs connaissant nos moyens et nos objectifs sont beaucoup plus enclins à rester chez nous, eu égard à l'ambition de la mission, à l'ambition des travaux qu'on mène et aux moyens dont on dispose pour faire ces travaux. Ce travail de fond est donc aussi important. Il y a une implication forte des personnels dans la mission : elle a vraiment du sens pour les équipes de la DAM. Ces personnes savent pourquoi elles travaillent et sont motivées pour aboutir. C'est essentiel dans la réussite de ce qu'on a à faire, pour respecter le planning quand il faut livrer pour les bateaux (SNLE) ou les avions (bases aériennes à vocation nucléaire). C'est donc dans ce cadre-là qu'on est, aujourd'hui, en bonne posture pour le renouvellement de la composante océanique qui débute et qui va se traduire en 2025 par la qualification du missile M51.3.

Pour autant, la DAM n'a pas vocation à fabriquer tout ce dont elle a besoin pour faire les têtes nucléaires. On s'appuie sur une Base industrielle technologique de défense (BITD), dont TechnicAtome est un des grands acteurs, mais aussi une multitude d'entreprises de différentes tailles. Quasiment 80 % de nos budgets repartent dans les contrats industriels vers cette BITD, dont il faut maintenir la compétence. Cette BITD est caractérisée par des grands acteurs type TechnicAtome, mais aussi par des petites entreprises. On cherche à en assurer le maintien des compétences. Le renouvellement des programmes à un rythme à peu près de tous les 10 ans, comme l'avait dit le ministre Le Drian à l'époque, permet ça. Mais il faut aussi être en capacité de travailler avec les industriels, de regarder leurs besoins et éventuellement de faire des contrats de maintien de compétences et de préparation du futur pour assurer entre deux programmes la continuité et la non perte de compétences qui peuvent être critiques pour nos têtes nucléaires.

CORENTIN BRUSTLEIN : Je passe la parole à François-Xavier Dufer, ingénieur général de l'armement, qui est l'adjoint dissuasion du délégué général pour l'armement, pour illustrer le volet DGA des programmes d'ensemble.

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER : Dans ce petit propos liminaire, je voudrais insister sur ce que je considère être des piliers, quand on parle de la fabrication de la dissuasion.

Le premier point est l'*Oeuvre commune*. L'*Oeuvre commune* est bien plus qu'un texte d'organisation : certes, c'est une directive du Premier ministre, mais c'est quelque chose qui n'a pas une valeur très élevée dans les textes réglementaires. C'est en réalité beaucoup plus que ça, quelque chose de beaucoup plus structurant. C'est d'abord un état d'esprit qui, depuis 1961 – cette date n'est pas anodine – structure l'édifice et permet qu'il fonctionne. C'est aussi un dispositif trans-organisationnel. À une époque où on a tendance à mettre tout le monde dans des cases et à mettre en place des organigrammes et des modes de fonctionnement entre les organisations, l'*Oeuvre commune* se veut au-delà de ça. Elle se veut pérenne dans le temps et avec des modes de fonctionnement qui sont supras des différentes évolutions qu'on peut connaître, dans les référentiels divers et variés, qu'ils soient techniques, budgétaires ou organisationnels.

Il faut donc plutôt voir l'*Oeuvre commune* et les comitologies associées comme des creusets très intelligemment construits par nos grands anciens, où les différents protagonistes – et vous en avez quelques représentants ici, organismes de l'État, Direction des applications militaires, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – se doivent de s'entendre – et finalement, ce n'est pas si simple que ça – et de porter ensuite ensemble l'ensemble des orientations, des décisions et des projets. C'est cela qui structure le tout. Si on n'avait pas cela, dans les faits, les choses deviendraient bien plus compliquées. On en a pas mal d'exemples, parce que la vie de la dissuasion depuis sa création après la Seconde Guerre mondiale a connu également des tempêtes.

Dans les faits, à chaque fois que les différents protagonistes de l'*Oeuvre commune* ont un petit peu oublié ces fondamentaux, à chaque fois que pour des raisons diverses et variées, certains ont voulu voguer vers des directions qui les séparaient de la voie commune, on a traversé des périodes de gros temps et on a mis en risque la dissuasion. *A contrario*, dans ces mêmes périodes de temps difficiles, à chaque fois qu'on a finalement su se serrer les coudes, se reconfigurer – parce que j'y reviendrai, la dissuasion n'est ni monolithique, ni hyper statique – on a réussi à traverser ces périodes de gros temps pour le bénéfice de l'État, du pays, avec finalement une crédibilité de la dissuasion qui a été encore renforcée. Tel était le premier point. Pour moi, cet esprit qui va au-delà des organisations et des modes de fonctionnement est assez structurant.

La deuxième chose, dans la construction – dans un sens plus DGA-centré, mais ça concerne également la Direction des applications militaires – est la garantie des performances : c'est notre contribution à la crédibilité. Vous savez certainement que la *Direction générale de l'armement* aujourd'hui, la *Délégation ministérielle pour l'armement* à l'époque, a été créée en 1961, avec comme seul objectif, au départ, de se doter de cette capacité de dissuasion et des composantes qui ont vu le jour par la suite. Tel est son ADN, très

profondément enfoui dans la DGA. En réalité, on a fait que l'enrichir et le faire fructifier au fil des ans, en mettant de plus en plus, en optimisant et en enrichissant tous les processus, les moyens et les compétences. Sébastien Barré en a parlé pour la DAM, c'est la même chose côté DGA. Même si nous avons fait des aller-retours entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, pour nous recentrer aujourd'hui sur une maîtrise d'ouvrage d'ensemble. Tout cela a été mis au service non seulement de la dissuasion – parce que ce sont des moyens pharaoniques, avec des degrés d'investissement consentis par l'État très élevés – mais aussi du conventionnel. C'est ce qui a finalement servi à structurer, petit à petit, l'édifice de défense avec un pilier fort, la dissuasion. On l'a un petit peu oublié dans les années 2000, après la chute du Mur et les « dividendes de la paix ». Cependant, le contexte géopolitique alimente un retour en force et un retour aux fondamentaux, comme bien souvent quand on fait face à des difficultés.

La dissuasion remet ainsi du liant et irrigue tout l'édifice de la DGA et, au-delà, du ministère des Armées, aux côtés des hommes et des femmes des forces – de la Force océanique stratégique (FOST), des Forces aériennes stratégiques (FAS) et de la Force aéronavale nucléaire (FANU), qui sont celles et ceux qui font la dissuasion au quotidien en mettant en œuvre nos systèmes. Finalement, la contribution de la Direction générale de l'armement à la crédibilité de la dissuasion se trouve dans la transcription des garanties et dans la garantie de la performance d'ensemble de chacune de nos composantes. C'est une chose pour laquelle le délégué général pour l'armement doit rendre compte directement au président de la République, et ceci en tout temps. Mais cette garantie se construit dans la durée et, en l'espèce, la DGA en est une plaque tournante. Alors, plaque tournante à quel titre ? Que cela impose-t-il ? Cela impose d'être l'architecte d'ensemble de nos capacités. C'est pour ça qu'il y a une particularité à la dissuasion nucléaire : on crée ce qu'on appelle des *programmes d'ensemble*. Les programmes d'ensemble, un peu comme je le décrivais pour l'*Œuvre commune*, ne s'occupent pas forcément de votre casquette – DGA, EMA, FAS, FOST ou autre. Ils ne s'occupent pas de savoir si vous êtes de la Direction des applications militaires, ils ne s'occupent pas de savoir si vous appartenez à une entreprise privée. Le seul but d'un programme d'ensemble, c'est de structurer tout cela, d'aller prendre les bonnes compétences au bon moment et avec les moyens *ad hoc* pour répondre au niveau d'ambition de la France dans le domaine.

Comment cela se traduit-il pour la DGA ? Quand on revient à la notion de performance, il s'agit d'une allocation et d'un contrôle des performances que l'on répartit entre les différents protagonistes, de l'État, de la Direction des applications militaires et les différents industriels du domaine. C'est un travail de longue haleine, pas forcément évident, qui impose en permanence de questionner nos orientations et d'en vérifier la cohérence d'ensemble. Au-delà du simple périmètre de la dissuasion – alors qu'il ne vous aura pas

échappé que nos composantes, petit à petit, sont également dépendantes de ce que j'appelle le deuxième, voire le troisième cercle de la dissuasion, qui sont des éléments qui ne sont pas aussi typés qu'un sous-marin nucléaire lanceur d'engin ou qu'un missile air-sol moyenne portée amélioré – ce contexte nous impose globalement, y compris du côté industriel, de regarder très large et d'approcher cette cohérence d'ensemble. Telle est la mission de la DGA. De fait, c'est bien moins monolithique et statique que l'image d'Épinal que renvoie d'habitude la dissuasion, parce que ce travail est quasiment quotidien et se pratique en communauté.

Ainsi, le dernier volet –et la présence de Loïc Rocard à nos côtés se justifie pleinement – est le volet industriel, bien entendu, parce qu'il n'y a pas de niveau d'ambition possible sans une structure industrielle qui permet de le soutenir. Dans les missions de la DGA, comptent aussi le *monitoring* et l'accompagnement de cette base industrielle et technologique de dissuasion. Dans le sigle «BITD», j'ai ainsi transformé le «*d*» de *défense* en *dissuasion*. C'est donc une autre mission importante –que la Direction des applications militaires, comme l'a dit Sébastien, mène également à l'identique sur son propre écosystème. D'ailleurs, on échange beaucoup, puisqu'il y a forcément une forme de perméabilité ou de recouvrement entre les deux bases industrielles. Notre activité n'est heureusement pas un sport de masse – transporter des missiles balistiques intercontinentaux équipés de leur tête nucléaire, quelque part sous la surface des mers, dans un sous-marin propulsé par une centrale nucléaire, et être capable de les tirer depuis, et tout ça, en faisant moins de bruit qu'un banc de crevettes claquéuses –ce n'est pas donné à tout le monde.

Tout cela ne tient pas sur du sable, ne tient pas sur du déclaratif, mais tient sur des réalités. Nos compétiteurs savent très bien l'évaluer au-delà du déclaratif. Cela nécessite donc une volonté politique forte. Cela s'appuie aussi sur des compétences et des moyens extrêmement pointus, répartis entre les organismes étatiques. La DGA en est un, mais n'est pas le seul à détenir des compétences et des moyens particuliers, publics, comme le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et également l'Office national d'études et de recherche aérospatiale (ONERA), par exemple, et bien sûr privés comme TechnicAtome et plusieurs autres industriels. S'agissant de ces industriels, la DGA assure le suivi d'environ 2000 fournisseurs dans le domaine de la dissuasion. Parmi ces 2000 fournisseurs, vous allez du très grand maître d'œuvre industriel jusqu'au très petit sous-traitant de rang 3 ou 4 qui va fournir le petit composant, quel que soit le composant –pas forcément de l'électronique, il y a aussi beaucoup de composants un peu plus classiques dans nos systèmes – qui sera le petit élément différenciant et la petite pièce souveraine qui nous permettra d'être confiants dans la performance de nos systèmes. Sont suivis également des fournisseurs de matières et cela, sur toute l'échelle de valeur de la chaîne de production. Parmi ces 2000, environ 300 sont vraiment monitorés parce qu'on les considère comme critiques ou très

sensibles. Ceux-là font l'objet d'un accompagnement au fil de l'eau. Que cela implique-t-il vis-à-vis de ces différents industriels ? Cela implique de veiller aux aspects capitalistiques. Cela oblige à regarder tout ce qui est recompensation industrielle ou financière. Cela nous oblige également à regarder le maintien de compétences. Ce n'est pas que de la logique financière, mais nécessite une réelle capacité et un outil de production. Il s'agit, finalement, d'essayer de garantir à ces sociétés un plan de charge qui leur permettra de regarder loin. Ainsi, la dissuasion, est du travail de temps long, même si elle a une nécessaire adaptabilité en temps plus court.

Le dernier volet que l'on regarde tout particulièrement depuis quelques années, malheureusement extrêmement désagréable et limitant, relève des nouvelles réglementations et taxonomies. Cela, aujourd'hui, nous occupe énormément parce que c'est susceptible, comme tous les autres domaines que je viens de citer, de réduire très significativement notre champ et notre capacité d'action dans le domaine de la dissuasion. Vous l'aurez compris, la *Délégation ministérielle pour l'armement* et la *Direction générale de l'armement*, aujourd'hui, ont toujours veillé à cette préservation et continueront à le faire. On a, d'ailleurs, très récemment, pour ce faire, créé une direction de l'industrie de défense, et j'ai personnellement insisté pour que l'on ait un marquant *dissuasion* dans cette direction très particulière.

CORENTIN BRUSTLEIN : Merci beaucoup, François-Xavier. J'apprécie le fait que tu aies évoqué les enjeux normatifs et de taxonomie, qui sont des enjeux qui sont suivis avec beaucoup d'attention par la DGRIS.

Le troisième témoin aujourd'hui, Loïc Rocard, est PDG de TechnicAtome, qui va nous offrir une perspective différente et largement complémentaire du point de vue, précisément, du fournisseur de chaufferie nucléaire.

LOÏC ROCARD : Sébastien disait que TechnicAtome était un grand acteur dans le domaine de la dissuasion. Je préciserais : un acteur important et pourtant petit, puisque TechnicAtome, ce sont 2 000 personnes, c'est-à-dire dix fois moins qu'un certain nombre de grands acteurs bien connus du domaine, qu'il s'agisse de Naval Group, du CEA, de Framatome, d'un certain nombre d'autres acteurs que nous fréquentons communément. TechnicAtome est véritablement un enfant de l'*Œuvre commune* : la raison d'être de TechnicAtome est de maîtriser dans la longue durée les technologies de l'énergie nucléaire au service de la dissuasion et du rayonnement de la France. De ce fait, pas de dissuasion, pas de TechnicAtome. Si on se souvient que les années 1960-1961 sont des années de bascule avec la directive *Œuvre commune*, tout cela ne vient pas de nulle part puisque cela arrive juste après l'échec de la première tentative de sous-marin nucléaire, le Q244. Des équipes ont été remobilisées au début de la V^e République pour faire le prototype à terre (PAT) sur le site de Cadarache, acquis pour l'occasion, et tout cela jusqu'à la mise à la mer du

SNLE *Le Redoutable*. Quelques années après, ces équipes-là, en charge de la propulsion nucléaire, ont rejoint TechnicAtome.

TechnicAtome est donc la première grande filiale du CEA. Le CEA va de la recherche à l'industrie – telle était bien l'idée probablement des pères fondateurs : créer un acteur autonome pour le spécialiser. À l'époque, ça n'était pas d'abord la propulsion nucléaire : c'était en 1972 issu de l'ingénierie du département de construction des piles, à savoir les petits réacteurs civils. En 1974, la propulsion nucléaire, avec tout ce qui venait des travaux de Jacques Chevallier et de Jean-Louis Andrieu dans les années 1960, a été ajoutée et a très vite constitué la plus grosse partie de TechnicAtome. Puis ce fut l'aventure du SNA *Rubis*, avec cette invention de la chaufferie compacte, c'est à dire un réacteur véritablement miniature qui permettait d'avoir des sous-marins de toute petite taille, donc pas trop chers, permettant à la France de s'offrir une flotte de sous-marins nucléaires. Après les générations du *Redoutable* et du *Rubis* ont suivi deux autres générations de sous-marins nucléaires, lanceurs d'engin, puis d'attaque, et un porte-avions, en attendant le SNLE de 3^e génération, en réalisation en ce moment, et le porte-avions de nouvelle génération.

Je dirai un mot des questions d'échelles, qui sont importantes. TechnicAtome, c'est la maîtrise de la conception des réacteurs nucléaires compacts, donc propres à la propulsion, de la conception à la fin de vie, et également un certain nombre de savoir-faire industriels, puisque TechnicAtome assure aussi l'entretien en service, la remise à niveau des composants nucléaires sur le site de Cadarache et la fabrication du combustible embarqué dans les réacteurs, également sur le site de Cadarache.

Chaque organisation a pour objectif de persévérer dans son être – pour TechnicAtome c'est particulièrement vrai, c'est à dire que nous n'avons pas d'objectif de croissance, nous n'avons pas de marché à conquérir, nous n'avons pas d'ambition particulière au-delà de ce qu'est notre raison d'être. Nous sommes inscrits dans la très longue durée de la dissuasion au service de la puissance publique : entre le moment où nous commençons à concevoir une chaufferie de sous-marins et le moment où le dernier de série des sous-marins en question quitte le service, il se passe 80 ans, c'est-à-dire un certain nombre de carrières d'ingénieurs. Comme nous avons des savoir-faire que nous ne partageons avec personne – j'allais dire ni même avec notre autorité de conception et client, qui est la Direction des applications militaires du CEA – nous sommes tenus d'organiser sur nous-mêmes, en nous-mêmes, par des systèmes de noria de connaissances et de compétences, la transmission des savoirs. C'est très passionnant à faire, mais c'est également très exigeant.

Nous avons un certain nombre de métiers que nous sommes tenus de maîtriser, qui découlent du monde nucléaire en général. Il s'agit de mécanique, de neutronique, de thermo-hydraulique, de contrôle-commande, d'électricité – courant fort, courant faible, etc. Pour suivre cela de près, nous suivons d'année en

année nos effectifs par séniорité et nous savons exactement où nous en sommes dans chaque domaine, là où nous sommes fragiles, là où nous le sommes moins. Nous faisons la même chose avec notre base de fournisseurs également, que nous suivons de très près, parfois même jusque dans les effectifs à l'unité de certains de nos fournisseurs. Moi-même, à titre d'exemple, deux fois par an, je passe deux jours entiers à passer en revue la totalité des métiers de l'entreprise pour vérifier où nous en sommes. Il y a donc une dimension très RH avec la maîtrise de la pyramide des âges, des effectifs entrants et sortants, en nous assurant que nous avons un *turnover* qui reste faible – et il est très faible, donc ça passe aussi par les questions d'attractivité, les conditions de travail – tout ça va sans dire. Coexiste donc cette dimension-là, d'entreprise classique, avec cette partie qui n'est pas classique : nous sommes observés de près par un certain nombre d'acteurs qui nous cadrent, nous encadrent, nous accompagnent, et dont Sébastien et François-Xavier, d'une certaine manière, sont deux dignes représentants. Une autre dimension favorise le maintien de nos compétences dans la longue durée : la continuité dans l'action de la puissance publique. Il y a un ordre de grandeur qui est bon à savoir, même s'il n'est qu'approximatif : dans le nucléaire civil, on a construit 60 réacteurs en 20 ans, et dans le nucléaire de propulsion navale, on a construit 20 réacteurs en 60 ans. Moyennant quoi, la filière qui s'est retrouvée en cruelle difficulté n'est pas la nôtre – parce que donner un très gros coup de collier et s'arrêter d'un coup, c'est redoutable, alors que nous, TechnicAtome, avons eu la chance d'avoir des autorités de tutelle qui ont compris qu'il était essentiel d'avoir une continuité de projet. La noria de compétences dont je parlais tout à l'heure se nourrit ainsi du fait qu'au fil de la carrière, nos ingénieurs et nos techniciens voient de la conception, de la réalisation et de l'exploitation. Nous avons à tout moment des programmes qui sont à tous les stades de cette longue vie. C'est cela qui nous permet d'être présent dans la longue durée avec le meilleur niveau de compétence, bien que la flotte nucléaire française soit de taille réduite. Il y a de l'ordre de 150 sous-marins nucléaires dans le monde à l'instant où je vous parle, dont la moitié sont américains. L'ordre de grandeur pour la France depuis un certain nombre d'années c'est 10. Nous sommes donc obligés d'entretenir le savoir-faire sur un nombre d'objets qui est tout à fait modeste.

Dans le champ de la compétence, un autre domaine est également essentiel : celui de l'expertise. C'est une question qui n'est pas triviale, parce que le procédé que nous entretenons, que nous protégeons, en dehors des questions d'aménagement de compacité qui est vraiment propre à la France, c'est la technologie des réacteurs à eau pressurisée. Elle existe depuis les années 1950, depuis que le Nautilus, sous-marin américain et le premier sous-marin nucléaire, a pris la mer en 1954-55. Nous vivons donc sur un procédé qui n'est, finalement, de notre point de vue, plus tellement innovant. Là où nous devons être forts, c'est dans notre capacité à résister à l'accroissement de la normativité, à desserrer le « garrot espagnol » qui nous pousse à être de moins

en moins efficaces au fil de l'eau parce que les contraintes qu'on fait peser sur l'ingénierie sont de plus en plus grandes. Notre capacité d'innovation est ainsi, finalement, d'une certaine manière davantage dans la maîtrise de nos méthodes, dans la capacité à rester souples, efficaces, *lean* comme on dit dans l'industrie. Cela passe aussi par le fait d'avoir parmi nous des experts. Nous avons une population d'experts que nous faisons croître et que nous suivons de près – c'est une filière qui est parallèle à celle du management de nos métiers techniques.

Nous avons donc le besoin d'entretenir une certaine capacité d'innovation pour rester au meilleur niveau possible : tel est l'objet des nouveaux programmes. Nous avons un intérêt stratégique à ce qu'ils nous poussent un peu dans nos retranchements pour nous éviter de trop refaire la même chose d'une fois sur l'autre – tel est l'enjeu. C'est un des enjeux du porte-avions de nouvelle génération qui jouera le rôle qu'avait joué la chaufferie qui était la même pour les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin de deuxième génération et le porte-avions *Charles de Gaulle* dont le nom de code est la K-15, et pour le porte-avions de nouvelle génération, c'est la K-22 qui est une chaufferie nettement plus puissante avec un certain nombre d'innovations, sans sortir du concept compact. Vu de loin, elle ressemble encore beaucoup à celle qui la précède, mais elle aura ce mérite de permettre la remise à niveau ou le rehaussement du niveau de toute une génération d'ingénieurs qui nous permettra d'aborder les 40-50 prochaines années avec d'une certaine manière le même confort technique que ce que nous avions dans les années 1970 et 1980. Tout cela est une espèce d'entretien, un peu comme le cycliste sur son vélo qui a besoin de pédaler continuellement pour continuer à faire sa route. C'est sur cette trajectoire que nous sommes.

DÉBAT

CORENTIN BRUSTLEIN : Merci beaucoup Loïc pour cet exposé qui complète parfaitement les deux autres. On voit très bien, malgré les différences de perspectives, des thèmes récurrents et communs. On parle d'*Euvre commune*, on parle de *raison d'être*, on parle d'*état d'esprit*. On a quand même l'idée qu'il y a une mission qui tire tout ça et qui unit tout ça. On parle évidemment beaucoup de temps long et de nécessité d'anticiper pour éviter de se faire prendre par surprise par les changements de l'environnement.

Beaucoup de spécificités RH aussi qui se retrouvent, les micro-niches de compétences qu'il faut réussir à transmettre à travers le compagnonnage, des savoirs sensibles qu'on ne peut pas partager, mais sur lesquels on peut peut-être partager entre acteurs des techniques de management ou de transmission.

J'ai une question pour chacun d'entre vous. La première, pour Sébastien Barré, sur la question de la crédibilité : la *crédibilité* est un concept absolument structurant pour l'ensemble de l'édifice, mais qui a une signification toute particulière pour chacun des acteurs ici présents. Une grande question porte sur ce que veut dire la *crédibilité* vue du CEA après 1996 et la transition vers le programme Simulation. Quelles sont, aussi, les manières différentes d'établir cette crédibilité ?

Vous avez notamment mentionné la *dualité* et il serait intéressant d'avoir votre retour sur son lien avec la *crédibilité*. Il y a la *crédibilité* au sens premier : historiquement, il a fallu démontrer qu'on maîtrisait la capacité à fournir un engin à fission puis thermonucléaires, etc. Tout cela, on l'a fait. Une fois qu'on a passé toutes ces étapes-là mais qu'on ne peut plus réaliser d'essais nucléaires, comment fait-on ?

SÉBASTIEN BARRÉ : La crédibilité du programme Simulation est en effet bâtie sur le trésor de guerre de la DAM que sont les essais nucléaires qui ont été faits. La crédibilité, elle vient par les nouveaux outils du programme Simulation qui ont été créés. Il a pu être préparé puisqu'il y a eu un moratoire à l'époque du président Mitterrand, puis une dernière série qui a été autorisée par le président Chirac. L'ensemble de ces essais étaient nécessaires pour asseoir un programme Simulation et être en capacité de dire qu'on savait maintenant simuler la fiabilité et la sûreté des armes nucléaires. Cela s'appuie maintenant sur trois piliers.

Un premier pilier est la connaissance de la physique de base. C'est un pilier scientifique très fort – j'en reviens aux efforts de R&D que j'ai cités tout à l'heure.

Un deuxième pilier consiste à mettre cela en équation, à maîtriser les mathématiques appliquées qui vont autour de ça et maîtriser les incertitudes ainsi que les erreurs de calcul autour de toute cette physique qu'on veut simuler dans des grands calculateurs. Cela se matérialise concrètement par les calculateurs, mais derrière, il y a beaucoup de codes, de méthodes de mathématiques appliquées – là, c'est encore de la science.

Le troisième pilier, ce sont les grands instruments qui sont capables de simuler par partie. On parle beaucoup des deux grands instruments que sont le laser Mégajoule et l'installation Épure à Valduc, pour les deux parties de fonctionnement de l'arme. Mais il y a aussi d'autres instruments qui sont un peu moins visibles, qui sont dans les laboratoires où on cherche à faire des mesures de plus en plus précises.

La crédibilité à la DAM passe aussi par la métrologie. La métrologie, ce n'est pas un gros mot de laboratoire un peu obscur. C'est une science très noble, qu'on porte à la DAM et sur laquelle on a des exigences très fortes pour maîtriser nos incertitudes, nos erreurs et être capables d'être crédibles sur ce qu'on dit et ce qu'on affirme.

Sur l'ensemble des chaînes de calcul qui simulent le fonctionnement, qui ont été validées expérimentalement sur les différentes parties, on est en capacité de resimuler des essais du passé et de former des nouvelles générations. Ces outils-là servent aussi à former les nouvelles générations, à les confronter en aveugle à des essais nucléaires. Dans le passé, il y avait beaucoup d'essais. Il y a eu des essais qui ont marché, des essais qui ont vraiment bien marché et des essais qui n'ont pas du tout marché. Ce qui forme le plus, ce ne sont pas toujours les essais qui ont réussi, c'est aussi d'avoir la capacité d'expliquer ce qui s'est passé quand ça n'a pas marché et les raisons. C'est extrêmement formateur et cela participe à la crédibilité, par ce travail en interne.

D'autre part, il y a l'affichage. C'est pour cela que Michèle Alliot-Marie, à l'époque, a voulu une partie d'ouverture sur le Laser Mégajoule pour afficher la capacité qu'ont ces instruments, notamment le Laser Mégajoule (LMJ), à apporter des réponses à la physique des plasmas, à ce qui se passe dans un étage thermonucléaire en partie, et de crédibiliser cela par des équipes académiques qui viennent faire des expérimentations sur le Laser Mégajoule. Il y a un appel à projets comme sur des grands instruments avec des résultats qui sont publiés et qui crédibilisent l'outil, les performances de l'outil et les performances de l'ensemble de l'équipe parce que les académiques sont évidemment accompagnés dans leur usage du LMJ. On les accompagne dans ces campagnes expérimentales et, chaque année, on fait de l'ordre d'une vingtaine d'expériences au profit de ces académiques qui viennent d'Europe, des États-Unis, de France et de différents instituts universitaires ou académiques ou universités. À mon sens, ce sont bien évidemment des outils importants de crédibilité.

Il y a aussi un autre volet, non pas sur la charge thermonucléaire, mais sur, par exemple, les essais en vol et globaux auxquels on contribue et qui sont pilotés par la DGA. Là, c'est la crédibilité de certaines autres fonctions, notamment le vol et la rentrée atmosphérique, ce qui est très observé. Ces essais-là sont vraiment des démonstrations de crédibilité de l'ensemble de l'outil, non plus à l'échelle de la DAM, mais à une échelle plus globale à laquelle nous contribuons.

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER : Effectivement, la crédibilité ne se décrète pas : elle se gagne, se démontre et se montre. Sébastien a présenté les trois champs : la crédibilité se démontre et se montre à tous les niveaux. Effectivement, elle se montre également au niveau du système de système. On touche du doigt une autre subtilité entre ceux qui connaissent la dissuasion ou en ont une, et ceux qui n'en ont pas.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, dans cette crédibilité, il y a la crédibilité perçue et la crédibilité réelle. Il y a beaucoup de déclarations de certains pays. Également, peut-être, ils montrent des choses. Pour autant, ils ne démontrent rien derrière. Mais face à un pays qui n'a pas la dissuasion, cette crédibilité

perçue a une certaine valeur. Elle n'a peut-être pas la vraie valeur d'une crédibilité réelle mais elle a une certaine valeur.

Cela interroge sur ce qu'est la crédibilité entre ce que, finalement, les pays dotés pouvaient prétendre, dire, faire, montrer et ce que des pays non dotés ou dotés d'une certaine industrie montrent aujourd'hui à l'opinion internationale. Cette notion de crédibilité commence à être ainsi très chahutée.

CORENTIN BRUSTLEIN : D'autant qu'outre la couche des États qui produisent et interprètent les signaux, il y a les opinions publiques qui n'ont pas les mêmes clés de lecture, ni que les États dotés, ni que les États non dotés.

Merci d'avoir à cet égard pris la parole, parce que cela prépare parfaitement ma question suivante car je pense que tu pourras nous aider à clarifier la tension – ou l'absence de tension – entre deux philosophies différentes. On voit bien que pour la dissuasion, on a besoin de créer des instruments dans le temps long, on a une exigence de garantie d'effet absolue, qui est incomparable avec le domaine conventionnel. Quand on réfléchit à l'innovation, par contraste, on réfléchit à des états d'esprit où, au contraire, la prise de risque, l'échec font partie du processus, doivent être embrassés pour réussir, explorer des champs qu'on n'avait pas explorés, etc. Donc il y a, en façade en tout cas, une tension entre les deux philosophies. Comment arrive-t-on à marier les deux, concrètement, à l'échelle de la préparation de la dissuasion ?

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER : Tu as raison, Corentin, c'est une vraie gageure parce que, au-delà de ce que je disais dans mon propos liminaire au sujet de l'image d'Épinal, sur le fait que l'on voit souvent la dissuasion comme quelque chose où on reproduirait à l'infini une solution éprouvée juste avec quelques technologies un petit peu plus modernes, ce n'est pas du tout ça : c'est un questionnement, un questionnement permanent qui se fait à bas bruit, certes, entre quelques sachants qui participent.

Mais au-delà de ça, ce défi de l'innovation rayonne et je pense qu'on a devant nous un enjeu particulièrement prégnant depuis 5 à 10 ans de réussir ce défi d'insuffler plus d'adaptabilité et d'innovation dans nos systèmes qui, pour autant, continueront de se construire sur le temps long. Il faudra toujours une vingtaine d'années pour produire un système aussi complexe qu'un sous-marin nucléaire lanceur d'engin ou qu'une composante aéroportée avec son porteur, son vecteur et sa tête. Il n'y aura pas une solution magique sur ce sujet, la dissuasion ne se fera pas au sein d'une start-up au fond d'un garage : ça ne marchera pas comme ça.

En revanche, réussir à capter les innovations et les insuffler en boucle plus courte sur nos systèmes avec une certaine prise de risque, mesurée, constitue un réel enjeu. Cela commence à percoler un petit peu : certains pans de nos activités respectives sont plus propices à ça que d'autres. Quand on en arrive

à montrer ou démontrer les choses, c'est sûr qu'on essaye d'être un minimum certains de ce qu'on fait et du résultat final. On n'a pas ce goût du risque en Europe et particulièrement en France, aussi, parce qu'on n'a pas forcément les moyens. Si je pouvais me payer 10 essais de missiles pour faire un nouveau missile, je le ferais avec grand plaisir et j'aurais un peu plus le goût du risque. Quand je n'ai pas ces moyens-là, je réduis forcément mon niveau d'ambition et je serre un peu les boulons en amont. Je pourrais prendre quelques exemples, mais ça serait certainement trop fastidieux. On essaye donc de le faire de manière mesurée, mais, de fait, la dissuasion ne peut pas rester à l'écart de cette dynamique. La rapidité de l'évolution des technologies et leur accessibilité à nombre d'acteurs étatiques et non étatiques font que nous devons également intégrer cette dimension-là, ce que nous essayons de faire.

CORENTIN BRUSTLEIN : Tes propos me rappelaient à des considérations que j'avais vues dans le débat américain –ils sont eux aussi en train de renouveler leurs composantes. Ils réfléchissaient à la manière d'avoir un ICBM capable d'être évolutif, non pas sur des cycles de 10 ans ou plus, mais sur des cycles bien plus courts. Cela signifie avoir des interfaces plus connectées, et cela s'accompagne en effet d'une prise de risque, puisque des objets plus connectés sont aussi plus exposés aux risques cyber.

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER : Cela irradie très profondément, puisque cela va parfois heurter la doctrine. Il ne m'appartient pas ici d'en parler, mais ça peut aller très loin dans la remise en question que nous sommes obligés de faire.

CORENTIN BRUSTLEIN : Loïc Rocard, vous avez exposé des enjeux très singuliers. Je pense au contraste entre les réacteurs civils qui s'inscrivent dans logique différente, *drivée* par le marché, par un rythme assez irrégulier, et la continuité de la dissuasion qui a besoin de régularité, de continuité et de prévisibilité.

J'aimerais revenir sur la manière dont vous avez parlé des processus RH, la maîtrise de la pyramide des âges, mais peut-être sous un angle moins managérial que moral. Vous avez parlé de la *raison d'être*. Nous sommes passés à la fin de la Guerre froide par une période où cette *raison d'être* allait moins de soi pour beaucoup d'acteurs. On l'a vu, notamment chez nos partenaires étrangers, qui ont fait face à des difficultés pour maintenir une culture nucléaire forte, que ce soit dans leurs forces armées, dans les équivalents du CEA ou chez les industriels, parce qu'il y a eu des pertes de savoir-faire et il y a eu des pertes de sens. Nous sommes aujourd'hui dans une phase assez différente –et, au contraire, je pense que le sens s'impose à nous à nouveau.

Comment avez-vous perçu cette évolution des dernières années à l'échelle de TechnicAtome ? Est-ce que dans votre perception, il y a eu un sujet lié au sens de l'activité ou au contraire, avez-vous eu l'impression que, à votre échelle, c'est resté dans l'ensemble stable ?

LOÏC ROCARD : C'est une question très intéressante et je ne suis pas sûr d'avoir vraiment une réponse. Mais je vais quand même tenter. Aujourd'hui, on est dans une phase qui correspond peu ou prou à celle où était le pays à la fin des années 1980, c'est-à-dire que toutes les composantes poussent en même temps. Actuellement, on est sur une vague, ou plutôt en train de monter sur la vague. Et donc, on n'a pas trop de problèmes de compétence parce qu'on recrute à tour de bras, même si cela s'est un tout petit peu calmé ces derniers mois.

On était 1 500 en 2017, on est 2 100 aujourd'hui, donc ça fait vraiment – comme Sébastien le disait tout à l'heure, *mutatis mutandis*, c'est un peu pareil pour nous – beaucoup de renouvellement. Nous avons une singularité par rapport à une entreprise plus classique, c'est que 100 % de notre personnel est habilité *secret*. On est peut-être la seule entreprise en France dans ce cas-là. Nous ne recrutons que des Français. Et nous ne sommes pas pleinement représentatifs de la société française. Ce qui n'est pas tout à fait satisfaisant, puisqu'on est complètement dans la société, on est dans notre riveraineté, dans nos collectivités, on est sur 8 sites en France, donc on est tout à fait dans le pays. Mais nous ne sommes donc pas complètement représentatifs.

Et il y a – c'est comme ça que je le vis, pour ma part, depuis 8 ans dans cette entreprise – je pense un «esprit TA», qui est fort mais difficile à définir, et qui pourrait expliquer, je crois, qu'on n'a jamais senti cette sorte de désaffection que vous évoquez. En 52 ans de vie, nous n'avons jamais eu à déplorer un soupçon de début de compromission interne. Ce qui, quand même, avec la loi des grands nombres, aurait pu arriver ici ou là : on n'a jamais détecté quelque chose comme ça. Et pourtant, on le suit de près. Ainsi, on est plutôt sur un terrain de jeu qui est très positif. Il y a une caractéristique aussi, je le disais : la dualité pour nous est importante. On a d'abord été civils et on a toujours été civils et militaires. C'est important parce que si on n'était que militaires, on aurait probablement du mal à recruter certaines personnes qui ne se verraiient pas forcément faire une partie de carrière ou toute leur carrière au service du nucléaire de défense. Mais, une fois qu'ils sont chez nous, ils le découvrent, ils s'y mettent et ils l'aiment. Le civil nous sert donc un peu d'attracteur. Et, aujourd'hui, le militaire, constitue 85 % de notre activité. C'est vraiment très dominant. Comme ce sont des projets qui sont passionnants, à tous les stades, très exigeants techniquement et qui vont au bout, ce sont des réussites. Tout cela est très porteur.

Finalement, je suis tenté de dire qu'on convertit à l'esprit de dissuasion des gens qui arrivent ici parce que l'endroit est sympathique, c'est Aix-en-Provence, à côté de la gare TGV. Tout cela a une part de mystère. Il faut l'entretenir de près, mais on s'y emploie – et *so far, so good*. Ils viennent pour le civil, mais ils restent pour le militaire : c'est une dynamique appréciable.

QUESTION DE L'AUDITOIRE : Vous avez parlé de la taxonomie, M. Dufer. Pouvez-vous donner quelques exemples ?

INGÉNIEUR GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER : Quand on parle avec des établissements financiers, aujourd'hui, leur première réaction, en évoquant la défense est le rejet. La dissuasion nucléaire est dans une catégorie peinte encore plus en noir. Vous faites la même chose avec un organisme financier outre-Atlantique, il vous dit « *moi, l'endroit où je vais mettre au top level de mes placements chez les gens qui me confient leur argent, c'est le domaine défense* », et le domaine de la dissuasion est situé dans le haut de ce domaine. On a donc une importante différence d'appréciation là-dessus, qui a des conséquences ensuite. Certes, pas encore trop pour les grands maîtres d'œuvres industriels, parce qu'ils ont une forme d'activité duale qui fait qu'ils arrivent à surfer sur la vague et ils ont des sources de financement qui sont plus vastes que celles d'entreprises de niveau inférieur, qui font finalement appel à des financeurs qui ne sont pas des grands fonds d'investissement, mais des banques qu'on connaît, vous et moi, et qui, elles, appliquent ça au pied de la lettre.

Mais ce n'est pas tant cela qu'il faut avoir en tête que la lame de fond que ça génère. C'est-à-dire que si vous placez au travers d'un organisme financier vos propres fonds, il va vous demander vos préférences. Et comme, sociétalement, il y a un *bashing* vers ce secteur et au niveau européen également, petit à petit, vous avez l'alchimie pour aboutir à la situation que je décris là. Ainsi, c'est tout cela qu'il faut aujourd'hui contrebalancer. Nous le faisons par des actions avec les industriels et avec l'État-major des armées pour essayer d'expliquer un peu ce que tu disais, Marc, que la dissuasion, d'abord, est l'assurance-vie de la patrie, qu'elle participe au bon fonctionnement dans la durée de ces mêmes organismes financiers et également que, par rapport à toutes ces notions de taxonomie verte, la dissuasion nucléaire n'est certainement pas le domaine le plus noir que l'on puisse considérer.

LOÏC ROCARD : J'aurais rajouté deux petites choses. D'abord, l'honnêteté nous oblige quand même à reconnaître qu'il y a pas mal d'acier dans la dissuasion et qu'il y a donc un *scope 3* amont qui est assez conséquent. Cela nuance un tout petit peu la dimension purement climatophile évoquée par l'amiral Véran.

Ensuite, il n'y a pas que les fonds qui sont mal disposés à l'endroit de nos activités. J'ai vu il y a quelques jours que la chaîne *Brut*, que vous connaissez probablement et qui parle aux jeunes, prétendait faire une campagne au service de l'ingénierie. Aujourd'hui, il est de bon ton de dire qu'il faut se réindustrialiser, que l'ingénierie est l'avenir et qu'il s'agit d'une des forces de la France. Ils cherchaient donc des «rôles modèles» pour l'ingénierie. Mais ils précisaien néanmoins – le slogan étant «*l'ingénierie ça mène à tout*» – qu'ils recrutaient tous les ingénieristes qui se sentaient de jouer l'acteur pour la campagne, mais prière de ne venir ni de la chimie, ni de l'industrie pétrolière, ni du nucléaire. Mais à part ça, ça mène à tout.

QUESTION DE L'AUDITOIRE: Ma question concerne le temps court et le besoin d'agilité pour l'innovation. Je voulais savoir comment vous arrivez à capter de l'innovation duale qui vient beaucoup du civil, je pense par exemple au numérique, autour de l'IA, du cloud, de la cybersécurité, en s'adressant à des entreprises aujourd'hui qui n'ont pas forcément des structures économiques et un ADN fort pour la défense ou la dissuasion.

Comment arrivez-vous, peut-être au-delà des agences comme l'Agence d'innovation de défense (AID) ou l'Agence ministérielle pour l'IA de défense (AMIAD), à intéresser ces acteurs économiques et entrepreneuriaux à venir rejoindre une BITD qui est plutôt aujourd'hui régaliennes, avec aussi, j'imagine, des préoccupations d'autonomie stratégique, voire de souveraineté vis-à-vis de ces acteurs qui, parfois, sont un peu labiles ?

INGÉNIER GÉNÉRAL DE L'ARMEMENT FRANÇOIS-XAVIER DUFER: C'est assez complexe dans le sens où, effectivement, on s'adresse à un écosystème qui n'est pas notre écosystème habituel.

Je ne disserterai pas sur l'AMIAD, qui a récemment été portée sur les fonts baptismaux – on va donc lui laisser le temps de grandir un peu et de délivrer. On se rend cependant compte que l'AID, aujourd'hui, est un vecteur très intéressant qui arrive petit à petit à faire le *go-between* et à nous amener des choses.

Par contre, sans rentrer dans le poncif du passage à l'échelle : comment capter ? Comment emmener ? Finalement, ça ne se fait pas si mal que ça. C'est-à-dire que chez ces acteurs-là, il y a, pour faire écho à la question précédente, moins d'appréhension à venir au contact de nos domaines. Pourquoi ? Parce que c'est bien perçu par tout le monde que ce sont des domaines de pointe. Et toutes ces petites start-ups, toutes ces ETI, quand elles sont passées un petit peu au niveau du dessus, quand elles ont la prétention de vouloir se faire un nom ou de se valoriser dans le domaine, c'est une vitrine qui les intéresse. C'est un levier qu'on utilise beaucoup.

Là où on a une difficulté malheureusement assez récurrente, dans le monde industriel européen, c'est quand ces entreprises prennent de la valeur. On essaye alors de les préserver, on essaye de nouer des accords avec les grands groupes qui ont cette tendance à mettre la main dessus. Parfois, à l'inverse, nous le provoquons, parce qu'on sent bien que, au-delà du passage à l'échelle, la structure ne sera pas suffisamment robuste pour faire écho à l'autre préoccupation que vous avez évoquée, c'est-à-dire cette capacité de souveraineté. Il ne s'agit pas de la souveraineté au sens français de la chose, mais au sens d'être capables de le garantir dans le temps long. Cette adaptabilité du temps court, ne doit ainsi pas mettre en risque le temps long. Je n'ai pas dit que j'avais la martingale ou que nous l'avions à la DGA – je pense que la problématique est exactement la même chez les industriels ou à la Direction des applications militaires du CEA. Il y a cette dualité qu'il faut arriver à réconcilier et qui n'est pas forcément évidente, mais, pour autant, on arrive à faire des choses, y compris dans le domaine du numérique. J'explique parfois à mes camarades des forces qu'il va falloir mettre un petit peu plus d'IA pour aider, notamment à exploiter les capacités de nos systèmes futurs, parce qu'on est sur une logique exponentielle et que le champ des possibles devient beaucoup plus grand. Donc si on veut rester dans des temps d'intervention contraints, il va falloir une aide, une assistance. Ou alors, quand il s'agit de parler de temps de réaction face à certains événements, on a là un travail conjoint à faire pour se convaincre qu'on n'est pas en train de faire n'importe quoi, de jouer les apprentis sorciers, mais de tirer la meilleure partie de cette technologie. Ce n'est pas évident dans le domaine de la dissuasion.

CORENTIN BRUSTLEIN : C'est en effet d'autant moins évident que la manière dont nous approchons ces questions, avec une forme de retenue et d'attention à ce que ça implique d'être un État responsable, n'est pas forcément la manière dont des adversaires potentiels approcheront le sujet. Il y a donc là des points de tensions potentiels.

TABLE-RONDE N°9

Porter la dissuasion

FRÉDÉRIC FOGACCI: Alors que le terme de ce colloque approche, cette dernière table-ronde va nous emmener au bout de la chaîne de décision nucléaire de notre pays. Cette chaîne de la décision est particulièrement courte et directe, liant sans beaucoup d'intermédiaires celui qui décide, le président de la République, et ceux qui portent la force, c'est-à-dire des militaires. Ce terme de «porter la force» choisi pour cette dernière table ronde peut d'ailleurs avoir à première vue un côté un petit peu écrasant. On verra à l'occasion de quelle manière la lourdeur de la responsabilité pèse sur les épaules de nos intervenants. Les deux composantes, mais les trois forces, ont pour fonction d'offrir un maximum d'outils, d'options stratégiques au président de la République. Pour maintenir cette boîte à outils disponible, il faut des hommes, des compétences, mais aussi une excellence et un écosystème de formation, que les armées doivent savoir faire vivre et perdurer.

C'est pourquoi il était naturel de leur donner le dernier mot et de conclure ce colloque avec eux. En 1984, lors du colloque «L'Aventure de la Bombe», il n'y avait pas eu de témoignages de militaires qui portaient véritablement, personnellement, la force. On peut donc considérer que la présence de nos intervenants est aujourd'hui un privilège, d'autant plus qu'ils ont accepté que cette intervention soit dialoguée, sans intervention liminaire trop longue, mais au contraire avec des questions transverses qui vont être traitées au niveau de la Force océanique stratégique (FOST), représentée par le capitaine de vaisseau Jérôme Colonna d'Istria, ancien pacha de SNLE, actuellement à l'État-major des armées, par le colonel Raphaël Venot, des Forces aériennes stratégiques (FAS), et par le capitaine de vaisseau Sébastien Martinot, ancien pilote de Rafale Marine (FANU) et pacha du porte-avions Charles de Gaulle, actuellement à l'EMA, division cohérence capacitaire. Car l'un des fils directeurs que nous allons suivre porte sur la complémentarité des composantes et des forces, au service de notre outil de dissuasion. Afin de poser le décor, commençons par leur demander: comment conçoivent-ils la force qu'ils représentent aujourd'hui, et quelle est son utilité pour le président de la République?

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA: La Force océanique stratégique (FOST) met en œuvre les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins – elle en a quatre – et des centres de transmission, qui lui servent à parler aux sous-marins quand ils sont à la mer. On pourrait résumer l'action de la FOST en trois points : la permanence à la mer des patrouilles de sous-

marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), les responsabilités du commandant et la formation, morale et professionnelle, des équipages de sous-mariniers.

La mission de la FOST est assez simple : avoir en permanence au moins un SNLE à la mer. Cela signifie qu'il peut parfois y en avoir deux, voire trois, mais jamais quatre, parce que le quatrième est toujours en entretien de longue durée. La permanence à la mer est essentielle pour produire l'effet dissuasif. En effet, avoir un SNLE à la mer, dilué – c'est-à-dire indétecté – et en capacité d'exécuter un ordre présidentiel, offre au Président la garantie permanente de frappe en second : quelle que soit la surprise stratégique qui pourrait advenir, ou toute forme de chantage étatique, nous conservons la capacité de faire peser une menace terrible et de riposter. Cela doit normalement inhiber toute volonté d'un adversaire rationnel de s'en prendre à nos intérêts vitaux.

La permanence à la mer constitue également une garantie de crédibilité, dans la mesure où faire appareiller un SNLE à intervalles réguliers est une démonstration de force : cela suppose en effet d'avoir une chaîne de maintien en condition opérationnelle des sous-marins qui produit de la disponibilité technique, une chaîne organique qui forme, entraîne et qualifie des équipages, enfin une chaîne de soutien qui permet à tous ces acteurs d'agir et d'interagir. La table ronde précédente l'a bien démontré, on a coutume de dire que le SNLE constitue l'outil de combat le plus complexe à construire, à mettre en œuvre et à entretenir.

Enfin, la permanence à la mer des SNLE structure l'ensemble de la Marine. Pour permettre convenablement à un SNLE de partir en patrouille, il est en effet nécessaire de faire appel à un ensemble cohérent de moyens, depuis les remorqueurs pour quitter l'Île Longue, en passant par les forces de protection pour sécuriser les abords du goulet de Brest, et jusqu'à l'ensemble des moyens aéromaritimes qui concourent à ouvrir la route du SNLE : chasseurs de mines, frégates et patrouilleurs de haute mer, hélicoptères et avions de patrouille maritime.

Deuxième élément important : le commandant de SNLE, quand il est en patrouille, est prêt. Il a mis 20 ans à se préparer à cette mission véritablement exorbitante : être responsable durant plusieurs semaines de l'assurance vie de la Nation. En patrouille, le commandant a trois grandes préoccupations.

La première, c'est déjà, de savoir où il doit être et où il doit aller pour demeurer invulnérable. Il a l'immensité océanique devant lui, mais celle-ci est pleine de discontinuités et il faut esquiver certaines menaces : il lui faut donc agir avec anticipation et discernement.

La deuxième préoccupation a trait à la préservation de ses marges de manœuvre. Il en a deux grandes, la première est liée à la disponibilité technique du sous-marin. Il y a en permanence des installations qui ne fonctionnent pas de façon optimale, et avec lesquelles il faut composer en complète autonomie, ce qui est parfois très compliqué. La seconde est liée à l'endurance de l'équipage :

avec plus de 110 personnes en vase clos pendant plus de 70 jours, il peut se passer beaucoup de choses sur le plan médical, mais également psychologique, et il faut donc à la fois surveiller le moral des uns et des autres et faire en sorte de maintenir le collectif au juste niveau de vigilance requis par la conduite de la patrouille. C'est l'essence profonde du commandement.

Troisième et dernier point, la FOST est mise en œuvre par des sous-mariniers. Aujourd'hui, nous sommes le 27 novembre : c'est la journée nationale des sous-mariniers, en mémoire du 27 novembre 1942, jour funeste du sabordage de la flotte à Toulon, mais au cours duquel cinq sous-marins firent le choix de désobéir et d'appareiller sous le feu de l'ennemi pour continuer la lutte en Afrique du Nord. Plus de 80 ans après, cet acte de courage et de détermination continue de symboliser les forces morales que l'on attend d'un équipage de sous-marin au combat : le refus de subir et la fraternité. Les sous-mariniers constituent une catégorie de marins un peu particulière, qui apprend à practiser avec le danger, à durer dans la promiscuité, à véritablement faire corps avec son navire ce qui, au fil des apprentissages et des expériences partagées en plongée, avec tout cela, façonne un esprit de corps très singulier.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup Jérôme. Je vais demander le même exercice au colonel Raphaël Venot pour les Forces aériennes stratégiques (FAS), en alerte depuis 1964.

COLONEL RAPHAËL VENOT : En effet, je vais utiliser beaucoup de mots en commun avec mes camarades, puisque nous partageons la même grammaire de dissuasion. Et je vais rebondir sur nombre de choses qui vous ont déjà été apportées hier dans ce séminaire.

Les forces de dissuasion, ce sont deux composantes : celle qui ne se voit pas et celle qui se voit, la composante aéroportée. Les Forces aériennes stratégiques sont la partie permanente nucléaire de cette composante aéroportée, en alerte depuis le 8 octobre 1964. Depuis que la France s'est dotée de l'outil de dissuasion, que ce soit les Forces aériennes stratégiques, le plateau d'Albion ou la Force océanique stratégique, il n'y a jamais eu, jusqu'à aujourd'hui, de rupture d'alerte de dissuasion en France. Cela révèle bien le niveau technique et le niveau opérationnel de nos unités, et des entreprises et entités que vous représentez tous. Les FAS, c'est la composante qui se voit, c'est celle qui est agile, qui est modulable, qui est réversible, qui est réactive, et qui peut donc alimenter grandement le dialogue stratégique. Cette composante, tout comme la FOST, n'a qu'une seule mission. Vous avez entendu parler hier de dommages inacceptables potentiellement infligés à un agresseur. Notre rôle, c'est la fin de la chaîne, c'est l'exécution de la mission : nous devons garantir ces dommages inacceptables. Nous devons les garantir à notre président, c'est-à-dire lui garantir que lorsqu'il souhaitera utiliser les moyens de la dissuasion, ils seront prêts, crédibles, entraînés et ils auront leur liberté de manœuvre et d'action.

Mais notre tâche est également de les garantir à l'adversaire potentiel en lui proposant des forces suffisamment fiables pour qu'il sache que la dissuasion française est crédible et que ces dommages inacceptables, il peut les craindre. Cette garantie, dans les Forces aériennes stratégiques, nous la traitons de bout en bout. C'est une maîtrise de la mission qui intègre la surveillance des moyens, la disponibilité des moyens, la qualification opérationnelle des équipes et des équipages, mais également la planification nucléaire que nous éditons pour nos avions et la protection de nos moyens car si nos moyens n'étaient pas suffisamment protégés, ils n'auraient pas cette liberté d'action.

Cette exigence de crédibilité se nourrit d'environ 70 opérations ou exercices nucléaires par an au sein des Forces aériennes stratégiques pour démontrer à qui a envie de le voir la capacité de nos équipes et de nos équipages et le bon fonctionnement de nos systèmes d'armes. Cette crédibilité s'élabore également au travers de missions en marge de la dissuasion –car la force de l'armée de l'Air et de l'espace est sa dualité. Nos avions, pour ne traiter que des missions que je peux aborder aujourd'hui, assurent un tiers de la permanence opérationnelle de la police du ciel française, en marge de leur mission de dissuasion. Ils sont déployés dans les États baltes actuellement pour assurer, sous mandat de l'OTAN, la surveillance et l'intégrité de leur espace aérien. Ils sont déployés au Moyen-Orient dans le cadre de l'opération Chammal. Et ils participent à la protection de moyens de l'OTAN pour la réassurance des frontières de l'Est. Voilà concrètement ce qu'aujourd'hui les chasseurs des FAS font. Parallèlement, les ravitilleurs des FAS accompagnent aujourd'hui le voyage officiel du président de la République en Amérique du Sud, sont en train de faire des relèves d'escadrons de gendarmerie en Nouvelle-Calédonie, sont en Afrique, sont en Moyen-Orient, sont en opération au Qatar, sont en opération à N'Djaména, et participent également à des missions de l'OTAN.

Soyons précis : la mission, le nucléaire, ne s'efface pas devant ces missions. Et tous nos moyens restent toujours en alerte, principalement sur leur mission. Si nous pouvons faire ces missions parallèles, c'est bien parce qu'elles sont cohérentes avec nos délais d'alerte et qu'à tout moment, nous pouvons rappeler ces moyens (nous ne transférons jamais l'autorité de nos moyens). Et si le président décidait de réduire les délais d'alerte, bien évidemment, immédiatement les moyens rentreraient. Tout cela apporte beaucoup de crédibilité à l'édifice. Hier, le général Steininger vous a présenté les formats de la composante aéroportée, passant de 9 bases aériennes et 36 avions au départ, à 18 avions au plus bas. Aujourd'hui, dans un contexte où c'est le président de la République qui fixe le format des forces nucléaires, les Forces aériennes stratégiques représentent une cinquantaine de Rafale, 15 avions ravitilleurs, 3 bases aériennes dédiées, et puis 2 centres d'opérations et, tout comme l'a dit Jérôme, un certain nombre de transmissions spécifiques, car nous pouvons avoir les forces les plus crédibles et les plus redoutables possibles et le

niveau politique le plus engagé, s'il n'y a pas de transmission, il n'y a pas de dissuasion.

Nous mettons en œuvre également des transmissions spécifiques, avec un point particulier que je souhaite ajouter, c'est que les transmissions spécifiques mises en œuvre par les FAS permettent également au président de contacter et d'engager le sous-marin, tout comme les transmissions spécifiques mises en œuvre par la FOST fonctionnent au profit des avions. Il y a une vraie redondance et un vrai maillage dans ce monde de la transmission. Voilà ce que je pouvais dire : c'est une vaste mission pour seulement environ 2 000 personnes dans l'armée de l'Air et de l'Espace !

FRÉDÉRIC FOGACCI : Sébastien Martinot, pilote de Super Etandard et de Rafale Marine, ancien pacha du Charles de Gaulle, va maintenant nous parler de la moins connue des forces, la Force aéronavale nucléaire (FANU), essentiellement articulée autour du porte-avions, qui s'est développée plus tardivement à partir de la fin des années 1970, mais qui complète la boîte à outils offerte au président de la République en matière de signalement stratégique et d'effets potentiels.

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : Effectivement, je pense que la notion de « boîte à outils », outils de complémentarité et options militaires supplémentaires, est une bonne approche pour appréhender ce que la Force aéronavale nucléaire (FANU) apporte à la composante nucléaire aéroportée.

La Force aéronavale nucléaire est une composante qui s'articule autour du porte-avions nucléaire, nucléaire à deux titres, par sa propulsion nucléaire et sa capacité d'emport d'armes nucléaires.

Le deuxième segment est le couple Rafale-ASMPA, similaire à celui des Forces aériennes stratégiques (FAS), avec une complémentarité et une similitude dans la finalité, les procédures appliquées et l'entretien de ces compétences. La FANU apporte des options complémentaires qui sont liées au caractère intrinsèque du porte-avions, lequel bénéficie de la liberté d'action permise par le droit de la mer : la liberté de navigation, de se positionner, de se repositionner, éventuellement de durer dans une zone sans en référer à qui que ce soit. Cette mobilité est également permise par la propulsion nucléaire. Plusieurs années de réserve de combustible embarquées à bord permettent au navire de durer et ainsi de prolonger un effort militaire en cas de besoin.

La FANU tire également ses forces de l'intégration de ses moyens : les avions, la puissance aérienne donc, combinés à la puissance navale des bâtiments qui constituent le groupe aéronaval, lequel permet d'obtenir une supériorité dans une logique de finalité de frappe sur les objectifs assignés par le président de la République. Cela s'inscrit dans un système où l'ensemble des processus sont optimisés. Un porte-avions, c'est un peu comme une usine

avec tous les circuits de production en circuit court qui fonctionnent en 3/8 et qui produisent pour avoir le meilleur effet à la fin.

Ces options posées sur la table grâce à la FANU sont différenciantes par leur temporalité. Un porte-avions qui appareille, c'est déjà un message. Un porte-avions qui se positionne dans une zone, c'est un deuxième message. Un porte-avions qui reste dans une zone au large d'un pays, affranchi de la menace, c'est aussi un message. Ce message est vraiment à la main du président de la République.

C'est aussi une complémentarité sur les axes de pénétration, la temporalité de pénétration, les choix des cibles – à la main du Président – qui viennent, de manière coordonnée ou combinée aux Forces aériennes stratégiques, renforcer la crédibilité de cette composante. À bord, l'ensemble des processus sont tournés vers cette finalité.

Les moyens du groupe aéronaval sont d'abord des moyens conventionnels, mais basculent vers cette mission en cas de besoin, sur demande du président de la République.

Le porte-avions et le groupe aéronaval appareillent demain pour une prochaine mission, la mission Clemenceau 25 en Méditerranée, en océan Indien et en zone indo-pacifique. Au-delà du fait que, effectivement, on n'a pas un porte-avions en permanence à la mer, pour autant, on a systématiquement un délai de réponse à une situation.

Que le bateau soit en mer, à quai ou en arrêt technique, il y a systématiquement un chemin qui est tracé pour retrouver la capacité et potentiellement la capacité de répondre à une sollicitation de niveau stratégique.

DÉBAT

FRÉDÉRIC FOGACCI: Merci pour ce tour d'horizon. Nous allons tenter d'articuler dans cette table ronde la présentation des forces et votre expérience personnelle au service de ces forces. La première question que j'aurais à vous poser, c'est celle de la question du choix ou de la sélection. Comment est-ce qu'on s'oriente finalement vers le SNLE, vers les Forces aériennes stratégiques, vers la FANU ? Est-ce que c'est un choix dans une carrière ? Est-ce que c'est le résultat d'un processus de sélection ? Est-ce que c'est l'acceptation d'une responsabilité particulière qui guide également ce choix ?

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA : C'est un peu tout cela, même si chacun a forcément son processus de développement très personnel. Pour ma part, je suis entré à l'École Navale parce que j'avais le goût de l'aventure, envie de prendre la mer et de servir mon pays. Je ne pensais pas trop au sous-marin nucléaire au moment où j'ai fait ce choix-là. Je savais aussi que le métier d'officier de marine nécessitait un bagage scientifique qui

me convenait bien : j'étais en classe préparatoire aux grandes écoles, j'ai passé le concours et je l'ai réussi.

Une fois à l'École Navale, deux moments fondateurs ont éclairé ma vocation de sous-marinier. C'est d'abord la visite de l'Île Longue, qui m'a véritablement époustouflé : j'ai pris conscience que la Marine nationale y accomplissait quelque chose de grand. Ensuite, un embarquement sur sous-marin nucléaire d'attaque : là, j'ai rapidement été convaincu d'avoir trouvé ma vocation. L'expérience de la première plongée est évidemment quelque chose de très marquant, mais c'est surtout le spectacle de la force collective de l'équipage dans l'action qui m'a véritablement saisi.

Ensuite, mon engagement s'est construit par couches successives. Dans la Marine, on apprend d'abord à être un bon officier de marine, c'est-à-dire à savoir naviguer et à diriger une équipe de quart. Cet apprentissage a lieu sur les navires de surface.

Puis, une fois que l'on rejoint les forces sous-marines, il se passe dix ans avant de prétendre à devenir commandant de sous-marin. Cela se passe essentiellement sur les sous-marins d'attaque, car il faut maîtriser les rudiments du combat sous-marin. C'est un apprentissage qui est difficile, et qui est couronné par la réussite à un cours de commandement, sésame nécessaire pour se voir confier un commandement de sous-marin d'attaque. Ensuite, vous passez sur SNLE pour une dernière partie de carrière embarquée en tant que commandant en second, puis commandant. Tout cette expérience accumulée forme un parcours cohérent et sélectif de 20 ans : je suis entré aux forces sous-marines en 2001 et j'ai quitté mon commandement de SNLE en 2021, avec près de 25 000 heures de plongée. On enchaîne les moments de formation, d'entraînement et de qualification. Aux forces sous-marines, on cherche à faire progresser tout le monde au fil de sa carrière : cela suppose de sélectionner et donc malheureusement parfois d'éliminer.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Donc, pour prolonger, c'est une double formation, c'est à la fois une culture technique, un diplôme d'atomicien et une culture stratégique qu'on acquiert petit à petit à bord du SNA.

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA : Le métier d'officier de marine a toujours reposé sur une formation selon trois axes, militaire, humain et bien sûr scientifique : au temps de la marine à voile, les officiers de marine étaient ceux qui faisaient le point, manœuvraient le navire dans les éléments, maîtrisaient la science de l'artillerie, dirigeaient les hommes au combat, mais aussi incarnaient l'autorité. La Marine nationale n'a jamais abandonné cette approche dans la formation de ses officiers et la sélection de ses commandants : il faut comprendre et savoir analyser, être capable de décider et faire preuve de caractère.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Raphaël, comment s'opère la sélection des pilotes des FAS, ceux qui auront la responsabilité éventuellement de porter la charge au nucléaire ? Est-ce un processus de sélection ? Est-ce un processus de choix également ?

COLONEL RAPHAËL VENOT : Il ne faut pas trop imaginer qu'il y ait une sélection initiale ou un choix particulier. C'est-à-dire que nous recrutons des aviateurs en premier lieu, parmi lesquels des pilotes de chasse qui, dans leur formation initiale, ne sont absolument pas déterminés quant à leur orientation. La formation avançant, un premier filtre pourrait apparaître, celui de l'habilitation. Parce que l'habilitation pour travailler dans les forces nucléaires est très particulière. Et en tout cas, on pourra avoir des «voyants rouges» sur certains dossiers dont on sait dès le départ que nous ne pourrons jamais les orienter vers les FAS. Sinon pour le reste, le cursus de pilote est déjà suffisamment long et exigeant, donc nous laissons faire quelque chose qui est bien rodé dans l'armée de l'Air et de l'Espace.

Si je fais une petite digression sur ce parcours que je connais bien pour l'avoir suivi, c'est qu'un pilote de chasse, entre son premier cours au sol en tant que pilote et son dernier vol noté, passe à peu près 7 ans. Sept années où, chaque jour, chaque vol est noté, chaque simulateur est noté, chaque qualification est notée, et deux ou trois mauvaises notes de suite donnent lieu à la réunion d'un conseil d'orientation qui peut décider la fin de la carrière. Ce dont je fais état ici est bon pour n'importe quel pilote de chasse et pas seulement de la dissuasion – le cursus est strictement identique dans la Marine.

Donc nous recrutons des pilotes de chasse, nous formons des pilotes de chasse. Quand vient la décision de les orienter vers une unité, vers une mission en particulier, là, les gens ont un choix à faire.

Dans ce choix personnel peut alors survenir une petite aspiration personnelle, qui ne sera pas toujours liée à la mission mais qui peut également être liée à l'avion. Le Rafale est venu gommer un petit peu tout ça, mais à une époque pas si lointaine où nos avions étaient spécialisés, les gens choisissaient un Mirage 2000 de dissuasion, un Mirage 2000 de défense aérienne ou un Mirage 2000 d'attaque au sol, ce qui est maintenant fini.

Les gens choisissent du Rafale qui fait toutes les missions, donc le choix est relatif. Je note malgré tout que nous avons des jeunes actuellement qui sont en recherche de sens dans leur engagement, c'est important, voire plus important que ce qu'on pourrait imaginer pour la jeune génération qui nous rejoint.

Particularité pour un pilote arrive chez nous : il va falloir rajouter une couche nucléaire à sa formation générique. Elle est importante par son fondement, elle est importante par son volume. Un pilote de Rafale maîtrise toutes les missions que sait faire le Rafale. Un pilote de Rafale des FAS maîtrise toutes les missions que font les Rafale de l'armée de l'Air, plus la mission nucléaire. Donc ce sont forcément des vols d'entraînement en plus. Ce sont énormément de textes, de documentations, de procédures à assimiler, et à

maîtriser, parce que c'est une mission –c'est vraiment la première chose qu'on nous inculque – qui ne doit souffrir d'aucun doute, d'aucun aléa.

Ce pilote (ou navigateur) qui recevra en vol l'ordre d'engagement du président de la République sera seul face à ses questions : « *Est-ce que cet ordre est conforme ? Est-ce qu'il est intègre ? Est-ce que j'ai le droit de le prendre en compte ? Est-ce que je le rejette ? Comment est-ce que je le comprends ? Comment dois-je exécuter ma mission ?* »

C'est une mission qui ne doit souffrir d'aucun doute. Il y a un important travail théorique et d'apprentissage. Il y a aussi un long apprentissage sur le système d'armes, puisque la mise en œuvre du missile aéroporté est spécifique. Il y a ensuite un entraînement qui va être un peu différent par rapport à ses camarades d'autres escadrons. Nous les préparons à une mission où le pays qu'ils vont pénétrer mettra tout en œuvre pour être impénétrable. Ou pour le dire autrement, il y aura peut-être une balance tactique qui ne sera pas très favorable et il faudra réussir la mission coûte que coûte. On se doit donc de leur fixer un niveau d'entraînement qui est peut-être bien supérieur et de les challenger. On peut les agacer en tout, par des détails qu'on ne peut pas imaginer jusqu'à –par exemple, la dissuasion étant une mission totalement autonome française – l'interdiction à nos avions d'utiliser le GPS du décollage jusqu'à l'atterrissement. Aujourd'hui, dans les avions les plus modernes qui existent, nos équipages travaillent à l'ancienne, à la carte, et se recalent par les moyens autonomes dont ils disposent pour ne faire confiance à aucun moyen extérieur et être capables de faire leur mission.

Après, on essaie de leur faire comprendre que la responsabilité de leurs actes sera certainement beaucoup plus engageante que pour leurs camarades. Là encore, une bourde d'un pilote des FAS dans une mission pourra avoir un retentissement médiatique très négatif, très défavorable, parce que ce sont les gens qui emporteront l'arme nucléaire. Il faut qu'ils prennent rapidement conscience de cette responsabilité, de cette « saine » pression qu'ils doivent ressentir au quotidien. Pour ça, je prendrais un exemple très concret. Lorsqu'un Rafale va faire un tir d'exercice en France et qu'il loupe sa cible à quelques centaines de mètres, bien évidemment, il a une mauvaise note à son vol, et sa sentence sera peu ou prou de payer la tournée le soir au restaurant.

Lorsqu'un équipage des FAS fait un tir fictif sur un champ de tir et qu'il est à quelques centaines de mètres, il faut savoir que tous nos tirs sont débriefés, envoyés à la fin du mois au CEMA et à l'Élysée. Ce même pilote, dans le même avion, qui est de la même génération, qui a fait la même erreur, devra expliquer au général commandant les FAS pourquoi il en est arrivé là, ce qu'il a mal fait –et tout ceci figurera dans un compte rendu qui part vers les plus hautes autorités de l'État. Même erreur, même avion, même promotion, même génération de personnes, pas la même conséquence. Ça, c'est quelque chose qu'on essaye d'inculquer aux gens. C'est là qu'on sent le poids de porter la dissuasion pour un jeune équipage.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Sébastien, tu as un profil très particulier puisque tu es à la fois pilote de chasse et marin. Comment fabrique-t-on la culture stratégique de la FANU, sachant que la FANU n'est pas une force permanente, que c'est aussi un format que peut prendre le porte-avions dans certaines situations ? Comment est-ce qu'on l'entretient surtout ?

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : J'abonde dans le sens de ce qu'a dit Raphaël. La culture stratégique de la FANU, vis-à-vis de ceux qui la mettent en œuvre, c'est quelque chose qui vient dans un deuxième temps de carrière.

De la même façon que sur nos sous-marins nucléaires ou dans les FAS, au sein de la FANU, il y a un fort tropisme technique en entrée. La maîtrise des procédures, la fiabilité qu'on demande à nos pilotes – fiabilité y compris dans la mise en œuvre sur le pont d'envol – dans toutes les conditions, de jour à nuit, quelles que soient les conditions rencontrées, sont essentielles. Ça demande déjà un petit peu de temps. La culture stratégique se construit au fur et à mesure de cette progression. Le bon tournant est en général l'École de guerre – plutôt pour les profils d'officiers amenés à commander : commander une flottille, commander potentiellement le porte-avions, commander une force nucléaire par la suite. Cela vient vraiment dans un deuxième temps.

On a parlé de pilotes, mais il y a aussi toute une série de personnels de mise en œuvre qui assurent la préparation des avions, l'assemblage des munitions, qui sont aussi soumis à un certain nombre de procédures de mise en œuvre de sécurité extrêmement précises et importantes et qui, eux aussi, sont triés sur le volet : ce sont les personnels les plus fiables, qui ont le plus d'expérience, qui ont connu le plus de situations et sont de même suivis en performance tout au long de leur carrière. Il y a donc un fort tropisme technique.

On ajoute à ça une culture nucléaire au sens aussi de la sûreté nucléaire qui est aussi importante, dans le cadre de la mission, mais aussi de l'entraînement, qui se fait par temps de paix. Cette culture stratégique vient donc se construire plutôt en fin de carrière.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Pour avoir vécu la FANU du côté pilote et ensuite du côté pacha du porte-avions, comment est-ce qu'on l'appréhende ? Est-ce que c'est une culture commune ou est-ce que quand on est pacha, on a un rôle par définition ultra central ? Et comment coordonne-t-on la mise en œuvre de la FANU ?

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : Le commandant du porte-avions n'a pas de rôle direct dans l'action. Il est responsable de la disponibilité des moyens, de s'assurer que la mission coordonnée sera parfaitement exécutée, que le bâtiment est prêt, entraîné, donc prêt à exécuter cette mission.

Il contribue ainsi à la fois à la fiabilité de l'ensemble et à la disponibilité de l'ensemble, par l'ensemble des services et départements qui concourent à bord.

Avoir pu le pratiquer en tant que technicien d'abord permet de comprendre cet ensemble, de manière à prendre le recul nécessaire avec une vision d'ensemble suffisante pour être capable de prendre les bonnes décisions en cas d'aléas. Comme dans le domaine de la propulsion nucléaire, le premier rôle est d'être capable de faire face à des aléas, sur les disponibilités, sur des éléments qui surviennent en situation. En aéronautique, dans le milieu naval, plus que jamais, les aléas sont permanents. Les situations en tactique sont variées.

Il faut d'abord avoir construit cette culture pour être capable de faire face aux situations, c'est ça qui est important.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Le point suivant que je voudrais aborder avec vous porte sur la manière dont les forces portent l'alerte permanente. Que peut-on dire des transmissions ? Raphaël a commencé à aborder ce point. Comment est-ce que, quand on est en responsabilité, on peut gérer cette situation d'alerte, de devoir être en permanence disponible ? Comment est-ce qu'on prépare, éventuellement – pilotes et pacha – à pouvoir mettre en œuvre la force nucléaire ? Est-ce une préparation psychologique ? Est-ce une préparation juridique, technique ? Des procédures qu'il faut connaître ? Comment est-ce qu'on trouve le point d'équilibre ?

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA : Être disponible en tout lieu, en tout temps, c'est le statut général de tout militaire. La mission première de chaque marin, aviateur ou soldat, est quand même d'être prêt à partir quand on lui ordonne une mission. Dans ta question, il y a finalement plusieurs choses.

Il y a le cas de l'alerte quand on est à quai avec un délai d'appareillage à respecter. Les choses sont là assez simples : le commandant doit s'assurer qu'il est prêt à appareiller : son navire est-il disponible技iquement ? Son équipage est-il bien constitué, formé et entraîné ? Tout le matériel nécessaire à l'accomplissement de la mission est-il à bord ? Cela ne se fait pas seul, évidemment. On a toute une structure organique et de soutien flotte qui est à notre service. C'est aussi dans son cercle privé et familial que l'on a le devoir de se préparer à l'absence : il faut expliquer que, au coup de sifflet bref, on peut partir pour une durée indéterminée.

Une fois à la mer, si je prends l'exemple du SNLE, il s'agit d'être en mesure, en toutes circonstances, de recevoir l'ordre du président de la République, puis de l'exécuter. C'est un rebouclage permanent de plusieurs paramètres : est-ce que je suis dans la bonne zone, au bon endroit, ai-je suffisamment de liberté d'action ? Est-ce que mon bâtiment est discret et robuste ? Est-ce que l'équipage est au juste niveau de vigilance ?

FRÉDÉRIC FOGACCI : Pour les FAS, hier, le général Steininger a évoqué des délais de réaction nécessaire, qui se comptent en minutes. D'abord peut-on en parler ? Et ensuite, comment organise-t-on cette disponibilité absolument permanente ?

COLONEL RAPHAËL VENOT : Je vais essayer de dire ce qu'on peut dire. Le général Steininger a présenté une situation qui était un cœur de Guerre froide, où effectivement, la première alerte des FAS était un décollage à 5 minutes. Il faut imaginer que pour 5 minutes, le pilote est assis et sanglé dans son avion en permanence. Donc il faut un nombre considérable d'équipages en rotation pour pouvoir assurer ça. À 15 minutes de délai, cela veut dire que le pilote est debout à côté de son avion.

Mais on parlait là du régime d'alerte de Guerre froide. Aujourd'hui, nous n'avons pas un seul régime alerte, nous avons des régimes alertes. Je peux difficilement en dire plus. Nous avons des régimes d'alerte, tant pour les sous-marins que les avions, fixés par le président, à la main du président. Ces régimes d'alerte, pour nous, veulent dire quelque chose. Ce sont quelques heures, ce sont quelques minutes, je vous laisse tout imaginer.

C'est le président qui, en fonction de la situation, ordonne ces changements de posture auxquels correspondent des régimes d'alerte différents. Ainsi, l'avion prêt à décoller ou le sous-marin à la mer sont en alerte quasi immédiate (quelques minutes), alors que l'avion non armé ou le sous-marin à quai sont également en alerte mais avec un délai différent (quelques heures). Deux régimes d'alerte différents pour une même mission, à la main du président de la République.

Ce sont ces fameux régimes qui nous permettent notamment de dire : «*Je peux m'autoriser de déployer des avions dans les États baltes parce que ces avions-là, peut-être qu'ils ont un régime d'alerte de quelques heures qui est suffisant pour les ramener en France et qu'ils basculent sur leur mission principale.*» Mais le président pourrait très bien immédiatement dire : «*Je réduis le délai d'alerte*». Tout le monde rentre. C'est intéressant parce que c'est déjà un premier signalement stratégique de rapatrier en métropole les moyens de la dissuasion qui sont un petit peu partout.

Quant à savoir si la tenue de l'alerte nucléaire est contraignante pour les militaires qui la tiennent, je ne peux pas dire mieux que l'alerte, c'est finalement la vocation de tout militaire. C'est presque peut-être plus simple chez nous parce qu'il n'y a pas le doute de se dire : «*Est-ce qu'un jour on va m'appeler et est-ce que je vais partir ?*» Nos militaires ont un contrat d'alerte et ils sont tout le temps dans ce contrat d'alerte. Qu'ils soient en vacances avec leur famille ou en voyage à l'étranger, ils doivent toujours se demander dans quelle position d'alerte ils sont et s'ils sont capables de rejoindre dans les délais impartis. Finalement, c'est contraignant mais c'est presque plus lisible et donc peut-être plus simple à prendre en compte.

Je pense qu'on aura moins de mal à rapatrier tous les personnels de la dissuasion en quelques heures que de mobiliser des milliers de militaires qui ne s'y attendent pas en quelques heures.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup pour cette réponse éclairante. Sébastien, c'est pour toi que la question doit être la plus complexe puisque le porte-avions a des phases de disponibilité et des phases de remontée en capacité opérationnelle, que tu as gérées par exemple entre 2017 et 2019 avant d'être Pacha. Comment concilie-t-on alerte et disponibilité discontinue ?

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : Une fois en mer, je dirais que les choses sont assez faciles. Le porte-avions a été conçu pour disposer de tous les services colocalisés et concentrés pour être capables d'être réactifs. En revanche, ça nécessite une certaine pratique puisque si, effectivement, il y a cette facilité à la concentration, il y a aussi beaucoup de difficultés liées à avoir des flux assurés en raison des contraintes de place dont on dispose pour constituer un raid. Par exemple, armer un raid d'une vingtaine d'avions, c'est forcément de nombreuses opérations, en temps et espace contraint, c'est beaucoup de processus qu'il faut cumuler et donc c'est d'abord par la pratique en entraînement dans le conventionnel qu'on aboutit au résultat.

Comment est-ce qu'on gère effectivement la discontinuité de la situation du porte-avions à quai – en mer, mais aussi potentiellement en arrêt technique au fond du bassin ? C'est ce que je disais tout à l'heure : quand le porte-avions est au fond du bassin, on est en train de recharger ses coeurs d'éléments combustibles. Pour autant, on a un chemin qui est tracé pour un retour à disponibilité. Systématiquement, quand le bâtiment rentre en arrêt technique, on a imaginé des possibilités de retour en arrière quand c'est un arrêt technique qui est moins engageant que celui que je décrivais, ou des accélérations, des renoncements sur certains segments pour aller plus vite au retour à disponibilité. Après, ce qui est important, c'est la remontée en puissance. C'est facile à dire, c'est moins facile à faire parce qu'il y a là la réappropriation des processus, des procédures, de la culture potentielle aussi. Quand on arrête un porte-avions pendant un an et demi, il ne faut pas croire qu'on repart au claquement de doigts. Ce n'est pas vrai. Il nous a fallu plusieurs mois, près de 4 mois en 2018-2019 pour se réapproprier pleinement le porte-avions après son arrêt technique majeur. D'où les questions qu'on se pose pour la suite sur les temps d'arrêt technique qu'on essaie de réduire pour le futur porte-avions, afin de réduire cet investissement nécessaire pour retrouver la pleine agilité de l'outil qui est la finalité.

C'est d'abord par la pratique, le *drill* : un porte-avions en mer, en dehors de ces missions de dissuasion, ce sont 20, 30, 40 vols par jour. C'est une activité continue sur des cycles de 12 à 14 heures. Ce sont des gens qui travaillent H24, en bordée : il y a une activité continue de maintenance d'aéronef toute la nuit. Par essence, c'est donc déjà extrêmement structurant.

Après, il faut faire coller à ça des exigences qui sont liées à la mission spécifique FANU, qui parfois conduisent à restreindre un peu «la bête», qui est capable de produire très fort, mais il faut savoir pleinement maîtriser les processus et les sécuriser. C'est souvent là où il faut trouver le juste milieu et le bon compromis.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Un avant-dernier point que je voudrais aborder rapidement avec vous, c'est votre perception de la complémentarité des forces. On entend parfois parler de querelles intestines entre les différentes forces. Pourtant, en parlant avec vous, ce qui était frappant, c'est que chez tous les trois, il y avait au contraire un sentiment profond de complémentarité des forces et l'idée qu'au contraire, si l'on renonçait à l'une des composantes (ce qu'ont fait par exemple nos amis d'Outre-Manche, qui le regrettent, et semblent entreprendre de revenir sur ce choix), on fragilise l'ensemble de l'édifice. Alors, comment voyez-vous cette complémentarité ? Est-ce que finalement, vous considérez qu'il y a une spécificité inhérente à votre force ou est-ce irrémédiablement complémentaire avec les autres composantes et les autres forces. Peut-on commencer par toi, Jérôme ?

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA : La complémentarité des composantes, c'est une des forces de notre dissuasion. Dissuader, cela veut dire produire un effet dissuasif, donc agir sur la psychologie de l'adversaire et, de ce fait, plus on a de moyens pour le faire, mieux c'est. Les modes d'actions militaires qu'offrent la composante océanique et la composante aéroportée permettent un champ des possibles très vaste en planification nucléaire. Inversement, vu de l'adversaire, cela complique son calcul. Ça, c'est assez simple, mais s'il avait en tête de conduire des frappes incapacitantes contre nos forces nucléaires, il aurait trois équations à gérer. S'occuper de la FOST et de sa permanence à la mer, s'occuper des avions des FAS qui sont dispersés aux quatre coins de France, voire au-delà, et enfin trouver le porte-avions. Ce n'est pas une mince affaire.

Dernier point, la complémentarité des composantes nous offre une résilience qui est toujours bonne à prendre. On ne sait jamais ce qui peut se passer en termes de vulnérabilité. Si on perd une composante ou une force nucléaire, il en restera toujours au moins une.

FRÉDÉRIC FOGACCI : C'est à toi, Raphaël, que revient la paternité du concept de boîte à outils au service du président de la République. Tu me disais que la sécurité ou la pérennité d'une force était aussi garantie par la pérennité des deux autres, qu'il y avait une forme de complémentarité où l'une préservait l'autre. Que voulais-tu dire par là ?

COLONEL RAPHAËL VENOT : Ce que je pourrais ajouter sur ce que Jérôme vient de dire –effectivement, j'aime bien cette image de boîte à outils parce que, une, deux, trois composantes, c'est un choix politique – c'est que ce que nous devons faire, c'est donner au président un maximum d'options : de signalement stratégique, de réaction, de gesticulation, et, s'il fallait réaliser la mission, d'options de pénétrer l'adversaire, de faire face à des menaces de différents types, de compliquer la tâche de l'adversaire.

D'ailleurs, on dit toujours de l'adversaire, mais j'ai envie de dire des adversaires, parce que là encore, il faut sortir de la vision Guerre froide où nous ne regardions qu'un seul pays. Il y a maintenant des adversaires dans ce milieu-là et en dissuader un ne veut pas dire qu'il faut arrêter de dissuader les autres. Tout comme, le cas échéant, en frapper un ne veut pas dire baisser la garde pour ne pas continuer à dissuader son grand frère ou un autre pays qui viendrait à s'engager. Cette complexité du scénario fait que nous traitons des adversaires très différents, des conditions très différentes, et la garantie de succès de la mission que nous devons offrir au président est donnée avant tout par des composantes différentes.

Finalement, nous avons bien le devoir de lui donner un maximum d'outils dans sa caisse à outils. Et si on lui retire le porte-avions, c'est comme lui retirer son tournevis et sa pince. Si ça lui va, c'est très bien. Si on lui enlève les avions, on lui enlève tout le reste, on ne lui laisse que le marteau. S'il a envie de travailler avec uniquement un marteau, très bien, c'est son choix.

Mais regardons effectivement nos amis britanniques. Quels peuvent être leurs éléments de «gesticulation», de signalement stratégique, par exemple, dans une situation comme nous vivons actuellement? Leur posture de temps de paix, c'est un sous-marin à la mer. Leur posture maximale, ce sont deux sous-marins à la mer. S'ils veulent réagir et afficher quelque chose, ils n'ont pas d'autre choix que de passer tout de suite à l'étage maximal ou de ne rien faire.

Nous sommes, pour notre part, capables d'offrir à notre président beaucoup d'actions qui vont du simple rapatriement des moyens de la dissuasion en métropole, jusqu'à des armements d'avions, jusqu'à un appareillage de sous-marins, jusqu'à des raids aériens qui débutent leur mission mais font demi-tour et reviennent se mettre en alerte en France. L'idée, c'est d'avoir la caisse à outils la plus remplie possible. Le jour où le politique décidera de se priver des outils, c'est un choix qui le regarde pleinement.

Finalement, on a en effet souvent le débat pour déterminer quelle composante est mieux ou moins bien, pourquoi celle-là est au-dessus ou en dessous –faut-il les hiérarchiser?

C'est un faux débat parce que, fort heureusement, nos composantes sont très différentes : c'est ainsi qu'elles offrent des options différentes et des choix différents. Si elles étaient identiques et offraient la même chose, là, il y en aurait certainement une de trop. C'est parce qu'elles sont différentes qu'elles sont cohérentes.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Pour terminer avec Sébastien, quelle est la spécificité irréductible de la FANU ? Quelles sont les options particulières qu'elle peut offrir au président sur le plan stratégique ?

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : En dialectique des volontés, constituer un groupe aéronaval, le faire appareiller, afficher ce qu'il représente sur le plan de la valeur militaire et financière aussi, c'est aussi une manière de démontrer sa détermination. On met 3 000 personnes en jeu, avec une quinzaine de bâtiments, un porte-avions nucléaire, deux chaufferies nucléaires, l'ensemble des moyens qui y concourent – d'une valeur militaire et stratégique considérable. C'est une manière de démontrer sa détermination : par la conception, par l'entretien de cette capacité que peu de nations maîtrisent au monde, à ce niveau-là, et potentiellement par un engagement. C'est déjà aussi une manière de signaler. La complémentarité pour la FANU, je la retrouve également dans le positionnement géographique, avec la capacité à se déployer extrêmement loin. On pense à nos outre-mer, mais aussi à nos intérêts, à nos partenaires, potentiellement loin d'Europe. Quand on se pose la question de la complémentarité, c'est que, d'ailleurs, c'est une question peut-être financière. Quelle est la priorité à donner à tel ou tel moyen ? Je reprendrais là les mots de l'amiral Cluzel, qui commande actuellement la force aéronavale nucléaire – en tant que commandant de la force d'action navale, mais aussi de la force aéronavale nucléaire – qui dit que c'est *good value for money*.

La capacité nucléaire depuis le porte-avions, au regard de l'ensemble, c'est une petite partie. Cela nécessite des exigences dans le développement des armements, de tenue au catapultage des éléments d'armes, d'exigence de sécurité à l'embarquement et au stockage dans les soutes d'un porte-avions. Mais pour autant, c'est une somme financière finalement très limitée au regard de la valeur stratégique que ça permet de déployer.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup Sébastien. Il y a une toute dernière question, que je voudrais vous poser avant de donner la parole à la salle. En définitive, porter la force, évidemment, ça ne s'arrête pas quand on rend son commandement de SNLE, quand on boucle son dernier vol sur Rafale ou qu'on rend le commandement du porte-avions. C'est un engagement qui se poursuit par des postes en état-major, des postes stratégiques, que ce soit pour toi, l'état-major des forces nucléaires, que ce soit aussi pour Sébastien, à l'état-major cohérence capacitaire actuellement – c'est toi qui t'occupes du porte-avions nouvelle génération, c'est un de tes gros dossiers – ou que ce soit pour toi, Raphaël, à la brigade opérationnelle des FAS. Comment se passe cette transition et peut-on s'occuper de dissuasion au niveau d'un état-major sans avoir été un pratiquant, à votre avis ?

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA: Il est préférable de confier le commandement opérationnel des forces nucléaires, opéré pour le compte du CEMA, ainsi que la construction de l'avenir de la dissuasion à des officiers qui maîtrisent parfaitement le sujet : il y a un ticket d'entrée de connaissance des organisations des forces, des exigences liées à la posture et des spécificités de chaque composante, qui se comprend : pour conduire les programmes d'armement du futur SNLE ou du futur missile aéroporté, ou bien pour planifier des opérations nucléaires des FAS ou de la FOST, il faut des officiers qui connaissent les FAS et la FOST sur le bout des doigts, car le moment n'est plus venu pour eux d'apprendre, mais de faire valoir leur expérience et les convictions qu'ils ont acquises pour orienter l'avenir et les bonnes décisions au niveau stratégique.

La transition vers l'état-major central à l'issue d'un parcours opérationnel se passe en continuité. C'est même plutôt une chance de pouvoir prolonger son cursus professionnel dans son domaine d'expertise, parce qu'on apprend à opérer le système au niveau stratégique et politique, de manière agnostique des composantes, ce qui est très enrichissant, même après 20 ans de pratique. Mais c'est toujours très engageant parce que la charnière politico-militaire est très exigeante sur ces questions-là. La dissuasion reste un outil extrêmement politique et destiné à produire d'abord des effets politiques, donc sous un étroit contrôle du politique.

FRÉDÉRIC FOGACCI: Je poserai la même question, peut-être un peu modifiée à Raphaël. Finalement, acquiert-on une culture globale sur la dissuasion après le service actif ? Est-ce que la découverte très approfondie de la FOST ou de la FANU intervient après le service actif sur Mirage 2000N ? Ou est-ce qu'on ne peut pas mettre en œuvre la dissuasion sans avoir une connaissance globale de l'ensemble des forces ?

COLONEL RAPHAËL VENOT: La mettre en œuvre chacun dans son bateau ou son avion sans avoir une très bonne connaissance de l'autre, ce n'est pas gênant en soi.

Mais, rapidement, nos officiers qui prennent des responsabilités ont besoin de comprendre l'autre et de savoir dans quel écosystème ils vivent. Et c'est là où il ne faut pas trop risquer de tomber dans une «consanguinité» absolue, mais notre mission est tellement exigeante et longue à s'approprier que ce serait presque décevant pour nous comme pour l'institution de ne pas fidéliser les gens qui ont pris des postes de haut niveau – commandant d'escadron, commandant de base, commandant de SNLE – dans le domaine de la dissuasion et de ne pas les amener au niveau central en état-major pour l'étape d'après.

Il y a quand même plutôt une vraie filière dissuasion, surtout dans les états-majors de haut niveau qui traitent de dissuasion. Ce serait très compliqué à ce niveau-là de faire entrer quelqu'un d'extérieur. Pour ne pas tomber com-

plètement dans la consanguinité, on essaye plutôt d'envoyer nos spécialistes de la dissuasion quelques années ailleurs pour s'acculturer à d'autres choses et aller aussi chercher des bonnes idées ou des bons principes et de les ramener.

Mais on a ce devoir, vis-à-vis de cette mission, de rentabiliser l'expérience qui est très longue à acquérir dans notre domaine. On a aussi beaucoup parlé, pendant deux jours, de temps long, de temps très long, d'un horizon lointain qui est le cas de la dissuasion mais qui n'est pas forcément le tempo du politique ou le tempo des lois de finance et le tempo des grands décideurs militaires. Un CEMA, un grand décideur : ces postes changent souvent de titulaire. Peut-être que, là encore, nos officiers qui prennent des postes à la division des « forces nucléaires » de l'État-major des armées, etc., avec une grande expérience, sont un peu ceux qui tiennent la barre et ceux qui sont là pour garder cette vision lointaine qu'ils ont déjà acquise depuis longtemps et pour bien expliquer que la dissuasion ne s'est pas faite en un jour et ne doit pas être repensée ou refaite en un jour.

FRÉDÉRIC FOGACCI : C'est exactement la question que je voudrais prolonger et poser à Sébastien puisque tu travailles actuellement sur le porte-avions nouvelle génération. Est-ce qu'avoir une culture dissuasion, c'est être un peu les gardiens du temps long au sein du ministère des Armées et au sein des armées ?

CAPITAINE DE VAISSEAU SÉBASTIEN MARTINOT : Je dirais plutôt que ça permet de disposer de toutes les informations nécessaires pour bien informer le décideur, très concrètement. Je pense qu'avoir une culture de dissuasion, avoir pratiqué, permet de savoir de quoi on parle, permet de savoir expliquer, de donner les éléments d'appréciation pour que la décision, souvent au niveau politique, soit bien éclairée. Maintenant, il ne s'agit pas de maintenir quelque chapelle que ce soit, c'est réellement que les décisions soient prises de manière complète, que l'ensemble des paramètres industriels, notamment – maintien des savoir-faire, portée stratégique, coûts – soient bien pris en compte, sans biais d'appréciation, avec le maximum d'informations. Et ça, il faut reconnaître qu'au bout de 20 ans d'expérience, on a un certain recul, on a suffisamment de bagages pour être capable d'expliquer les choses, de voir les choses. Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Raphaël, il faut bien se garder de reproduire les schémas du passé. On a un enjeu qui est bien supérieur à cela aujourd'hui, c'est l'enjeu potentiel d'une confrontation à venir. On ne sait pas, en tout cas, on doit s'y préparer. Ça veut donc dire être capable de voir les choses différemment s'il le faut.

FRÉDÉRIC FOGACCI : Merci beaucoup pour ces témoignages. Je vais me tourner vers la salle. Y a-t-il des questions ?

QUESTION DE L'AUDITOIRE: J'aurais une question pour le représentant de la FOST. Vous avez dit, commandant, que la permanence à la mer était un gage de crédibilité, d'efficacité des SNLE, en raison de leur invulnérabilité en plongée. Mais ma question porte sur le port-base. Qu'en est-il du port-base ? En particulier au vu des derniers événements en Ukraine, avec la destruction du QG de la FOST de mer Noire et d'un sous-marin au bassin. Est-ce que la protection des infrastructures portuaires est prise en compte ? Sachant que dans les années 1960 à 1990, la doctrine dans la Marine c'était qu'il n'y a plus besoin de protection puisqu'il y a la dissuasion.

CAPITAINE DE VAISSEAU JÉRÔME COLONNA D'ISTRIA: Il ne faut pas opposer dissuasion et protection. Selon l'expression consacrée dans la doctrine française, ce sont deux fonctions stratégiques qui s'épaulent mutuellement.

Pour bien le comprendre, il faut revenir à l'essence même de notre modèle de dissuasion, qui est une dissuasion par représailles. C'est-à-dire que l'effet dissuasif, l'effet psychologique d'inhibition sur l'adversaire potentiel qui voudrait s'en prendre à nos intérêts vitaux, on l'exerce par une menace de riposte, de dommages absolument inacceptables, incarnée par le ou les SNLE qui sont à la mer et par la posture permanente des FAS. On peut dire que la dissuasion épouse la fonction protection dans le haut du spectre des menaces.

Inversement, la protection des emprises et des personnels de la dissuasion concourt à la liberté d'action de nos forces nucléaires, car elle les préserve, dès le temps de la compétition, des menaces hybrides ou des rétroactions dans le bas du spectre conventionnel qui pourraient être en mesure de nous incapaciter. C'est en cela que l'on peut aussi dire que la protection épouse également la dissuasion.

S'agissant du bouclier anti-missiles, la mise en œuvre de l'Oreshnik (tir du 21 novembre 2024) a fait la démonstration du caractère redoutable du missile balistique intercontinental, capable de pénétrer les défenses si vite et si fort que son interception est quasi impossible à garantir. Ce n'est pas pour autant qu'il faut opposer dissuasion et défense anti-missiles. La dissuasion nucléaire est une stratégie par représailles, qui vise à dissuader en pesant sur les coûts irrationnels de l'agression, alors que la défense anti-missiles est une stratégie par déni, qui vise à dissuader en pesant sur les bénéfices réduits de l'agression. Par essence, la dissuasion par déni fait peser l'incertitude sur le défenseur, ce qui peut inciter l'agresseur à tenter sa chance, étant entendu que l'efficacité du bouclier n'est jamais garantie à 100 %. Cela ne signifie pas que la défense anti-missiles n'a pas d'utilité, elle a en même une, mais dans un champ où il n'est plus question d'intérêts vitaux, plutôt de protection dans la profondeur : en protégeant des forces et certains points clés de tout chantage spécifique, elle épouse elle-aussi la dissuasion, sans l'affaiblir ni la remplacer, en compliquant les calculs de l'agresseur.

FRÉDÉRIC FOGACCI: Je pense qu'il faut remercier chaleureusement le capitaine de vaisseau Jérôme Colonna d'Istria, le colonel Raphaël Venot et le capitaine de vaisseau Sébastien Martinot. La table ronde a montré ce que c'était que de porter la dissuasion, c'est-à-dire le poids de la responsabilité qu'ils portent, pour nous.

Allocution de clôture, par Jérôme Demoment, directeur des applications militaires du CEA

Je me réjouis sincèrement de venir aujourd’hui clore ce colloque que la Direction des applications militaires du CEA a porté en partenariat avec la Fondation Charles de Gaulle et avec le soutien continu de son Président, Hervé Gaymard, que je tiens à remercier très sincèrement pour cette collaboration.

Cette collaboration est parue assez évidente à nos deux institutions, tant la dissuasion nucléaire française et son histoire sont intimement liées à la personne du Général de Gaulle. Cela a été rappelé, la création du Commissariat à l'énergie atomique en octobre 1945 a d'ailleurs été l'une de ses décisions majeures comme chef du gouvernement provisoire de la République française. C'est surtout lui qui a noué un lien consubstantiel entre indépendance nationale et dissuasion nucléaire en mettant cette stratégie au cœur de sa vision de la souveraineté nationale.

Ce colloque a aussi été l'occasion de célébrer un double anniversaire, celui tout d'abord de la première prise d'alerte des Forces aériennes stratégiques le 8 octobre 1964. Cela a été dit : depuis cette date, l'exercice de la mission dissuasion nucléaire par les forces armées a été ininterrompu, grâce à l'engagement sans faille des personnels civils et militaires français. Cette remarquable continuité ne doit cependant pas nous faire oublier que les moyens de cette mission, le contexte stratégique dans lequel elle a été mise en œuvre et elle s'est inscrite, ont connu de profondes évolutions. Il était par conséquent indispensable de rappeler et d'éclairer ces transformations dans la continuité.

Le deuxième anniversaire, c'est celui du colloque d'Arc-et-Senans organisé en 1984, colloque fondateur pour l'histoire de la dissuasion française qui avait permis à l'époque de retracer les débuts de l'aventure du nucléaire de défense avec le témoignage d'acteurs de premier plan. Notre colloque se veut donc un hommage au travail des historiens de la dissuasion qui s'est poursuivi depuis et je veux remercier tous ceux qui ont contribué aux réflexions et aux discussions de ces deux journées et tout particulièrement les professeurs Maurice Vaïsse et Georges-Henri Soutou qui ont ouvert la voie de la recherche universitaire dans ce domaine.

Alors, je dirais à ce propos que la politique de dissuasion nucléaire requiert de ceux qui la mettent en œuvre au quotidien de conserver le sens de l'histoire. On l'a vu, cela a été dit, la mise en œuvre d'une stratégie de dissuasion crédible et pérenne suppose d'étendre le regard sur la durée, de réfléchir sur les temps longs, de prêter attention aux mouvements tectoniques qui affectent les équilibres stratégiques, d'anticiper le sens des évolutions technologiques pour garantir que la dissuasion nucléaire pourra jouer tout son rôle. Cela suppose de disposer de référentiels solides basés sur cette histoire et de pratiquer régulièrement des remises en perspective historique.

Pour apporter cette mise en perspective, ce colloque a bénéficié de la contribution précieuse de grands témoins et d'anciennes autorités de l'appareil de défense français que je remercie pour leur passionnant témoignage.

Merci donc en particulier à l'amiral Rogel, à Louis Gautier, à l'amiral Scott de Martinville et au général Steininger. Je salue également mes prédecesseurs, messieurs François Geleznikoff et Vincenzo Salvetti, ainsi que l'ancien administrateur général du CEA, Pascal Colombani, pour leur intérêt pour ce colloque.

C'est important à l'heure où la dissuasion nucléaire redevient, pour ainsi dire, au premier plan, où elle est visible dans les rapports de force entre puissances. Elle n'avait bien entendu jamais disparu, mais elle avait pu passer en quelque sorte en arrière-plan. Le retour de la guerre sur le continent européen, avec l'agression militaire portée par la Russie, se fait aujourd'hui sous l'ombre du nucléaire ; parallèlement, les crises de prolifération se poursuivent et se multiplient ; la compétition entre la Chine et les États-Unis prend également un caractère nucléaire : tous ces éléments contribuent à une dégradation brutale de notre environnement stratégique, qui nécessite un réinvestissement collectif dans notre outil de défense, dans la compréhension de la stratégie de dissuasion et de son histoire.

Je ne vais pas chercher à conclure les riches débats qui se sont tenus durant ces deux journées, puisque ce colloque n'a pas vocation à clore une discussion, mais bien à l'ouvrir et à l'encourager. Tout cela a été rendu possible par la trentaine d'experts et de grands témoins qui ont participé aux tables rondes pendant ces deux journées et que je tiens à remercier pour leur contribution décisive au succès de ce colloque. Je voudrais simplement souligner quelques points fondamentaux que ces journées ont permis de faire ressortir.

Tout d'abord, et cela a été l'objet d'une partie des discussions de l'après-midi, c'est la singularité de la politique de dissuasion française. C'est une politique qui, par la gravité des enjeux et la complexité des problèmes qu'elle doit traiter, requiert une organisation, je dirais même une mobilisation collective, qui n'a, je crois, que peu d'équivalent. Elle nécessite au quotidien un travail extrêmement étroit entre les forces armées, les scientifiques et les ingénieurs de la Direction des applications militaires du CEA et de la Direction générale de l'armement, des analystes de l'ensemble de l'appareil de défense et

les diplomates, pour avoir une vision cohérente de toutes les dimensions de notre politique de dissuasion, politico-stratégique, opérationnelle, scientifique, technologique et industrielle, mais également pour conduire les programmes de façon efficiente et contribuer ainsi à la crédibilité et à la soutenabilité de notre dissuasion.

Au cœur de cet effort, il y a ce qu'on appelle l'*Oeuvre commune*, qui structure depuis plus de 60 ans la conduite des activités nucléaires de défense, entre le ministère en charge de la défense et le CEA. Plusieurs tables rondes ont permis d'éclairer la déclinaison pratique de cette *Oeuvre commune*, la profondeur de cette démarche, ainsi que la diversité des compétences qu'elle mobilise. C'est bien la synergie entre ces deux institutions qui est la clé du succès de cette *Oeuvre commune* depuis maintenant six décennies et qui a contribué à garantir la continuité opérationnelle de la dissuasion nucléaire française. Le général de Gaulle avait veillé personnellement à cette architecture des compétences et des responsabilités – et force est de constater qu'elle a bien perduré depuis.

J'espère que ce colloque a permis d'approfondir la compréhension de ce travail collectif. Je tiens à cet égard à remercier pour leur implication dans ces deux journées les participants du ministère des Armées issus de la Direction générale de l'armement, des Forces nucléaires ou de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie, ainsi que les participants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale. Cette étroite coopération s'étend évidemment aux industriels de la Défense qui ont joué depuis les débuts de l'histoire du nucléaire de défense français un rôle clé pour l'ensemble des constituants de notre dissuasion. Je remercie ici en particulier Loïc Rocard qui les représentait.

Deuxième élément sur lequel je veux revenir, le rôle des chercheurs, universitaires et en particulier des historiens pour retranscrire l'histoire de la dissuasion nucléaire française. Plusieurs tables rondes ont permis de rappeler l'héritage historique reçu du général de Gaulle et en particulier la stratégie des moyens qui a été mise en œuvre dès son époque et qui a illustré la façon dont l'État stratège s'est mis en place. Ce colloque a montré l'importance de communiquer et de susciter des recherches académiques sur un domaine stratégique, qui est au cœur de la défense de notre pays. Je remercie à nouveau l'ensemble des professeurs et chercheurs qui ont participé à ces journées ainsi que le Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques de l'École normale supérieure, la Fondation pour la recherche stratégique et l'Institut français des relations internationales. Il est en effet essentiel d'informer le mieux possible nos concitoyens sur l'outil nucléaire de défense.

Bien entendu, et on a pu le constater à plusieurs reprises durant ce colloque, sur un sujet aussi sensible que la dissuasion nucléaire, la communication a des limites, celles que lui impose le secret en matière de défense nationale.

Cette limite n'a qu'un seul but, préserver l'intégrité de l'outil de la dissuasion nucléaire, l'un des fondements de notre indépendance nationale. Dans ce contexte, et cela a été rappelé pendant ces deux journées, l'accès aux sources premières pour la recherche historique, à savoir les archives, est indispensable.

En tant que directeur des applications militaires, je tiens ici à souligner que c'est un sujet pour lequel la DAM est pleinement engagée, conformément aux directives données par le président de la République en juillet 2021. La Direction des applications militaires s'est organisée pour faciliter cet accès, soit en expertisant ses propres archives, soit en contribuant à l'expertise de celles d'autres institutions, à commencer par celles du ministère des Armées, en appui du Service historique de la Défense. Je pense qu'il est important de bien comprendre que ce travail demande du temps, car c'est un travail d'expertise complexe et exigeant. Il faut s'assurer de ne pas divulguer une information technique susceptible d'intéresser une puissance étrangère ou un ennemi potentiel. Ce travail d'expertise est par conséquent un exercice qui requiert responsabilité et précision par ceux qui le réalisent.

Dernier élément que je voudrais mentionner, et je terminerai par cela : avec la Fondation Charles de Gaulle, nous avons voulu que ce colloque soit ouvert au grand public. Nous avons donc organisé cette journée dans un lieu de recherche, qui est aussi un lieu ouvert au public, un lieu où le savoir est rendu accessible aux citoyens, la Bibliothèque nationale de France, et je remercie le Président Gilles Pécout pour son accueil.

Encore une fois, la politique de dissuasion nécessite naturellement la protection du secret, c'est un enjeu de sécurité et de défense nationale. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit d'une politique secrète. Le général de Gaulle a mis cette politique de dissuasion au cœur de la protection de notre souveraineté nationale, ce qui implique dans une démocratie comme la nôtre qu'elle soit véritablement un bien collectif de la nation. Je suis donc convaincu de la nécessité, pour une puissance démocratique dotée de l'arme nucléaire, de maintenir une véritable culture stratégique partagée par ses citoyens, fondée sur les faits, sur un débat rationnel et ouvert et une recherche universitaire qui puisse nourrir ce débat. Je crois que ce colloque, parce qu'il a suscité de manière inédite un regard croisé entre universitaires, chercheurs, praticiens de la dissuasion et un large public, a contribué à cet objectif.

Les organisateurs
du colloque *La dissuasion
nucléaire française depuis De Gaulle*
tiennent à remercier tous ceux
qui ont aidé à la réalisation
de cet ouvrage, et tout particulièrement
Jean-Marc Gailis, Nathanaël Drochon
et Damien Nguyen.

ANNEXES

Glossaire

ABM: Anti Ballistic Missile
AEC: Atomic Energy Commission
AIEA: Agence internationale de l'énergie atomique
ANT: Armement nucléaire tactique
ASMP: (missile) air-sol moyenne portée
ASMP-A: (missile) air-sol moyenne portée améliorée
BEG: Bureau d'études générales (ancêtre du CEA/DAM)
BITD: Base industrielle et technologique de défense
CAN: Conseil des armements nucléaires (conseil restreint présidé par le chef de l'État traitant exclusivement des questions nucléaires militaires)
CEA: Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CED: Communauté européenne de défense
CEHD: Centre d'études d'histoire de la défense
CEL: Centre d'essais des Landes
CEMA: Chef d'état-major des Armées
CEP: Centre d'expérimentation du Pacifique
CESTA: Centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine
CIENS: Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (ENS-Ulm)
CNES: Centre national d'études spatiales

COFAS: Centre de commandement des Forces aériennes stratégiques
DAM: Direction des applications militaires (du CEA) ou CEA/DAM
DGA: Direction générale de l'armement
DGRIS: Direction générale des relations internationales et de la stratégie
DIRCEN: Direction des centres d'expérimentations nucléaires
DSCEC: Département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires de la DGA
EMA: État-major des armées
EMA/FN: Division de l'État-major des armées en charge spécifiquement des affaires nucléaires militaires
EMP: État-major particulier du président de la République (instance chargée en particulier de préparer le chef de l'État à l'utilisation éventuelle de l'arme nucléaire)
FANU: Force aéronavale nucléaire
FAS: Forces aériennes stratégiques
FATAC: Force aérienne tactique
FNI: Forces nucléaires intermédiaires
FOST: Force océanique stratégique
FRS: Fondation pour la Recherche stratégique
FRUS: *Foreign Relations of the United States*

GREFHAN: Groupe d'études français d'histoire de l'armement nucléaire
IFRI: Institut français des relations internationales
IHEDN: Institut des hautes études de défense nationale
IISS: International Institute for Strategic Studies
LMJ: Laser Mégajoule
LPM: Loi de programmation militaire
MLF: Multi Lateral Force ou Force multilatérale
MSBS: Mer-sol balistique stratégique
NHP: *Nuclear History Program*
NPG: *Nuclear Planning Group* ou Groupe des plans nucléaires de l'OTAN
NPIHP: Nuclear Proliferation International History Project (Woodrow Wilson Center)
ONERA: Office national d'études et de recherche aérospatiale
OTAN: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
P5: fait référence aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies

PAT: Prototype à terre
PMLT: Plan à moyen et long terme
SDI: *Strategic Defence Initiative*
SEP: Société européenne de propulsion
SGDSN: Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
SHAPE: Supreme Headquarters Allied Powers Europe
SHD: Service historique de la défense
SNA: Sous-marin nucléaire d'attaque
SNIAS: Société nationale industrielle aérospatiale
SNLE: Sous-marin nucléaire lanceur d'engins
SSBS: Sol-sol balistique stratégique
STRATCOM: *Strategic Command* (forces nucléaires stratégiques américaines)
SWP: *Stiftung Wissenschaft und Politik*
TICE: Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TNP: Traité de non-prolifération des armes nucléaires

Notices biographiques

Jacques Aben est professeur émérite à l'Université de Montpellier, où il a enseigné les sciences économiques, et à l'Université Paul-Valéry, où il enseigne l'histoire militaire. Il a été directeur général de l'enseignement universitaire à l'École de l'air (2009 à 2016). Il est commissaire en chef de première classe des armées honoraire. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Économie politique de la défense*, publié en 1992. Il a dirigé l'ouvrage *Le fardeau de la sécurité, défense et finances publiques*, publié en 2004.

Sébastien Barré est ingénieur et docteur de l'Université de technologie de Compiègne (UTC). Il est entré en 1998 à la Direction des applications militaires (DAM) du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). De 2020 à 2022, il a été adjoint au directeur des armes nucléaires, puis nommé directeur du centre CEA du CESTA. Depuis 2024, Sébastien Barré est directeur des armes nucléaires du CEA/DAM. Par ailleurs, il a été auditeur de la 54^e session nationale «armement et économie de défense» de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Robert Belot est professeur d'histoire contemporaine à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne. Il a participé à la création de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives au ministère de la Défense. Il a cofondé et animé le laboratoire «récit» de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard. Puis, il a créé le département des patrimoines culturels à l'Université de Saint-Etienne. Après avoir obtenu une chaire Jean Monnet, il est titulaire du Module Jean Monnet «HistEuropa». Parmi ses nombreux ouvrages, il a publié en 2015 *L'atome et la France, aux origines de la technoscience française*.

Patrick Boureille est professeur agrégé d'histoire, docteur en histoire, enseignant-chercheur et référent NRBC du Service historique de la défense (SHD). Il intervient à l'École navale, à l'École de guerre et au Centre des hautes études militaires (CHEM). Son domaine de spécialité est l'histoire contemporaine militaire, en particulier l'histoire de la dissuasion nucléaire française et l'histoire de la Marine nationale.

Corentin Brustlein est délégué politique et prospective de défense à la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. Docteur en science politique, il a dirigé le Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales (IFRI)

de 2015 à 2021 après y avoir été chercheur pendant sept ans. Il a conduit des recherches portant sur les politiques et stratégies de défense, les transformations de la guerre et des armées et les postures nucléaires dans le monde.

Jérôme Colonna d'Istria est capitaine de vaisseau et sous-marinier de la Marine nationale. Auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) en 2024, actuellement en poste à l'État-major des armées, il a servi dans la Force océanique stratégique, où il a commandé l'escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque. Il a été commandant du SNLE *Le Téméraire*.

Jérôme Demoment est directeur des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) depuis le 1^{er} avril 2024. Ingénieur, diplômé de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI - PSL), il a été auditeur de la 49^e session nationale «armement et économie de défense» de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). Au sein de la Direction des applications militaires (DAM) du CEA, il a exercé différentes fonctions managériales et de pilotage de projets majeurs avant d'accéder au poste de directeur des armes nucléaires, fonction qu'il a occupée de 2020 à 2024.

François-Xavier Dufer est directeur de l'ingénierie et de l'expertise au sein de la Direction générale de l'armement (DGA) du ministère des Armées. Ingénieur général de l'armement, diplômé de l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), il a été auditeur de la 68^e session nationale «politique de défense» de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et du Centre des hautes études militaires (CHEM). Entre 2020 et mars 2025, il a occupé les fonctions de chargé de mission puis adjoint dissuasion auprès du délégué général pour l'armement.

Héloïse Fayet est responsable du programme dissuasion et prolifération au Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales (Ifri) et chercheuse associée à l'Institut français de géopolitique (IFG). Ses travaux portent principalement sur les questions nucléaires : doctrines des États dotés, prolifération au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est, impact des nouvelles technologies sur la dissuasion. Elle est diplômée de Sciences Po Paris et déléguée générale de *Women in International Security* (WIIS) France

Frédéric Fogacci est agrégé et docteur en histoire. Il est directeur des études et de la recherche de la Fondation Charles de Gaulle. Il enseigne à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po) et à l'ESA (Beyrouth). Historien du politique, il travaille sur la notion de modèle français, le leadership et l'histoire de l'État, en France et à l'étranger (Chine, Liban, Italie). Ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), il pré-

pare une habilitation à diriger des recherches sur la réinvention du ministère des Armées sous la Ve République au prisme de la dissuasion.

Louis Gautier est haut fonctionnaire et universitaire français, spécialiste des questions internationales, stratégiques et de défense. Conseiller pour les affaires stratégiques du Premier ministre Lionel Jospin (1997-2002), il a été par la suite secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (de 2014 à 2018). Il est également depuis 2012 le directeur de la chaire Grands enjeux stratégiques contemporains à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Hervé Gaymard est ancien ministre et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, président de la Fondation Charles de Gaulle et président du Conseil départemental de Savoie. Il est l'auteur de plusieurs essais littéraires, historiques et politiques et a réédité plusieurs ouvrages du général de Gaulle, dont *Vers l'armée de métier*, qu'il a préfacé et annoté en 2025.

Frédéric Gloriant est normalien, agrégé et docteur en histoire. Il est membre de l'IHMC (Institut d'histoire moderne et contemporaine) et directeur du Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) à l'ENS-Ulm. Ses recherches portent sur les relations internationales et l'histoire de l'Europe pendant la Guerre froide, et plus spécifiquement les politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne, l'Europe de défense et les enjeux politico-stratégiques dans la région euro-atlantique.

Camille Grand est *distinguished policy fellow* et responsable des études de défense à l'*European Council on Foreign Relations* (ECFR) depuis novembre 2022. Il a auparavant été secrétaire général adjoint pour l'investissement de défense de l'OTAN (2016-2022) et directeur de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) entre 2008 et 2016. Il a également occupé diverses responsabilités au sein du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense et été chercheur notamment à l'Institut français des relations internationales (IFRI) et à l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne. Il est professeur associé à Sciences Po.

Wolfgang Krieger est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université de Marbourg. Il a été le coordonnateur du *Nuclear History Program* de 1986 à 1997. Il a enseigné l'histoire des relations internationales aux Universités de Munich, Cologne, Bologne, Princeton, Toronto et à l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po). Ses publications portent sur l'histoire des relations internationales, l'histoire de la défense et l'histoire du renseignement.

Emmanuelle Maitre est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) depuis janvier 2025. Diplômée de l’Institut d’études politiques de Paris (Sciences Po), elle travaille sur les questions de non-prolifération nucléaire, de dissuasion et de désarmement. Avant de rejoindre la FRS et après une expérience en tant que consultante dans le secteur privé, elle a travaillé en tant qu’assistante de recherche au Centre d’études sur la maîtrise des armements (CESIM) et au *Brookings Institute*.

Maïlys Mangin est maîtresse de conférences en science politique à l’École de droit de l’Université Toulouse Capitole et chercheuse associée au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) de l’ENS-Ulm. Entre 2020 et 2023, elle a été *Research Fellow* à la *Harvard Kennedy School*, dans le cadre du projet *Managing the Atom*. Ses recherches portent sur les politiques internationales de lutte contre la prolifération nucléaire, les crises internationales et les processus d’escalade politico-militaire, ainsi que sur leur dimension informationnelle.

Sébastien Martinot est capitaine de vaisseau et breveté pilote de chasse. Il a été commandant du porte-avions Charles de Gaulle et de la frégate La Fayette, ainsi que d’une flottille de chasse embarquée. Auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) en 2024, il est officier de cohérence opérationnelle au sein de la division cohérence capacitaire à l’État-major des armées.

Dominique Mongin est docteur en histoire (Paris I Panthéon-Sorbonne). Il a été membre du cabinet du ministre de la Défense, du Centre des hautes études de l’armement, du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) et de la Commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008. Il est historien et enseigne comme expert associé au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) à l’ENS-Ulm.

Guillaume Ollagnier est diplomate, directeur des affaires stratégiques, de la sécurité et du désarmement au ministère de l’Europe et des Affaires étrangères. Il a été directeur de cabinet adjoint du ministre des Affaires étrangères, conseiller du Premier ministre et chef de service au sein de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. Il a été ministre conseiller à l’ambassade de France à Berlin de 2017 à 2021.

Yannick Pincé est docteur en histoire contemporaine et agrégé d’histoire. Il est maître de conférences en histoire contemporaine à l’Université Paris Sorbonne Nouvelle. Sa thèse soutenue en 2022 traite de la fabrique de la notion de consensus nucléaire en France lors de la guerre froide. Historien du nucléaire, ses travaux portent sur les interactions entre politique intérieure, relations internationales et enjeux stratégiques.

Jenny Rafflik-Grenouilleau est professeure des Universités et chercheuse au Centre de recherche en histoire internationale et Atlantique de l'Université de Nantes. Elle travaille sur les questions de sécurité et de défense depuis le début de la guerre froide et sur l'histoire politique française depuis 1945. Elle a soutenu une thèse sur la relation entre la France et l'Alliance atlantique et une habilitation à diriger des recherches sur le terrorisme et l'internationalisation de la lutte anti-terroriste.

Loïc Rocard est président-directeur général de TechnicAtome depuis 2017. Il est ingénieur général des ponts, eaux et forêts et diplômé de l'École polytechnique. Il a exercé différentes fonctions au sein d'Aéroports de Paris puis du groupe Vinci. Entre 2014 et 2017, il a été conseiller au cabinet du Premier ministre, chef du pôle transports, environnement, énergie, logement-urbanisme.

L'amiral (2s) Bernard Rogel est sous-marinier et officier général (2^e section) de la Marine nationale. Il a été sous-chef d'état-major Opérations (2009-2011), chef d'état-major de la Marine (2011-2016), puis chef de l'état-major particulier du président de la République (2016-2020). Il est grand officier de la Légion d'honneur.

Mélanie Rosselet est diplomate, spécialiste des questions stratégiques et de défense. Ancienne conseillère pour les affaires stratégiques et l'Europe continentale du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, elle a été directrice de l'analyse stratégique au sein de la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA/DAM). Elle est experte associée au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) à l'ENS-Ulm.

L'amiral (2s) Edouard Scott de Martinville est sous-marinier et officier général (2^e section) de la Marine nationale. Il a commandé la force océanique stratégique et les forces sous-marines (2000-2002), a été secrétaire général adjoint de la Défense nationale (2002-2006) et inspecteur général des armées (Marine) (2006-2007). Il a été membre de la commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008. Il est grand officier de la Légion d'honneur.

Marion Soutet est archiviste-paléographe et conservatrice du patrimoine, en poste au ministère des Armées. Entre 2019 et 2024, elle a dirigé le département de la collecte et du contrôle scientifique et technique au Centre des archives de l'armement et du personnel civil, été responsable des archives contemporaines au Centre historique des archives et enfin chef du pôle «affaires réservées» de la direction du Service historique de la défense

(SHD). Depuis 2024, elle coordonne la tutelle des établissements publics au sein du Secrétariat général pour l'administration (SGA) du ministère des Armées.

Georges-Henri Soutou est agrégé d'histoire, docteur d'État en histoire et professeur émérite des Universités. Il a enseigné à l'Université de Paris IV Sorbonne. Il est membre de l'Académie des sciences morales et politiques et il préside l'Institut de stratégie comparée (ISC) de 2012 à 2022. Ses domaines de spécialité sont les relations internationales au XX^e siècle, en particulier la Première Guerre mondiale et les relations Est-Ouest durant la guerre froide. Il a été responsable de la publication des *Documents diplomatiques français* pour les séries des années 1944-1954. Il est par ailleurs co-directeur de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Le général (2s) Philippe Steininger est pilote de chasse et officier général (2^e section) de l'armée de l'Air et de l'espace. Il a commandé les Forces aériennes stratégiques (2013-2015) et a été secrétaire général adjoint de la défense et de la sécurité nationale (2015-2018). Il est aujourd'hui conseiller militaire du président du Centre national d'études spatiales (CNES).

Manatea Tiarui est professeur certifié d'histoire-géographie du secondaire et doctorant en histoire contemporaine allocataire du ministère des Armées. Il prépare depuis 2022 une thèse à l'Université de la Polynésie française sur le Centre d'expérimentation du Pacifique et les essais atmosphériques français sous le prisme de l'histoire internationale et transnationale.

Bruno Tertrais est directeur adjoint de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Juriste et politiste de formation, il a mené son doctorat sous la direction de Pierre Hassner. Après avoir travaillé à l'assemblée parlementaire de l'OTAN, il a été en poste au ministère de la Défense et à la RAND Corporation, et a rejoint la FRS en 2001. Il a été membre des commissions du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 et de 2013.

Arnaud Teyssier est normalien et ancien élève de l'ENA. Il est inspecteur général de l'administration et a été professeur associé à l'ENS de 2015 à 2025. Il a été conseiller de Philippe Séguin à l'Assemblée nationale. Il est aussi historien et essayiste, et s'est spécialisé dans l'histoire de l'État, du gaullisme et de la V^e République. Il préside le conseil scientifique de la Fondation Charles de Gaulle depuis 2017.

Frédéric Turpin est professeur des Universités en histoire contemporaine à l'Université Savoie-Mont Blanc. Il est spécialiste d'histoire politique, de relations internationales et de questions de défense. Il a notamment travaillé

sur les relations franco-africaines sous la V^e République. Il est l'auteur de *Pierre Messmer. Le dernier gaulliste* (Perrin, 2020) et a co-dirigé le volume 1 de *l'Histoire de la V^e République* (Bouquins, 2024). Il est aujourd'hui référent histoire du ministère des Armées et directeur de la recherche historique auprès du Service historique de la défense (SHD).

Maurice Vaïsse est agrégé d'histoire, docteur d'Etat en histoire et professeur émérite des Universités (Sciences Po). Il a enseigné l'histoire des relations internationales à l'Université de Reims, à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Institut d'études politiques de Paris. Il a fondé en 1986 et dirigé le GREFHAN, branche française du NHP. Par la suite, il a créé et dirigé, entre 1995 et 2001, le Centre d'études d'histoire de la défense (CEHD) au sein du ministère de la Défense. Par ailleurs, il a été responsable de la publication des *Documents diplomatiques français* pour les séries des années 1960 et 1970. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, publié en 1994, *La grandeur – Politique étrangère du général de Gaulle*, publié en 1998. Il est par ailleurs co-directeur de la *Revue d'histoire diplomatique*.

Raphaël Venot est colonel de l'armée de l'Air et de l'espace et pilote de chasse. Ancien auditeur du *Higher command and staff course*, ancien commandant de l'escadron de chasse La Fayette, commandant de l'opération aérienne Chammal, il a été chef de la section « doctrine et planification » à l'État-major des armées.

Paul Zajac est directeur de l'analyse stratégique au sein de la Direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA/DAM). Diplomate, il a exercé les fonctions de sous-directeur des affaires stratégiques et de la cybersécurité, ainsi que de directeur adjoint du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il a été en poste à Berlin et Washington. Il est expert associé et enseigne au Centre interdisciplinaire sur les enjeux stratégiques (CIENS) à l'ENS-Ulm.

Notes

- ¹ Pierre Messmer, *Après tant de batailles. Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1992, p.253-254.
- ² Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Tome 3, Paris, Fayard/Éditions de Fallois, 1992, p. 591.
- ³ Institut Charles de Gaulle, Université Franche-Comté, *L'aventure de la bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire. 1958-1969*, Paris, Plon/Espoir, 1985.
- ⁴ Pour une vue d'ensemble sur l'action de Pierre Messmer à la tête du ministère des Armées, voir Frédéric Turpin, *Pierre Messmer. Le dernier gaulliste*, Paris, Perrin/Ministère des Armées, 2020.
- ⁵ Dominique Pestre : «Innovation technique, fonctionnement des institutions et politique : créer la DMA et concevoir les missiles de la force de frappe française», dans Maurice Vaisse (dir.), *Armement et Ve République. Fin des années 1950-Fin des années 1960*, Paris, CNRS éditions, 2002, p. 11.
- ⁶ Amiral Marcel Duval : «Les décisions concernant l'armement nucléaire : pourquoi, comment, quand?», dans Maurice Vaisse (dir.), *op. cit.* (2002), p. 296. Mathieu Chaillaud : «Le centre de prospective et d'évaluation, un outil prospectiviste au service de la planification stratégique», dans *Stratégiques*, 2013, n° 113 (3).
- ⁷ Fabien Cardoni, *Le futur empêché. Une histoire financière de la défense en France (1945-1974)*, Paris, Édition de la Sorbonne, 2022.
- ⁸ Yannick Pincé, *Thèse, La dissuasion en débat : les partis politiques et la fabrique du «consensus» nucléaire français des années 1970 aux années 1980*, doctorat d'histoire, Université Sorbonne nouvelle, Frédéric Bozo (dir.), 2022.
- ⁹ Bibliographie indicative : Marcel Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire française : pourquoi et comment ?* Paris : SPM, 1992, p. 157, Jacques Vilain, *La force de dissuasion française. Genèse et évolution*, Paris : Docavia Larivière, 1987, Marc Theleri, *Initiation à la force de frappe française 1945-2010*, Paris : Stock, 1997, Comité de rédaction de la BA 200, *Plateau d'Albion, Les sentinelles de la paix*, Paris : éditions du Zéphyr, 1999, Maël Prigent, *Île Longue : regards discrets*, Brest, 2007 et collectif, *L'Île Longue histoire d'un site exceptionnel*, Brest : Palantines, 2010. Olivier Huwart, *Du V2 à Véronique : la naissance des fusées françaises*, Rennes : Marines éditions, 2004.
- ¹⁰ Charles de Gaulle, allocution à l'École militaire, 3 novembre 1959 <https://ihedn.fr/vendredilection/le-general-de-gaulle-a-lihedn/>
- ¹¹ Voir *L'aventure de la Bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, Paris : Plon et fondation Charles de Gaulle, 1985, p. 170.
- ¹² Voir Dominique Mongin, «Histoire de la dimension européenne de la doctrine de dissuasion nucléaire française», *L'Europe en formation*, 2022/2 n° 395, p. 143-157. <https://shs.cairn.info/revue-l-europe-en-formation-2022-2-page-143?lang=en>
- ¹³ Voir Dominique Mongin, *La bombe atomique française (1945-1958)*, Bruxelles-Paris, Bruylants-LGDJ, 1997, en particulier le chapitre intitulé «L'année Palewski».
- ¹⁴ Voir Jean Guisnel et Bruno Tertrais, *Le Président et la Bombe – Jupiter à l'Elysée*, Paris, Odile Jacob, 2016, p. 138.
- ¹⁵ Corentin Brustlein, «À l'ombre de la dissuasion : la sanctuarisation agressive», *Les grands dossiers de Diplomatie*, Octobre/Novembre 2013, p. 12-16.
- ¹⁶ *Livre Blanc sur la Défense nationale*, 1972, Vol. 1, p. 9.
- ¹⁷ Dima Adamsky, *The Russian Way of Deterrence. Strategic Culture, Coercion, and War*, Stanford: Stanford Security Studies, 2023; Kristin van Bruusgaard, «Russian nuclear strategy and conventional inferiority», *The Journal of Strategic Studies*, Vol. 44, 2021, p. 3-35; Thomas C. Moore, “Tailor-Surgeon, Soviet and Silovik: Russian nuclear strategy”, *Revue Défense nationale*, juin 2017, p. 42-50.
- ¹⁸ *Livre Blanc sur la Défense*, 1994, p. 53.
- ¹⁹ Adamsky, *The Russian Way of Deterrence*, op. cit.
- ²⁰ Emmanuel Macron, Discours sur la stratégie de défense et de dissuasion, École de Guerre, 7 février 2020.
- ²¹ Olivier Baudet et David Marty, «L'épaulement des forces nucléaires et conventionnelles», *Cahiers de la Revue défense nationale*, Hors-série 2023, p. 111-131.
- ²² RNS 2022, p. 31.
- ²³ Louis Gautier, *La défense de la France après la guerre froide*, Paris : PUF, 2009.
- ²⁴ Proposition de loi constitutionnelle du 9 février 2023 visant à compléter l'article 5 par l'ajout suivant à son second alinéa : «À ce titre, est placée sous son autorité la force de dissuasion nucléaire

Annexes

dont l'organisation, la gestion et la mise en conditions d'emploi ne peuvent faire l'objet d'aucun abandon, d'aucune cession ni d'aucun partage.» Cette proposition, comme l'indique l'exposé des motifs, était fortement réactionnelle et circonstancielle. Sous prétexte de consolider les pouvoirs du chef de l'État, l'amendement visait à contrer les effets possibles du discours du président Emmanuel Macron, qui, à la suite de ses prédécesseurs et de son intervention deux ans auparavant à l'École de guerre, envisageait à Toulon le 9 novembre 2022, dans un contexte marqué par la guerre d'Ukraine, d'élargir la protection nucléaire française à une dimension européenne.²⁵ La première loi de programme n°60-1305 relative à certains équipements militaires et concernant le développement de la force de frappe est adoptée le 8 décembre 1960.

²⁶ Article R*1122-9 (Décret n°2009-1657 du 24 décembre 2009 art1) du code de la défense.

²⁷ Louis Gautier, « Le gouvernement de Lionel Jospin et la gestion des questions de défense et de sécurité nationale durant la cohabitation de 1997 à 2002 », *Revue historique*, n°712, p. 711-749, Paris, octobre 2024

²⁸ Samy Cohen, *La monarchie nucléaire/les coulisses de la politique étrangère sous la V^e République*, Paris : Hachette, 1986.

²⁹ Interview de François Mitterrand, président de la République, *Le Point*, 10 novembre 1986.

³⁰ Louis Gautier, *Mitterrand et son armée*, Paris : Grasset, 1999.

³¹ Discours de François Mitterrand, président de la République, le 20 janvier 1983, <https://www.elysee.fr>

³² Entretien télévisé de M. François Mitterrand, président de la République, accordé à Antenne 2 lors de l'émission « L'heure de Vérité », 16 novembre 1983.

³³ Valéry Giscard d'Estaing, *Le Pouvoir et la vie*, Paris : Odile Jacob, 1988.

³⁴ Louis Gautier, « Le gouvernement de Lionel Jospin et la gestion des questions de défense et de sécurité nationale durant la cohabitation de 1997 à 2002 », *Op cit.*, voir *supra*.

³⁵ Lors d'un entretien sur RMC/BFM TV, le 26 février 2007 il avait en particulier été incapable de répondre à une question sur le nombre de SNA.

³⁶ Discours de Jacques Chirac, président de la République à l'île longue, 19 janvier 2006 et discours de Nicolas Sarkozy, président de la République, le 21 mars 2008. <https://www.elysee.fr>

³⁷ En particulier dans son discours devant la 27^e promotion de l'École de guerre le 7 février 2020, son discours sur la nouvelle stratégie française en matière de défense du 9 novembre 2022

et son discours en Sorbonne du 25 avril 2024. <https://www.elysee.fr>

³⁸ A. Juppé, M. Rocard, A. Richard, B. Norlain, « Pour un désarmement mondial, seule réponse à la prolifération anarchique », *Le Monde*, 14 octobre 2009.

³⁹ IFOP, 26 septembre 2022.

⁴⁰ Pour plus de détails, voir Frédéric Gloriant, *Le Schisme franco-britannique : de Suez au veto de 1963*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023 (en particulier le chapitre VI, p. 273-324), accessible en ligne : <https://books.openedition.org/pur/190676>

⁴¹ Voici le texte de la clause de sauvegarde auquel aboutirent les négociations anglo-américaines : *“These forces [les sous-marins britanniques équipés de Polaris], and at least equal United States forces, would be made available for inclusion in a NATO multilateral nuclear force. The Prime Minister made it clear that except where Her Majesty's Government may decide that supreme national interests are at stake, these British forces will be used for the purposes of international defence of the Western Alliance in all circumstances”* (Nous soulignons) (United Kingdom National Archives, UKNA, Kew, PREM 11/4229, « déclaration sur les systèmes de défense nucléaire », communiqué de Nassau, 21 décembre 1962, §9).

⁴² Nigel Ashton, *Kennedy, Macmillan, and the Cold War: the Irony of Interdependence*, Londres: Palgrave Macmillan, 2002, p. 183.

⁴³ *Foreign Relations of the United States*, 1961-63, vol. XIII, n° 64, p. 156-163, réunion n°39 du comité exécutif du *National Security Council* (NSC), 31 janvier 1963 (Nous traduisons).

⁴⁴ UKNA, PREM 11/4147, lettre de Macmillan à Kennedy, T635/62, 24 décembre 1962.

⁴⁵ Voir par exemple Seymour Melman, *The Permanent War Economy: American Capitalism in Decline*, New York: Simon and Shuster, 1974, 384 p.

⁴⁶ Les Actes de ce colloque ont été publiés en 1985 par la Fondation Charles de Gaulle et l'Université de Franche-Comté sous le titre : *« L'aventure de la Bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969) »*, aux éditions Plon.

⁴⁷ Ibid. p.147

⁴⁸ D'ailleurs il l'avait déjà dit le 1^{er} décembre 1964 à la représentation nationale, soit exactement vingt ans plus tôt, en présentant le projet de deuxième loi de programme militaire : *« En d'autres termes, le poids des dépenses militaires sera moins lourd à porter pour le pays et pour les contribuables, dans les années à venir que dans les années passées. »*

⁴⁹ *L'aventure de la Bombe*, op. cit. p. 154.

⁵⁰ *L'aventure de la Bombe*, op. cit. p. 155.

⁵¹ *L'aventure de la Bombe*, op. cit. p. 158.

⁵² *L'aventure de la Bombe*, op. cit. p. 317.

⁵³ Lothar Rühl, *Mittelstreckenwaffen in Europa: Ihre Bedeutung in Strategie, Rüstungskontrolle und Bündnispolitik*, Baden-Baden: Nomos, 1987.

⁵⁴ Ces photocopies sont accessibles aux chercheurs dans la bibliothèque du Zentrum für Militärgeschichte und Sozialwissenschaften der Bundeswehr à Potsdam. De même pour de nombreux autres documents et manuscrits issus du NHP.

⁵⁵ Voir en annexe "The Fruits of NHP Research (1987-1994)", *infra*. Cette bibliographie est incomplète car un certain nombre de publications, initiées par le NHP, ne sont parues que plus tard. Par exemple: Maurice Vaïsse (dir.), *La France et l'atome. Études d'histoire nucléaire*, Bruxelles, Bruylant 1994; Wolfgang Krieger, *The Germans and the Nuclear Question*, German Historical Institute, Washington DC 1995; Dominique Mongin, *La Bombe atomique française, 1945-1958*, Bruxelles, Bruylant 1997; Christian Tuschhoff, *Deutschland, Kernwaffen und die NATO 1949-1967*, Baden-Baden, Nomos 2002. D'autres encore sont des thèses en cours au moment de la rédaction de cette bibliographie.

⁵⁶ Entre autres, Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, Fayard, 1962. Et *Les rivalités atomiques, 1939-1966*, Fayard, 1967. À noter aussi les écrits de Claude Delmas, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, 1967, et d'Aline Coutrot sur Pierre Mendes France dans le colloque de l'IHTP consacré à PMF.

⁵⁷ Qui avaient étudié le nucléaire français: cf Lawrence Scheinman, *Atomic energy policy in France (1946-1958)*, Princeton University Press, 1965, et Wilfrid Kohl, *French nuclear diplomacy*, Princeton University Press, 1971.

⁵⁸ «Post-Suez France» in Roger Louis and R. Owen, *Suez 1956: the crisis and its consequences*, Oxford University Press, 1989; et dans *Diplomatie et outil militaire* (1987), je consacre un chapitre à «la force de frappe».

⁵⁹ À vrai dire, J.B. Duroselle était d'avance convaincu, ayant travaillé avec Pierre Hassner sur ces sujets au sein de la FNSP. De mon côté, j'avais explicité «Le choix atomique de la France», dans *XX^e siècle*, 1992.

⁶⁰ Les quatre branches du NHP étaient présidées par Ernest May pour les États-Unis, Bob O'Neil (Oxford) pour la Grande Bretagne, Hans Peter Schwartz (Bonn) pour l'Allemagne, J.B. Duroselle pour la France, avec comme coordinateur, Wolfgang Krieger.

⁶¹ La Ford Foundation, la German Marshall Fund, MacArthur Foundation, et la Stiftung Volkswagenwerk.

⁶² Sans oublier Philippe Quérél et Jean-Christophe Sauvage, doctorants de Reims, très motivés.

⁶³ Et même à Sofia Antipolis.

⁶⁴ J'ai déposé les archives du GREFHAN aux Archives diplomatiques où elles sont référencées sous les cotes 432PA AP et 518 PA AP.

⁶⁵ D'où six volumes de transcriptions réalisées, déposées au SHD, aux Archives diplomatiques et dans mes archives (cf. ci-dessus).

⁶⁶ Parmi les présents: B. Goldschmidt, JM Soutou, général Gallois, François de Rose, Henri Caillavet.

⁶⁷ «The covert French connection», in *Foreign policy*, n° 75, mai 1989, pp 3-33.

⁶⁸ P. Mélандri, «Aux origines de la coopération nucléaire franco-américaine», in *La France et l'Atome*, pp 235-254.

⁶⁹ Sur ce sujet, cf le dossier publié dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1990, n°1 et 2 et dans *La France et l'Atome*, article de GH Soutou, les accords de 1957-58, pp 123-162.

⁷⁰ Le point de vue allemand a été exposé par Eckart Conze, celui de l'Italie par Leopoldo Nuti.

⁷¹ Avant d'avoir été député-maire de Troyes, R. Galley fut l'homme de Marcoule et de Pierrelatte, puis ministre de la Défense sous G. Pompidou, cf *Relations internationales*, numéros 68 et 69, hiver et printemps 1992.

⁷² Maurice Vaïsse (sous la direction de), *L'Europe et la crise de Cuba*, Armand Colin, 1993.

⁷³ B. Goldschmidt, «La France et la non-prolifération»; M. Ferrier, «La non-prolifération une question d'actualité».

⁷⁴ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, 1945-1958*, Bruxelles: Bruylant, 1997; et Philippe Quérél, *Vers une marine atomique, 1945-1958*, Bruxelles: Bruylant, 1997; Frédéric Bozo, *Deux stratégies pour l'Europe, De Gaulle, Les États-Unis et l'Alliance atlantique, 1958-1969*, Paris: Plon, 1996.

⁷⁵ Marcel Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire française. Pourquoi et comment?*, SPM, 1992.

Maurice Vaïsse (sous la direction de), *La France et l'Atome*, Bruxelles: Bruylant, 1994.

⁷⁶ À vrai dire, plus tard, le CEA me demanda de trouver un thésard susceptible d'écrire l'histoire de la Direction des Applications Militaires: d'où la thèse de Jean-Damien Pô, publiée sous le titre: *Les moyens de la puissance: les activités militaires du CEA (1945-2000)*, éditions Ellipse, 2001. Idem pour EDF qui n'a jamais apporté un centime au projet.

⁷⁷ Maurice Vaïsse, «La filière sans issue, l'histoire du premier sous-marin atomique français», in *La France et l'Atome*, op cit. pp. 101-122

⁷⁸ Et comment ne pas mentionner qu'en dehors de la production éditoriale, le NHP a aussi donné lieu à deux mariages franco-allemands?

Annexes

⁷⁹ « Accoutumés pas des siècles d'affrontement armés traditionnels au triomphe du parti le plus puissamment armé, les Français comprenaient mal que, soudain, l'atome annulât un postulat aussi vieux que les guerres et qu'un équilibre puisse être établi entre des forces antagonistes numériquement très inégales. » Pierre Marie Gallois, « La dissuasion du faible au fort », *L'aventure de la bombe. De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, Paris, Plon, 1985, p. 165-173.

⁸⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française (1945-1958)*, Paris, Bruylant et LGDJ, 1997.

⁸¹ Selon le mot du général Léchères confié au colonel Gallois.

⁸² Pierre M. Gallois, *Le sablier du siècle*. Mémoires, Lausanne : L'Age d'Homme, 1999, p. 127.

⁸³ *Ibid.*, p. 131.

⁸⁴ « Julius était cependant entaché d'une tare : non seulement il écrivait mais il publiait. En son temps, le maréchal de Mac-Mahon n'avait-il pas affirmé qu'il rayerait du tableau d'avancement tout officier dont le nom figurera sur la couverture d'un livre ? De même que la "République n'avait pas besoin de savants", l'Armée ne devait pas s'embarrasser d'écrivains... Depuis, heureusement, pareil ostracisme n'est pas de mise mais à l'époque il en restait des traces. Quant à moi, non seulement, beaucoup trop tôt, j'avais dénoncé le régime de Vichy et fustigé la collaboration mais rédigé des articles pour la France libre... et puis je peignais, ce qui dénotait une fantaisie, voire une inconstance incompatible avec le métier des armes. Quelques années plus tard, à ces travers j'allais ajouter une inadmissible campagne en faveur de l'armement nucléaire national afin que la France assure, dans l'indépendance, l'inviolabilité de son territoire. C'était dépasser la mesure. » Pierre M. Gallois, *Le sablier du siècle*, op.cit., p. 138

⁸⁵ Repris dans Pierre M. Gallois, *Écrits de guerre*, Lausanne : L'Age d'Homme, 2001, p. 56-66.

⁸⁶ Lui succède en 1951 Louis Castex.

⁸⁷ Le journal *Le Monde* (6 janvier 1950) note que « ce plan harmonieux et sage (est) en grande partie dû à un jeune collaborateur de M. Maroselli, le colonel Gallois ».

⁸⁸ Ministre socialiste de la Défense, du 12 juillet 1950 au 11 août 1951. Ils débattront dans la revue *Politique étrangère* : Jules Moch, Pierre Gallois, « Les conséquences stratégiques et politiques des armes nouvelles », *Politique étrangère*, n°1, 1958, p. 159-182.

⁸⁹ René Plevén est à nouveau ministre de la Défense de mars 1952 à juin 1954.

⁹⁰ Gallois connaissait le général Norstad depuis son séjour au Maroc en 1942.

⁹¹ Pierre M. Gallois, *Le sablier du siècle*, op.cit., p. 172.

⁹² *Ibid.*, p. 275.

⁹³ Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Paris : Flammarion, 1997, p. 216.

⁹⁴ Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires 1939-1979*, Paris, Éditions de Fallois, 2011, p. 107-111. Cette altercation a lieu le 28 septembre 1954. « Il (Mendès France) se lève, lève, apostrophe tout le monde et, s'adressant à Eden, qui présidait la conférence, lui dit : Je me tourne vers vous, Monsieur le Président, et je vous demande si l'on peut penser un instant que moi, Président du Conseil français, moi, Pierre Mendès France [il souligne], je rentrerais à Paris pour prévenir mon peuple et mon Parlement que, pour obtenir de l'Allemagne qu'elle réarme, nous avons renoncé, nous Français, à avoir une arme atomique ? »

⁹⁵ Pierre M. Gallois, *Le sablier du siècle*, op.cit., p. 279.

⁹⁶ Général P. M. Gallois, « L'Europe et la Défense de l'Occident », *L'Europe au défi*, Paris, Plon, p. 149-192.

⁹⁷ Son article 5 a vocation à compenser la faiblesse européenne : une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles, survenant en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties.

⁹⁸ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie ? », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°31, 1993, p. 1-12.

⁹⁹ Voir Gabrielle Hecht, *Being Nuclear. Africans and Global Uranium Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2014.

¹⁰⁰ Gabrielle Hecht, « Introduction », dans Gabrielle Hecht (dir.), *Entangled Geographies. Empire and technopolitics in the Global Cold War*, Cambridge, The MIT Press, 2011, p. 4-5.

¹⁰¹ Cf. Sébastien Conrad, *Qu'est-ce que l'histoire globale ?*, Paris, Nouveau Monde, 2023.

¹⁰² Pour le public nucléaire américain, voir Seantel Anaïs, Kevin Walby, « Secrecy, publicity, and the bomb: Nuclear publics and objects of the Nevada Test Site, 1951-1992 », *Cultural Studies*, vol. 30, n°6, 2016, p. 949-968.

¹⁰³ Cf. Maurice Vaïsse (dir.), *La France et l'atome. Études d'histoire nucléaire*, Bruxelles, Bruylants, 1994 ; Sarah Mohamed-Gaillard *L'Archipel de la puissance ? La politique de la France dans le Pacifique Sud de 1946 à 1998*, Bruxelles, Peter Lang, 2010 ; Dominique Mongin, *Histoire de la dissuasion nucléaire depuis la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Archipoche, 2021 ; Renaud Meltz, Alexis Vrignon, *Des bombes en Polynésie*.

Les essais nucléaires français dans le Pacifique, Paris, Vendémiaire, 2022 ; Teva Meyer, « “Allez contaminer chez vous !” » Stigmatisation territoriale et production de la nucléarité spatiale à Hao (Polynésie française)», *Annales de géographie*, n°752, 2023/4, p. 91-117.

¹⁰⁴ Service historique de la défense (SHD), Vincennes, GR 13 R 132/1, Rapport de mission en Polynésie effectuée du 13 mai au 19 juin 1962 par Messieurs Imbert et Busquet, juin 1962, p. 23-26 ; Commissariat à l'énergie atomique/Direction des applications militaires (CEA/DAM), BCA-Mi-S-406-(45), Champs de tirs dans le Pacifique, Paris, 6 novembre 1962.

¹⁰⁵ SHD, Vincennes, AI 8 Z 52, Entretien du général Thiry, 1976.

¹⁰⁶ SHD, Vincennes, GR 13 R 134/1, Renseignement concernant les expérimentations américaines dans le Pacifique, Paris, 22 juillet 1963.

¹⁰⁷ SHD, Vincennes, GR 13 R 134/1, Ordre de recherche concernant la contamination des poissons, Paris, 1^{er} août 1963.

SHD, Vincennes, GR 13 R 7, Expérimentations et recherches japonaises sur la radioactivité en milieu marin, et de la protection de la population contre les dangers de la radioactivité des aliments, Paris, 4 octobre 1963.

¹⁰⁸ Renaud Meltz, « Sous le signe du secret. Les campagnes d'essais aériens », dans Renaud Meltz, Alexis Vrignon (dir.), *op. cit.*, p. 193-194.

¹⁰⁹ Cf. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, Gallimard, 2002 ; National Archives and Records Administration (NARA), College Park, RG 59, P 531-A, Box 9, A French Nuclear Testing Site in the Pacific? Plans and Repercussions, Washington, 22 mai 1963 ; NARA, College Park, RG 59, A1 5217, Box 1, French nuclear test plans in the Pacific, Suva, 31 janvier 1964 ; The National Archives (TNA), Kew, DEFE 24/185, Monitoring of 1968 French Pacific Nuclear Test Series, Annex B, Londres, 13 mai 1968.

¹¹⁰ Cf. Manatea Tiarui, Clémence Maillochon, « Les réseaux de John Teariki : entre militantisme antinucléaire et nationalisme anticolonial en Polynésie française (1963-1983) », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, HS n° 20, 2025, p. 91-111.

¹¹¹ Entretien réalisé par Florence Mury avec Ben Teikitutoua, travailleur polynésien du CEP, Nuku Hiva, décembre 2023.

¹¹² SHD, Vincennes, GR 13 R 4/1, Réunion du Comité des sites lointains n°4 bis, Paris, 25 février 1965 ; Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), La Courneuve, 12 QO 74, Fiche sur la mise en place de stations de prélèvements atmosphériques et biologiques en Amérique du Sud, Paris, non datée.

¹¹³ AMAE, La Courneuve, 1809 INVA 323, Note de l'ambassadeur Dorget au ministre, 19 novembre 1966, p. 3.

¹¹⁴ Entretien réalisé par Renaud Meltz avec Claude Courtil, technicien du SMSR, Tahiti, mars 2024.

¹¹⁵ Cf. Manatea Tiarui, « L'ouverture des archives régaliennes relatives aux essais nucléaires en Polynésie française. Enjeux de déclassification et perspectives de recherche », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 153-154, 2024/2, p. 113-120.

¹¹⁶ Les dispositions légales et réglementaires relatives aux archives font l'objet du livre II du code du patrimoine.

¹¹⁷ « Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. » (Code du patrimoine, article L211-1).

¹¹⁸ Code du patrimoine, article L213-1.

¹¹⁹ *Ibid.*, article L213-2 II.

¹²⁰ *Ibid.*, article L213-2 I. 3°.

¹²¹ Chapitre IV : Dispositions relatives aux archives intéressant la défense nationale (Article 25).

¹²² « [...] Les requérants sont fondés à soutenir qu'en subordonnant la communication des archives classifiées à leur déclassification préalable, après l'expiration de ces délais, l'article 7.6.1 de l'instruction générale interministérielle n° 1300 est contraire aux dispositions de l'article L. 213-2 du code du patrimoine. »

¹²³ Code pénal, articles 413-9 à 413-12.

¹²⁴ Instituant un titre III à l'article L.213-2 : « Toute mesure de classification mentionnée à l'article 413-9 du code pénal prend automatiquement fin à la date à laquelle le document qui en a fait l'objet devient communicable de plein droit en application du présent chapitre. »

¹²⁵ Voir notamment les points 7.5.5. et suivants de l'IGI 1300.

¹²⁶ Annexe de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, p.18.

¹²⁷ Instruction n° 2264/ARM/CAB/HFCDS sur la commission de déclassification des archives et son fonctionnement du 27 avril 2022.

¹²⁸ Deux commissions se tiennent par an à l'ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense).

¹²⁹ La dérogation s'apprécie à l'article signalé par une cote. Celui-ci peut représenter un dossier ou un carton complet. La classification s'apprécie, elle, au document lui-même.

Annexes

¹³⁰ Annexe de l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, p.18.

¹³¹ En effet, la loi PATR n'automatise pas seulement la déclassification dès lors que le document est librement communicable, elle instaure également des prolongations au délai de 50 ans concernant l'armement, les installations militaires, les techniques de renseignement et la mise en œuvre de la dissuasion, dès lors qu'ils sont encore opérationnels.

¹³² En revanche, déclassification ne signifie par libre communicabilité, comme on l'a vu plus haut dans le cadre de la création de la commission de déclassification du ministère des Armées.

¹³³ Nous faisons ici référence aux exceptions de prolongation du délai de 50 ans à l'article L.213-2 I. 3) du Code du patrimoine.

¹³⁴ Ainsi, on n'a pas retiré des pièces du fonds pour constituer une collection séparée. Ce principe de respect de l'intégrité rejoint celui de respect de la provenance évoqué plus haut.

¹³⁵ Si des unités rattachées à la cote mère existent préalablement, les documents incommunicables à perpétuité présenteront le chiffre suivant celui de la dernière unité.

¹³⁶ Certains siègent par ailleurs à la commission CEP.

¹³⁷ 221 articles demandés en totalité mais cela comprend plusieurs demandes sur un même carton.

¹³⁸ Nous renvoyons pour plus d'information au site web du CIENS : <https://ciens.ens.psl.eu/>

¹³⁹ Entre autres exemples, Oliver Bange, *The EEC Crisis of 1963: Kennedy, Macmillan, de Gaulle and Adenauer in Conflict*, Londres: Macmillan, 2000 ; Susanna Schrafstetter et Stephen Twigge, *Avoiding Armageddon: Europe, the United States, and the Struggle for Nuclear Nonproliferation, 1945-1970*, Londres: Praeger, 2004.

¹⁴⁰ Citons entre autres Margaret Gowing, *Britain and Atomic Energy, 1939-1945*, Londres: Macmillan, 1964 ; Margaret Gowing, *Independence and Deterrence: Britain and Atomic Energy, 1945-52. Vol. I, Policy Making, and Vol. II, Policy Execution*, Londres: St. Martin's Press, 1974 ; Lorna Arnold, *Windscale 1957: Anatomy of a Nuclear Accident*, Londres: Macmillan, 1992 ; Lorna Arnold et Katherine Pyne, *Britain and the H-Bomb*, Basingstoke: Palgrave, 2001 ; nous renvoyons ici à l'utile bilan de ce programme d'histoire officielle dressé en 2000 par Lorna Arnold, «A Letter from Oxford: The History of Nuclear History in Britain», *Minerva*, 38.2, 2000, p. 201-219.

¹⁴¹ Matthew Jones, *The Official History of the UK Strategic Nuclear Deterrent: Volume I : From the V-bomber Era to the Arrival of Polaris, 1945-1964, et Volume II : The Labour Government and the Polaris Programme, 1964-1970*, Londres: Routledge, 2018.

¹⁴² Lorna Arnold, «A Letter from Oxford...», art. cité, p. 204-206.

¹⁴³ Andreas Lutsch, *Westbindung oder Gleichgewicht? Die nukleare Sicherheitspolitik der Bundesrepublik Deutschland zwischen Atomwaffensperrvertrag und NATO-Doppelbeschluss*, Berlin: De Gruyter Oldenbourg, 2019.

¹⁴⁴ Sumit Ganguly, “Indo-Pakistani Nuclear Issues and the Stability/Instability Paradox.” *Studies in Conflict and Terrorism*, vol. 18, no. 4, 1995, pp. 325–34.

¹⁴⁵ Chaim Braun, and Christopher F. Chyba, “Proliferation Rings: New Challenges to the Nuclear Nonproliferation Regime.” *International Security*, vol. 29, no. 2, 2004, pp. 5–49 ; Matthew Fuhrmann, “Taking a Walk on the Supply Side: The Determinants of Civilian Nuclear Cooperation.” *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 53, n°2, 2009, pp. 181–208.

¹⁴⁶ Vipin Narang et al., *The Fragile Balance of Terror: Deterrence in the New Nuclear Age*. First edition., Cornell University Press, 2023.

¹⁴⁷ Janina Dill et al., “Kettles of Hawks: Public Opinion on the Nuclear Taboo and Noncombatant Immunity in the United States, United Kingdom, France, and Israel.” *Security Studies*, vol. 31, n°1, 2022, pp. 1–31 ; Doreen Horschig, “Israeli Public Opinion on the Use of Nuclear Weapons: Lessons From Terror Management Theory.” *Journal of Global Security Studies*, vol. 7, n°2, 2022, p. 1.

¹⁴⁸ Robert Jervis, *Perception and Misperception in International Politics: With a New Preface by the Author*. New edition, Princeton University Press, 2017.

Imprimé en France par Éventail Graphic



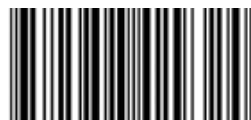
Cet ouvrage constitue les actes du colloque «La dissuasion nucléaire française depuis de Gaulle», organisé conjointement par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et la Fondation Charles de Gaulle, qui a eu lieu les 26 et 27 novembre 2024. Ces deux journées ont tenu à s'inscrire dans la continuité d'un colloque fondateur, intitulé «L'aventure de la Bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)», qui avait eu lieu en 1984 à Arc-et-Senans.

Quarante ans plus tard, ce nouveau colloque a cherché à renouveler l'approche historiographique, en tenant compte des grandes lignes de force relatives à l'évolution de la dissuasion nucléaire française depuis la présidence de Gaulle. Il a ainsi montré comment le nucléaire de défense constitue un socle politico-stratégique au cœur du positionnement international de la France.

Dans ce cadre, la dissuasion nucléaire ne peut perdurer que si elle est soutenue par un État stratège, avec une doctrine et un format des forces clairement établis. D'où l'utilité de s'intéresser au rôle du chef de l'Etat face à l'arme nucléaire, mais aussi de voir comment notre pays s'adapte au contexte stratégique, par définition évolutif.

Ce colloque a par ailleurs innové en mettant en exergue la manière dont la dissuasion nucléaire est fabriquée et est portée par ceux qui la servent au quotidien, qu'ils soient civils ou militaires.

Enfin, il était indispensable de donner un éclairage académique sur l'évolution de la recherche française en matière d'histoire du nucléaire de défense ; ce colloque a ainsi fait état de son renouveau, en abordant notamment la question des sources et des nouveaux champs d'études.



9 782958 429324

© CEA - Fondation Charles de Gaulle, novembre 2025

ISBN 978-2-9584293-2-4